



COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS

société anonyme au capital social de 54 935 280€

**siège social : Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris**

RAPPORT ANNUEL

2007



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2008 conformément à l'article 212-13 du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
CHAPITRE I PERSONNES RESPONSABLES	4
1.1. Responsables	4
1.2. Attestation	4
CHAPITRE II CONTROLEURS LEGAUX	5
CHAPITRE III INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6
CHAPITRE IV FACTEURS DE RISQUES	8
4.1. Risques liés à l'activité de CGG Veritas et de ses filiales	8
4.2. Risques liés à l'industrie	12
4.3. Risques liés à l'endettement de CGG Veritas	14
4.4. Risque de change au 31 décembre 2007	17
4.5. Risque sur actions	17
4.6. Risques liés à l'environnement	17
4.7. Assurances	17
4.8. Sous-traitance	18
CHAPITRE V INFORMATIONS SUR LA SOCIETE	19
5.1. Histoire et évolution de la Société	19
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société	19
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	19
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	19
5.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social	19
5.1.5. Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société	19
5.1.6. Le nouveau groupe CGG Veritas né de la fusion de CGG et Veritas	21
5.2. Investissements	21
CHAPITRE VI PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE	24
6.1. Les services Géophysiques	25
a) Acquisition de données terrestres	25
b) Acquisition de données marines	28
c) Traitement & Imagerie	32
6.2. Equipements	34
6.3. Développements récents	36
CHAPITRE VII STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE	37
7.1. Organigramme	37
7.2. Relations intra-groupe	38
7.3. Principaux agrégats des filiales	38
CHAPITRE VIII PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT	40
8.1. Liste des principales implantations du groupe	40
8.2. Environnement	41
CHAPITRE IX EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	51
a) Acquisition de Veritas	51
b) Comparaison des comptes de résultat des exercices 2007 et 2006	52
c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	58
d) Financement d'actifs	62
e) Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma	63

	<u>Pages</u>
CHAPITRE X INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.	64
10.1. Comptes consolidés 2006-2007.	64
10.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2007.	128
10.3. Comptes sociaux 2006-2007 de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas	130
10.4. Tableau des résultats financiers de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas au cours des cinq derniers exercices (Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du code de commerce)	160
10.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2007	161
10.6. Rapport spécial des commissaires aux comptes.	162
10.7. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2006 et 2007	169
10.8. Litiges et arbitrages.	169
CHAPITRE XI PERSPECTIVES D'AVENIR	170
CHAPITRE XII ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	173
12.1. Composition du Conseil d'administration	173
12.2. Directeurs Généraux Délégués non administrateurs	180
12.3. Conflits d'intérêts	181
12.4. Direction	182
12.5. Comité de communication de l'information (« Disclosure Committee »).	182
CHAPITRE XIII REMUNERATION ET AVANTAGES	183
13.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration	183
13.2. Rémunération des membres du Comité Exécutif	184
13.3. Rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.	184
13.4. Régime de retraite complémentaire.	187
13.5. Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif	187
13.6. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote.	188
CHAPITRE XIV FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES.	194
14.1. Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration	194
14.1.1. Préparation des réunions et information des administrateurs	194
14.1.2. Réunions du Conseil	194
14.2. Comités institués par le Conseil d'administration	195
14.3. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne pour l'exercice 2007	199
14.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.	209
14.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F : item 15)	210

	<u>Pages</u>
CHAPITRE XV SALARIES	212
15.1. Conséquences sociales de l'activité de la Société	212
15.2. Schéma d'intéressement du personnel	216
15.2.1. Contrat d'intéressement et de participation	216
a) Plan d'Épargne Entreprise	216
b) PERCO	216
c) Participation	216
d) Intéressement	216
15.2.2. Options de souscription d'actions	217
15.2.3. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe	218
CHAPITRE XVI PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	219
16.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	219
16.1.1. Actionnariat de la Société au 31 mars 2008	219
16.1.2. Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices	223
16.2. Marchés de titres de la Société	223
16.2.1. Places de cotation	223
16.2.2. Autres marchés de négociation	223
16.2.3. Marché des actions et des ADS	224
CHAPITRE XVII OPERATIONS AVEC LES APPARENTEES	225
CHAPITRE XVIII INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	226
18.1. Renseignement de caractère général concernant le capital	226
18.1.1. Modifications du capital et des droits sociaux	226
18.1.2. Capital social	226
18.1.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 29 avril 2008	227
18.1.3.1. Principales caractéristiques	227
18.1.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 10 mai 2007	228
18.1.4. Capital autorisé non émis	230
18.1.5. Titres non représentatifs du capital	230
18.2. Objet social (article 2 des statuts)	231
18.3. Exercice social (article 18 des statuts)	231
18.4. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	231
18.5. Dividendes	232
18.6. Assemblées Générales	232
CHAPITRE XIX CONTRATS IMPORTANTS	233
CHAPITRE XX DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	236
Annexe 1 : Projets de résolutions	238
Annexe 2 : Document annuel établi en application de l'article 222.7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers	252
Annexe 3 : Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2007	259
Annexe 4 : Table de concordance	261

CHAPITRE I :

PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLES

M. Robert Brunck, Président-Directeur Général.
M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Financier du Groupe.

1.2. ATTESTATION

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux chapitres IV, V, VI, IX, XI, XII, XIII, XV et XVI du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les informations suivantes :

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos figurant au paragraphe 10.5 du présent document de référence, ont fait une observation attirant l'attention du lecteur sur la note 2 concernant l'apport partiel d'actifs par Compagnie Générale de Géophysique-Veritas à CGG Services. »

M. Robert Brunck
Président-Directeur Général

M. Stéphane-Paul Frydman
Directeur Financier du Groupe

CHAPITRE II :

CONTROLEURS LEGAUX

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young & Autres
Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes de Versailles
41 rue Ybry
92 576 Neuilly-sur-Seine
représenté par M. Philippe Diu
Date du premier mandat : 22 juin 1955
Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007
Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Mazars & Guérard
Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes de Versailles
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
représenté par M. Philippe Castagnac
Date du premier mandat : 15 mai 2003
Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007
Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Commissaires aux comptes suppléants

Société Auditex,
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
92037 La Défense Cedex
Date du premier mandat : 9 janvier 2007
Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007
Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

M. Patrick de Cambourg
1 rue André Colledaboef
75 016 Paris
Date du premier mandat : 15 mai 2003
Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007
Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2012.

CHAPITRE III :

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le tableau ci-dessous décrit les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi que pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2006 et 2005. Le présent tableau doit être lu avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans ses documents de référence 2006 et 2005, incorporés par référence au présent document de référence.

	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
	(en millions d'euros sauf données par action)		
Résultat :			
Chiffre d'affaires	2 374,1	1 329,6	869,9
Autres produits des activités ordinaires	1,2	1,8	1,9
Coût des ventes	(1 622,3)	(890,0)	(670,0)
Marge brute	753,0	441,4	201,8
Coûts nets de recherche et développement	(51,3)	(37,7)	(31,1)
Frais généraux, commerciaux et administratifs	(231,0)	(126,4)	(91,2)
Autres produits et charges, nets	18,4	11,7	(4,4)
Résultat d'exploitation	489,1	289,0	75,1
Coût de l'endettement financier net	(109,1)	(25,4)	(42,3)
Variation du dérivé sur emprunt convertible	—	(23,0)	(11,5)
Autres produits (charges) financiers, nets	(5,2)	(8,8)	(14,5)
Impôts sur les bénéfices	(129,4)	(83,2)	(26,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4,2	10,1	13,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	249,6	158,7	(6,8)
<i>Attribué aux intérêts minoritaires</i>	4,1	1,6	1,0
<i>Attribué aux actionnaires</i>	245,5	157,1	(7,8)
Résultat net par action :			
Base ⁽¹⁾	9,12	9,04	(0,64)
Dilué ⁽²⁾	9,02	8,86	(0,64)
Bilan :			
Disponibilités et titres de placement à court terme	254,3	251,8	112,4
Besoin en fonds de roulement ⁽³⁾	367,1	210,4	154,1
Immobilisations corporelles, nettes	660,0	455,2	480,1
Etudes multi-clients	435,4	71,8	93,6
Ecarts d'acquisition	1 928,0	267,4	252,9
Total des actifs	4 647,0	1 782,1	1 565,1
Dette financière ⁽⁴⁾	1 361,0	405,6	409,6
Capitaux propres — part du Groupe	2 401,6	877,0	698,5
Autres données financières historiques et autres ratios :			
EBITDAS ⁽⁵⁾	997,3	483,0	221,4
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) ⁽⁶⁾	230,5	149,3	125,1
Investissements dans les études multi-clients	371,4	61,5	32,0
Endettement net ⁽⁷⁾	1 106,7	153,8	297,2
Dette financière ⁽⁴⁾ /EBITDAS ⁽⁵⁾	1,3x	0,8x	1,9x
Endettement net ⁽⁷⁾ /EBITDAS ⁽⁵⁾	1,1x	0,3x	1,3x
EBITDAS ⁽⁵⁾ /Charges financières, nettes	9,1x	19,0x	5,2x

(1) Le résultat net par action de base a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 26 913 428 actions au 31 décembre 2007, de 17 371 927 actions au 31 décembre 2006 et de 12 095 925 actions en 2005.

- (2) Le résultat net par action dilué a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 27 215 799 actions au 31 décembre 2007, de 17 731 386 actions au 31 décembre 2006 et de 12 095 925 actions émises en 2005.
- (3) Composé des comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes client, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.
- (4) Comprend les dettes financières long terme (y compris crédit-baux), les dettes financières court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires court terme et les intérêts courus.
- (5) L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (6) Acquisition d'immobilisations corporelles (y compris biens acquis en crédit-bail et fournisseurs d'immobilisations).
- (7) « Endettement net » signifie concours bancaires court terme, dettes financières court terme (y compris part court terme des crédits-baux), dettes financières long terme (y compris crédits-baux) net des disponibilités et titres de placement court terme.

CHAPITRE IV :

FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont classés par importance au sein de chacune des rubriques figurant aux paragraphes 4.1, 4.2 et 4.3.

4.1. Risques liés à l'activité de CGG Veritas et de ses filiales :

4.1.1. CGG Veritas doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats d'exploitation.

Du fait que CGG Veritas opère dans le monde entier y compris dans les marchés émergents, son activité et ses résultats d'exploitation sont soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- instabilité des économies et des gouvernements étrangers ;
- les risques de guerre, de terrorisme, d'insurrections civiles, de saisie, de renégociation ou annulation de contrats en cours ; et
- les restrictions de change, les sanctions et autres lois et politiques ayant une incidence sur les taxes, les échanges et les investissements.

CGG Veritas est exposée à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales et cette exposition pourrait avoir un impact important sur sa situation financière ou sur les résultats d'exploitation réalisés sur les marchés émergents où l'environnement juridique et politique est moins stable.

CGG Veritas ne peut assurer que ses opérations internationales ne subiront pas le contrecoup négatif de développements défavorables ou que toutes ses polices d'assurance seront adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis sous la forme d'une licence d'exportation et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois changent dans le temps et peuvent limiter la compétitivité globale de CGG Veritas. De même, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines de CGG Veritas peuvent exercer des activités dans des juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par le *US Office of Foreign Assets Control*. CGG Veritas réalise généralement un chiffre d'affaires dans de tels pays par le biais du traitement de données, de services de consultation de réservoirs et la vente de licences de logiciel et la maintenance de logiciels. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays. Il a mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines applicables. Cependant, le risque existe pour CGG Veritas de ne pas respecter la législation américaine sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles et/ou d'entacher sa réputation. La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attractif auprès de certains investisseurs.

CGG Veritas et certaines de ses filiales et sociétés affiliées ont également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. CGG Veritas s'est engagé, à exercer ces activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique applicables dans le Groupe¹. Cependant, il existe un risque que CGG Veritas, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés et mandataires respectifs agissent en violation des lois applicables, y compris le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977 ou des lois appliquées par *US Office of Foreign Assets Control*. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité de CGG Veritas, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

4.1.2. CGG Veritas est soumise à certains risques relatifs aux acquisitions, y compris le rapprochement avec Veritas DGC Inc. et ces risques pourraient avoir un effet significativement défavorable sur son chiffre d'affaires, ses dépenses, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Le rapprochement avec Veritas DGC Inc. implique l'intégration de deux sociétés, CGG et Veritas, qui avaient fonctionné jusqu'alors de manière indépendante et en tant que concurrents. CGG et Veritas ont conclu le *Merger Agreement* dans le but notamment de permettre au groupe combiné CGG Veritas de réaliser des synergies de coûts en ayant une seule société cotée, ainsi qu'à travers le redéploiement des ressources pour les opérations, et la rationalisation des installations. La concrétisation des bénéfices d'un tel rapprochement dépend en partie de la capacité de relever les défis inhérents à la combinaison et l'intégration des activités globales de deux entreprises de la taille et de l'importance de CGG et de Veritas ainsi qu'au caractère limité dans le temps de la défocalisation de la Direction Générale sur ces enjeux au détriment de la bonne conduite des opérations courantes. Il ne peut être garanti que CGG Veritas relèvera avec succès ces défis et/ou que le détournement de l'attention de la Direction Générale ne se fasse pas au détriment de la gestion des affaires. Bien que CGG et Veritas s'attendent à profiter des bénéfices significatifs du rapprochement, il ne peut être assuré que CGG Veritas concrétisera effectivement ces bénéfices escomptés.

Par ailleurs, CGG Veritas s'est développé, dans le passé, au travers d'acquisitions, et pourra acquérir d'autres sociétés ou actifs dans le futur. Ces acquisitions, déjà réalisées ou à réaliser dans le futur, présentent des risques financiers et managériaux, comme l'intégration des activités acquises sans surcoûts excessifs, la mise en œuvre de la stratégie combinée comme projeté, la défocalisation de la Direction Générale de la gestion courante des affaires, les problèmes d'ordre juridique, réglementaire, contractuel, social ou autres auxquels peuvent donner lieu les acquisitions, la nécessité de procéder à des investissements supplémentaires, la conservation des clients, la combinaison de différentes cultures d'entreprise et directions, l'exercice d'activités dans de nouvelles zones géographiques, le besoin d'une coordination managériale étendue, la conservation, le recrutement et la formation du personnel clé. Si l'un de ces risques inhérents aux acquisitions venait à se réaliser, il pourrait avoir un effet significativement défavorable sur les recettes, les dépenses, les résultats d'exploitation et plus généralement la situation financière de CGG Veritas.

4.1.3. CGG Veritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multi-clients et pour sa bibliothèque de données sans savoir précisément dans quelle mesure elle pourra les vendre, quand et à quel prix.

CGG Veritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques dont elle reste propriétaire. En réalisant ces investissements, CGG Veritas s'expose aux risques suivants :

- CGG Veritas peut ne pas couvrir intégralement les coûts d'acquisition et de traitement des données par les ventes futures. Les recettes tirées de ces ventes de données sont aléatoires et dépendent d'un

¹ Le Groupe a réuni ses règles de contrôle interne au sein d'un programme dit de sécurité financière qui s'appuie sur les lois et les réglementations en vigueur, telles Sarbanes-Oxley, LSF, FCPA, et qui mobilise l'ensemble des responsables opérationnels et financiers dans une démarche d'amélioration continue. Ce programme s'appuie aussi sur la charte d'éthique du Groupe, le guide de conduite des affaires et le guide des comportements qui ont été communiqués et intégrés dans les modules de formation des managers. Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des risques de corruption, et eu égard aux réglementations américaines et européennes en la matière, un cabinet extérieur a été mandaté en 2005 pour faire la revue des règles instaurées au sein du Groupe, en particulier pour la gestion des consultants commerciaux. Chaque agent a fait l'objet d'un audit et les procédures de sélection et de contrôle ont été renforcées. Une formation dédiée au contrôle des bonnes pratiques a été mise en place au sein du Groupe en 2006.

ensemble de facteurs, dont un grand nombre échappe à son contrôle. De plus, la date à laquelle ces ventes se concrétiseront n'est pas prévisible et les ventes peuvent varier considérablement d'une période à une autre. Des évolutions technologiques, des changements de réglementations, ou d'autres développements pourraient également avoir un impact négatif significatif sur la valeur des données. Enfin, les études sismiques multi-clients de CGG Veritas ont une durée de vie comptable limitée dans le temps, de sorte qu'elles peuvent être sujettes à des amortissements significatifs même si les ventes de licences associées à cette étude sont faibles ou inexistantes, réduisant ainsi les profits de CGG Veritas.

- La valeur de ses données multi-clients pourrait subir le contrecoup de tout changement négatif qui surviendrait dans les perspectives générales pour les activités de prospection, de développement et de production de pétrole et de gaz conduites dans les régions où CGG Veritas se procure ces données.
- Toute réduction de la valeur marchande de ces données obligerait CGG Veritas à amortir leur valeur comptabilisée, ce qui aurait un effet négatif significatif sur son résultat d'exploitation.

4.1.4. Les résultats d'exploitation de CGG Veritas peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change.

CGG Veritas tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGG Veritas sont libellées en devises telles que l'Euro, le dollar américain, le dollar canadien et dans une moindre mesure en monnaies ouest européennes n'appartenant pas à la zone Euro, essentiellement la Livre Sterling et la Couronne norvégienne. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par CGG Veritas est en fait dérivé de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar américain sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

On peut s'attendre à ce que les fluctuations des taux de change de l'euro par rapport à d'autres devises, le dollar américain en particulier, aient à l'avenir un effet significatif sur les résultats d'exploitation de CGG Veritas, qui sont publiés en euros. En effet, le rapprochement avec Veritas DGC Inc. a très significativement augmenté le montant des revenus et dépenses du Groupe libellés en dollars US, puisque les dépenses et revenus de Veritas ont été historiquement largement libellés en dollars US. Ainsi, au niveau des états financiers, une dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro est susceptible d'affecter défavorablement les résultats de CGG Veritas dans la mesure où les gains libellés en dollars US convertis en euros sont dépréciés. Par ailleurs, au-delà du simple effet de la conversion d'un résultat en US dollar à une parité plus défavorable, et dès lors notamment que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe CGG Veritas sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que CGG Veritas tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. En l'espèce, il est estimé que, dans la configuration actuelle, les dépenses fixes du groupe en euros sont de l'ordre de 400 millions d'euros, et donc qu'une variation défavorable de 10 cents dans la parité de change entre l'euro et le dollar américain a un impact négatif de l'ordre de 41 millions de dollars au niveau du résultat d'exploitation.

4.1.5. Les besoins en fonds de roulement de CGG Veritas sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative ce qui pourrait obliger CGG Veritas à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir.

Il est difficile pour CGG Veritas de prévoir avec certitude ses besoins en fonds de roulement. Cette difficulté est due principalement au fonds de roulement nécessaire à ses activités sismiques marines ainsi que pour le développement et l'introduction de nouvelles lignes de produits d'équipement sismique. Par exemple, dans des circonstances particulières, CGG Veritas peut être amenée à consentir des différés de paiement ou

à augmenter ses stocks de façon substantielle. Il se peut, par conséquent, que CGG Veritas ait subitement besoin d'un supplément de fonds de roulement pour lequel elle pourrait avoir à mettre en place un crédit qu'elle aurait le cas échéant du mal à obtenir ou à négocier dans des conditions satisfaisantes, compte tenu, notamment, des limitations établies dans ses conventions de prêt actuelles.

4.1.6. La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, si bien que la technologie de CGG Veritas pourrait devenir obsolète suite à ces nouveaux lancements ou il se pourrait qu'elle ne soit pas en mesure de développer et de produire en temps utile des produits nouveaux ou améliorés à un bon rapport coût/avantage.

La technologie évolue très vite dans l'industrie sismique et des produits nouveaux et améliorés sont fréquemment lancés sur le marché dans le secteur d'activité de CGG Veritas, en particulier dans les secteurs de la fabrication des équipements sismiques, du traitement de données et des domaines géotechniques. Le succès de CGG Veritas est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utiles des produits et des services nouveaux et plus performants à un bon rapport coût/avantage afin de répondre à la demande du secteur. Bien que CGG Veritas consacre des sommes très importantes à la recherche et au développement, elle ne peut assurer qu'elle n'aura aucune contrainte en terme de ressources ou des difficultés techniques ou autres qui pourraient retarder l'introduction de produits et de services nouveaux ou plus performants dans le futur. De plus, le fait que CGG Veritas développe en permanence de nouveaux produits implique un risque d'obsolescence pour les produits précédents. Les produits et les services nouveaux, s'ils sont lancés, peuvent ne pas être reconnus et acceptés par le marché ou subir l'effet significativement défavorable de l'évolution technologique ou du lancement d'autres produits ou services nouveaux par un des concurrents de CGG Veritas.

4.1.7. Les activités de CGG Veritas l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels elle pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou pouvoir les obtenir dans des conditions économiques adéquates.

Les activités d'acquisition de données sismiques de CGG Veritas, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires. Ces opérations sont exposées à des risques de pertes matérielles et de dommages corporels dues à des incendies, des explosions accidentelles, des glaces ou la haute mer. Ce type d'évènements pourrait entraîner des pertes dues à une interruption, à un retard, à une destruction du matériel ou à une mise en jeu de responsabilité. CGG Veritas dispose de polices d'assurance couvrant la destruction ou la détérioration de ses équipements sismiques et l'interruption d'activité dans le traitement des données, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Cependant, elle ne peut garantir que ces polices d'assurance suffiront à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou que CGG Veritas sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

4.1.8. Les résultats de CGG Veritas sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie.

Les résultats d'exploitation de CGG Veritas sont en partie liés à sa technologie exclusive. CGG Veritas s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques déposées et de secrets commerciaux pour créer et protéger cette technologie exclusive. CGG Veritas détient au total environ 140 brevets pour différents produits et procédés déposés dans différents pays. La durée de ces brevets, fonction de la date de dépôt et de la durée de protection accordée par chaque pays, varie de quatre à vingt ans. De plus, CGG Veritas conclut des accords de confidentialité et de licences avec ses employés et avec ses clients actuels et potentiels, et limite l'accès à sa technologie et son transfert. Mais CGG Veritas ne peut garantir que les mesures qu'elle prend afin de préserver ses droits suffiront à décourager les usages abusifs ou à empêcher des tierces personnes de développer sa technologie de manière parallèle. Bien que CGG Veritas ne soit impliquée dans aucune procédure d'importance significative pour défendre ses droits de propriété intellectuelle ou action en contrefaçon intentée à son encontre par des tiers pour préserver leurs droits, CGG Veritas ne peut assurer que

cela ne se produira pas dans le futur. De plus, la législation de certains pays étrangers ne prévoit pas une protection aussi large des droits exclusifs de propriété intellectuelle que celle, en particulier, de la France ou des États-Unis.

4.1.9. La possible incapacité de CGG Veritas de garder ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet significativement défavorable sur les activités et les opérations futures de CGG Veritas.

Les résultats d'exploitation futurs de CGG Veritas dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et d'en attirer de nouveaux. Certains employés de CGG Veritas sont des scientifiques hautement qualifiés et des techniciens très expérimentés. Si CGG Veritas n'est pas en mesure de retenir et d'attirer de tels individus, cela risque d'avoir un effet significativement défavorable sur sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques.

CGG Veritas est en concurrence avec d'autres sociétés de produits sismiques et sociétés de services et, dans une moindre mesure, avec des sociétés de l'industrie pétrolière pour du personnel qualifié dans le domaine sismique et géophysique, ce particulièrement dans une période où la demande de services sismiques est relativement forte. Le nombre de personnel compétent dans ce domaine étant limité, les demandes venant d'autres sociétés pourraient réduire la capacité de CGG Veritas à combler ses besoins en ressources humaines. Toute incapacité de CGG Veritas à engager et à retenir un nombre suffisant d'employés qualifiés pourrait nuire à sa capacité à gérer et maintenir son activité et à développer et protéger son savoir-faire. En outre, le succès de CGG Veritas dépend également dans une grande mesure des compétences et efforts des membres de son encadrement supérieur, dont la perte pourrait sérieusement affecter ses activités.

4.1.10. CGG et Veritas ont enregistré des pertes dans le passé et ne peuvent garantir la rentabilité de CGG Veritas pour l'avenir.

CGG a enregistré des pertes nettes en 2004 et 2005 (résultat net part du groupe) respectivement à hauteur de 6,4 M€ et 7,8 M€, sachant qu'en excluant l'impact du traitement comptable en vertu des normes IFRS de ses d'obligations convertibles subordonnées au taux de 7,75 %, remboursables en 2012 et libellées en dollars US, ces résultats nets auraient été positifs. Veritas a enregistré une perte nette de 59,1 MUS\$ au cours de l'exercice 2003. CGG Veritas ne peut quant à elle garantir de dégager des bénéfices à l'avenir.

4.2. Risques liés à l'industrie :

4.2.1. Le volume d'affaires de CGG Veritas est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités.

La demande concernant les produits et services de CGG Veritas est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités de prospection, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix du pétrole et du gaz dans l'avenir, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, des prévisions concernant l'offre et la demande de pétrole et de gaz, mais aussi d'autres facteurs qui échappent au contrôle de CGG Veritas. Les baisses de prix du pétrole et du gaz ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques.

Les facteurs qui ont une incidence sur les prix du pétrole et du gaz sont notamment :

- le niveau de la demande de pétrole et de gaz ;
- la situation politique, militaire et économique dans le monde, en particulier la situation politique au Moyen-Orient, les niveaux de croissance économique et la capacité de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de pétrole) à fixer et à maintenir les niveaux de production et les prix du pétrole ;
- le niveau de la production de pétrole et de gaz ;

- le prix et la disponibilité de combustibles de substitution ;
- les politiques des gouvernements en matière de prospection, de production et de développement des réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire ; et
- les conditions météorologiques en général.

Bien que les prix du pétrole et du gaz aient atteint leur niveau historiquement le plus élevé, ce qui généralement fait augmenter la demande de produits et services sismiques, les marchés du pétrole et du gaz ont toujours été volatiles et il est probable qu'ils le resteront à l'avenir.

CGG Veritas considère que l'incertitude géopolitique globale pourrait amener les sociétés pétrolières à reporter ou à annuler brutalement leurs projets géophysiques en cours. Tout évènement affectant l'offre mondiale de pétrole et de gaz, la demande ou les prix ou pouvant entraîner une incertitude du marché pourraient faire baisser les activités de prospection et de développement et avoir des conséquences négatives sur les opérations de CGG Veritas. CGG Veritas ne peut donner aucune garantie sur les prix du pétrole et du gaz dans l'avenir, ni sur le niveau de dépenses des entreprises du secteur qui résulteraient des activités de prospection, de production et de développement.

4.2.2. CGG Veritas évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables.

La plupart des contrats de CGG Veritas sont obtenus suite à une procédure d'appel d'offres, ce qui est la norme dans ce secteur d'activité. Parmi les facteurs qui ont influencé la concurrence ces dernières années, on retrouve les prix, la disponibilité des équipes, l'expertise technologique et la réputation sur la qualité, la sécurité et la fiabilité. Bien qu'aucune société ne lui fasse concurrence sur tous les segments de marché à la fois, CGG Veritas est soumise à une très forte concurrence sur chacun d'entre eux. CGG Veritas doit ainsi faire face à d'importantes entreprises internationales ainsi qu'à des petites sociétés locales. De plus, elle a pour concurrents de grands prestataires de service ainsi que des entreprises ou leurs filiales supportées par les gouvernements locaux. Certains de ses concurrents disposent par rapport à elle d'un plus grand nombre d'équipes et possèdent des ressources financières et autres plus importantes que les siennes. Ces concurrents pourraient se trouver dans une meilleure position pour supporter les conditions volatiles du marché et pour s'y adapter plus rapidement, notamment en ce qui concerne les fluctuations des prix, des niveaux de production de pétrole et de gaz, et les changements dans les réglementations gouvernementales. En outre, si les concurrents dans les services géophysiques augmentent à l'avenir leur capacité de production (ou ne la réduisent pas en cas de diminution de la demande) l'offre excédentaire sur le marché des services sismiques pourrait entraîner une baisse des prix. Les effets négatifs de l'environnement concurrentiel dans lequel CGG Veritas évolue pourraient alors avoir un effet significativement défavorable sur ses résultats.

4.2.3. CGG Veritas a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale.

CGG Veritas a des coûts fixes élevés, l'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement ou d'autres causes sont susceptibles d'entraîner des pertes d'exploitation significatives.

4.2.4. Le chiffre d'affaires de CGG Veritas tiré des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice annuel.

Le chiffre d'affaires tiré de l'acquisition de données sismiques terrestre et marine est soumis pour partie à un caractère de saisonnalité. Les activités d'acquisition de données marine sont par ailleurs par nature exposées à des périodes intermédiaires non productives — en raison de réparations et de maintenance des navires, ou

encore de transit d'une zone d'opération à une autre — au cours desquelles il n'est usuellement pas reconnu de chiffre d'affaires. Parmi les autres facteurs sources de variations de chiffre d'affaires d'un trimestre à un autre, se trouvent notamment le poids des aléas météorologiques, le processus budgétaire interne propre de certains clients importants concernant leurs dépenses de prospection, ou encore l'importance du délai de mobilisation des moyens de production et/ou de l'obtention des autorisations administratives nécessaires au démarrage de l'exécution des contrats d'acquisition de données.

4.2.5. Les activités de CGG Veritas sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations.

Les opérations de CGG Veritas sont soumises aux lois et réglementations fédérales, régionales, nationales, étrangères et locales, y compris des lois relatives à la protection de l'environnement. CGG Veritas doit procéder à des investissements financiers et techniques afin de se conformer à ces lois et aux exigences liées à l'obtention de tout permis requis. Dans le cas contraire, CGG Veritas pourrait être sanctionnée par des amendes, des injonctions, faire l'objet de demandes de dommages et intérêts pour dommages aux biens ou aux personnes, d'obligations d'enquêtes et/ou de remise en état de site en cas de contamination. L'absence d'obtention des permis requis peut entraîner une augmentation des temps d'immobilisation des équipages et des pertes d'exploitation. En outre, si les lois et règlements applicables, y compris les dispositions relatives à l'environnement, la sécurité ou la santé, ou leur mise en œuvre ou interprétation, deviennent plus contraignantes dans le futur, CGG Veritas pourrait être amenée à supporter des coûts opérationnels ou des investissements supérieurs à ce qui était prévu. L'adoption de lois et règlements qui auraient pour effet de restreindre les travaux d'exploration des compagnies pétrolières pourrait également être défavorable aux opérations de CGG Veritas en réduisant la demande de ses produits et services géophysiques.

4.3. Risques liés à l'endettement de CGG Veritas

4.3.1. La dette importante de CGG Veritas pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements.

L'endettement de CGG Veritas est significatif. Au 31 décembre 2007, le total de la dette financière nette de CGG Veritas, de ses actifs et des capitaux propres est respectivement (en norme IFRS) de 1 106,7 M€, 4,647 M€ et 2 401,6 M€. CGG Veritas ne peut garantir qu'elle sera en mesure dans le futur de générer les liquidités suffisantes pour respecter les engagements relatifs à sa dette ou des résultats suffisants pour couvrir les charges fixes.

L'importance de la dette de CGG Veritas pourrait avoir des conséquences importantes. Elle pourrait en particulier :

- accroître sa vulnérabilité à des situations économiques et sectorielles défavorables ;
- conduire à devoir dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales de l'entreprise ;
- limiter sa capacité de planification et d'adaptations aux changements dans le secteur dans lequel elle opère ;
- donner un avantage concurrentiel à ses concurrents moins endettés ; et
- limiter sa capacité à faire de nouveaux emprunts en raison des clauses et engagements liés à sa dette.

4.3.2. Les emprunts de CGG Veritas contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité de CGG Veritas à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités.

Les accords régissant la dette de CGG Veritas au titre des emprunts obligataires 7 ½ % à échéance de 2015 et 7 ¾ % à échéance de 2017 (ci-après les "Emprunts Obligataires") et les autres accords de crédit syndiqué des deux sociétés (y compris le "credit agreement" d'un montant de 1,140 milliard US\$ du 12 janvier

2007 (ci-après la “Convention de crédit”) et le crédit renouvelable français du 7 février 2007 d’un montant de 200 MUS\$ (ci-après le “Crédit renouvelable français”) contiennent des clauses restrictives qui limiteront la capacité de CGG Veritas et la capacité de certaines de ses filiales à :

- contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou à émettre des actions de préférence ;
- payer des dividendes ou effectuer d’autres distributions ;
- acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- souscrire certaines sûretés ;
- conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- émettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- conclure des conventions de *sale-and-leaseback* ; et
- vendre des actifs ou procéder à une fusion ou une consolidation avec toute autre société.

Se conformer aux restrictions stipulées par certains de ces contrats exigera de CGG Veritas de satisfaire à certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés, au total des actifs, à l’endettement net, aux capitaux propres et au bénéfice net. L’exigence qui lui est faite de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s’adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à elle, d’obtenir du financement, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d’activités actuelles ou futures.

4.3.3. Si CGG Veritas est dans l’impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires et ses autres emprunts, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés.

Si CGG Veritas est dans l’impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d’emprunt en vigueur ou à venir y compris la Convention de crédit et le Crédit renouvelable français, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité de CGG Veritas de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. En conséquence, le Groupe ne peut donner de garantie qu’il sera en mesure de se conformer aux clauses et engagements susvisés ou encore satisfaire aux ratios et tests requis. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de remboursement et exiger le remboursement anticipé de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d’autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l’une de ces situations se présente, les actifs de CGG Veritas pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due et CGG Veritas pourrait être dans l’impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. En cas cependant d’obtention par CGG Veritas d’un financement alternatif, rien ne garantit en outre que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

4.3.4. CGG Veritas et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel

CGG Veritas et ses filiales pourraient recourir à l’avenir à un endettement supplémentaire substantiel (y compris toute dette garantie). Les dispositions des Emprunts Obligataires et des contrats de crédit en vigueur actuellement limitent la capacité d’endettement futur de CGG Veritas et de ses filiales mais n’interdisent pas la souscription de dettes supplémentaires. à la date du présent rapport, CGG Veritas a tiré 890 MUS\$ dans le cadre de la Convention de crédit afin de financer le paiement en numéraire de la rémunération du rapprochement avec Veritas DGC Inc.

La souscription d'un endettement supplémentaire par CGG Veritas augmenterait corrélativement les risques s'y rapportant.

4.3.5. Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette, CGG Veritas aura besoin d'un montant important de liquidités et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle.

La capacité de CGG Veritas à rembourser ou à refinancer son endettement, et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendra en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir. Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

CGG Veritas ne peut garantir qu'elle générera suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités, qu'elle apportera les améliorations opérationnelles à temps ou que les prêts futurs seront suffisants pour lui permettre de respecter les engagements relatifs à sa dette ou de financer ses autres besoins en liquidité. Si elle est dans l'impossibilité de rembourser ses dettes, elle devra rechercher un financement alternatif, tel qu'un refinancement ou une restructuration de sa dette, céder des actifs, suspendre ou retarder des dépenses d'investissement ou faire un nouvel appel public à l'épargne. CGG Veritas ne peut garantir qu'un refinancement de la dette ou une restructuration serait possible, que des actifs pourraient être cédés, ou s'ils pouvaient être cédés, le calendrier des cessions et le montant du produit de ces cessions, ou qu'un financement supplémentaire pourrait être obtenu dans des conditions acceptables.

4.3.6. Les résultats de CGG Veritas peuvent être affectés par les changements dans les taux d'intérêt.

Les sources de financement de CGG Veritas sont constituées d'emprunts garantis et de facilités de crédit soumis à des taux d'intérêts variables. En particulier, la Convention de crédit est soumise à un taux d'intérêt indexé sur l'US dollar LIBOR. En conséquence, les charges financières de CGG Veritas peuvent augmenter significativement si les taux d'intérêt à court terme augmentent. Tout accroissement de 50 points de base du LIBOR est ainsi susceptible d'augmenter notre dépense d'intérêt de 5 MUS\$ par an sur une base pro forma.

4.3.7. Risques de taux au 31 décembre 2007.

CGG Veritas peut être amenée à souscrire une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêt variables indexés sur des durées de tirage allant de un à soixante mois. Il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. Ce risque est cependant atténué dans la mesure où une partie importante de la dette contractée par le Groupe est constituée de l'Emprunt Obligataire à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédits baux et de lignes de crédit bancaires moyen terme de durées variables également à taux fixes.

	<u>JJ à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Au-delà</u>
		en M€	
Passifs financiers*	35,6	109,1	1 236,4
Actifs financiers**	177,9	—	—
Position nette avant gestion***	142,3	(109,1)	(1 236,4)
Hors bilan	—	—	—
Position nette après gestion***	142,3	(109,1)	(1 236,4)

* Hors découverts bancaires et intérêts courus, mais incluant la participation des salariés

** Disponibilités effectivement placées

*** Position nette active/(passive)

Au 31 décembre 2007, la position nette à taux variable et à moins d'un an est active à hauteur de 144,2 M€.

4.4. Risque de change au 31 décembre 2007

	<u>En MUSD</u>
Actifs (net)	1 224,8
Passifs	(1 146,0)
Position nette avant gestion	78,8
Positions hors-bilan	(30,5)
Position nette après gestion	48,3

La position nette de change concerne essentiellement le dollar US et les monnaies à parité fixe avec cette devise. Les autres positions sont négligeables. La Société tend à ramener à l'équilibre cette position de change par une politique de ventes à terme des créances futures dès leur entrée dans le carnet de commandes et par une souscription d'emprunt dans cette devise en contrepartie des actifs long terme.

4.5. Risque sur actions

La politique de placement de la Société n'autorise pas de placements sur des actions tierces. Toute intervention sur les propres actions de la Société est décidée par la Direction Générale dans les conditions fixées par la réglementation applicable.

La Société détenait 42 769 actions propres au 31 décembre 2007 pour un montant de 8,4 millions d'euros. Une baisse de 10 % du cours des titres auto-détenus a ainsi un impact de 0,8 million d'euros sur les capitaux propres et est sans impact sur son résultat.

	<u>Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions</u>	<u>Portefeuille d'actions propres</u>
	(en millions d'euros)	
Position à l'actif	—	8,4
Hors-bilan	—	—
Position nette globale	—	8,4

4.6. Risques liés à l'environnement

Bien qu'il n'existe pas de réglementation propre encadrant ses activités, le Groupe est soumis aux divers lois et règlements en vigueur dans les pays où il opère, notamment en matière d'environnement. Ces lois et règlements peuvent imposer aux entités du Groupe d'obtenir des autorisations et/ou permis préalablement à l'exécution d'un contrat. Les dirigeants estiment que la Société respecte les lois applicables en matière d'environnement; toutefois, leur évolution fréquente ne permet pas à la Société de prévoir le coût ou l'impact de ces lois et règlements sur les opérations futures du groupe. La Société n'est mise en cause dans aucune procédure judiciaire concernant des questions d'environnement et n'a connaissance d'aucune réclamation, ni d'aucune responsabilité potentielle dans ce domaine, qui pourrait avoir un effet notable sur l'activité du Groupe ou sur sa situation financière.

L'effort continu mené les années précédentes pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité a été poursuivi, avec le renforcement des procédures et l'adoption de mesures destinées à en accroître le souci chez le personnel et les sous-traitants, en particulier par des réunions de sécurité périodiques obligatoires sur le terrain et à bord des navires. Un système complet de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement, couvrant l'ensemble des activités, est en vigueur au sein du Groupe et continue d'être adapté à chacune des activités.

4.7. Assurances

La nature de l'activité de la Société engendre des risques permanents d'exploitation très importants pour lesquels elle n'est pas forcément assurée et pour lesquels il se peut qu'elle ne soit pas en mesure d'obtenir l'assurance adéquate, et encore moins à des conditions économiques acceptables si toutefois elle y parvient.

Les activités d'acquisition de données sismiques, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires, et impliquent par conséquent des risques de pertes dues à une interruption, à un retard ou à la destruction du matériel. La Société souscrit des polices d'assurance couvrant la destruction ou la détérioration de ses équipements sismiques et l'interruption d'activité dans le traitement des données, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Mais la Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances suffiront à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou qu'elle sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

La politique générale de couverture des risques suivie par le Groupe reflète la volonté de ce dernier de couvrir les sinistres majeurs pouvant affecter ses sites et/ou équipements ainsi que les responsabilités auxquelles il peut se trouver exposé vis à vis des tiers du fait de son activité. L'adéquation des couvertures d'assurance aux risques auxquels est susceptible d'être confronté le Groupe est revue périodiquement.

Les principales polices d'assurance du Groupe couvrent les dommages et risques suivants :

- dommages subis par les tiers et les clients du fait des activités de la Société y compris la responsabilité du fait des produits ;
- risques et responsabilité liés à la spécificité de son activité marine (pollution, utilisation d'unités en eaux peu profondes, dommages causés par les streamers ou par tout autre équipement tracté par un navire, responsabilité vis à vis des tiers, de l'équipage, collision..) et couvrant tant les navires dont la Société est propriétaire que ceux qu'elle exploite en vertu d'une charte ;
- dommages à la coque et aux machines des navires dont la Société est propriétaire ;
- dommages aux sites et installations de la Société et, pour ce qui concerne Sercel et le traitement, les pertes d'exploitation en résultant ;
- tous risques y compris les risques de guerre auxquels peuvent être exposés les équipements et les bateaux (hors navires sismiques) dont la Société est propriétaire ou qu'elle exploite, ainsi que les bandes de données sismiques.

Le niveau de couverture retenu pour chacun de nos programmes d'assurance est apprécié au cas par cas par la Direction Générale en fonction du développement des activités du Groupe et des risques concernés. Le budget global consacré par le groupe à ses programmes d'assurances représente 9,5 M€, soit environ 0,4 % de son chiffre d'affaires. Les plafonds de couverture souscrits par la Société auprès des compagnies d'assurance sont suffisamment élevés pour la prémunir contre des pertes financières conséquentes en cas de sinistres. A titre d'illustration, le naufrage du Mistral survenu en décembre 2002, a été indemnisé à hauteur de 69 millions d'euros, montant couvrant la valeur des actifs inscrits au bilan.

Afin d'éviter toute perte significative en cas d'arrêt d'exploitation à la suite d'un sinistre, la Société a souscrit une police d'assurance couvrant les activités de Sercel et de traitement de données et permettant de couvrir la perte de marge brute pendant la période nécessaire à la reconstruction d'un outil de production à la suite d'un sinistre majeur. Cette police ne couvre pas les activités terrestre et marine de la Société. S'agissant de l'activité marine, le Groupe n'est pas certain de pouvoir obtenir une assurance adéquate, et encore moins à des conditions économiques acceptables si toutefois il y parvient. Pour ce qui concerne l'activité terrestre, le Groupe dispose d'un parc d'équipements suffisant pour garantir qu'aucun sinistre affectant les équipements ne puisse générer d'arrêt d'exploitation significatif.

4.8. Sous-traitance

Au sein du Groupe, Sercel a plus particulièrement recours à la sous-traitance. En effet, les sites de fabrication français sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière. L'activité de sous-traitance est répartie sur un grand nombre d'entités ayant chacune une faible proportion de la totalité de l'activité sous-traitée afin d'éliminer tout risque lié à la défaillance de l'un de ces sous-traitants.

Pour ses activités de services, la politique de la Société n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas particulier de l'absence de capacité disponible.

CHAPITRE V :

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : Compagnie Générale de Géophysique — Veritas
Sigle : CGG VERITAS

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 969 202 241 RCS Paris.

Code APE : 7112B.

5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 26 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

5.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social

Le siège social de la Société est situé Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, France (téléphone : 33 1 64 47 45 00).

La Société est constituée en société anonyme (article 1 des statuts). Elle est régie par le Code de commerce et généralement par les dispositions des lois et règlements français.

5.1.5. Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société

Le Groupe est l'un des premiers prestataires internationaux de services géophysiques intégrés ainsi que le premier fabricant mondial d'équipements géophysiques. Ses principaux clients en matière de prestations de services géophysiques sont des compagnies pétrolières et des compagnies gazières qui utilisent l'imagerie sismique comme support à l'exploration et au développement des réserves.

La Société a été fondée en 1931 pour commercialiser les techniques géophysiques d'évaluation des ressources du sous-sol. Elle s'est progressivement spécialisée tout au long de son histoire dans les techniques sismiques adaptées à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, tout en conservant une activité dans d'autres domaines géophysiques.

La filiale Sercel, a été créée dans les années soixante pour pourvoir aux besoins de matériel d'enregistrement sismique du Groupe. Sercel a rapidement mis sur le marché son enregistreur digital SN 348 qui allait devenir la référence de l'industrie pour le reste de la décennie.

Dans les années 80 et 90, la sismique marine a enregistré une croissance significative axée notamment sur le Golfe du Mexique, la Mer du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Cet essor du marché offshore ainsi que le développement rapide de nouveaux concurrents dans le domaine des services et de la fabrication d'équipements géophysiques a affecté le Groupe qui n'avait qu'une flotte limitée de navires sismiques.

Début 1997, la Société a procédé à une augmentation de capital et une introduction en bourse au New York Stock Exchange afin de réduire son endettement bancaire, de financer sa stratégie de développement et d'asseoir sa notoriété internationale dans le secteur parapétrolier.

Fin 1998 et tout au long de l'exercice 1999, l'industrie sismique, fortement dépendante des aléas de l'offre et de la demande du secteur pétrolier, a été affectée par un fort déclin du prix des hydrocarbures. Dès fin 1998, pour faire face à un environnement en rapide mutation, le Groupe s'est de nouveau engagé dans un vaste programme de restructuration et de modernisation visant à optimiser son organisation opérationnelle, à réduire ses coûts fixes, et à assainir sa situation financière. Réajusté en mai 1999, ce programme a été axé sur le renforcement des ressources financières, à travers deux augmentations de capital réalisées à l'automne 1999, et sur le repositionnement du périmètre stratégique du Groupe.

Dès 1999, la Direction Générale du Groupe s'est engagée sur une démarche stratégique de développement de ses activités marines tant dans le domaine des services que dans celui de la fabrication d'équipements sismiques.

Dans le domaine des équipements, Sercel a acquis :

- en 1999, la compagnie américaine GeoScience (Syntron), leader mondial du secteur des équipements géophysiques marins ;
- en septembre 2000, Mark Products, une division du groupe canadien Shaw Industries, spécialisée dans la fabrication de géophones, hydrophones, câbles et capteurs utilisés en acquisition terrestre, marine et zones de transition ;
- en octobre 2003, une société française SODERA, basée à Toulon, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de canons à air ;
- en janvier 2004, l'activité d'équipements sismiques de Thales Underwater Systems (TUS), localisée en Australie et qui comprend le développement et la fabrication de systèmes d'acquisition sismique marine de surface, en particulier de streamers solides, et de fond de mer ;
- en 2004, la société Orca Instrumentation localisée à Brest, qui réalise des études, développe et commercialise des produits dans le domaine de l'instrumentation marine et de la transmission de données sous-marine ;
- ainsi que la même année, Createch Industrie, une société spécialisée dans les outils de mesures dans les puits pétroliers, les outils de sismique de puits et les capteurs permanents.

Sercel a également poursuivi activement son développement en Chine en concluant en novembre 2003, un accord relatif à l'acquisition d'une participation majoritaire de 51 % dans la société Hebei JunFeng Geophysical Equipment Co. Ltd., implantée dans la province du Hebei et principal fournisseur de géophones et de câbles sismiques pour les entreprises sismiques chinoises, acquisition, effective début janvier 2004 après l'approbation des autorités chinoises.

Enfin, le 27 septembre 2006, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Vibration Technology Ltd, une société écossaise spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de système d'acquisition sismique sans câbles.

Dans le domaine des Services Géophysiques, le groupe s'est développé dans les services d'acquisition marine:

- en octobre 2000, en se portant acquéreur auprès de Aker de deux navires sismiques, l'Amadeus et le Symphony ;
- en rachetant en décembre 2000, les 40 % d'intérêts minoritaires que Louis Dreyfus Armateurs détenait dans CGG Marine ;
- en achetant en 2005, Exploration Resources AS (« Exploration Resources »), un fournisseur norvégien de services d'acquisition sismique marine ;
- et le 4 septembre 2006, en se portant acquéreur de Veritas.

5.1.6. Le nouveau groupe CCG Veritas, né de la fusion de CGG avec Veritas

Le 9 janvier 2007, les assemblées générales de CGG et de Veritas ont voté en faveur du rapprochement des deux sociétés et le nouveau groupe a été renommé CCGVeritas. CCGVeritas est un groupe sismique renforcé et de dimension mondiale, doté sur l'ensemble des marchés d'une offre élargie de services sismiques, et d'équipements géophysiques au travers de Sercel.

Ce rapprochement s'effectue dans un contexte économique favorable caractérisé par un cycle d'investissement prolongé.

Les réserves en baisse des compagnies pétrolières et gazières sont associées à une consommation énergétique accrue soutenue par une demande à long terme, particulièrement en Chine et en Inde. Ce contexte crée un besoin d'accélérer le rythme des explorations dans de nouvelles zones, de réétudier les zones d'exploration existantes avec de nouvelles technologies et d'optimiser la gestion des réservoirs pour maximiser les taux de récupération. La technologie sismique joue un rôle majeur dans ce processus et CCGVeritas, avec sa technologie combinée et sa complémentarité géographique au niveau mondial, est en bonne position pour devenir un acteur de tout premier rang et répondre aux besoins de l'industrie.

La fusion doit produire des économies avant impôt de coûts et de dépenses d'environ 75 millions de dollars US par an à partir de 2008.

La politique de technologie ouverte de Sercel n'est pas affectée par le nouveau groupe CCGVeritas. La stratégie de Sercel, qui vise à maintenir et à développer les technologies de pointe et à offrir de nouvelles générations de produits différenciateurs en se concentrant sur les marchés clés, est maintenue et poursuivie.

5.2. INVESTISSEMENTS

Politique d'innovation technologique et de Recherche et Développement

La capacité de CCGVeritas à se mesurer efficacement à la concurrence et à conserver une position forte sur le marché est fonction dans une large mesure d'une capacité d'innovation technologique permanente. Le Groupe considère que l'industrie sismique est aujourd'hui dans un cycle favorable porté par une forte demande pour des services et des équipements sismiques à fort contenu technologique. Le marché des produits et services étant soumis à des évolutions techniques continues et rapides, les cycles de développement, de la conception initiale à l'introduction sur le marché, peuvent s'étendre sur plusieurs années.

CCGVeritas s'efforce de concentrer ses efforts principalement sur la caractérisation des réservoirs, sur la mise au point de techniques de traitement de données sismiques des fonds sous-marins multi-composantes, sur l'imagerie structurelle, et sur les dispositifs d'enregistrement sismiques de nouvelle génération, notamment les technologies d'imagerie sous le sel de type « wide azimuth ». Fortes de plus de 541 employés, les équipes de R&D sont réparties dans les centres opérationnels.

CCGVeritas a également accès à de nouvelles technologies grâce des alliances stratégiques conclues avec des fabricants de matériels, des compagnies pétrolières, des universités ou bien en se portant acquéreur de technologies sous licence. Par ailleurs, CCGVeritas continue d'entreprendre des programmes de recherche en commun avec l'Institut Français du Pétrole.

L'évolution des dépenses brutes de R&D, incluant les frais de développement capitalisés, au cours des trois derniers exercices se traduit comme suit:

	2007		2006		2005	
	en M€	En % du chiffre d'affaires HT	en M€	En % du chiffre d'affaires HT	en M€	En % du chiffre d'affaires HT
Dépenses de recherche et développement brutes	63	2,7 %	51	3,8 %	43,5	5,0 %

Principaux faits marquants en 2007 en innovation technologique et Recherche et Développement

En incluant les coûts de développement capitalisés, les dépenses en R&D du nouveau groupe dépassent 80 millions USD en 2007, soit plus de 2,5 % du chiffre d'affaires. Le segment Services de CGG Veritas bénéficie des portefeuilles technologiques des deux anciens opérateurs et de la combinaison de deux équipes de pointe en matière de recherche et développement. Ceci ouvre pour les années à venir des perspectives encore étendues.

Avec une industrie pétrolière allant vers des zones d'exploration marine de plus en plus profondes, la sismique Marine — et en particulier la sismique 3D de meilleure résolution ainsi que la technologie « wide-azimuth » développée dans le Golfe du Mexique — est et demeure un facteur principal de croissance de la demande sismique. Construite depuis 2005, l'expertise de CGG Veritas dans le domaine des acquisitions marines « wide azimuth » est reconnue. Malgré un coût très supérieur, ce type d'acquisition, s'est généralisé dans le Golfe du Mexique, notamment pour les projets multi-clients. Les efforts ont également porté dans le domaine de l'acquisition marine sur des recherches d'amélioration de la productivité et de la sécurité des opérations maritimes ainsi que sur des dispositifs d'acquisition posés au fond de la mer: câbles et nœuds d'enregistrement isolés.

En acquisition terrestre, les efforts ont porté la technologie V1. Dérivant de la technologie HPVA™, V1 apporte des gains de productivité considérables dans les acquisitions terrestres. Ces gains permettent, pour un coût raisonnable, d'augmenter fortement la densité d'acquisition, et la qualité des images qui en sont issues.

Dans le domaine du traitement et de l'imagerie de réservoir, les efforts de R&D ont porté sur l'intégration des équipes de recherche et développement au niveau mondial, et notamment sur la convergence entre les deux plateformes logicielles utilisées précédemment par CGG et Veritas. Dès 2009, les centres de traitement mettront en œuvre un logiciel unique regroupant le meilleur des deux plateformes actuellement installées.

En ce qui concerne les nouvelles technologies différentiantes, l'année 2007 est marquée d'une part par l'amélioration des outils dédiés au traitement des données « wide azimuth », d'autre part par la poursuite des progrès en imagerie profondeur, notamment avec l'émergence de la Reverse Time Migration.

Dans le domaine des équipements, le montant des dépenses en recherche et développement a augmenté de plus de 30 % d'une année sur l'autre. La nécessité pour Sercel de maintenir un niveau de recherche et développement élevé et constant se justifie par le fort contenu technologique des équipements sismiques qui se situe à la convergence de nombreuses technologies de pointe telles que les technologies de transmission sans fil, de transmission haute et basse fréquence, d'électronique miniaturisée mais également d'optique ou bien d'acoustique. Durant l'année 2007, Sercel, dans une politique d'amélioration constante de ses produits, a développé et diffusé de nouvelles versions de ses systèmes marines Seal et terrestres 428XL et Unite. Les nouveaux équipements marins, destinés à améliorer la productivité et la qualité d'enregistrement des navires sismiques, SeaProNav et Nautilus, ont fait l'objet de campagnes d'essais à la mer pour se préparer à leur commercialisation au début de l'année prochaine. Le système d'enregistrement en fond de mer SeaRay a été mis en service chez un de nos clients avec succès.

Perspectives en innovation technologique et Recherche et Développement

Les forts développements technologiques récents en services sismiques ont donc provoqué un changement décisif pour le secteur. Le développement des techniques 4D et « wide-azimuth », avec l'offre d'une vision sur la durée écoulée et d'une meilleure illumination de réservoir ainsi qu'une résolution d'image améliorée, permet maintenant aux opérateurs de mieux situer et contrôler la performance du réservoir, en élargissant l'utilisation des techniques sismiques depuis l'exploration pure (début de cycle) jusqu'à l'outil de gestion et de développement de réservoir et de production (fin de cycle).

L'imagerie sismique s'est améliorée de façon significative au cours de la dernière décennie grâce au traitement informatique qui a permis l'analyse de données toujours plus sophistiquées. Toutefois, l'imagerie sismique 3D a recours à une onde acoustique pour indiquer si une éventuelle poche d'hydrocarbures existe sous terre, mais sa capacité à déterminer quel type de fluide contient la poche est limitée. Dans la mesure où

le coût du forage a significativement augmenté, toute technique permettant d'accroître le taux de forages réussis intéresse les sociétés pétrolières.

Les mesures électromagnétiques (EM) offrent potentiellement une technique de détection d'hydrocarbures, complémentaire à celle de la sismique. L'EM utilise des ondes électromagnétiques à faible fréquence et mesurent les changements de résistance dans la terre et fournissent des informations importantes à propos du type de fluide. Les sociétés pétrolières utilisent actuellement l'EM, essentiellement comme une mesure de réduction du risque.

Le montant total des dépenses consacrées à la recherche et développement devrait poursuivre sa croissance en 2008 afin de soutenir la capacité d'innovation du Groupe tant dans les services géophysiques que dans les équipements.

Politique d'investissements industriels :

Au cours des exercices 2005 et 2006, les investissements industriels du groupe se sont élevés respectivement à 108 M€ et 133 M€.

Au cours de l'exercice 2007, CGGVeritas a maintenu un niveau élevé en matière d'investissements industriels avec un investissement total net des éliminations de marge interne. Dans les Services, le Groupe a investi en 2007 un montant brut de 234 M€ (321 MUSD), notamment en acquisition marine avec l'arrivée de deux nouveaux navires sismiques, le Vision et le Vanquish. Dans les équipements, Sercel a investi, en 2007, 22 M€ (30 MUSD).

Au-delà de 2007, CGG Veritas prévoit d'investir en moyenne chaque année de l'ordre de 350 M€ (450 MUSD) en investissements multi-clients et de l'ordre de 170 M€ (225 MUSD) en investissements industriels de maintenance.

CHAPITRE VI :

PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

CGG Veritas a organisé ses opérations en deux secteurs d'activités opérationnelles : les Equipements géophysiques et les Services géophysiques.

Le secteur des Équipements regroupe les activités des filiales de Sercel Holding SA, à savoir la conception, la fabrication et la commercialisation des matériels et équipements nécessaires à l'acquisition de données sismiques à terre et en mer.

Le secteur des Services Géophysiques recouvre :

- l'activité d'acquisition de données sismiques en haute mer (« l'Acquisition Marine ») ;
- l'activité d'acquisition de données sismiques à terre, en eaux peu profondes, et en zones de transition (« l'Acquisition Terrestre ») ;
- l'activité de commercialisation de données sismiques retraitées, terrestres et marines, et acquises préalablement pour compte propre (« l'activité Multi-Client ») ; et
- l'activité de traitement et d'interprétation des données sismiques à fins d'imagerie du sous-sol pour le propos de son exploration ou de meilleure appréhension de réserves déjà identifiées (« l'activité Traitement & Imagerie »).

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité (hors ventes intra-groupe) en millions d'euros € et en millions de dollars U.S. :

	2007			2006			2006	
	Données historiques			Données Pro forma non auditées			Données historiques	
	M€	M\$	%	M€	M\$	%	M€	%
Sous-Total Acquisition								
Terrestre	461,5	631,8	19 %	365,0	458,4	18 %	119,1	9 %
Exclusif	327,3	448,0	14 %	270,3	339,4	13 %	119,1	9 %
Multi-clients	134,2	183,8	6 %	94,7	119,0	5 %	—	—
Acquisition Marine	986,4	1 350,5	41 %	887,6	1 114,9	45 %	533,3	40 %
Exclusif	531,2	727,3	22 %	462,2	580,5	23 %	315,4	24 %
Multi-clients	455,2	623,2	19 %	425,4	534,4	21 %	217,9	16 %
Traitement & Imagerie	263,2	360,5	11 %	258,1	324,3	13 %	139,7	11 %
Total Services	1 711,1	2 342,8	72 %	1 510,7	1 897,6	76 %	792,1	60 %
Elimination de 12 jours ⁽¹⁾	(16,5)	(22,6)	—	—	—	—	—	—
Total Services sur l'exercice fiscal								
2007	1 694,6	2 320,2	71 %	1 510,7	1 897,6	76 %	792,1	60 %
Equipements	679,5	930,5	29 %	479,5	602,3	24 %	537,5	40 %
Total	2 374,1	3 250,7	100 %	1 990,2	2 499,9	100 %	1 329,6	100 %

⁽¹⁾ Le montant de 1 711,1 M€ comprend le chiffre d'affaires du secteur Services par ligne de produits pour CGG et Veritas depuis le 1^{er} janvier 2007. Il a été en conséquence éliminé de ce montant le chiffre d'affaires réalisé par Veritas pour les douze premiers jours de janvier 2007 pour 16,5 M€. Compte tenu de l'impossibilité de nos systèmes d'information à ventiler le chiffre d'affaires de Veritas par ligne de produits réalisés au cours des 12 premiers jours de janvier 2007, il a été éliminé le chiffre d'affaires réalisé lors de ces douze jours aux 1 711,1 M€ pour obtenir le chiffre d'affaires du secteur Services de 1 694,6 M€ depuis la date de la fusion.

Répartition géographique par destination du chiffre d'affaires consolidé en millions d'euros et en millions de dollars U.S. :

	2007			2006			2006	
	Données historiques			Données Pro forma non auditées			Données historiques	
	M€	M\$	%	M€	M\$	%	M€	%
Amérique du Nord	734,6	1005,8	31 %	721,7	906,6	36 %	344,2	26 %
Amérique Latine	244,0	334,2	10 %	199,7	250,9	10 %	138,3	10 %
Europe, Afrique et Moyen Orient	767,2	1050,5	32 %	612,2	768,9	31 %	472,7	36 %
Asie-Pacifique	628,3	860,2	27 %	456,6	573,5	23 %	374,4	28 %
Total	2 374,1	3 250,7	100 %	1 990,2	2 499,9	100 %	1 329,6	100 %

Les clients de CGGVeritas se répartissent historiquement entre les compagnies nationales, les compagnies pétrolières majeures et les compagnies pétrolières indépendantes. En 2007, les deux principaux clients du Groupe représentaient respectivement 4,5 % et 2,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les Services Géophysiques sont découpés sur le plan du développement commercial autour de 2 régions (Hémisphère Ouest qui recouvre les Amériques, Hémisphère Est qui recouvre l'Asie-Pacifique, l'Europe & la CEI, l'Afrique).

Les activités d'acquisition terrestre, d'acquisition marine ainsi que le traitement de données sismiques sont proposées à nos clients dans chacune de ces régions.

L'analyse transverse par ligne de produits est celle qui est la plus pertinente pour suivre les évolutions du Groupe et son positionnement concurrentiel ainsi que ses développements stratégiques passés et futurs.

6.1. Les Services Géophysiques :

a) Acquisition de données terrestres

Présentation générale

Si l'on prend en compte le nombre d'équipes sismiques terrestre opérées, CGGVeritas est l'un des principaux contracteurs internationaux en acquisition sismique terrestre y compris en Amérique du Nord.

Au 31 décembre 2007, 25 équipes étaient en opération (y compris celles d'Argas). Les services d'acquisition terrestre ont représenté 19 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2007.

Description de l'activité

L'acquisition sismique terrestre recouvre toutes les techniques d'études sismiques faisant appel à une source d'enregistrement en contact direct ou très proche du sol. Les études sismiques terrestres sont réalisées au travers de l'installation de sismographes reliés à des enregistreurs numériques, qui sont utilisés pour recevoir des ondes acoustiques réfléchies. Ces ondes sont de préférence émises par des véhicules vibreurs, leur fréquence pouvant alors être modulée avec précision par un système informatique tout en étant moins sensible au bruit ou à l'erreur. Toutefois, en terrain difficile, zones de transition ou sur les fonds marins, d'autres sources sismiques doivent être utilisées, telles que des explosifs ou des canons à air comprimé.

Les études sismiques en zones de transition et en eaux peu profondes sont réalisées au travers de l'installation de câbles ou autres systèmes de mesures fixes sur le fond de la mer. Les câbles « fond de mer » (OBC — Ocean Bottom Cables) permettent la réalisation d'études dans des zones où l'accès aux navires sismiques haute mer est impossible, telles que les eaux peu profondes ou les zones à proximité des plates-formes de forage. Du fait qu'ils sont en contact direct avec le sol, les câbles « fond de mer » permettent d'autre part l'acquisition de données sismiques de qualité. La difficulté d'accès aux sites étudiés est un paramètre majeur pour déterminer l'effectif nécessaire à la réalisation d'une étude ainsi que le coût de la prestation. La taille d'une équipe complète pour les études à terre ou en zone de transition peut varier d'une quarantaine à plusieurs milliers de personnes (comprenant principalement dans ce dernier cas des

employés recrutés localement). Le coût d'une étude peut varier de plusieurs centaines de milliers à plusieurs millions de dollars par mois, en fonction de la taille de l'équipe ainsi que de la difficulté et du type de l'étude.

Acquisition de données sismiques terrestres exclusives (en mode contractuel) et multi-clients par CGGVeritas

Le marché total de l'acquisition terrestre exclusive (en mode contractuel) et multi-clients a continué de se renforcer en 2007. Il est estimé, selon CGGVeritas, à près de 2,2 milliards de dollars contre environ 2,0 milliards en 2006.

En acquisition terrestre, CGGVeritas opère selon deux modes de travail et donc deux approches commerciales et financières différentes :

- La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes par kilomètre carré, sur la base des paramètres spécifiés par le client qui deviendra propriétaire des données obtenues. Le client rémunère donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet ; le prix est fixé par les règles de l'offre et de la demande et le bénéfice d'exploitation pour le prestataire sismique est donc la différence entre le prix de vente et le coût de revient final de l'étude.
- La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit "non exclusif" ou encore "multi-clients". Dans les régions où l'exploration d'hydrocarbures est intensive, telles la région des rocheuses canadiennes ou américaines, CGGVeritas propose des études multi-clients qui permettent aux détenteurs de permis d'exploration pour des zones adjacentes de participer à une étude couvrant une zone plus étendue, réduisant ainsi les coûts d'études propres à chaque client. Ces études demeurent la propriété du groupe CGGVeritas.

Description de l'activité 2007

Le chiffre d'affaires total de CGGVeritas en acquisition sismique terrestre exclusive (mode contractuel) et multi-clients s'est élevé en 2007 à 461 M€ (632 MUSD).

Acquisition de données sismiques terrestres en mode contractuel

Le chiffre d'affaires total de CGGVeritas en acquisition sismique terrestre exclusive (mode contractuel) s'est élevé en 2007 à 327 M€ (448 MUSD).

Dans un marché très concurrentiel, la stratégie de CGGVeritas dans le domaine de l'acquisition terrestre exclusive (mode contractuel) est de se concentrer sur la maîtrise de ses opérations, le développement commercial à travers notamment la mise en place de partenariats, et l'extension de l'offre technologique à travers des actions de promotion et d'expérimentation sur le terrain.

En 2007, CGGVeritas a opéré en moyenne 25 équipes dans le monde, réparties en 12 équipes dans l'hémisphère Ouest et 13 dans l'hémisphère Est. L'augmentation de la demande pour notre technologie avancée a conduit à l'expansion de notre technologie HPVATM « wide-azimuth » et l'introduction réussie de SeismovieTM pour les projets 4D avancés. Le nombre d'équipes terrestre opérées par CGGVeritas, fluctue de façon importante dans l'année en raison d'opérations réalisées dans certains pays, tel que le Canada, où les conditions météorologiques conditionnent le bon déroulement des opérations.

En matière de services d'acquisition terrestres, l'offre du Groupe est basée sur une forte focalisation géographique et sur le développement de technologies nouvelles qui visent à positionner nos activités sur le haut de gamme en élargissant l'offre terrestre de l'exploration sismique vers la surveillance sismique des champs mais également à travers la poursuite du développement de partenariats locaux.

CGGVeritas possède une position forte dans l'hémisphère occidentale, en particulier en Amérique du Nord, mais aussi dans l'hémisphère oriental et notamment sur le Moyen-Orient. En Arabie Saoudite, le Groupe opère ses activités d'acquisition de données sismiques terrestres au travers d'"Arabian Geophysical &

Surveying Company” (“Argas”)², une société commune détenue à 49 % par CGGVeritas et à 51 % par un partenaire local, TAQA. TAQA possède, par ailleurs, une participation de 49 % dans le capital d’Ardiseis, la filiale du Groupe créée début 2006 pour ses activités d’acquisition à terre et en zone de transition terre — mer au Moyen Orient (hors Arabie Saoudite). Le Groupe reste majoritaire avec 51 % des actions d’Ardiseis. Ardiseis, dont le siège est à Dubaï, fournit à ses clients dans les pays du Moyen-Orient l’ensemble des services d’acquisition à terre et en zone de transition.

Acquisition de données sismiques terrestres en mode multi-clients par CGGVeritas

Dans les régions où CGGVeritas possède des études multi-clients, une licence d’utilisation de ces données est proposée aux clients. Si les données sont de qualité et si elles proviennent d’une zone intéressante, le client peut ainsi bénéficier à coût moindre de données immédiatement interprétables. Le prix de revient industriel des études associées est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables prédéfinies. Dans ce marché multi-clients, la localisation géographique des études et la qualité des données acquises et traitées par les compagnies sismiques sont des éléments de différenciation.

La librairie des données multi-clients terrestre de CGGVeritas est localisée aux Etats-Unis, au Texas, au Mississippi, en Oklahoma, au Wyoming et en Utah ainsi qu’au Canada en Alberta et en Colombie Britannique. A fin 2007, la librairie de données multi-clients terrestre de CGGVeritas représentait plus de 22 000 kilomètres carrés de données aux Etats-Unis et près de 22 500 kilomètres carrés de données au Canada.

En 2007, environ 2,7 équipes terrestres en moyenne ont opéré sur des programmes multi-clients et CGGVeritas a investi 102 M€ (140 MUSD) dans des nouvelles études multi-clients terrestres situées principalement en Amérique du Nord mais également au Kazakhstan. La valeur nette comptable de cette bibliothèque de données multi-clients terrestres était de 140 M€ (206 MUSD) à fin décembre 2007.

Le chiffre d’affaires total de CGGVeritas en acquisition sismique terrestre multi-clients s’est élevé en 2007 à 134 M€ (184 MUSD) dont 65 M€ (89 MUSD) au titre du chiffre d’affaires des après-ventes.

Concurrence et marché en acquisition terrestre

Le marché d’acquisition terrestre est extrêmement fragmenté sauf en Amérique du Nord et caractérisé par une concurrence intensive sur les prix. L’entrée d’un nombre significatif de concurrents chinois à l’international à compter de 2000 a eu pour effet de faire baisser les prix dans ce secteur et de diminuer la part de marché des acteurs qui y étaient établis. En outre, certains marchés de services très actifs, tels la Chine et la Russie, ne sont pas ou difficilement accessibles en pratique pour des fournisseurs internationaux de services tels que CGG Veritas.

Perspectives 2008

Il est anticipé que le marché d’acquisition terrestre augmente d’environ 5 % à 10 % en 2008 par rapport à 2007.

Le groupe CGGVeritas poursuivra en 2008 sa politique basée sur :

- une différenciation technologique ;
- des opérations en partenariat dans des pays fortement concurrentiels ;
- le développement lors des deux campagnes d’hiver 2007-2008 et 2008-2009 de notre savoir-faire en étude 3D de haute résolution, dans la région arctique de l’Amérique du Nord ; et

² Il existe un pacte d’actionnaires entre CGG et TAQA organisant, notamment, la répartition des sièges au conseil d’administration (5 membres dont 3 nommés par TAQA dont le Président et 2 par CGG Veritas) ainsi que les transferts à des tiers des participations des deux actionnaires. La mise en œuvre de ce pacte n’est susceptible d’entraîner aucune modification des flux financiers ou de la répartition des pouvoirs.

- le développement des études multi-clients dans la région des montagnes rocheuses canadiennes et américaines. CGGVeritas poursuivra, notamment en Amérique du Nord, le déploiement commercial de sa méthode d'acquisition sismique HPVA, qui permet de réduire le coût d'une étude d'acquisition 3D multi-azimuth.

b) Acquisition de données marines

Présentation générale

Au premier rang des contracteurs Marine, CGGVeritas est en bonne position pour tirer pleinement profit d'un marché en croissance continue depuis 2005 : elle possède en effet la plus grande flotte (14 navires 3D de grande dimension, 5 navires de moyenne capacité et un navire 2D) et sa maîtrise des technologies « multi azimuth » lui permet de répondre à la demande croissante d'images de haute définition dans les environnements géologiques complexes.

La capacité de la flotte combinée est bien équilibrée entre les tailles, grande (plus de 10 streamers), moyenne (six à huit streamers) et petite, tous les navires étant équipés de streamers Sercel solides ou liquides. Cette flotte offre également un potentiel très souple de gestion de la flotte avec une répartition équilibrée entre les navires détenus à 100 % et ceux affrétés, nouvellement construits ou entièrement amortis.

CGGVeritas offre une gamme complète de services d'acquisition sismique 3D et 2D, principalement dans le Golfe du Mexique, au large des côtes d'Afrique de l'Ouest et du Brésil, en Mer du Nord ainsi qu'en Asie-Pacifique.

L'activité d'acquisition de données offshore a représenté 41 % des revenus consolidés du Groupe en 2007.

Description de l'activité d'acquisition marine de surface et de fond de mer

Les études sismiques marines de surface sont réalisées avec des sources à air comprimé et des hydrophones récepteurs disposés à l'intérieur de streamers. L'ensemble du dispositif est tiré par le navire. Ces streamers, au long desquels des hydrophones sont répartis à intervalles réguliers d'environ 12,5 mètres, peuvent atteindre une longueur de près de 10 kilomètres. La capacité d'acquisition d'un navire est fonction du nombre de streamers qu'il tire et du nombre de sources acoustiques déployées. L'augmentation du nombre de sources et de streamers permet de réaliser les études de grande surface plus efficacement et plus rapidement.

L'acquisition marine de surface requiert un équipement de navigation techniquement avancé pour le positionnement précis des navires, des sources acoustiques et des streamers. Le savoir-faire est indispensable pour assurer, dans des conditions de sécurité et de rapidité optimales, le déploiement, l'utilisation et la récupération des sources acoustiques et des streamers. Les navires disposent d'un ensemble d'équipements et de logiciels dont notamment ceux développés par le Groupe, tels que les sources et les streamers Sercel, ou bien le logiciel qui est utilisé pour traiter les données acquises.

L'acquisition marine en fond de mer est un procédé plus récent que la sismique de surface, les deux procédés n'étant généralement pas en compétition l'un avec l'autre. Les opérations sismiques en fond de mer sont en effet réalisées le plus souvent dans des zones où l'acquisition traditionnelle par streamers remorqués est impossible, inadaptée ou trop onéreuse en raison des contraintes physiques d'accès (eaux peu profondes, obstacles...). Cette méthode peut être aussi plus performante pour certains types de travaux sismiques spécifiques comme la surveillance de zones de production à fin d'optimisation de la gestion des réserves en terre. L'acquisition sismique en fond de mer est fondée sur des capteurs reliés par câbles posés au fond soit de façon permanente, soit en tant que système mobile pouvant être réutilisé sur d'autres zones. L'enregistrement des données peut s'effectuer avec des capteurs à composantes multiples (3C), bien adaptés à un environnement fond de mer, et de manière répétitive dans le temps (4C/4D).

Acquisition de données sismiques marines exclusives et multi-clients par CGGVeritas

Toutes les sociétés sismiques ont la possibilité de fournir des données sismiques du sous-sol aux compagnies pétrolières selon deux modes de travail et donc deux approches commerciales et financières différentes :

- La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel (exclusif) avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur sismique percevra des honoraires fixes par kilomètre carré, sur la base des paramètres spécifiés par le client qui deviendra propriétaire des données obtenues. Le client rémunère donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet ; le prix est fixé par les règles de l'offre et de la demande et le bénéfice d'exploitation pour le prestataire sismique est donc la différence entre le prix de vente et le coût de revient final de l'étude.
- La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit "non exclusif" ou encore "multi-clients". Dans les régions où l'exploration pétrolière est intensive, telles le Golfe du Mexique, l'Afrique de l'Ouest et le Brésil, CGGVeritas propose des études multi-clients qui permettent aux détenteurs de permis d'exploration pour des zones adjacentes de participer à une étude couvrant une zone plus étendue, réduisant ainsi les coûts d'études propres à chaque client. Ces études demeurent la propriété de CGGVeritas. Dans ce modèle, le contracteur géophysique cherche à anticiper les besoins futurs des compagnies pétrolières en prévoyant de les vendre, non pas à un seul client mais au plus grand nombre de clients possibles et ainsi optimiser son bénéfice d'exploitation. La compagnie géophysique propose alors une licence d'utilisation de ces données. Si les données sont de qualité et si elles proviennent d'une zone intéressante, le client peut ainsi bénéficier à coût moindre de données immédiatement interprétables. Le prix de revient industriel des études associées est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables propres à chaque société.

Dans ce marché multi-clients, la localisation géographique des études et la qualité des données acquises et traitées par les compagnies sismiques sont des éléments de différenciation.

CGGVeritas comptabilise ses investissements d'études multi-clients en conformité avec ses procédures comptables de gestion des investissements, ce qui se traduit par une comptabilisation et une évaluation séparées de chaque étude selon des normes comptables définies dans la note n° 1 aux comptes consolidés de l'exercice 2007 (cf. chapitre X).

Description de la flotte de navires de CGGVeritas

La flotte de navires CGGVeritas se compose de 20 navires comprenant 8 navires 3D de grande capacité (de 8 à 12 streamers), 8 navires 3D de moyenne capacité (4 à 6 streamers) et 4 navires 3D/2D de plus petite taille. Ces navires sont équipés des streamers solides ou non solides fabriqués par Sercel. En 2007, le Groupe a poursuivi la modernisation de sa flotte avec le lancement du Vision à la fin juillet, la sortie de chantier du Vanquish mi-décembre et la conversion du Geo Challenger en configuration 12 streamers avant le début de son étude 3D multi-azimuth au large de l'Egypte.

Le Groupe est propriétaire de certains de ses navires, en détient un en co-propriété et exploite les autres en vertu d'une charte. Cette flexibilité permet au Groupe d'adapter la taille de sa flotte aux besoins du marché. Les navires 3D détenus par le groupe en pleine propriété sont l'Amadeus, le Symphony, l'Orion et le Search. Les navires 3D/2D de faible capacité sont le Venturer, le Duke et le Princess. Le groupe détient l'Alizé en co-propriété et exploite en vertu d'une charte avec option d'achat les navires 3 D suivants: le Geo Challenger, le Fohn et l'Harmattan. Les autres navires 3D, à savoir, le Vision, le Vanquish, le Viking, le Viking II, le Vantage et le Laurentian, sont exploités en vertu d'une charte.

<u>Nom du bateau</u>	<u>Année de construction</u>	<u>Année de mise à niveau</u>	<u>Année de rattachement</u>	<u>Date d'expiration de la charte</u>	<u>2D/3D</u>	<u>Nombre de Streamers</u>	<u>Longueur du navire (m)</u>
SR/V Viking Vision	2007	n/a	2007	Juin 2015	3D	10	105
M/V Veritas Voyager	2005	2006	2007	Juin 2011	3D	4	68
SR/V Viking Vantage	2002	n/a	2007	Avr. 2010	3D	8	93
M/V GeoChallenger	2000	2005	2005	Juin 2010	3D	12	91
SR/V Viking Vanquish	1999	2007	2007	Sept. 2015	3D	10	93
M/V Alizé	1999	n/a	1999	Mars 2014	3D	10	100
M/V Amadeus	1999	n/a	2001	Propriété	3D	8	84
SR/V Veritas Viking II	1999	n/a	2007	Mai 2013	3D	8	93
SR/V Veritas Viking	1998	2006	2007	Mai 2011	3D	10	93
M/V Harmattan	1993	1997	1993	Dec. 2008	3D	6	97
M/V Symphony	1988	n/a	2001	Propriété	3D	10	121
M/V Venturer	1986	2007	2005	Propriété	3D	4	90
M/V Princess	1986	2001	2005	Propriété	2D	3	76
M/V Føhn	1983	1997	1985	Dec. 2008	3D	8	87
M/V Laurentian	1983	2005	2003	Sept. 2008(*)	3D	6	85
M/V Duke	1983	1998	2005	Propriété	2D	1	67
M/V Pacific Titan	1982	1998	2005	Juin 2009	3D	2	65
M/V Search	1982	2002	2005	Propriété	3D	8	98
M/V Pacific Sword	1981	2000	2007	Oct. 2009	3D	2	58
M/V Orion	1979	2006	2005	Propriété	3D	8	81

(*) ne sera pas renouvelée à son échéance

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de renouvellement de sa flotte, CGGVeritas a signé avec Eidesvik Offshore le 2 juillet, un accord (modifié le 14 mars 2008) pour la construction de deux navires sismiques de grande capacité pour une valeur contractuelle totale d'environ 420 millions de dollars US. Ces deux navires bénéficieront des évolutions technologiques les plus récentes et notamment celles associées à la toute dernière architecture X-Bow™ de Ulstein Design AS. Ils seront livrés en 2010 et seront sous contrat d'affrètement pendant 12 ans. La construction de ces deux nouveaux navires de grande capacité représente une étape clé dans la stratégie de CGGVeritas de renouvellement de sa flotte, qui vise à remplacer par ces bateaux très modernes, les navires de moindre capacité de la génération précédente. Ces navires sont construits sur un concept d'architecture nouveau qui améliore l'efficacité du déploiement des streamers solides de Sercel dans des grandes configurations allant jusqu'à 16 streamers de grande longueur ou 20 streamers de moindre longueur pour des applications de très haute-résolution.

Description de l'activité 2007

Acquisition de données sismiques marines exclusive (mode contractuel) par CGGVeritas

En 2007, environ 58 % de la production d'études marines 3D ont été réalisés dans le cadre de contrats exclusifs, le solde se rapportant à des études multi-clients.

Le marché mondial 2007 en acquisition marine exclusive est estimé à 2,7 milliards de dollars, en progression de 20 %. La demande en acquisition sismique marine est restée soutenue en 2007 dans toutes les régions du monde avec une mention spéciale pour l'Asie Pacifique où l'exploration offshore a été particulièrement forte.

Cette activité s'est reflétée par un grand nombre d'appels d'offres et de projets en provenance notamment de « nouveaux » pays tels que l'Australie et le Vietnam tandis que l'activité est restée soutenue en Inde, Malaisie et Indonésie. La taille actuelle de notre flotte nous a permis de dédier de nombreux navires 2D et 3D dans cette région et ainsi de réaliser d'importants projets d'acquisition marine 2D et 3D en Nouvelle-Zélande, Australie et Malaisie et au Vietnam. L'activité 2007 a été particulièrement soutenue dans le Golfe

de Guinée et en Mer Méditerranée, où le Géo-Challenger a notamment réalisé un projet multi-azimuth en 12 streamers au large de l’Egypte. L’année s’est également traduite par une montée en puissance de notre activité marine au Moyen-Orient, avec un contrat opéré par le Fohn au large du Qatar.

Notre flotte de navires de un à quatre streamers est restée très active tout au long de l’année, principalement en Asie Pacifique.

Acquisition de données sismiques marines multi-clients par CGGVeritas

Les importants développements technologiques en services sismiques durant la dernière décennie ont provoqué un changement décisif pour le secteur. Ces techniques nécessitent une utilisation plus intensive du temps des navires que l’acquisition traditionnelle de données. Par exemple, trois à six fois plus de temps navire est requis pour tirer une donnée « wide-azimuth » que pour une donnée 3D traditionnelle. De plus, du fait d’un environnement du prix du pétrole défavorable, moins de 10 % des blocs accordés en 1995-2000 ont été explorés. Nous estimons que de nombreuses licences d’exploration viendront à expiration dans des bassins d’hydrocarbures potentiellement prometteurs d’ici la fin de la décennie. La prochaine mise en vente, qui inclura potentiellement toutes les zones hautement prospectives devenues disponibles dans le Golfe du Mexique, est prévue pour juillet 2008, la précédente ayant eu lieu en mars 2008.

En 2007, le Groupe a investi près de 269 millions d’euros (368 millions) de dollars de données sismiques dans sa librairie d’études multi-clients marine. Ces études ont été réalisées dans des zones à haut potentiel telles que Walker Ridge et Garden Banks dans la partie Est du Golfe du Mexique, ou encore dans les bassins de Campos et Espirito Santo en eaux profondes au large du Brésil. La valeur nette comptable à fin 2007 de cette bibliothèque de données multi-clients marines était de 296 millions d’euros (435 millions de dollars) afin décembre 2007. Ces études représentent près de 340 000 kilomètres carrés, situés pour 53 % dans le Golfe du Mexique, 26 % au large du Brésil et 21 % dans le reste du monde.

Aux Etats-Unis, CGGVeritas a profité de la forte activité d’exploration dans le Golfe du Mexique et du succès commercial de la technologie d’acquisition « wide-azimuth » qui permet d’imager le pétrole situé sous le sel. Dans la zone de Walker Ridge près de 9000 km² de données multi-clients ont été acquises avec cette technologie. Nos deux nouveaux navires de grande capacité, le Vanquish et le Vision, se sont rejoints en décembre dans le Golfe du Mexique pour opérer ensemble sur notre nouveau programme Wide Azimuth de Garden Banks qui se déroulera en parallèle du programme en cours sur Walker Ridge.

Le chiffre d’affaires total de CGGVeritas en acquisition sismique marine multi-clients s’est élevé en 2007 à 455 millions d’euros (623 millions de dollars) dont 220 millions d’euros (301 millions de dollars) au titre du chiffre d’affaires après-ventes.

Concurrence et marché

D’après les estimations de CGGVeritas, la flotte mondiale de navires sismiques 3D ayant une capacité opérationnelle de 6 streamers ou plus était constituée au 31 décembre 2007 de 51 navires répartis de la façon suivante : 13 navires WesternGeco, 10 navires PGS, 14 navires CGGVeritas, 6 navires Fugro et 8 autres.

La flotte mondiale de navires sismiques 3D ayant une capacité opérationnelle de 6 streamers et plus devrait ainsi être composée selon CGGVeritas de 60 navires à la fin de l’année 2008 et de 70 navires à la fin de l’année 2009, compte tenu de tous les projets en cours. La flotte mondiale de navires 2D est plus difficile à estimer.

Le marché des études en fond de mer (« Seabed ») est encore émergent et CGGVeritas possède avec Multiwave une expérience sur ce segment d’activité et le Groupe a réalisé en 2007 avec succès une étude fond de mer par plus de 1000 mètres de profondeur au large de la Malaisie.

Perspectives 2008

Le Groupe souhaite maintenir sa flotte de navires à un niveau technologique avancé et maintenir sa position sur le marché de l’acquisition et du traitement des données sismiques marines.

En 2008, environ 30 % de la flotte de navires 3D sera dédiée aux études multi-clients contre plus de 40 % en 2007.

CGGVeritas considère que la demande en acquisition marine restera soutenue en 2008 et en 2009 dans l'ensemble des régions du monde. La demande devrait être très soutenue notamment pour les techniques d'acquisition multi-azimuth. Ces technologies d'acquisition que le Groupe a été le premier à mettre en œuvre début 2006, en vue d'obtenir des images sismiques toujours plus précises pour une meilleure illumination des zones géologiques complexes devraient se développer au-delà du Golfe du Mexique dans des zones de géologie complexes telles que l'Afrique de l'Ouest, le Brésil ou bien encore dans le Sud Est Asiatique. Ces nouvelles technologies sont de nature à renforcer la demande en services d'acquisition marine haut de gamme.

En 2007, le taux d'utilisation des navires a été de l'ordre de 83 %. Ce taux d'utilisation devrait s'améliorer en 2008 grâce notamment à un programme de modernisation et de maintenance de la flotte moins important qu'en 2007 mais aussi grâce à une meilleure optimisation de notre flotte de navires et la réduction des temps de transit.

CGGVeritas envisage de poursuivre activement ses programmes multi-clients wide azimuth dans les eaux profondes et très profondes du Golfe du Mexique, avec la fin de la première étude située dans le bassin de Walker Ridge, avec la poursuite de la seconde étude située dans le bassin Garden Banks et avec le début d'une troisième étude située dans le bassin de Green Canyon. Une rigueur de gestion toute particulière a toujours été appliquée au programme de production d'études non-exclusives et cette politique sera poursuivie en 2008.

CGGVeritas estime que les navires de un à quatre streamers lui permettent de disposer de meilleures ressources 2D dans une période de développement favorable de l'exploration sismique. Historiquement, le segment 2D s'était plutôt limité à une demande exclusivement liée à l'effort amont de pré-exploration, les clients demandant une imagerie en 2D rudimentaire de toute une région pour repérer rapidement les zones d'intérêt méritant une imagerie 3D, — ce qui limitait son positionnement stratégique et sa valeur ajoutée. Mais cette situation a profondément évolué avec notamment le développement des projets d'acquisition marine haute résolution, ainsi que la technologie wide azimuth. En effet, ces techniques, qui sont toutes deux destinées à l'application très prometteuse des services sismiques en zone de géologie complexe, font appel massivement aux navires 2D en tant que navires sources (navires à partir desquels des ondes sont émises pour être enregistrées en surface ou par des installations de fond de mer). La maîtrise d'une flotte mixte 3D/2D devient ainsi un atout stratégique majeur et un facteur essentiel de crédibilité de l'offre auprès des opérateurs pétroliers.

c) Traitement & Imagerie

Présentation générale

Les activités de traitement et de gestion des données pour l'imagerie et la caractérisation de réservoir, sont regroupées au sein d'une même entité qui développe aussi les logiciels associés, permettant ainsi de répondre aux attentes des clients, en leur offrant une gamme étendue de services intégrés. Les activités contractuelles de Traitement & Imagerie ont représenté 11 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2007.

Description de l'activité de Traitement de données & Imagerie

Le traitement de données sismiques consiste à transformer les données acquises sur le terrain en images du sous-sol représentées par des coupes verticales en deux dimensions (2D) ou des cubes en trois dimensions (3D). Cela requiert des puissances informatiques importantes et le développement et l'utilisation de programmes basés sur des algorithmes mathématiques complexes, notamment dans les domaines de l'imagerie et du traitement du signal. Ces images sont alors interprétées par des géophysiciens et des géologues et utilisées par des compagnies pétrolières pour évaluer les zones de prospection, choisir les sites de forage et gérer les réservoirs en cours de production. CGGVeritas traite aussi bien les données sismiques

acquises par ses propres équipes d'acquisition que les données provenant de tiers. La demande en services de traitement de données est fortement corrélée à l'acquisition marine, grande pourvoyeuse de volumes de données 3D. Pour CGGVeritas, le traitement marine représente plus des deux tiers du chiffre d'affaires réalisé dans les centres de traitement internationaux. Pour tirer parti des évolutions technologiques, les données sont aussi périodiquement retraitées dans le temps, ce qui représente plus du tiers du chiffre d'affaires.

L'imagerie des réservoirs complexes et fracturés tels que ceux situés sous le basalte, sous le sel ou bien l'image de réservoirs carbonatés constitue un enjeu majeur pour nos clients et le groupe a été l'un des principaux acteurs dans les nouvelles technologies d'imagerie profondeur. CGGVeritas continue d'étendre progressivement son cœur de métier vers la Géophysique de réservoir. Grâce à des images haute résolution, et grâce à l'apport de la sismique 4D — soit par répétition des études 3D soit par monitoring permanent — CGGVeritas peut aider les producteurs d'hydrocarbures à mieux caractériser et à prédire les propriétés pétro physiques et géologiques ainsi que le comportement dynamique des fluides dans le réservoir. CGGVeritas a construit une position de leadership dans ces techniques d'avenir liées à la sismique de réservoir et aussi dans l'imagerie profondeur qu'on retrouve dans tout le cycle de l'Exploration/Production.

Description de l'activité 2007

Le marché 2007 du traitement et de l'imagerie a été marqué par une progression d'environ 1 % d'une année sur l'autre et par un léger raffermissement des prix. Les principaux facteurs de croissance proviennent d'une demande accrue en imagerie profondeur et de la reprise de l'activité d'acquisition marine qui profite au traitement avec un décalage dans le temps.

La fusion CGGVeritas a permis de construire le plus grand réseau mondial de centres de traitement et d'imagerie ouverts et de centres dédiés, dont la réputation auprès de leurs clients est excellente. Cette position est unique dans l'industrie. A fin 2007, CGGVeritas dispose d'un réseau mondial de 49 centres de traitement composé de 34 centres internationaux et régionaux destinés à tous les clients locaux qui mettent les services de traitement à proximité de ceux-ci et de 15 centres dédiés in situ. Avec 15 centres dédiés, CGGVeritas est le premier fournisseur mondial dans ce domaine. Ces centres consacrés à des clients individuels, tels que les groupes BP, Shell, Total, Pemex..., répondent à la fois à la tendance des compagnies pétrolières à externaliser le traitement de données sismiques et au besoin de proximité des équipes pluridisciplinaires. Ils permettent aussi aux spécialistes du Groupe en géosciences de travailler en liaison directe avec les clients et d'adapter et faire évoluer les technologies de CGGVeritas aux demandes spécifiques de chaque client.

Depuis la fusion CGGVeritas début 2007, et l'intégration des équipes de Recherche et Développement au niveau mondial, la convergence des logiciels de traitement se poursuit comme prévu avec l'objectif d'avoir en 2009 une plate-forme pleinement opérationnelle, regroupant le meilleur des deux plates-formes actuellement installées. Sur les places de Houston, de Londres, de Calgary et de Singapour, les centres de traitement de CGGVeritas se regroupent sur des mêmes sites, offrant ainsi à nos clients l'accès à des équipes de spécialistes et des puissances informatiques de premier rang et bien adaptées à leurs enjeux.

CGGVeritas vend également des licences d'utilisation de son logiciel d'interprétation Hampson-Russell aux sociétés qui désirent réaliser leur propre interprétation.

Une offre de service de traitement des données sismiques de puits est par ailleurs développée dans le cadre de la Joint Venture de traitement et d'interprétation VS Fusion constituée avec Baker Hughes.

Concurrence et marché

Les principaux concurrents de CGGVeritas dans le domaine du traitement et de l'imagerie sont Western Geco et PGS. Sur la base des appels d'offres connus et reçus, la société estime le marché accessible du traitement de données à environ un milliard de dollars en 2007 contre plus de 800 millions de dollars en 2006. CGG Veritas estime par ailleurs qu'il est le leader mondial dans le domaine du traitement et de l'imagerie effectué dans des centres dédiés chez les clients.

Perspectives 2008

D'une manière générale, CGGVeritas estime que la demande en imagerie sismique profondeur et en travaux spéciaux devrait rester soutenue en 2008. En effet, au moment où la recherche des gisements se déplace dans des environnements plus profonds et plus complexes, une meilleure qualité et une plus grande résolution des images sismiques deviennent encore plus nécessaire. Les technologies d'imagerie haut de gamme telle que l'imagerie profondeur et la construction de modèles de vitesse de propagation des ondes en temps quasi réel permettront de plus en plus d'obtenir ces images en profondeur d'une qualité supérieure. Ces techniques s'appliquent à toutes sortes de géométries d'acquisition et résolvent notamment le problème des fronts d'ondes complexes liés aux couches géologiques à haute vitesse acoustique, telles que le sel dans le Golfe de Mexique. Les avantages ainsi obtenus en imagerie du sous-sol sont une meilleure résolution, une définition plus claire des failles, une plus grande continuité de signal et un positionnement plus précis qui réduisent l'incertitude dans la localisation des gisements d'hydrocarbures.

CGGVeritas est particulièrement bien positionnée pour en bénéficier, du fait de la taille de sa flotte de navires sismiques mais surtout de sa frappe inégale de géophysiciens et de chercheurs. Répartis à travers le monde, ils peuvent ainsi répondre avec de nouveaux outils dédiés au traitement des données « wide azimuth » et en accélérant les progrès en imagerie profondeur. Par exemple, l'émergence de la Reverse Time Migration, technologie qui permettra notamment de renforcer la connaissance des réservoirs complexes et fracturés tels les réservoirs carbonatés et ceux situés sous le basalte, sous le sel. C'est un enjeu majeur pour nos clients.

Le Groupe poursuivra par ailleurs sa politique de proximité du client, en se positionnant à travers ses centres régionaux et dédiés dans les zones à fort potentiel.

C'est aussi sur la productivité et la réduction des délais de traitement que porteront les efforts et les investissements en 2008, car il s'agit d'un enjeu essentiel pour inscrire durablement la sismique dans le cycle de l'Exploration/Production des clients. CGGVeritas a déjà su et continuera à tirer parti des améliorations apportées à la technologie des ordinateurs et aux logiciels pour réduire les coûts et les délais et augmenter la productivité. Les segments d'avenir comme la prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures), et les applications liées à la description et la gestion de réservoirs prendront aussi une large place. Il s'agit notamment de l'imagerie profonde 3D avant sommation, de l'imagerie 3D wide azimuth, des multi-composantes et des études 4D. Le réseau mondial des centres de traitement du Groupe, la qualité de son personnel et de sa recherche lui confèrent une force qui devrait lui permettre de consolider son positionnement et de garder une avance technologique grâce à une bonne anticipation des futures évolutions.

En 2008, CGGVeritas s'efforcera notamment de développer sa nouvelle architecture informatique commune, qui permettra à terme à tous les géophysiciens de travailler avec logiciel commun.

6.2. Equipements

CGGVeritas mène ses activités de fabrication d'équipements sismiques au travers de ses filiales. Sercel est gérée comme une société autonome et réalise la majorité de son chiffre d'affaires auprès de sociétés externes au Groupe CGGVeritas. Au 31 décembre 2007, Sercel exploitait huit principaux sites industriels de fabrication d'équipements sismiques, situés à Nantes et Saint-Gaudens (France), Houston (USA), Calgary (Canada), Alfreton (Angleterre), Larbert (Ecosse), Sydney (Australie) et à Singapour. Sercel est également implantée en Chine au travers d'une part d'une participation de 40 % dans une filiale commune de fabrication d'équipements terrestres avec BGP (qui a succédé à XPEIC, le précédent partenaire de Sercel) et d'autre part au travers de sa filiale Hebei Sercel JunFeng Geophysical Equipment Co. Ltd³ dans

³ Cette société est régie par des statuts qui organisent le fonctionnement de la société et la répartition des pouvoirs. Conformément à la loi chinoise relative à la forme sociale de Sercel-JunFeng, le conseil d'administration représente l'autorité suprême de la société. Le conseil de Sercel-JunFeng est composé de 9 membres, dont 5 sont désignés par Sercel, deux par chacun des actionnaires représentant respectivement 25 % et 24 % du capital. Le président du Conseil d'administration est choisi parmi les représentants de Sercel et le directeur général, chargé d'appliquer les décisions du conseil, est choisi parmi les représentants de l'actionnaire chinois représentant 24 % du capital. Les statuts prévoient que les décisions relatives à la modification des statuts, la dissolution/fusion de la société, les augmentations ou réductions de

laquelle Sercel détient 51 %. Les sites des Ulis et Brest (France) sont dédiés respectivement aux outils de puits et à l'instrumentation sous-marine. En 2007, 29 % du chiffre d'affaires consolidé de CGGVeritas (hors ventes internes au Groupe) provenait de la fabrication d'équipements sismiques.

Description de l'activité

Sercel vend et assure le service après-vente y compris la formation des utilisateurs, dans le monde entier, d'une gamme complète de matériels géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines notamment des appareils et des logiciels d'enregistrement et des sources terrestres (véhicules vibrateurs) et marines (canons à air) et fournit à ses clients des solutions intégrées.

Le 428XL système d'enregistrement de dernière génération a été mis sur le marché en novembre 2005 et est compatible avec le système 408UL. Cette série 400 des produits Sercel représente la référence du marché. Le 428XL est une nouvelle version du système d'acquisition terrestre qui reprend les caractéristiques qui avaient fait le succès du 408UL telles que notamment son architecture évolutive et la possibilité de mixer différents moyens de communication (câbles, radio, micro-ondes, laser, fibre optique) formant un véritable réseau autorisant ainsi l'utilisateur à définir les trajectoires de routage des données et lui permettant donc d'éviter les obstacles sur le terrain. Le 428 XL offre également des possibilités étendues pour l'acquisition multicomposantes et à haute densité et est compatible avec l'équipement terrain du système 408.

Tout comme le système 408, le système 428 propose un capteur digital, le DSU, qui intègre un accéléromètre digital basé sur des composants MEMS (Micro ElectroMechanical Systems).

Par ailleurs, cette gamme d'enregistreurs sismiques terrestres est désormais complétée par le système d'acquisition sans câbles, le système « Unite », développé par Vibration Technology Ltd, société acquise en septembre 2006.

Sercel est aujourd'hui l'un des premiers fournisseurs mondiaux de vibrateurs utilisés comme source sismique par les équipes terrestres. Sercel fabrique également des produits liés à sa branche d'activité vibrateurs notamment le système de contrôle électronique de vibrateurs Sercel VE 432 et les systèmes basés sur la technologie GPS pour le positionnement des vibrateurs durant les études. Le NOMAD 65 représente la dernière gamme des vibrateurs Sercel. Tout terrain, équipé soit de roues, soit de chenilles, il a été conçu dans un souci de maintenance optimale et d'amélioration de la fiabilité dans le cas de cadences élevées. Sercel propose également à l'industrie le vibrateur NOMAD 90 qui correspond à une version du NOMAD permettant d'exercer des forces jusqu'à 90 000 livres, ce qui en fait selon Sercel le vibrateur le plus puissant au monde.

Sercel assemble également des bretelles de géophones et fabrique d'autres produits géophysiques accessoires. L'acquisition en 2004 de 51 % du capital de Sercel-JunFeng en Chine a permis à cet égard tout à la fois à Sercel de disposer d'une nouvelle unité de production de géophones, câbles et connecteurs et de renforcer sa position sur le marché chinois.

Au titre des équipements géophysiques marins, le système Seal capitalise sur l'architecture du système 408 et sur des années d'expérience en fabrication de streamers. Le système Seal reste à ce jour le seul système d'acquisition sismique marine de nouvelle génération disponible sur le marché. Début novembre 2005, Sercel a lancé une nouvelle offre dans sa gamme Seal, le streamer solide Sentinel® qui résulte des synergies technologiques réalisées dans le cadre des acquisitions d'activités réalisées au cours de ces dix dernières années. Ce streamer Sentinel représente le produit de référence du marché et équipe la majorité des nouveaux navires sismiques.

capital et les cessions de parts sont prises à l'unanimité conformément à la loi chinoise. Certaines décisions telles que l'octroi de garanties à des établissements bancaires, la modification du site de production ou l'approbation des comptes annuels sont prises à la majorité des 2/3. Toutes les autres décisions et notamment l'approbation du budget annuel, du budget d'investissements, la distribution de dividendes et la nomination/révocation du directeur général sont prises à la majorité simple. Les statuts ne prévoient pas de dispositions particulières pouvant avoir un impact direct sur les flux financiers au sein du Groupe.

Début octobre 2006, lors de la SEG (*Society of Exploration Geophysicists*) tenue à la Nouvelle Orléans, Sercel a annoncé le lancement du câble SeaRay™, câble fonds de mer (OBC) qui, selon les configurations, peut aller de 100 à 500 mètres de profondeur. Ce câble est basé sur la technologie des systèmes d'acquisition de la famille 400 et inclut un capteur digital, le DSU 3 composantes.

La gamme marine des produits Sercel s'est également récemment élargie avec l'annonce du SeaProNav™, logiciel de navigation permettant notamment le positionnement en temps réel des streamers et du Nautilus™, système de positionnement multidirectionnel de streamers.

Sercel a amélioré sa gamme de produits et ses parts de marché par une active politique d'acquisition de technologies ou d'activités avec l'acquisition de GeoScience Corporation en Décembre 1999 et de l'activité géophone de Mark Products en 2000. Cette volonté d'élargir sa gamme d'équipements de produits s'est confirmée avec l'acquisition en 2003 de la société Sodera, qui commercialise des canons à air et en 2004 des activités de fabrication d'équipements sismiques marine de Thales, d'Orca Instrumentation spécialisée en acoustique sous-marine et de Createch spécialisée dans les outils de puits. En septembre 2006, Sercel a acquis Vibration Technology Ltd, société écossaise spécialisée dans les systèmes sans câbles.

Le marché des équipements géophysiques a augmenté de plus de 35 % en 2007 par rapport à 2006, essentiellement tiré par le segment des équipements terrestres. En équipements marine, la progression a été plus faible en raison notamment des délais de construction d'un certain nombre de nouveaux navires sismiques.

Sercel est ainsi un fournisseur global de solutions pour l'ensemble de la chaîne d'acquisition sismique au travers d'un positionnement industriel équilibré, tant au point de vue de son offre produits que de ses implantations géographiques sur les deux rives de l'Atlantique et en Asie-Pacifique.

Perspectives

Sercel entend, grâce à ses investissements en recherche et développement et à des acquisitions ciblées de technologies reconnues, être en mesure de fournir une gamme intégrée et complète de matériels d'acquisition sismique à la pointe de la technologie. Sercel estime que le marché des équipements géophysiques sera en croissance en 2008. Sercel estime pouvoir maintenir sa position de leader sur le marché des équipements géophysiques en capitalisant sur sa gamme actuelle de produits, sur l'application de nouvelles technologies à ses produits et sur sa présence géographique diversifiée y compris dans les marchés à potentiel de développement.

6.3. Développements récents:

Depuis le début de l'exercice 2008, les principaux événements intervenus au sein du groupe ont été les suivants :

Accord signé le 17 janvier 2008 mettant un terme à la procédure intentée devant le Tribunal de Grande Instance d'Evry par l'un des syndicats représentant les salariés du groupe : voir chapitre X

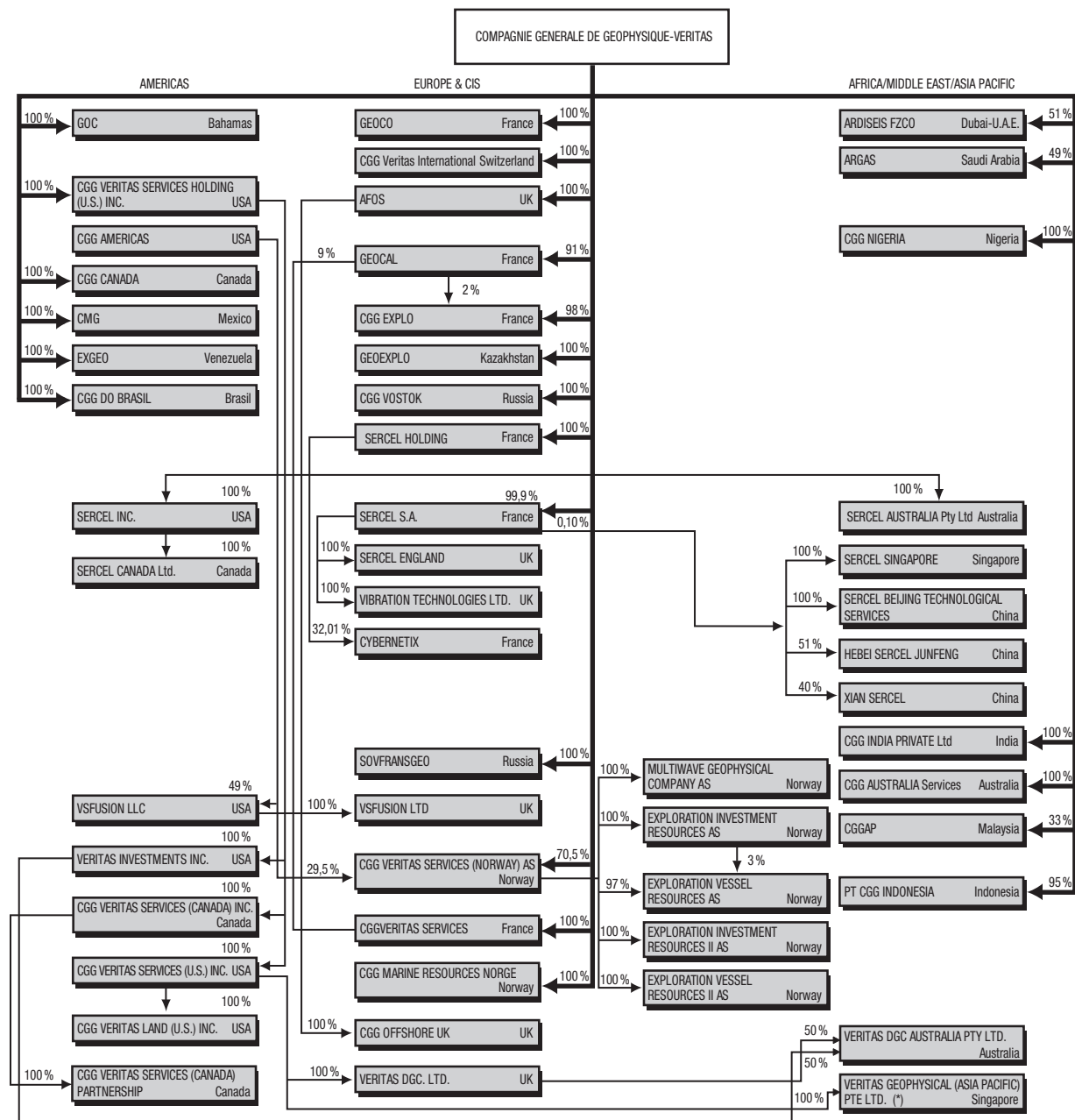
Mise en place le 14 mars 2008 d'un plan d'options de souscription d'action et d'un plan d'actions gratuites : voir paragraphes 15.2.2 et 15.2.3

CHAPITRE VII :

STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE

7.1. Organigramme

La Compagnie Générale de Géophysique-Veritas (CGG Veritas) est la société mère du Groupe. Les sociétés du Groupe lui sont directement ou indirectement rattachées. L'organigramme simplifié du Groupe (en pourcentage de détention du capital), est, à la date de l'établissement du présent document de référence, le suivant :



7.2. Relations intra-groupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverse nature, vente d'équipements de géophysique, licence de logiciels). Les rémunérations ou redevances correspondantes varient suivant la nature de l'opération en conformité avec les prix de marché. Les prestations d'assistance et de conseil de la société-mère aux principales filiales du Groupe, en matière financière, administrative, commerciale et technique sont généralement rémunérées par une redevance assise sur le chiffre d'affaires de la filiale concernée ou par un forfait déterminé par l'importance et la nature des prestations fournies. La rémunération des prestations réalisées par les filiales au bénéfice de la société-mère correspond le plus souvent au prix coûtant assorti d'une marge commerciale. Enfin, les ventes d'équipements géophysiques entre Sercel et ses filiales et les autres sociétés du Groupe sont également réalisées à des conditions de vente équivalentes à celles appliquées aux clients extérieurs au groupe.

Au cours des exercices 2007, 2006 et 2005, les flux financiers de la maison-mère vers les filiales ont été les suivants:

<u>M€</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Prestations de services rendues.	7,6	52,0	28,1
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	<u>6,8</u>	<u>1,3</u>	<u>1,1</u>
Total	<u>14,4</u>	<u>53,3</u>	<u>29,2</u>

Au cours des exercices 2007, 2006 et 2005, les flux financiers des filiales vers la maison-mère ont été les suivants:

<u>M€</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Achat d'équipement et de matières consommables	0,3	12,9	10,0
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	<u>25,3</u>	<u>47,8</u>	<u>22,3</u>
Total	<u>25,6</u>	<u>60,7</u>	<u>32,4</u>

7.3. Principaux agrégats des filiales

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats pour la société cotée, CGG Veritas, le sous-groupe Services et le sous-groupe Equipements (Sercel et ses filiales). Les activités des deux sous-groupes sont décrites aux paragraphes 6.1 et 6.2.

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>Filiales Services</u>	<u>Filiales Sercel</u>	<u>Ajustements de consolidation</u>	<u>Total Groupe CGG Veritas</u>
	(en millions d'euros sauf pour les effectifs)				
2007					
Actifs non courants	2 525,2	4 557,7	187,0	(3 843,5)	3 426,4
Dettes financières	634,2	1 255,3	11,3	(557,3)	1 343,5
Disponibilités et titres de placement court- terme	103,9	132,9	17,5	—	254,3
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . . .	(20,1)	677,4	77,2	(87,2)	647,3
Dividendes versés à CGG Veritas	—	5,2	40,0	(45,2)	—
Chiffre d'affaires	35,0	1 667,0	788,5	(116,4)	2 374,1
Résultat d'exploitation	(65,9)	305,9	266,2	(17,1)	489,1
Résultat net	(0,2)	126,5	181,3	(57,9)	249,6
Capitaux propres	1 979,4	3 269,1	449,4	(3 272,3)	2 425,6
Effectif	37	5.996	2.076		8.109
2006					
Actifs non courants	626,4	730,0	202,6	(600,0)	959,6
Dettes financières	249,0	271,5	13,4	(134,8)	399,1
Disponibilités et titres de placement court- terme	201,2	37,5	13,1	—	251,8
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . . .	114,7	125,9	108,7	(1,9)	347,4
Dividendes versés à CGG Veritas	—	5,5	19,8	(25,3)	—
Chiffre d'affaires	263,4	528,7	610,1	(72,6)	1.329,6
Résultat d'exploitation	(7,7)	128,5	174,2	(6,0)	289,0
Résultat net	54,3	24,5	115,4	(35,5)	158,7
Capitaux propres	560,7	397,6	330,4	(389,0)	899,9
Effectif	1.107	1.460	1.933		4.500
2005					
Actifs non courants	567,7	760,2	151,2	(518,5)	960,6
Dettes financiers	159,6	316,7	13,7	(89,7)	400,3
Disponibilités et titres de placement court- terme	76,5	25,0	10,9	—	112,4
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . . .	72,3	86,6	39,0	(15,5)	182,4
Dividendes versés à CGG Veritas	—	4,8	17,2	(22,0)	—
Chiffre d'affaires	221,3	332,5	378,8	(62,7)	869,9
Résultat d'exploitation	(26,4)	37,8	79,8	(16,1)	75,1
Résultat net	(29,5)	9,1	52,3	(38,7)	(6,8)
Capitaux propres	479,8	389,4	249,9	(408,9)	710,2
Effectif	1.095	1.127	1.730		3.952

CHAPITRE VIII :

PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

8.1. Liste des principales implantations du groupe

<u>Lieu</u>	<u>Destination</u>	<u>Effectif</u>	<u>Régime juridique</u>	<u>Année d'expiration du bail</u>
Paris	Siège social	37	Loué	2015
SERVICES				
Massy	Siège social de CGGVeritas Services	346	Propriété	
Massy	Centre de traitement de données	304	Propriété	
Londres, Angleterre	Centre de traitement de données Vantage West	107	Loué	2011
Redhill, Angleterre	Bureaux	55	Loué	2010
Crawley, Angleterre	Bureaux de Veritas DGC Ltd.	337	Loué	2013
Oslo, Norvège	Centre de traitement de données et bureaux de CGG Marine Resources Norge AS	47	Loué	2013
		18	Loué	2013
Bergen, Norvège	Site de CGGVeritas Services (Norway) AS et de Multiwave AS	90	Loué	2009
Houston, Etats-Unis	Bureaux de CGG Americas	125	Loué	2008
Houston, Etats-Unis	Bureaux de CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc.	502	Loué	2015
Calgary, Canada	Bureaux de Veritas Energy Services Partnership et de Hampson Russell Ltd. Partnership	257	Loué	2015
	Bureaux, acquisition terrestre	65	Loué	2009
Rio de Janeiro, Brésil . . .	Bureaux de CGG do Brasil	38	Loué	2010
Villahermosa, Mexique . .	Bureaux de CMG	128	Loué	2009
Buenos Aires	Bureaux de Veritas DGC Land, Inc.	27	Loué	2009
Caracas, Venezuela	Bureaux, acquisition terrestre et traitement	35	Loué	2010
Le Caire, Egypte	Centre de traitement de données	52	Propriété	
Kuala Lumpur,	Bureaux de Veritas DGC (Malaysia)	31	Loué	
Kuching, Malaisie	SDN BHD			2010
Kuala Lumpur, Malaisie . .	Bureaux des services géophysiques et centre de traitement	93	Loué	2008
Mumbai, India	Bureaux et centre de traitement	45	Loué	2011
Jakarta	Bureaux de PT Veritas DGC Mega Pratama	24	Loué	2009
Singapour	Bureaux de Veritas DGC Asia Pacific Ltd.	183	Loué	2020
Perth	Bureaux de Veritas DGC Australia Pty Ltd.	53	Loué	2009
EQUIPEMENT				
Houston, Etats-Unis	Bureaux de Sercel et usine de Sercel (Syntron et Mark Products). Les activités incluent la recherche et le développement relatifs au matériel d'enregistrement de données sismiques marines, de câbles et géophones et à leur fabrication	556	Propriété	

<u>Lieu</u>	<u>Destination</u>	<u>Effectif</u>	<u>Régime juridique</u>	<u>Année d'expiration du bail</u>
Nantes Carquefou.	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement relatifs au matériel d'enregistrement de données sismiques terrestres et à sa fabrication	493	Propriété	
Saint-Gaudens	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement relatifs aux câbles géophysiques, développement relatifs aux câbles géophysiques, aux véhicules vibrateurs et à l'outillage sismique pour trous de forage ainsi qu'à leur fabrication	213	Propriété	
Sydney.	Site de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement, la fabrication et la commercialisation de câbles pour l'acquisition marine	67	Loué	2008
Xu Shui, Chine	Site de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement, la fabrication et la commercialisation de géophones	469	Propriété	
Calgary, Canada.	Site de Sercel. Les activités incluent la fabrication et la réparation de câbles géophysiques	53	Propriété	
Alfreton, Angleterre	Site de Sercel. Les activités incluent la fabrication et la réparation de câbles géophysiques	53	Propriété	
Singapour	Site de Sercel. Les activités incluent la réparation de câbles géophysiques	30	Propriété	

8.2. Environnement

CGGVeritas, acteur mondial en services et équipements géophysiques reconnaît que les enjeux liés à l'environnement et de la qualité de la vie constituent une part intégrale et fondamentale dans la conduite de ses activités. Notre engagement public défini dans notre politique environnementale, signifie que nous nous engageons à diminuer notre impact sur l'environnement et que nous nous efforçons d'améliorer continuellement nos performances environnementales.

CGGVeritas s'engage à participer à des initiatives de développement durable en aidant à protéger l'environnement et en se conformant à toutes les réglementations environnementales des pays où elle opère de par le monde.

Les installations de CGGVeritas situées en France et en Europe sont, pour le secteur des Services, en majorité à caractère administratif et ne présentent pas de risques particuliers sur le plan environnemental. CGGVeritas a dans un local spécifique en France des sources d'étalonnage de faible radioactivité utilisées dans les mesures de puits. La radioactivité de ces sources fait l'objet de mesures régulières et est sans danger pour le personnel.

Les établissements de Sercel, situés à Nantes et Saint-Gaudens, ressortent de la catégorie des sites classés soumis respectivement à déclaration ou autorisation compte tenu de la mise en œuvre de certains processus de fabrication en matière électronique et mécanique. Ils font en conséquence l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités administratives compétentes en matière de risque de pollution de l'air ou des eaux. A ce jour, Sercel n'a fait l'objet d'aucune notification de non-conformité. L'étude d'impact sur l'environnement réalisée à Saint Gaudens lors de la mise à jour du dossier d'autorisation d'exploitation a permis

d'établir que l'activité de ce site ne présente pas de risques majeurs pour l'environnement. Les ateliers de traitement de surface et de peinture mis en œuvre à Saint-Gaudens sont équipés de manière conforme à la réglementation pour éviter à la fois les effets nocifs des produits utilisés et les risques d'incendie.

Les sites de fabrication ou de réparation de Sercel situés à l'étranger (USA, Canada, Singapour, Angleterre, Australie, Chine) veillent également à respecter dans les délais requis les réglementations locales qui leur sont applicables. Ainsi, lors de l'acquisition de l'activité Mark Products, en septembre 2000, auprès de la société ShawCor, les travaux de *due diligence* pré-acquisition ont permis d'établir que le site de Fallstone à Houston (Texas) faisait l'objet d'une pollution mineure du sous-sol dû à des rejets de produits chimiques. En conséquence de ces découvertes, Sercel est convenue avec ShawCor que cette dernière conservait la propriété dudit terrain à charge pour ShawCor de procéder, à ses frais et dans les meilleurs délais, à la restauration des sols du site. Les procédures d'assainissement ont été entreprises sous le contrôle de la *Texas Commission on Environmental Quality* laquelle a émis le 16 avril 2007 un certificat attestant que les opérations de restauration du site ont été menées à bien. En conséquence de l'émission de ce certificat, la propriété du site de Fallstone a été transférée à Sercel.

Les opérations du secteur Services sont divisées en deux activités différentes, toutes deux liées à l'acquisition de données sismiques :

Acquisition de données sismiques marines

En 2007, notre flotte maritime a travaillé dans des eaux aussi diverses que le Golfe du Mexique, le bassin de Santos, la mer du Nord, la Méditerranée, le Golfe de Guinée, le plateau nord-ouest australien, la Baie du Bengale et la mer Andaman. En outre, nous opérons dans beaucoup de pays d'Asie, notamment dans les mers de Sulu, des Célèbes et du Timor et au large des Philippines, de la Malaisie et de Bornéo.

Nos activités dans les fonds marins « Seabed » se sont essentiellement déroulées en Malaisie.

Acquisition de données sismiques terrestres et en eaux peu profondes

Nos activités terrestres ont été concentrées au Canada et en Amérique du Nord, en Alaska, au Venezuela, en Thaïlande, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Arabie Saoudite, en Oman, en Egypte, en Tunisie, en Libye, au Gabon et en Espagne.

Nos activités d'acquisition de données sismiques en eaux peu profondes et zones de transition ont été effectuées dans la Mer Caspienne, en Tunisie et en Indonésie.

La plupart de nos activités internationales ont un impact limité sur l'environnement et ne créent pas de dangers ou de risques écologiques importants. Nous surveillons continuellement et rapportons le plus précisément possible les incidences environnementales, aussi faibles soient-elles, de nos activités.

8.2.1. Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie :

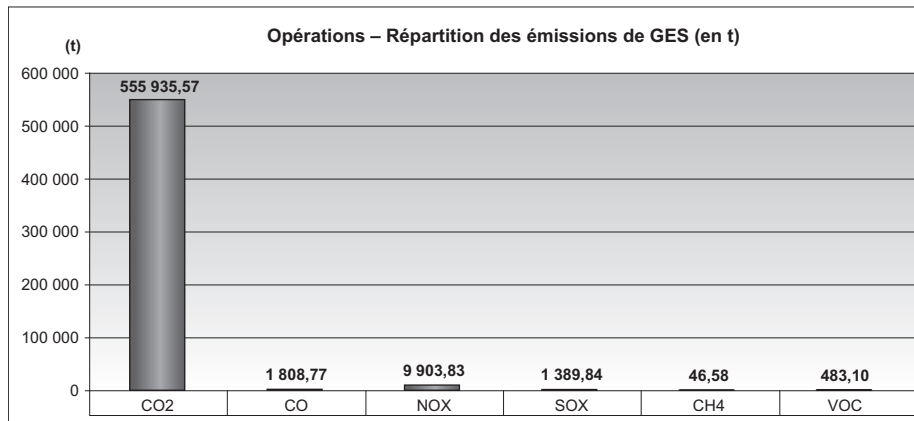
Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Le recueil de données par CGGVeritas de la quantité d'émissions de CO₂e⁴ englobe l'ensemble de nos opérations terrestres et marines haute-mer. Les émissions sont signalées en tonnes métriques (t). Les quantités signalées sont des quantités d'émissions directes sur une échelle globale.

La quantité totale d'émissions de CO₂ en 2007 a été de 555 689,76 t. Les opérations marines représentaient 87,35 % du total des émissions et les opérations terrestres 12,65 %. 95 % des émissions terrestres proviennent de moteurs diesel.

⁴ L'équivalent-dioxyde de carbone, CO₂e, est une mesure reconnue internationalement qui exprime la quantité de réchauffement global causée par les gaz à effet de serre en termes de quantité de dioxyde de carbone (CO₂) qui aurait le même potentiel de réchauffement global. Des exemples de ces gaz à effet de serre comprennent le méthane, les hydrocarbures perfluorés, et l'oxyde nitreux.

Emissions directes de GES causées par les activités d'acquisition de données marines et terrestres communes (opérations)

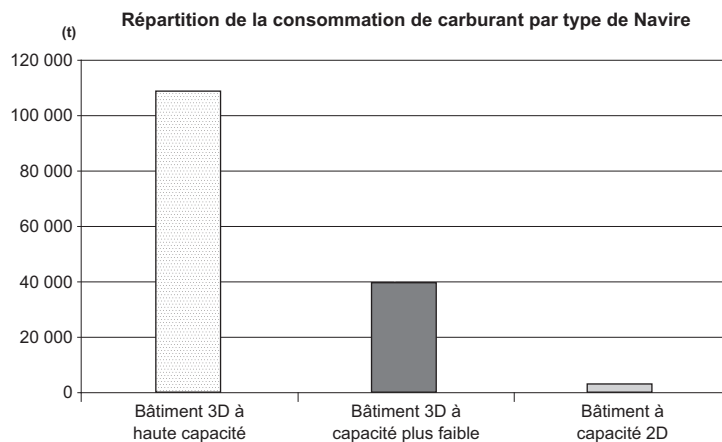


Opérations — Total des émissions de GES

Total des émissions de GES :			Année 2007
Total des émissions de GES :			569 567,56 t
GES	Qté (en t)	GES	Qté (en t)
CO ₂	555 689,76	SO _x	1 389,22
CO	1 808,15	CH ₄	46,36
NO _x	9 858,62	VOC	482,91

Sources d'émission de GES en opérations

Sources d'émissions marines	Qté (en t)	Sources d'émissions terrestres	Qté (en t)
Navires utilisant du carburant MDO . . .	146 931,30	Moteurs au diesel	21 084,39
Navires utilisant du carburant HFO . . .	4 529,25	Moteurs à l'essence	964,37
Incinérateurs	479,84	Incinérateurs	0,91



Acquisition de données marines — Emissions de GES

Opérations marines — Période Année 2007

<u>GES</u>	<u>Quantité totale (en t)</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>Facteur d'émission</u>	<u>Incinérateurs</u>	<u>Facteur d'émission</u>
CO ₂	485 378,16	484 673,76	3,2	704,40	1,468
CO	1 213,45	1 211,68	0,008	1,76	0,00367
NO _x	9 065,73	8 936,17	0,059	129,56	0,27
SO _x	1 213,45	1 211,68	0,008	1,76	0,00367
CH ₄	41,50	40,89	0,00027	0,61	0,001268
VOC	364,03	363,51	0,0024	0,53	0,0011
Total	<u>497 276,31</u>	<u>496 437,70</u>		<u>838,61</u>	

Acquisition de données terrestres — Emissions de GES

Opérations terrestres — Période Année 2007

<u>GES</u>	<u>Qté totale (en t)</u>	<u>Incinérateurs</u>	<u>Facteur d'émission</u>	<u>Incinérateurs</u>	<u>Facteur d'émission</u>
CO ₂	70 557,41	70 556,07	3,2	1,34	1,468
CO	595,32	595,32	0,027	0,00	0,00367
NO _x	838,10	837,85	0,038	0,25	0,27
SO _x	176,39	176,39	0,008	0,00	0,00367
CH ₄	5,07	5,07	0,00023	0,00	0,001268
VOC	119,06	119,06	0,0054	0,00	0,0011
Total	<u>72 291,36</u>	<u>72 289,76</u>		<u>1,59</u>	

Consommation en eau

La consommation d'eau des équipes sismiques en Terrestre opérant en milieu isolé (désert, jungle etc...) s'élève à 203 607 m³. Les missions opérant en environnement urbain ne sont pas consolidées.

Pour les opérations Marine, le suivi des consommations d'eau, géré par nos responsables d'exploitation maritime n'est pas consolidé.

Gestion des eaux grises et des eaux noires

Les équipes terrestres en zones isolées traitent les eaux noires et les eaux grises sur site, directement (11 %) ou par l'intermédiaire de sous-traitants spécialisés (89 %).

<u>Gestion des eaux usées</u>	<u>Qté (m³)</u>
Traitement sur site — Dispersion	10 129
Traitement dédié hors site	79 067

Nos navires sont équipés d'unités permanentes de traitement des eaux. La quantité des eaux rejetées, gérée par nos responsables d'exploitation nautique, n'est pas consolidée.

Gestion des déchets

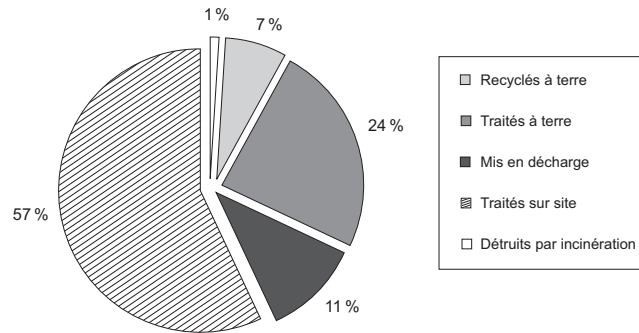
Utilisation et enlèvement des produits

Partout où nous opérons, en mer et sur terre, nous avons mis en place un système de gestion de déchets pour nos équipes. La gestion des déchets est hiérarchisée en fonction des priorités suivantes : réduction des déchets, réutilisation, recyclage, traitement ou enlèvement à des installations agréées et destruction par incinération. Il faut noter que nos opérations, surtout en terrestre, ont souvent lieu dans des endroits isolés où des installations agréées de traitement ou d'enlèvement de déchets ne sont pas disponibles.

Répartition de la gestion de déchets

Répartition de l'ensemble des opérations de gestion de déchets		Année 2007	
		Tonnes métriques	
Recyclés à terre	2 328,32	Traités sur site (rejetés en mer / enfouis)	19 523,49
Traités à terre	8 480,01	Incinérés	480,75
Mis en décharge	3 869,11		

Répartition de la gestion de tous les déchets combinés



Incidents et rejets accidentels

Acquisition de données sismiques en terrestre

En terrestre, les dommages environnementaux ont été minimes, n'occasionnant qu'un impact écologique faible, avec effet temporaire sur le milieu. La plupart des incidents sont survenus lors de la manipulation de carburant. Selon nos pratiques habituelles, la totalité de nos rejets accidentels ont été nettoyés et le sol contaminé a été envoyé à des installations adéquates pour traitement.

Répartition des rejets accidentels lors de l'acquisition de données terrestre (m3)

Carburant diesel	0,5
Carburant d'aviation	0,05
Antigel	0,05
Huile de moteur	0,13
Huile hydraulique	0,39
Total:	1,12 (m3)

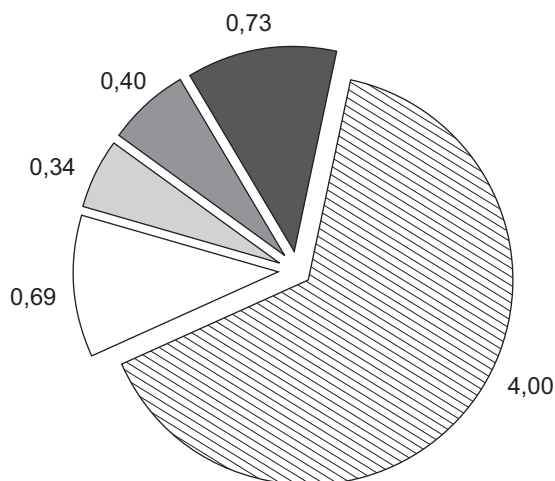
Acquisition de données sismiques en marine

Lors de l'acquisition de données marines, les dommages environnementaux ont aussi été minimes, sauf dans le cas d'un incident. Nos rejets accidentels ont eu lieu durant des activités de soutage (débordement de réservoir), des ruptures de tuyaux à pression hydraulique et par les fuites des sections de streamers endommagés lors d'enchevêtrements, des heurts de débris flottants, le fait d'autres navires ou des attaques de requins. Un incident provoqué par la corrosion d'un tuyau a eu un impact écologique mineur à court terme (4 mètres cubes d'ISOPAR M). Des essais effectués par le laboratoire TECAM — TECNOLOGIA AMBIENTAL LTDA en 1999 sur la biodégradabilité de l'ISOPAR M en environnement marin indiquent une dégradation rapide du produit après environ 8 jours d'exposition.

Répartition des rejets accidentels lors d'acquisition de données marines (m3)

Diesel marin (MDO)	1,40
Huile hydraulique	0,44
Huile moteur	0,57
Eaux usées domestiques	0,02
ISOPAR M	6,16
Total:	8,59 (m3)

Répartition de la quantité de rejets accidentels d'ISOPAR M par type (m3)



	Rupture de tuyau par érosion
	Streamer coupé par tension ou sectionnement – Enchevêtrement
	Streamer coupé par tension ou sectionnement – Debris
	Streamer coupé par tension ou sectionnement – Navire marchand / de pêche
	Streamer coupé par attaque de requin

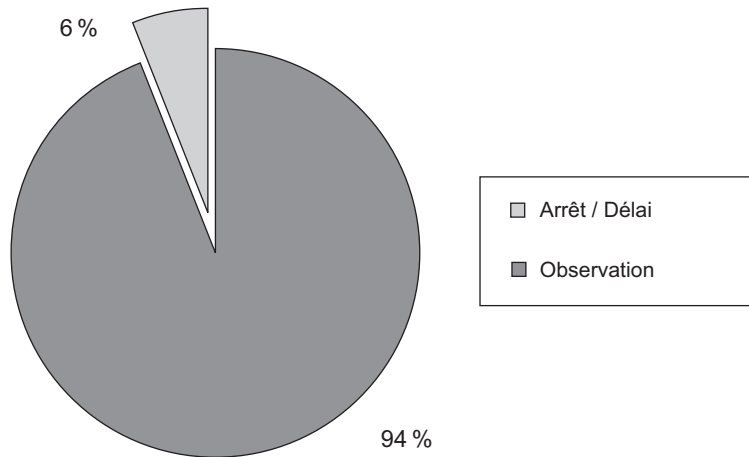
8.2.2. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

La perte de biodiversité due à l'utilisation extensive des terres ou à la perturbation des écosystèmes marins est un problème écologique au niveau mondial auquel notre société est confrontée aujourd'hui. Nous reconnaissons l'importance de la protection de la biodiversité, surtout lorsque nous travaillons dans des milieux fragiles. Cette année, CGGVeritas s'est jointe à l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association Biodiversity Working Group (IPIECA — BDWG — groupe de travail sur la biodiversité et la préservation de l'environnement dans l'industrie pétrolière internationale) pour collaborer avec nos clients à la mise au point d'outils qui nous permettront de mieux évaluer et gérer la biodiversité lors de nos opérations. Par exemple, lors de l'acquisition de données sismiques marines, l'observation et la surveillance des espèces protégées fait partie de nos engagements et responsabilités quotidiennes. Des personnels dédiés à l'observation de la faune marine sont à bord pour veiller au respect des réglementations spécifiques aux pays ou aux régions dans lesquels nos bateaux opèrent. En 2007, 1 348 observations de mammifères marins et de tortues de mer ont été enregistrées au cours de nos acquisitions de données de prospection sismique de part le monde. Ces observations ont provoqué

84 délais ou arrêts de nos opérations conformément aux mesures de prévention en place. Ces mesures permettent de donner aux animaux assez de temps pour s'écarter du voisinage immédiat de nos opérations. Soulignons la mise en œuvre de procédures préventives appelées aussi démarrages progressifs qui sont des pratiques habituelles destinées à avertir les mammifères marins et les tortues de mer de notre présence avant de pouvoir commencer notre prospection sismique.

Résumé des mesures d'atténuation pour la faune marine		année 2007
Nombre d'observations :		1 348
Délais ou arrêts		84
Temps d'indisponibilité opérationnelle		107 heures 5 minutes

Répartition des mesures d'atténuation pour la faune marine



La recherche scientifique continue à améliorer notre compréhension des changements climatiques dont la part liée aux activités humaines. L'un des défis écologiques majeurs auquel doit faire face notre société est la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En tant qu'entreprise citoyenne responsable, CGGVeritas cherche continuellement à innover dans les moyens de minimiser les émissions par le biais de l'amélioration de ses pratiques d'exploitation et d'innovations technologiques.

Meilleures pratiques d'exploitation

Dans nos opérations terrestres, nous nous engageons à utiliser, chaque fois que c'est possible, une technologie au diesel plutôt qu'à l'essence, dans le but de réaliser des économies de carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, 95 % de notre flotte de transport utilise des moteurs diesel. En outre, des mécaniciens employés par l'entreprise assurent, sur le terrain, le bon entretien des moteurs. Enfin, chaque conducteur est responsable de son véhicule et doit effectuer une inspection quotidienne et documentée de ce dernier.

En offshore, notre flotte se compose de douze bâtiments d'acquisition de données sismiques 3D à haute capacité, sept bâtiments d'acquisition de données 3D à capacité moins élevée et un bâtiment d'acquisition de données dites 2D. La société, grâce à l'aide de nos armateurs, a mis en place un processus de contrôle pour veiller à ce que toute notre flotte se conforme à la convention internationale MARPOL, Annexe VI sur la prévention de la pollution par les navires qui régleme les émissions de NO_x, SO et CO₂ pour les nouveaux bâtiments construits ou modifiés à partir de l'an 2000.

Nos bateaux utilisent exclusivement du diesel marin (MDO), à l'exception d'un navire 3D qui consomme un mélange de diesel marin et de mazout lourd (HFO). L'avantage le plus important de l'utilisation de MDO par rapport au HFO est le fait que la valeur thermique plus élevée du diesel signifie qu'elle entraîne une plus

faible consommation de carburant. En général, la valeur thermique du MDO est d'environ 42 MJ/kg, alors que pour le HFO, elle est approximativement de 40 MJ/kg, une différence qui, théoriquement, représente une diminution de 5 % de la consommation de carburant. En outre, les propriétés du diesel marin sont telles que sa viscosité et sa teneur en particules plus faibles réduisent la friction des pièces mobiles du moteur, ce qui, à son tour, diminue la consommation de carburant.

Rapports et compte-rendu

Grâce à son système de gestion environnementale intégrée, CGGVeritas évalue ses émissions conformément aux directives des International Association of Oil & Gas Producers (OGP) et du United Kingdom Offshore Operators Association (UKOOA — association d'opérateurs offshore au Royaume-Uni). En outre, nous rendons compte de nos données relatives aux émissions au Carbon Disclosure Project (CDP — projet de divulgation des émissions de CO₂). Enfin, pour l'établissement des rapports la méthodologie utilisée répond aux critères établis par le protocole sur les gaz à effet de serre.

Plans d'urgence et d'intervention

Dans le cadre de notre système de gestion intégrée QHSE, tous nos sites opérationnels ont mis sur pied des programmes d'intervention d'urgence pour faire face à une très grande variété de scénarios, comme des déversements accidentels, des incendies et des appontages d'urgence d'hélicoptères. Ces programmes sont régulièrement testés lors d'exercices pratiques veillant à assurer leur efficacité pour toute la durée de chaque projet. Ainsi, tous les trois jours, en moyenne, un exercice d'alerte à la pollution est effectué sur l'un de nos vingt navires.

<u>Plans d'urgences</u>		<u>Année 2007</u>	
<u>Acquisition de données marines</u>		<u>Acquisition de données terrestres</u>	
Exercices d'alerte à la pollution	122	Exercices d'alerte à la pollution	39
Exercices d'alerte incendie	445	Exercices d'alerte incendie	221

Initiatives technologiques

À l'heure actuelle, 60 % de notre flotte est équipée d'une technologie de streamers solides alors que le reste de nos navires emploient des streamers dits liquides et contenant de l'ISOPAR M. Dans le cadre des efforts de CGGVeritas pour améliorer ses performances environnementales, un programme de remplacement par des streamers solides est en cours pour équiper nos bateaux d'une technologie de streamers à teneur minimale en hydrocarbures. Nous prévoyons d'augmenter notre capacité en flotte équipée de streamers solides de 6 % au premier trimestre de 2008. Les douze navires de grande capacité 3D seront équipés de streamers solides en 2009.

8.2.3. Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

Nous n'avons pas actuellement de démarche de certification en matière de gestion environnementale ; cependant nos opérations obéissent aux normes ISO 14001.

8.2.4. Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

La majorité de nos sites opérationnels font l'objet d'une étude d'impact réalisée par nos clients préalablement au démarrage des travaux et ce en conformité avec les réglementations locales. Des experts représentant les autorités locales visitent nos sites pendant la durée de réalisation de nos opérations. Enfin une remise en état de nos implantations a lieu en fin d'opérations.

Comme le rappelle notre politique environnementale, nous nous engageons à :

- Mener systématiquement des évaluations de risques sur l'environnement, en cohérence avec les normes ISO 14001, pour identifier et évaluer les éventuels impacts environnementaux.

- En cas d'impact potentiel important, développer, mettre en œuvre et maintenir un plan de gestion environnementale avec les autorités compétentes, pour prévenir tout dommage sur l'environnement.
- Développer des plans d'urgence pour tout incident potentiel grave, afin d'en limiter l'impact sur l'environnement.
- Mesurer les performances environnementales sur la durée de chaque projet.

8.2.5. Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement :

Innovations technologiques

CGGVeritas prévoit d'introduire, en 2010, deux nouveaux navires de conception Ulstein X-Bow®, dont l'impact environnemental est inférieur à n'importe quel autre navire sismique existant. Les nouveaux navires seront conformes aux normes dites « **CLEAN** » de DET NORSKE VERITAS (DNV) et donc aux exigences de contrôle et de limitation des émissions opérationnelles et de réduction de la consommation de carburant.

8.2.6. L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société :

Le Groupe a une structure dédiée HSE, comprenant entre autre un support central ainsi que des ressources HSE dédiées au sein de chaque ligne de produits. Un responsable Environnement à temps plein participe à la mise en œuvre de la Politique Environnementale signée par le Président Directeur Général.

Cette politique, largement diffusée, souligne notamment la nécessité de reconnaître et gérer le risque environnemental, d'être en conformité avec les lois et les règlements, et d'éduquer toutes les parties prenantes aux enjeux environnementaux.

Initiatives dans la recherche sur l'acoustique et la vie marine

CGGVeritas participe activement au programme commun de l'International Association of Oil and Gas Producers Joint Industry Program (OGP JIP — association internationale des producteurs de pétrole et de gaz) — **E&P Sound and Marine Life Program** (Programme sur les sons et la vie marine pour les industries de pétrole et de gaz). *“L'objectif principal de ce programme commun à notre industrie est d'identifier les questions spécifiques, centrées sur les opérations qui ont rapport aux effets causés par les sons produits par les industries de pétrole et de gaz sur la vie marine, et de mener un programme de recherche qui testera les hypothèses scientifiques et produira les données nécessaires pour répondre à ces questions ”*. (Site Web OGP JIP).

L'objectif du programme comprend quatre parties :

1. Arriver à une meilleure compréhension globale des risques écologiques potentiels posés par l'exploitation du gaz et du pétrole,
2. Informer en continu les décideurs publics et participer au processus d'actualisation des réglementations qui touchent nos opérations dans le monde entier,
3. Déterminer les critères sur lesquels se baseront des mesures d'atténuation rentables et crédibles protégeant la vie marine, avec la participation non-limitée de toutes les parties prenantes, et
4. Contribuer au développement de projets pour la protection de l'environnement au sein des industries de pétrole et du gaz.

Les employés de CGGVeritas, grâce à leur expertise, ont contribué aux projets de recherche suivants :

Caractérisation des sources d'énergie marine

Le but de cette recherche est une meilleure définition de la production des sources d'énergie marine et de la façon dont les sons produits par ces sources d'énergie se propagent. Cette recherche produira, notamment, des modèles qui seront utilisés pour évaluer l'exposition d'espèces spécifiques. Ces modèles pourront, potentiellement, améliorer l'évaluation des risques liée à un projet.

Surveillance acoustique passive — Détection, classification et localisation

La surveillance acoustique passive offre la possibilité de détecter et déterminer un groupe d'espèces marines et de faire une estimation de la localisation des mammifères marins vocalisant. Ces dispositifs sont de plus en plus souvent exigés pour les prospections sismiques marines. Les données sont recueillies et analysées en temps réel pour surveiller une zone d'exclusion (une zone prédéterminée autour de la source d'énergie qui exige l'arrêt ou le ralentissement de la source d'énergie chaque fois qu'une espèce protégée entre dans cette zone). C'est aussi un outil important utilisé de plus en plus souvent à des fins de recherche, telles que la surveillance à long terme de la répartition et de l'abondance des animaux.

Toutefois, la technologie actuelle de surveillance acoustique passive doit être développée pour améliorer son efficacité et sa fiabilité en tant qu'outil de surveillance. Un programme de recherche a été entrepris pour améliorer les méthodes de détection, de classification et de localisation (DCL) qui permettront la détection en temps réel, l'identification et la localisation des mammifères marins vocalisant à partir d'un bateau en mouvement.

Analyse des données des observateurs de mammifères marins

Une méthode de surveillance souvent employée au cours de la prospection sismique marine est l'utilisation d'Observateurs de Mammifères Marins (MMO). Les MMO documentent les observations de mammifères marins et d'autre vie marine près de nos opérations et avertissent les opérateurs du navire de la présence de mammifères marins. Ce projet de recherche se concentre sur l'analyse des données collectées par les MMO ainsi que sur d'autres données opérationnelles. Ces données peuvent donner des perspectives supplémentaires liées à la répartition, à l'abondance, au mouvement et à l'utilisation de l'habitat des mammifères marins (elles peuvent être des données de référence ou de cycle biologique) et à leur réaction vis-à-vis des activités anthropogéniques.

Réactions comportementales de la vie marine et importance biologique

Les recherches dans ce domaine ont été conçues pour comprendre les réactions comportementales de la vie marine vis-à-vis des sources sonores et leur importance du point de vue biologique. Les résultats de ces études pourront, potentiellement, améliorer l'évaluation des risques liés à un projet.

8.2.7. Le montant des provisions et garanties pour risques — indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Ni CGGVeritas ni ses filiales n'ont constitué de provisions particulières pour risques environnementaux et ne font l'objet de procédure administrative ou judiciaire en la matière. Aucune indemnité n'a été versée, en 2007, en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

8.2.8. Tous les éléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger concernant les six premiers points listés ci-dessus :

Les éléments précités comprennent toutes nos filiales dans le monde y compris l'activité de nos sous-traitants, les objectifs HSE étant déclinés à travers les lignes de produits et régions, indépendamment des entités juridiques.

CHAPITRE IX :

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'analyse de l'activité et de la situation financière du Groupe par la direction générale de la Société doit être rapprochée des comptes consolidés de CGG et des notes aux états financiers. Depuis le 1^{er} janvier 2005, CGG Veritas applique les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards). Par conséquent, les comptes au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 ont été préparés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

a) Acquisition de Veritas

Le 4 septembre 2006, CGG et Veritas ont conclu un accord définitif de fusion par lequel CGG procéderait à l'acquisition de Veritas sous la forme d'une opération rémunérée en numéraire et en actions. L'opération a été finalisée le 12 janvier 2007. La société a été renommée « Compagnie Générale de Géophysique-Veritas », en abrégé « CGG Veritas », elle est cotée à Euronext Paris et au New York Stock Exchange (sous la forme d'ADS). Les actions CGG Veritas sont cotées sous le symbole « GA » à Euronext Paris et les ADS sont désormais cotées sous le symbole « CGV » au New York Stock Exchange.

Sur la base du jour de finalisation de la fusion et sur la base de la formule qui figure dans la convention de fusion, la rémunération par action Veritas a été de 85,50 dollars U.S en numéraire ou bien de 2,0097 ADS CGG Veritas au choix des actionnaires Veritas. Sur les 40 420 483 actions ordinaires Veritas existantes au moment de la fusion le 12 janvier 2007 :

- 33 004 041 des actions (81,7 %) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en numéraire ;
- 5 788 701 des actions (14,3 %) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en ADS CGG ; et
- 1 627 741 des actions (4,0 %) n'ont pas fait valablement l'objet d'un choix.

Les actionnaires ayant choisi une rémunération en numéraire ont reçu, en moyenne, 0,9446 ADS CGG Veritas et 45,32 dollars U.S. par action ordinaire Veritas. Les actionnaires ayant choisi une rémunération en ADS ainsi que ceux n'ayant pas valablement choisi ont reçu 2,0097 ADS CGG Veritas par action ordinaire Veritas. Au total, environ 1,5 milliards de dollars U.S. et 46,1 millions d'ADS CGG Veritas ont été remis aux actionnaires de Veritas en rémunération de la fusion. Sur la base d'une valorisation de l'ADS CGG Veritas à 40,5 dollars U.S., le montant total de l'opération s'établit à 2,7 milliards d'euros, soit 3,5 milliards de dollars U.S.

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) se sont élevés à 26,3 M€ (34,6 M\$) et ont été reconnus en coût d'acquisition.

Allocation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition a été alloué ux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actif immobilisé, net	448
Actifs / (Passifs) courants, net	43
Trésorerie	97
Valeur nette des actifs acquis	588
Ajustements à la juste valeur	
Marque (durée de vie indéfinie)	23
Technologie (durée de vie de 5 ans)	31
Relations clientèle (durée de vie de 20 ans)	130
Librairie sismique multi-client (durée de vie maximum de 6 ans)	73

	<u>(en millions d'euros)</u>
Contrats avantageux (durée de vie résiduelle pondérée de 5 ans)	52
Immobilisations corporelles (durée de vie résiduelle pondérée de 3 ans)	24
Autres actifs incorporels	23
Passifs assumés	(40)
Autres passifs	(24)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	(106)
Ecart d'acquisition	<u>1 884</u>
Prix d'acquisition	<u>2 658</u>

Le montant alloué à l'écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

b) Comparaison des comptes de résultat consolidés des exercices 2007 et 2006

La fusion entre CGG et Veritas, achevée le 12 janvier 2007, a eu des conséquences significatives sur notre résultat d'exploitation et notre situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les états financiers de Veritas sont consolidés dans nos états financiers depuis la date de réalisation de la fusion.

Afin de fournir une information comparable au titre des exercices clos au 31 décembre 2007 et 2006, nous avons préparé un compte de résultat consolidé *pro forma* non audité, établis conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2006, comme si la fusion avait été réalisée le 1^{er} janvier 2006. La fusion est reflétée dans le compte de résultat *pro forma* non audité en utilisant la méthode de l'acquisition telle décrite en note 1 "Principes, règles et méthodes comptables" et en note 2 "Acquisitions et cessions" des états financiers consolidés.

Notre compte de résultat consolidé *pro forma* est présenté ci-dessous. Les principaux ajustements retenus en vue d'obtenir les informations financières *pro forma* qui y sont présentées, figurent dans une colonne distincte et sont également décrits dans les notes au compte de résultat *pro forma*.

En outre, nous avons inclus pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2006, une comparaison entre d'une part, notre compte de résultat historique pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et notre compte de résultat historique pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, et d'autre part, notre compte de résultat historique pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et notre compte de résultat *pro forma* pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Nous considérons qu'une comparaison entre notre compte de résultat consolidé historique pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et notre compte de résultat consolidé *pro forma* pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 donne des informations complémentaires utiles dans le cadre de l'analyse des tendances inhérentes à notre activité, compte tenu de l'impact significatif de la fusion sur nos informations financières.

Le compte de résultat consolidé *pro forma* non audité pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 est présenté à titre d'illustration et n'est pas représentatif de ce qu'aurait été la réalité de la situation financière et des résultats de CCG Veritas, si la fusion et les opérations financières y afférents avaient été réalisées aux dates indiquées. Ce compte de résultat consolidé *pro forma* ne donne d'indication ni quant aux résultats futurs ni quant à la situation financière future de CCG Veritas.

Le compte de résultat *pro forma* non audité provient et doit être rapproché des états financiers consolidés de CCG et de Veritas. Le compte de résultat historique de CCG au 31 décembre 2006 est présenté en euros et provient des comptes consolidés audités de CCG. Le compte de résultat historique de Veritas pour la période des douze mois arrêtée au 31 décembre 2006 est présenté en dollar US et provient des comptes consolidés audités de Veritas clos le 31 juillet 2006, inclus dans le rapport annuel 10-K de Veritas.

	Au 31 décembre				
	2007	2006	2006	2007	2006
	Données Historiques €	Données pro forma non auditées €	Données Historiques €	Données Historiques US\$ ⁽¹⁾	Données pro forma non auditées US\$ ⁽¹⁾
Excepté pour les données par action, en millions de Chiffres d'affaires . . .	2.374,1	1.990,2	1.329,6	3.250,7	2.499,9
Autres produits des activités ordinaires . . .	1,2	1,9	1,8	1,6	2,3
Total produits des activités ordinaires	2.375,3	1.992,1	1.331,4	3.252,3	2.502,2
Coût des ventes	(1.622,3)	(1.389,2)	(890,0)	(2.221,3)	(1.745,0)
Marge brute	753,0	602,9	441,4	1 031,0	757,2
Coûts nets de recherche et développement	(51,3)	(57,0)	(37,7)	(70,3)	(71,6)
Frais généraux, commerciaux et administratifs	(231,0)	(195,7)	(126,4)	(316,2)	(245,8)
Autres produits et charges, nets	18,4	4,2	11,7	25,1	5,4
Résultat d'exploitation	489,1	354,4	289,0	669,6	445,2
Coût de l'endettement financier brut	(121,7)	(137,7)	(31,8)	(166,7)	(172,9)
Produits financiers	12,6	19,0	6,4	17,3	23,8
Coût de l'endettement financier net	(109,1)	(118,7)	(25,4)	(149,4)	(149,1)
Variation du dérivé sur emprunt convertible	—	(23,0)	(23,0)	—	(28,9)
Autres produits (charges) financiers	(5,2)	(10,2)	(8,8)	(7,1)	(12,8)
Résultat courant des entreprises intégrées	374,8	202,5	231,8	513,1	254,4
Impôt sur les bénéfices	(129,4)	(96,5)	(83,2)	(177,2)	(121,2)
Résultat net des entreprises intégrées	245,4	106,1	148,6	335,9	133,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	4,2	10,1	10,1	5,9	12,7
Résultat net de l'ensemble consolidé	249,6	116,2	158,7	341,8	145,9
<i>Attribué aux :</i>					
Actionnaires	245,5	114,6	157,1	336,1	143,9
Intérêts minoritaire	4,1	1,6	1,6	5,7	2,0
Nombre moyen pondéré d'actions émises	26.913.428	26.997.574			
Nombre moyen d'actions liées aux stock- options	198.583	309.584			
Nombre moyen d'actions liées aux attributions d'actions gratuites	103.788	49.875			
Nombre moyen ajusté d'actions après prise en compte des actions potentiellement dilutives	27.215.799	27.357.033			
Résultat net attribuable aux actionnaires					
Base	9,12	4,24			
Dilué	9,02	4,19			

(1) Les montants en dollar U.S représentent les montants en euro convertis au taux moyen de 1,369 US\$ pour 1€ pour 2007 et de 1,256 pour 2006.

Le compte de résultat consolidé pro forma non audité de CGG Veritas pour la période des douze mois clos le 31 décembre 2006 est présenté comme suit :

	CGG historique 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS	Veritas historique 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS ⁽¹⁾	Ajustements pro forma Veritas 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS ⁽²⁾	Autres ajustements pro forma liés à la fusion et à son financement 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS	Compte de résultat consolidé pro forma 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS
	(audité) (I)	(non audité) (II)	(non audité) (III)	(non audité) (IV)	(non audité) (I+II+III+IV)
	(en million d'euros, sauf données par action)				
Chiffres d'affaires	1.329,6	718,6	(58,0)	—	1.990,2
Autres produits des activités ordinaires . .	<u>1,8</u>	<u>0,1</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1,9</u>
Total produits des activités ordinaires	1.331,4	718,7	(58,0)	—	1.992,1
Coût des ventes	<u>(890,0)</u>	<u>(494,9)</u>	<u>33,1</u>	<u>(37,4)⁽³⁾</u>	<u>(1.389,2)</u>
Marge brute	441,4	223,8	(24,9)	(37,4)	602,9
Coûts nets de recherche et développement	(37,7)	(19,3)	—	—	(57,0)
Frais généraux, commerciaux et administratifs	(126,4)	(69,3)	—	—	(195,7)
Autres produits et charges, nets	<u>11,7</u>	<u>(7,5)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>4,2</u>
Résultat d'exploitation	289,0	127,7	(24,9)	(37,4)	354,4
Coût de l'endettement financier net.	(25,4)	6,1	—	(99,4) ⁽⁴⁾	(118,7)
Derivative on convertible bonds	(23,0)	—	—	—	(23,0)
Autres charges financières	<u>(8,8)</u>	<u>(1,3)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(10,2)</u>
Résultat courant des entreprises intégrées	231,8	132,5	(24,9)	(136,8)	202,5
Impôt sur les bénéfices	<u>(83,2)</u>	<u>(69,9)</u>	<u>8,7⁽⁵⁾</u>	<u>47,9⁽⁵⁾</u>	<u>(96,5)</u>
Résultat net des entreprises intégrées	148,6	62,6	(16,2)	(88,9)	106,1
Résultat des sociétés mises en équivalence.	<u>10,1</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>10,1</u>
Résultat net de l'ensemble consolidé	<u>158,7</u>	<u>62,6</u>	<u>(16,2)</u>	<u>(88,9)</u>	<u>116,2</u>
<i>Attribué aux :</i>					
<i>Actionnaires</i>	157,1	62,6	(16,2)	(88,9)	114,6
<i>Intérêts minoritaire</i>	1,6	—	—	—	1,6
Nombre moyen pondéré d'actions émises	17.371.927			9.625.647	26.997.574
Nombre moyen ajusté d'actions après prise en compte des actions potentiellement dilutives.	17.731.386			9.625.647	27.357.033
Résultat net attribuable aux actionnaires :					
— base	<u>9,04</u>				<u>4,24</u>
— dilué	<u>8,86</u>				<u>4,19</u>

Notes explicatives :

(1) Les comptes historiques de Veritas 12 mois clos le 31 décembre 2006 présentés en IFRS sont issus des comptes consolidés annuels de Veritas clos le 31 juillet 2006 préparés en US GAAP, retraités en conformité avec les principes comptables de CGG, et convertis au taux moyen de 1,256 US dollar pour 1 euro comme suit:

	Veritas Historique 12 mois clos le 31 juillet 2006 US GAAP	Ajustements 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS ^(a)	Veritas Historique 12 mois clos le 31, 2006 IFRS	Veritas Historique 12 mois clos le 31, 2006 IFRS
	(Audité) (I) (in US\$ millions)	(non audité) (II) (in US\$ millions)	(non audité) (I+II) (in US\$ millions)	(non audité)
				(in € millions)
Chiffres d'affaires	822.2	80.4	902.6	718.6
Autres produits des activités ordinaires	—	0.1	0.1	0.1
Total produits des activités ordinaires	822.2	80.5	902.7	718.7
Coût des ventes	(623.2)	1.6	(621.6)	(494.9)
Marge brute	199.0	82.1	281.1	223.8
Coûts nets de recherche et développement	(22.9)	(1.3)	(24.2)	(19.3)
Frais généraux, commerciaux et administratifs	(43.2)	(43.8)	(87.0)	(69.3)
Autres produits et charges, nets	—	(9.5)	(9.5)	(7.5)
Résultat d'exploitation	132.9	27.5	160.4	127.7
Coût de l'endettement financier net	—	7.7	7.7	6.1
Autres produits (charges) financiers	6.5	(8.2)	(1.7)	(1.3)
Résultat courant des entreprises intégrées	139.4	27.0	166.4	132.5
Impôt sur les bénéfices	(57.2)	(30.6)	(87.8)	(69.9)
Résultat net de l'ensemble consolidé	82.2	(3.6)	78.6	62.6

(a) ajustements relatifs à l'élimination des cinq premiers mois (1^{er} août au 31 décembre 2005) de l'exercice fiscal clos le 31 juillet 2006 de Veritas, et à l'addition des cinq mois à compter du 31 juillet au 31 décembre 2006, et après les retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables IFRS appliqués dans les comptes historiques de CGG suivants considérés non matériels :

- i. amortissement des études multi-client
 - ii. annulation des charges à étaler
 - iii. annulation des provisions pour "dry docking"
 - iv. annulation de l'amortissement des gains et pertes actuariels
 - v. application de la méthode proportionnelle à deux filiales de Veritas
 - vi. immobilisation des coûts de développement
 - vii. annulation des revenus différés
- (2) Correspond à l'élimination des transactions inter-compagnie entre CGG and Veritas.
 - (3) Correspond à la charge d'amortissement complémentaire relative à la juste valeur des actifs identifiables allouée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition telle que décrite dans la Note 2 "Acquisition et cessions" des états financiers consolidés.
 - (4) Correspond à la charge d'intérêts additionnelle relative au financement de l'acquisition par une facilité de crédit de 1 milliard de dollar US et à l'émission de 600 millions de dollar US d'obligations aux taux de 7 ½ % et 7 ¼ %, tel que décrit en Note 13 "Dettes financières" des états financiers consolidés.
 - (5) Correspond à l'impact fiscal des ajustements ci-dessus au taux d'impôt de 35 %.

Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'est élevé à 2.374,1 M€, en augmentation de 19 % par rapport à l'exercice 2006, soit 1.990,2 M€, sur une base pro forma (1.329,6 M€ en données historiques). Exprimé en dollar U.S, le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 30 % d'une

année sur l'autre, en passant de 2.499,9 MUS\$ pour 2006 sur une base pro forma à 3.250,7 MUS\$ pour 2007. Cette augmentation provient de l'ensemble de nos activités.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur Services, hors les 16,5 M€ correspondant aux revenus réalisés par Veritas sur les 12 premiers jours de janvier 2007 précédant la fusion, en croissance de 12 % (22 % en dollar US) s'est élevé à 1.694,5 M€ en 2007 par rapport à 1.510,7 M€ en 2006 sur une base pro forma (792 M€ en données historiques), grâce à des conditions de marché en amélioration, à des niveaux de prix bien orientés, à un taux d'utilisation des navires 3D de 83 % et à des fortes ventes de données multi-clients.

Marine

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Marine s'est élevé en 2007 à 986,4 M€, en augmentation de 11 % (21 % en U.S dollar) par rapport à 2006 sur une base pro forma, soit 887,6 M€ (533,4 M€ en données historiques).

Le chiffre d'affaires en acquisition marine exclusive s'élève à 531,2 M€, en augmentation de 15 % (25 % en U.S dollar) par rapport à 2006, soit 462,2 M€ sur une base pro forma (315,4 M€ en données historiques). Deux navires sismiques 3D de haut de gamme ont été mis en service, le Vision début juillet et le Vanquish fin novembre 2007. Deux navires 2D ont été transformés en navires 3D (configurations à 4 streamers) et le Geo-Challenger a été modernisé dans une configuration à 12 streamers. Les revenus des contrats exclusifs marine représentent 54 % des ventes de la Ligne de Produit Marine 2007, contre 52 % pour 2006 en base pro forma.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients marine a augmenté de 7 % (17 % en U.S dollar) à 455,2 M€ pour 2007 par rapport à 2006 sur une base pro forma, soit 425,4 M€ (217,8 M€ en données historiques). Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 230,2 M€ en 2007 contre 145,6 M€ en 2006 sur une base pro forma. Environ 40 % de notre flotte 3D a opéré pour des programmes multi-clients principalement dans le Golfe du Mexique et au Brésil. Les après-ventes de données multi-clients en marine se sont élevées à 225 M€ en 2007 contre 279,8 M€ en 2006 sur une base pro forma.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Terrestre s'est élevé en 2007 à 461,3 M€, en hausse de 26 % (38 % en U.S dollar) par rapport à 2006 sur une base pro forma, soit 365,0 M€ (119,1 M€ en données historiques).

Le chiffre d'affaires en acquisition terrestre exclusive a augmenté de 21 % (32 % en U.S dollar) à 327,1 M€ en 2007, à comparer à 270,3 M€ pour 2006 sur une base pro forma (119,1 M€ en données historiques). Le Groupe a poursuivi sa stratégie de positionnement sur les marchés où son savoir faire est reconnu. En 2007, 22 équipes en moyenne ont été en opérations dans le monde.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients terrestre a augmenté de 42 % (54 % en U.S dollar) à 134,2 M€ en 2007 par rapport à 94,7 M€ en 2006, sur une base pro forma. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 69,5 M€ en 2007 contre 46,1 M€ en 2006 sur une base pro forma. Les après-ventes de données multi-clients en terrestre se sont élevées à 64,8 M€ en 2007 contre 48,6 M€ en 2006 sur une base pro forma.

Traitement et Imagerie

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Traitement et Imagerie a augmenté de 2 % (11 % en U.S dollar) en 2007 à 262,9 M€ contre 258,2 M€ pour 2006 sur une base pro forma (139,7 M€ en données historiques). La demande en traitement de données et de prestations d'imagerie plus sophistiquées reste forte au niveau mondial, soutenue par des volumes croissants de données marines et terrestres.

Equipements

Le chiffre d'affaires du secteur Equipements s'est élevé en 2007 à 788,5 M€ en augmentation de 29 % par rapport à 2006, soit 610,1 M€. En dollars US, le chiffre d'affaires a augmenté de 41 % à 1.079,5 MUS\$ pour 2007 comparé à 766,3 MUS\$ pour 2006.

Hors ventes intra-groupe, le chiffre d'affaires a augmenté d'une année sur l'autre de 42 %, en passant de 479,5 M€ en 2006 en base pro forma à 679,6 M€ en 2007, Sercel ayant vendu des équipements à Veritas en 2006. La croissance a été soutenue en raison d'une demande forte en équipements terrestres et d'une demande toujours soutenue en équipements marins.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont augmenté de 17 % en 2007 à 1.622,3 M€ par rapport à 2006, soit 1.389,2 M€ sur une base pro forma (890,0 M€ en données historiques), en raison de la hausse d'activité. Les charges d'exploitation ont baissé en valeur relative en 2007 à 68 % du chiffre d'affaires consolidé contre 70 % pour l'exercice 2006 sur une base pro forma. La marge brute d'exploitation s'est élevée en 2007 à 753,0 M€, en augmentation de 25 % par rapport à celle réalisée en 2006 sur une base pro forma, soit 602,9 M€, représentant respectivement 32 % et 30 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement sont en retrait de 10 % à 51,3 M€ pour 2007 contre 57,0 M€ en 2006 sur une base pro forma (37,7 M€ en données historiques), soit respectivement 2 % et 3 % du chiffre d'affaires.

Les dépenses commerciales, administratives et générales, à l'exclusion du coût des stock-options et d'attribution d'actions gratuites, se sont élevées en 2007 à 210,4 M€, en augmentation de 12 % par rapport à 2006 sur une base pro forma, soit 188,3 M€ (126,4 M€ en données historiques). Le coût des stock-options et d'attribution des actions gratuites s'est élevé à 20,6 M€ au 31 décembre 2007 par rapport à 7,4 M€ au 31 décembre 2006 sur une base pro forma. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses commerciales, administratives et générales sont stables en 2007 et 2006 sur une base pro forma à 10 %.

Les autres produits d'exploitation ont augmenté à 18,4 M€ au 31 décembre 2007 par rapport à 4,3 M€ au 31 décembre 2006 en base pro forma (11,7 M€ en données historiques). Les autres produits comprennent principalement en 2007 les gains réalisés sur les contrats de couverture de change. Les autres produits comprenaient essentiellement en 2006 une plus-value de cession de 5,3 M€ résultant de la vente de 49 % de CGG Ardiseis à TAQA.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe a augmenté de 38 % (50 % en U.S dollar) en 2007 et s'est élevé à 489,1 M€, à comparer à 354,4 M€ au 31 décembre 2006 sur une base pro forma (289,0 M€ en données historiques).

Le résultat d'exploitation du secteur Services au 31 décembre 2007 a augmenté de 26 % (37 % en U.S dollar) à 304,7 M€, à comparer à 242,0 M€ pour 2006 sur une base pro forma (150,3 M€ en données historiques).

Le résultat d'exploitation du secteur Equipements au 31 décembre 2007 a augmenté de 53 % (67 % en U.S dollar) à 266,2 M€, à comparer à 174,2 M€ au 31 décembre 2006.

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier a diminué de 8 % à 109,1 M€ 2007, à comparer à 118,7 M€ pour 2006 sur une base pro forma (25,4 M€ en données historiques). Cette baisse est due à l'effet favorable de la parité €/US\$ et à l'économie d'intérêts réalisée suite à un remboursement anticipé de 100 MUS\$ du Term Loan B intervenu le 29 juin 2007, et ce, malgré une charge d'amortissement accéléré de 10 MUS\$ des frais

d'émission du crédit relais de 1,6 milliard US\$ mis en place pour assurer le financement du paiement en numéraire de la fusion de Veritas.

Les autres charges financières en 2007 se sont élevées à 5,2 M€, à comparer à 12,5 M€ en 2006 sur une base pro forma (8,8 M€ en données historiques). Cette variation est principalement attribuable aux pertes de change (compensées par les gains sur les contrats à terme de dollar US présentés en « Autres produits et charges d'exploitation ») enregistrées en 2006 sur une base pro forma.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence a baissé à 4,2 M€ en 2007 contre 10,1 M€ en 2006. Le résultat des sociétés mises en équivalence correspond essentiellement à notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint venture du Groupe en Arabie Saoudite, où, tel que prévu, l'activité a diminué au cours de l'exercice 2007.

Impôts

Les charges d'impôts ont augmenté de 34 % à 129,4 M€ en 2007 contre 96,5 M€ en 2006 sur une base pro forma (83,2 M€ en données historiques). Le taux d'imposition effectif s'est élevé à 35 % au 31 décembre 2007.

La majeure partie des résultats étant réalisée à l'étranger, les charges d'impôts étrangères affectent significativement notre charge globale d'impôt.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net du Groupe sur l'exercice 2007 est un bénéfice de 249,6 M€ à comparer à un bénéfice de 116,2 M€ sur la période comparable en 2006 en base pro forma (158,7 M€ en données historiques), résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

Définition comptable : EBITDAS

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Impôts

Le Groupe opère la plus grande part de ses activités sur le terrain en dehors de France, et est imposé sur le chiffre d'affaires ou sur les résultats réalisés dans chaque pays étranger selon les règles fiscales locales. Le Groupe ne reçoit aucun crédit d'impôt en France à raison des impôts payés par ses filiales ou succursales étrangères. Le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires substantiels qu'il estime pouvoir utiliser à l'avenir pour éliminer ses futurs impôts sur ses revenus émanant de certains pays de l'OCDE. Le Groupe comptabilise ses crédits d'impôts différés, quand un historique suffisant de profit existe et que le budget montre un profit pour l'exercice suivant.

Variations du cours des devises

Le Groupe réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires à l'étranger et se trouve de ce fait exposé aux risques liés aux variations des cours de change. Plus de 80 % du chiffre d'affaires en 2005, en 2006 et en 2007 ainsi que plus des deux tiers des charges ont été libellés en devises étrangères, principalement le dollar U.S. et, dans une moindre mesure, d'autres monnaies occidentales telles que la livre sterling et la couronne norvégienne. En outre, une partie importante du chiffre d'affaires facturé en euros se rapporte à des contrats dont l'environnement économique et commercial est régi par le dollar, cette devise étant très largement la monnaie de référence utilisée dans les appels d'offres dans les industries du gaz et du pétrole.

Une variation du cours de change de l'euro par rapport aux autres devises, particulièrement le dollar U.S., a eu et devrait continuer d'avoir dans l'avenir un effet très significatif sur le résultat opérationnel du Groupe. En l'espèce, dès lors que la plupart des contrats passés par le Groupe sont libellés en dollars U.S., une dépréciation du dollar U.S. par rapport à l'euro rend le Groupe moins compétitif que ses concurrents dont les charges sont libellées en dollars. En termes financiers, cette dépréciation affecte négativement le résultat opérationnel publié par le Groupe, les résultats en dollars figurant en effet pour une valeur inférieure une fois convertis en euros. Une appréciation du dollar US par rapport à l'euro a l'effet opposé. En conséquence, les ventes et le chiffre d'affaires du Groupe sont soumis aux effets des variations de la valeur de l'euro par rapport au dollar US. En outre, notre exposition aux variations du taux de change euro/dollar US a considérablement augmenté ces dernières années à cause de l'augmentation des ventes hors de l'Europe.

Le Groupe cherche à faire coïncider ses produits et ses charges libellés en devises de manière à réduire son risque de change. A titre d'exemple, les coûts d'affrètement ou de management des navires sismiques de CGG-Veritas, ainsi que la location de ses matériels informatiques les plus importants, sont libellés en dollars américains. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars sont restées inférieures aux revenus en dollars, principalement en raison des frais de personnel payés en euros.

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures : contrat de ventes à terme. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Au 31 décembre 2007, 2006 et 2005, les encours des contrats de change à terme de CGG-Veritas se montaient à 280,4 millions de dollars (contre-valeur en euros : 190,5 millions), à 327,8 millions de dollars (contre-valeur en euros : 248,9 millions) respectivement et à 190,1 millions de dollars (contre-valeur en euros : 157,8 millions).

Le Groupe a pour politique de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

Inflation

L'inflation n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats opérationnels du Groupe au cours des exercices présentés. Le Groupe exerce son activité et reçoit des paiements dans les monnaies de certains pays au taux d'inflation historiquement élevé, tels que le Mexique, le Brésil et le Venezuela. Le Groupe cherche à limiter ce risque, par exemple en indexant les paiements en devises sur le cours de change à une certaine date, afin de tenir compte de l'inflation pendant la durée du contrat.

Saisonnalité

Les activités d'acquisition terrestre et marine de données sismiques sont soumises pour partie à un caractère de saisonnalité selon qu'elles sont opérées en Hémisphère Nord ou en Hémisphère Sud pour des considérations météorologiques, ou encore du fait du comportement acheteur de clients importants du Groupe qui dépend lui-même de considérations budgétaires internes fluctuantes au sein d'un même exercice (parfois une réticence à gager substantiellement tôt dans l'année le budget annuel d'exploration ; parfois à l'inverse, une accélération des commandes en fin d'année en vue de consommation de reliquats de crédits autorisés).

Les activités d'acquisition marine sont par ailleurs, par nature, exposées à des périodes intercalaires non productives (arrêts techniques, transit d'une zone d'opération à une autre) au cours desquelles il n'est usuellement pas reconnu de chiffre d'affaires.

Ressources Financières

Les principaux besoins de ressources financières du groupe sont destinés aux opérations courantes, aux investissements industriels et aux investissements dans des études multi-clients. Les besoins du Groupe ont été financés par la trésorerie générée par l'exploitation, par des emprunts obligataires et bancaires.

Exploitation

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'est élevé en 2007 à 845,8 M€ à comparer à 405,9 M€ pour l'exercice 2006 et 204 M€ pour 2005. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation du résultat opérationnel.

La variation du besoin en fonds de roulement sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 a eu un impact négatif de 198,5 M€ contre un impact négatif de 58,5 M€ pour l'exercice 2006. La variation du besoin en fonds de roulement avait eu un impact négatif de 21,6 M€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Investissement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les flux nets d'investissements se sont élevés à 1.573,1 M€ contre 243,4 M€ en 2006 et 411,1 M€ en 2005.

Le montant total en numéraire relatif à l'acquisition de Veritas le 12 janvier 2007 a représenté un investissement net de la trésorerie acquise de 993 M€. Il a été également acquis une participation de 15 % dans Offshore Hydrocarbon Mapping pour 23 M€.

L'acquisition de Sercel Vibtech en 2006 a représenté un investissement net de trésorerie acquise de 48,3 M€. L'acquisition du groupe Exploration Resources en 2005 avait représenté un investissement net de 265,8 M€, correspondant au coût total d'acquisition des actions diminué de la trésorerie d'Exploration Resources à la date d'acquisition.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, il a été consacré 230,5 M€ aux investissements industriels, principalement liés à la transformation de navires sismiques 2D en navires 3D, à la modification du navire sismique Geo-Challenger en configuration douze streamers et à l'équipement d'équipes terrestres.

En 2006, le Geo-Challenger avait été converti en navire sismique 3D. De plus, les investissements en crédit-bail se sont élevés à 0,1 M€ sur l'exercice 2006 contre 17,4 M€ au cours de l'exercice 2005, qui était essentiellement lié à la modification des termes du contrat du navire Laurentian intervenue lors du 1^{er} semestre 2005.

En 2005, les investissements industriels se sont portés sur l'équipement de deux navires en streamers « Sentinel ».

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, il a également été investi 371,4 M€ dans la bibliothèque d'études non-exclusives, principalement pour le Golfe du Mexique. En comparaison, il avait été investi 61,5 M€ en 2006 et 32,0 M€ en 2005, principalement pour le Golfe du Mexique et le Brésil. Au 31 décembre 2007, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études non-exclusives marine et terrestre s'élevait à 435,4 M€ contre 71,8 M€ au 31 décembre 2006 et 93,6 M€ au 31 décembre 2005.

Les produits de cession d'actifs en 2007 correspondent à la plus-value réalisée lors de l'apport de nos 12,7 % dans Eastern Echo à l'offre de Schlumberger BV le 16 novembre 2007. En 2006, les produits de cession d'actifs correspondaient à la cession de 49 % de CGG Ardiseis pour une valeur brute de 16,8 millions d'euros.

Financement

Au cours de l'année 2007, l'excédent de trésorerie issu des opérations de financement s'est élevé à 950,2 M€ contre 46,8 M€ en 2006.

Le montant total en numéraire relatif à l'acquisition de Veritas le 12 janvier 2007 a été financé par un tirage de 700 MUS\$ sur un crédit relais (qui a été remboursé avec les fonds de l'emprunt obligataire de 600 MUS\$ le 9 février 2007 et de la trésorerie disponible) et par un crédit sénior (Term Loan B) de 1 milliard de dollars et à échéance 2014 dont 100 MUS\$ ont fait l'objet d'un remboursement anticipé le 29 juin 2007.

Au cours de l'année 2006, l'excédent de trésorerie issu des opérations de financement s'est élevé à 46,8 M€ suite à l'émission de la deuxième tranche des obligations à haut rendement à 7,5 %, échéance 2015 pour 165 MUS\$ qui a permis de rembourser le solde résiduel au 31 décembre 2005, pour un montant de 140 MUS\$ de la convention de crédit signée le 1^{er} septembre 2005.

Au cours de l'année 2005, l'excédent de trésorerie issu des opérations de financement s'élevait à 193,4 M€, comme suite principalement à la mobilisation de la convention de crédit signée le 1^{er} septembre 2005. Cette ligne de crédit a été tirée jusqu'à 375 MUSD au mois d'octobre 2005 pour être remboursée partiellement le 23 décembre 2005 à hauteur de 234,7 MUSD grâce à l'augmentation de capital réalisée le 16 décembre 2005 en restant utilisée au 31 décembre 2005 à hauteur de 118,9 M€ (140,3 MUSD). L'emprunt obligataire — taux 10% % à échéance 2007 — a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour un montant de 225 MUSD (75 MUSD le 26 janvier 2005 et 150 MUSD le 31 mai 2005), tandis qu'un nouvel emprunt obligataire — taux 7,5 % à échéance 2015 — a été émis pour un montant de 165 MUSD.

La dette nette au 31 décembre 2007 s'élevait à 1.106,7 M€ contre 153,8 M€ et 297,2 M€, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 respectivement. Les ratios d'endettement net sur capitaux propres correspondant étaient de 46 % au 31 décembre 2007 compte tenu des nouveaux financements liés à la fusion avec Veritas susmentionnée, de 18 % au 31 décembre 2006 et de 43 % au 31 décembre 2005.

La dette nette comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières à long terme, moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement.

La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette financière nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. La dette financière nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette nette aux 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 :

	31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Concours bancaires	17,5	6,5	9,3
Part à court terme des dettes financières	44,7	38,1	157,9
Dettes financières à long terme	1.298,8	361,0	242,4
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement	(254,3)	(251,8)	(112,4)
Dette nette	<u>1.106,7</u>	<u>153,8</u>	<u>297,2</u>

L'EBITDAS s'est élevé sur l'exercice 2007 à 997,3 M€ contre 483,0 M€ sur l'exercice 2006 et 221,4 M€ sur l'exercice 2005.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et du Résultat opérationnel pour chaque période mentionnée :

	31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Résultat opérationnel	489,1	289,0	75,1
Amortissements et dépréciations	179,1	106,0	76,3
Dépréciations des études multi-clients	308,5	80,6	69,6
Charges liées aux paiements en action	20,6	7,4	0,4
EBITDAS	<u>997,3</u>	<u>483,0</u>	<u>221,4</u>

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et du Flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour chaque période mentionnée :

	31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
EBITDAS	997,3	483,0	221,4
Autres produits (charges) financiers	(5,2)	(8,8)	(14,5)
Dérivé et autres coûts sur emprunt convertible	—	(23,0)	(11,5)
Augmentation (diminution) des provisions	2,0	4,6	6,7
Plus ou moins-values de cessions d'actif	(0,3)	(5,3)	1,6
Dividendes reçus	5,3	4,3	4,5
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	(9,2)	31,5	27,5
Impôt décaissé	(144,1)	(80,4)	(31,7)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(133,0)	(18,8)	(24,3)
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	(41,4)	(40,0)	(45,2)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	(12,8)	(5,8)	(3,1)
(Augmentation) diminution des fournisseurs et comptes rattachés	(13,3)	5,0	38,8
(Augmentation) diminution des autres passifs financiers	22,5	20,1	1,0
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	(20,5)	(19,0)	11,2
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>647,3</u>	<u>347,4</u>	<u>182,4</u>

d) Financement d'actifs :

Les financements d'actifs entrent dans la politique de financement des besoins généraux du Groupe et concernent donc les seules opérations de crédit-bail et de crédit fournisseur avec clause de réserve de propriété. Aucune opération de crédit fournisseur avec clause de réserve de propriété n'est actuellement en cours. Il faut cependant noter les contraintes liées à la spécificité des matériels financés en matière de garantie (matériels de géophysique) dont la repossesion à l'étranger est souvent longue à mettre en œuvre et dont la valeur de revente est souvent difficile à anticiper.

Ainsi, la politique suivie pour les contrats de crédit bail qui découle en partie des exigences des Etablissements Financiers, est la suivante :

- préférence aux matériels fabriqués par le Groupe Sercel (enregistreur 408, géophones, vibrateurs, streamers),
- durée de financement égale à la durée de vie économique des matériels, qui elle-même est égale à la durée d'amortissement comptable,
- option d'achat symbolique : 1 % du montant,
- loyers fixes trimestriels sur la durée du contrat de crédit-bail.

Les contrats de crédit-baux sont principalement des contrats avec option d'achat dont les durées varient entre 3 et 5 ans finançant des équipements sismiques et informatiques.

e) Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma :

Monsieur le Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas, S.A. relatives à l'exercice 2006 incluses dans le chapitre 9 du présent document de référence.

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de Veritas DGC Inc aurait pu avoir sur le compte de résultat de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas, S.A. au 31 décembre 2006 si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2006. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations financières pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes aux informations financières pro forma (basis of preparation), à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas, S.A. pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
Philippe CASTAGNAC

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe DIU

CHAPITRE X :

INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 90 à 145 du document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 mai 2006 sous le n° D.06-0379 et actualisé le 17 novembre 2006 sous le n° D.06-0379-A01 ;
- les informations financières figurant aux pages 88 à 89 du document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 mai 2006 sous le n° D.06-0379 et actualisé le 17 novembre 2006 sous le n° D.06-0379-A01 ;
- les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 67 à 139 du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mai 2007 sous le n° D.07-0422 ;
- les informations financières figurant aux pages 58 à 66 du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mai 2007 sous le n° D.07-0422.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la Société, www.cggveritas.com ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

10.1 COMPTES CONSOLIDÉS 2006-2007

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 février 2008 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2008.

BILAN CONSOLIDE

	Notes	31 décembre		
		2007	2006	2005
(montants en Millions d'euros)				
ACTIF				
Disponibilités et titres de placement court terme	28	254,3	251,8	112,4
Clients et comptes rattachés	3	601,9	301,1	297,5
Stocks et travaux en cours	4	240,2	188,7	139,5
Créances d'impôt		34,6	18,0	10,1
Autres actifs courants	5	89,6	63,1	41,5
Actifs destinés à la vente	9	—	0,4	3,5
Total actif courant		1 220,6	823,1	604,5
Impôts différés actif	24	81,4	43,4	31,6
Participations et autres immobilisations financières	7	32,0	19,2	15,3
Sociétés mises en équivalence	8	44,5	46,2	44,4
Immobilisations corporelles, nettes	9	660,0	455,2	480,1
Immobilisations incorporelles, nettes	10	680,5	127,6	136,3
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	11	1 928,0	267,4	252,9
Total actif non-courant		3 426,4	959,0	960,6
TOTAL ACTIF		4 647,0	1 782,1	1 565,1
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Concours bancaires court terme	13	17,5	6,5	9,3
Dettes financières — part court terme	13	44,7	38,1	157,9
Fournisseurs et comptes rattachés		256,4	161,2	178,5
Dettes sociales		113,2	74,4	57,8
Impôts sur les bénéfices à payer		59,1	37,7	29,3
Acomptes clients		51,9	45,9	19,5
Provisions — part court terme	16	9,6	10,4	17,7
Autres passifs courants	12	109,0	31,3	35,2
Total passif courant		661,4	405,5	505,2
Impôts différés passif	24	157,7	66,5	56,9
Provisions — part long terme	16	76,5	25,5	18,4
Dettes financières — part long terme	13	1 298,8	361,0	242,4
Dérivé sur emprunt convertible	13	—	—	11,3
Autres passifs non-courants	17	27,0	23,7	20,7
Total dettes et provisions non-courantes		1 560,0	476,7	349,7
Capital social: 55 301 653 actions autorisées et 27 450 758 actions émises au nominal de 2€ au 31 décembre 2007, 17 597 888 actions émises au 31 décembre 2006 et 17 081 680 au 31 décembre 2005	15	54,9	35,2	34,2
Primes d'émission et d'apport		1 820,0	394,9	372,3
Réserves		538,6	320,6	291,0
Titres d'autocontrôle		(3,9)	3,0	(1,1)
Résultat de la période — part du Groupe		245,5	157,1	(7,8)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		(5,1)	4,8	(1,4)
Ecarts de conversion		(248,4)	(38,6)	11,3
Total capitaux propres — part du Groupe		2 401,6	877,0	698,5
Part des intérêts minoritaires		24,0	22,9	11,7
Total capitaux propres		2 425,6	899,9	710,2
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 647,0	1 782,1	1 565,1

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31 décembre		
		2007	2006	2005
(montants en millions d'euros, excepté pour les données par action)				
Chiffre d'affaires	19	2 374,1	1 329,6	869,9
Autres produits des activités ordinaires	19	1,2	1,8	1,9
Total produits des activités ordinaires		2 375,3	1 331,4	871,8
Coût des ventes		(1 622,3)	(890,0)	(670,0)
Marge brute		753,0	441,4	201,8
Coûts nets de recherche et développement	20	(51,3)	(37,7)	(31,1)
Frais généraux, commerciaux et administratifs		(231,0)	(126,4)	(91,2)
Autres produits et charges, nets	21	18,4	11,7	(4,4)
Résultat d'exploitation	19	489,1	289,0	75,1
Coût de l'endettement financier brut		(121,7)	(31,8)	(45,8)
Produits financiers sur la trésorerie		12,6	6,4	3,5
Coût de l'endettement financier net	22	(109,1)	(25,4)	(42,3)
Dérivé et autres coûts sur emprunt convertible	23	—	(23,0)	(11,5)
Autres produits (charges) financiers	23	(5,2)	(8,8)	(14,5)
Résultat courant des entreprises intégrées		374,8	231,8	6,8
Impôt sur les bénéfices	24	(129,4)	(83,2)	(26,6)
Résultat net des entreprises intégrées		245,4	148,6	(19,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence		4,2	10,1	13,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		249,6	158,7	(6,8)
Attribué aux :				
Actionnaires		245,5	157,1	(7,8)
Intérêts minoritaires		4,1	1,6	1,0
Nombre moyen pondéré d'actions émises	29	26 913 428	17 371 927	12 095 925
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock options	29	198 583	309 584	270 789
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	29	103 788	49 875	—
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'emprunt convertible	29	—	—	252 500
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	29	27 215 799	17 731 386	12 095 925
Résultat net par action (en euros)				
Résultat net attribuable aux actionnaires				
— Base		9,12	9,04	(0,64)
— Dilué ^(a)		9,02	8,86	(0,64)

(a) les stock-options et les obligations convertibles ont un effet anti-dilutif pour l'exercice clos le 31 décembre 2005; les actions potentielles liées à ces instruments ne sont donc pas prises en compte dans le nombre moyen ajusté d'actions et dans le calcul du résultat dilué sur cette période.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Notes	31 décembre		
		2007	2006	2005
EXPLOITATION				
Résultat net (intérêts minoritaires inclus)		249,6	158,7	(6,8)
Amortissements et dépréciations		179,1	106,0	76,3
Dépréciation études non exclusives	10	308,5	80,6	69,6
Augmentation (diminution des provisions)		2,0	4,6	6,7
Charges liées aux stock-options		20,6	7,4	0,4
Plus ou moins values de cessions d'actif		(0,3)	(5,3)	1,6
Résultat des mises en équivalence		(4,2)	(10,1)	(13,0)
Dividendes reçus		5,3	4,3	4,5
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	28	(9,2)	31,5	27,5
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt		751,4	377,7	166,8
Annulation du coût de la dette financière		109,1	25,4	42,3
Annulation de la charge d'impôt		129,4	83,2	26,6
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt		989,9	486,3	235,7
Impôt décaissé		(144,1)	(80,4)	(31,7)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement		845,8	405,9	204,0
Variation des actifs et passifs circulants :				
— (augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		(133,0)	(18,8)	(24,3)
— (augmentation) diminution des stocks et travaux en cours		(41,4)	(40,0)	(45,2)
— (augmentation) diminution des autres actifs circulants		(12,8)	(5,8)	(3,1)
— augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(13,3)	5,0	38,8
— augmentation (diminution) des autres passifs circulants		22,5	20,1	1,0
— impact du change sur les actifs et passifs financiers		(20,5)	(19,0)	11,2
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		647,3	347,4	182,4
INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, net des variations de fournisseurs d'immobilisations	9 et 10	(230,5)	(149,2)	(117,1)
Investissements dans études non exclusives	10	(371,4)	(61,5)	(32,0)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		27,4	6,1	3,6
Plus ou moins values sur immobilisations financières	28	2,8	16,8	0,9
Acquisition de titres consolidés nette de trésorerie acquise	28	(1 019,1)	(48,3)	(265,8)
Variation des avances reçues		(0,2)	(0,2)	0,8
Variation des subventions d'investissement		(0,1)	(0,2)	(1,3)
Variation des autres actifs financiers non courants		18,0	(6,9)	(0,2)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(1 573,1)	(243,4)	(411,1)
FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunts		(622,8)	(131,9)	(391,7)
Nouveaux emprunts		1 698,3	208,3	461,1
Paiement du principal des contrats de crédit-bail		(10,0)	(19,6)	(13,5)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		12,0	(2,4)	(4,1)
Charges d'intérêts payés	28	(123,5)	(23,8)	(62,6)
<i>Augmentation de capital :</i>				
— par les actionnaires		9,1	12,4	207,3
— par les intérêts minoritaires des sociétés intégrées		—	—	—
<i>Dividendes versés et remboursement de capital :</i>				
— aux actionnaires		—	—	—
— aux intérêts minoritaires des sociétés intégrées		(6,0)	(0,3)	(0,2)
Acquisition et cession des titres d'autocontrôle		(6,9)	4,1	(2,9)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		950,2	46,8	193,4
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(21,9)	(11,4)	17,1
Variation de trésorerie		2,5	139,4	(18,2)
Trésorerie à l'ouverture	28	251,8	112,4	130,6
Trésorerie à la clôture	28	254,3	251,8	112,4

Etat des produits et des charges comptabilisées attribuables aux actionnaires

	31 décembre		
	2007	2006	2005
	(montants en millions d'euros)		
Résultat net part du groupe	245,5	157,1	(7,8)
— Variation des écarts actuariels des plans de retraite	(3,8)	(1,0)	—
— Variation de la valorisation des titres disponibles à la vente	(6,9)	—	—
— Variation de la réévaluation des instruments de couverture	(3,0)	6,2	(5,7)
— Variation de l'écart de conversion	<u>(209,8)</u>	<u>(49,9)</u>	<u>28,5</u>
Produits et charges comptabilisés	<u><u>22,0</u></u>	<u><u>112,4</u></u>	<u><u>15,0</u></u>

Etat des produits et des charges comptabilisées attribuables aux intérêts minoritaires

	31 décembre		
	2007	2006	2005
	(montants en millions d'euros)		
Résultat net	4,1	1,6	1,0
— Variation de l'écart de conversion	<u>(2,5)</u>	<u>(1,6)</u>	<u>1,8</u>
Produits et charges comptabilisés	<u><u>1,6</u></u>	<u><u>—</u></u>	<u><u>2,8</u></u>

NOTE 1 — PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Compagnie Générale de Géophysique Veritas, S.A. (« la Compagnie ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») est un acteur mondial dans l'industrie des services géophysiques, qui fournit une large gamme de services pour l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données sismiques ainsi que les logiciels de traitement et d'interprétation des données aux clients du secteur de la production et de l'exploration du gaz et du pétrole. Elle est également un fabricant mondial d'équipements géophysiques.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis suivant les normes comptables internationales intitulées « International Financial Reporting Standards » (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils sont également établis en conformité avec les normes IFRS adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Conformément aux dispositions générales de la norme IFRS 1, traitant de la première adoption des normes IFRS, le Groupe a retenu les options suivantes dans la cadre de la première adoption des IFRS :

- Regroupements d'entreprises (IFRS 3) : le Groupe a retenu l'option de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS 16) : l'option laissée au Groupe d'évaluer les immobilisations à leur juste valeur n'a pas été retenue. Les immobilisations sont maintenues au coût historique amorti ;
- Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite (IAS 19) : le Groupe a retenu l'option de présenter ces écarts actuariels, non comptabilisés au 1^{er} janvier 2004, dans les capitaux propres ;
- Ecarts de conversion (IAS 21) : le Groupe a retenu l'option de retraiter les écarts de conversion des filiales étrangères par affectation en réserves au 1^{er} janvier 2004.

De plus, le Groupe a appliqué de manière anticipée dès le 1^{er} janvier 2004 les normes suivantes :

- Instruments financiers : l'option d'appliquer les normes IAS 32 et 39 à compter du 1^{er} janvier 2004 a été retenue par le Groupe ;

— Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite (IAS 19) : les gains et pertes actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en capitaux propres.

Pour établir les Etats Financiers conformément au référentiel IFRS, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

Principaux principes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Certains de ces principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Les normes, amendements et interprétations suivantes sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007 :

Amendement IAS 1 — Présentation des états financiers : informations sur le capital

IFRS 7 — Instruments financiers — Informations à fournir

IFRIC 7 — Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 — Information financière dans les économies hyper inflationniste

IFRIC 8 — Champ d'application d'IFRS 2

IFRIC 9 — Réévaluation des dérivés incorporés

IFRIC 10 — Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation).

Ces normes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur nos comptes consolidés au 31 décembre 2007.

A la date d'émission de ces comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient publiées mais n'étaient pas encore applicables :

IFRS3 (révisée) — Regroupements d'entreprises

IAS 27(révisée) — Etats financiers consolidés et individuels

IAS 23 (révisée) — Coûts d'emprunts

IFRS 8 — Segments opérationnels

IFRIC 11 — IFRS 2 — Actions propres et transactions intra-groupe

IFRIC 12 — Accords de services de concession

IFRIC 13 — Programme de fidélisation clients

IFRIC 14 — Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée de ces normes, amendements et interprétations et les revoit actuellement afin de mesurer l'impact potentiel sur nos comptes consolidés. A ce stade, aucun impact significatif n'est identifié.

1 — Méthodes de consolidation

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation comprise entre 20 et 50 % sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dès lors que le Groupe exerce une influence notable. Certaines participations inférieures à 20 % pourraient également faire l'objet d'une mise en équivalence dans le cas d'une influence significative sur la marche des affaires (représentation au Conseil ou équivalent).

Toutes les transactions et comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement sont éliminés en consolidation.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

2 — Conversion des états financiers de certaines filiales françaises et des filiales étrangères et des opérations en devises

Les comptes de toutes les filiales françaises du Groupe sont tenus en euros à l'exception de certaines filiales pour lesquelles les comptes sont tenus en dollar américain qui constitue la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent.

Les comptes de toutes les filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle représentée par la monnaie locale à l'exception des filiales historiques de CGG en Norvège (dont notamment certaines filiales d'Exploration Resources), au Venezuela et en Malaisie, et des filiales étrangères non canadiennes historiques de Veritas. Pour ces filiales, les comptes sont tenus en dollar américain qui constitue la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent. Les écarts d'acquisition des filiales étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle des ces filiales.

Les bilans des sociétés françaises dont la monnaie n'est pas l'euro et des sociétés étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture et les comptes de résultat au taux moyen de l'année. Les différences de conversion qui en résultent sont enregistrées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les opérations en devises sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat.

3 — Regroupements d'entreprises

A compter du 1^{er} janvier 2004, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart résiduel entre la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs identifiables acquis, passifs et passifs éventuels assumés et le coût d'acquisition est comptabilisé en écart d'acquisition et est alloué aux unités génératrices de trésorerie en fonction des bénéfices attendus du regroupement d'entreprises pour chaque unité génératrice de trésorerie.

4 — Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il peut être estimé de manière fiable, lorsqu'il est probable que tous les avantages économiques associés à la transaction vont bénéficier au Groupe et lorsque les coûts associés à la transaction (supportés ou restant à supporter) peuvent être mesurés de manière fiable.

— Etudes multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non-exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Le Groupe examine la librairie des études pour toute dépréciation potentielle des études indépendantes dans une logique de continuité d'exploitation.

Le chiffre d'affaires généré par les études multi-clients est composé des préfinancements et de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancements — d'une manière générale, le Groupe obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est à dire en fonction de l'avancement physique dudit projet. Le Groupe comptabilise les paiements qu'il reçoit

durant les périodes de mobilisations comme des avances et ces paiements sont présentés dans le bilan en « Acomptes clients ».

Après-ventes — d'une manière générale, le Groupe accorde une licence d'utilisation permettant un accès non-exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multi-clients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et lorsque le client a accès aux données. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande est négligeable.

Après-ventes sur des contrats multi-blocs — le Groupe conclut des accords dans lesquels il octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multi-clients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès que le client a accès aux données et que le chiffre d'affaires peut être estimé de manière fiable. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande magnétique est négligeable.

— *Etudes exclusives*

Le Groupe réalise des services sismiques — acquisition, traitement, pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié sur la base de coûts engagés en fonction de la réalisation effective de la prestation de services sur les coûts totaux estimés.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multi-clients, le Groupe s'engage à respecter certains objectifs. Le Groupe diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs, qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement, soient atteints.

— *Autres services géophysiques*

Le chiffre d'affaires provenant des autres services géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les services géophysiques ont été réalisés et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

— *Vente de matériel*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de la livraison aux clients. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

— *Vente de logiciels et de matériel informatique*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel informatique ou de logiciel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de l'acceptation du produit par le client, dès lors que le Groupe n'a plus d'obligations résiduelles significatives. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Si la vente d'un logiciel ou d'un matériel informatique nécessite un aménagement particulier qui entraîne une modification ou une adaptation du produit, l'ensemble est comptabilisé, comme pour un contrat de prestation classique selon la méthode à l'avancement.

Si le contrat comporte de multiples sections (par exemple mises à jour ou améliorations, support client post-contractuel telle la maintenance, ou des services), le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments

du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation indiquée dans le contrat. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque section.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance concerne notamment des contrats « support-clients » post livraison et est enregistré en « acomptes clients » et rattaché en produits au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

5 — Coût de l'endettement financier net

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières (celles-ci incluant le principal des emprunts obligataires, la composante dette de l'emprunt obligataire convertible, les prêts et découverts bancaires, le principal des contrats de crédit bail) net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et des valeurs mobilières de placement.

6 — Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

Un impôt différé passif est également constaté sur les immobilisations incorporelles valorisées lors de regroupement d'entreprises (actifs technologiques, relations clientèles).

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7 — Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

— Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans
- véhicules : 3 à 5 ans
- navires sismiques : 12 à 30 ans
- bâtiments industriels : 20 ans
- bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans

Depuis le 1^{er} septembre 2005, date d'acquisition d'Exploration Resources, les durées de vie des navires sont harmonisées à 30 ans à partir de l'année de construction.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

— Contrats de location

Les biens financés par un contrat de location-financement ou de location de longue durée, qui en substance transfère tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur un solde restant dû au passif. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation jusqu'à l'échéance du contrat.

— Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés conformément à IFRS 3 — Regroupement d'entreprises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation annuel.

— Etudes multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non-exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Le Groupe examine la librarie des études pour toute dépréciation potentielle des études indépendantes dans une logique de continuité d'exploitation.

Les études multi-clients sont amorties sur la période attendue de commercialisation des données au prorata du chiffre d'affaires comptabilisé par rapport au chiffre d'affaires total estimé.

Le Groupe retient quatre taux d'amortissement différents selon les catégories d'études : 50 %, 75 %, 80 % ou 83,3 % du chiffre d'affaires.

Les études multi-clients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans une même zone géographique avec les mêmes perspectives de ventes; ces estimations étant généralement fondées sur les historiques de ventes.

Pour toute catégorie d'études et à compter de la date de livraison, un amortissement linéaire minimum sur une période de cinq ans est pratiqué lorsque le total cumulé d'amortissements déterminé à partir des ventes est inférieur à cet amortissement.

Les études multi-clients acquises dans le cadre de la fusion avec Veritas et ayant fait l'objet d'une révision de valeur nette comptable dans le cadre du processus d'allocation du prix d'acquisition sont amorties sur la base de 65 % du chiffre d'affaires et dépréciées étude par étude en cas d'indication de perte de valeur.

— Dépenses de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles

- il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur 5 ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

— *Perte de valeur*

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, autres que stocks et actifs d'impôts, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur. Lorsqu'une telle indication existe, leurs valeurs recouvrables doivent être déterminées. Les facteurs considérés comme importants par le Groupe et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- sous-performance significative par rapport aux résultats attendus fondés sur des données historiques ou estimées,
- changement significatif relatif à l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités,
- tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle et incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés en utilisant un taux estimé par le Groupe reflétant les taux de marché et le risque inhérent aux actifs ou aux unités génératrices de trésorerie évalués. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat et viennent, dans le cas d'un groupe d'actifs non autonomes affecté à une unité génératrice de trésorerie, réduire en premier lieu la valeur nette comptable des écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie puis les valeurs nettes comptables des actifs au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

— *Actifs destinés à la vente*

Les actifs classés en actifs destinés à la vente correspondent à des actifs dont la valeur comptable sera recouvrée par une cession plutôt que par son utilisation dans le cadre de l'exploitation. Les actifs destinés à la vente sont valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

8 — Participations et autres immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

— Titres de participation dans des sociétés non-consolidées

Conformément à la norme IAS 39 “Instruments financiers”, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur n’est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

— Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti.

— Dépréciation

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d’apprécier s’il existe des indications de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

En cas de dépréciation de l’actif financier due notamment à une baisse significative et durable de la valeur de l’actif, une provision pour dépréciation irréversible est constatée par résultat.

9 — Titres d’autocontrôle

Les titres d’autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d’acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l’exercice.

10 — Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré pour le secteur des Equipements et selon la méthode FIFO (First in, First out) pour le secteur des Services.

11 — Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu’il existe une obligation actuelle de l’entreprise résultant d’évènements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l’entreprise par une sortie de ressources représentatives d’avantages économiques.

— Provisions pour contrats déficitaires

Les contrats déficitaires font l’objet d’une provision correspondant aux coûts engagés qui ne seront pas couverts par les revenus du contrat, estimés par le Groupe.

— Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

Régimes à cotisations définies : le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu’elles sont dues et aucune provision n’est comptabilisée, le Groupe n’étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : les provisions sont déterminées suivant la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (“projected unit credit method”) qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d’une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l’obligation finale.

A compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe a appliqué la norme IAS19 révisée consistant à comptabiliser les gains et pertes actuariels en capitaux propres.

12 — Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées :

- à l'émission, à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des frais d'émission et/ou des primes d'émission ;
- puis, au coût amorti, correspondant à la juste valeur à laquelle est initialement comptabilisé le passif financier, diminuée des remboursements en principal et majorée ou minorée du cumul de l'amortissement, de toute différence entre cette juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance ; l'amortissement des différences entre la juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance se fait selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

— Emprunt convertible

En normes IFRS, comme les obligations convertibles en actions nouvelles ou remboursables en actions nouvelles et/ou existantes et/ou en numéraire, émises en 2004 et à échéance 2012, sont libellées en dollars américains et convertibles en actions nouvelles libellées en euros, l'option de conversion a été isolée et comptabilisée séparément en « Dettes non-courantes ». L'option de conversion et la composante dette financière ont été initialement comptabilisées à leur juste valeur à l'émission. Le montant de la composante dette financière devant être comptabilisée dans les comptes consolidés a été actualisée à 10,75 %, taux correspondant à une dette équivalente sans option de conversion, ce qui a conduit à isoler l'option de conversion incorporée pour 10,5 M€ à l'émission en « Autres passifs non-courants ». La désactualisation de la dette à l'origine a été constatée en coût de l'endettement financier jusqu'à l'échéance des obligations convertibles. Ces obligations convertibles ont été totalement converties au 31 décembre 2006.

Les variations consécutives de la juste valeur du dérivé incorporé ont été comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. La juste valeur des dérivés incorporés a été déterminée sur la base d'un modèle mathématique binomial.

13 — Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son exposition aux risques de change (essentiellement le dollar U.S.), le Groupe a recours à des instruments financiers. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « Autres charges et produits financiers ».

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion cumulé", la partie inefficace étant comptabilisée en compte de résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession ou de la perte de l'investissement net.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture au poste « Résultats enregistrés directement en capitaux propres ». La partie inefficace est enregistrée en « Autres charges et produits financiers ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, les montants précédemment reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture sont enregistrées en compte de résultat.

14 — Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement

— *Flux de trésorerie générés par les opérations d'exploitation*

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour l'entité ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

— *Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement*

Les opérations d'investissement correspondent aux actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

— *Flux de trésorerie généré par les opérations de financement*

Les opérations de financement concernent les opérations entraînant des variations sur les capitaux propres et les emprunts effectués par l'entité. Elles incluent les charges financières décaissées.

— *Disponibilités et titres de placement court-terme*

Les disponibilités et titres de placement court-terme sont liquides et réalisables à moins de trois mois.

15 — Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuée est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en coût du personnel suivant le mode d'acquisition des droits sur la période allant de la date d'octroi à la date de fin d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle de Black-Scholes.

16 — Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « Coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées au bilan en autres dettes non-courantes.

17 — Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe (après déduction des intérêts, amortissement sur dépenses différées et variation sur le dérivé lié aux obligations convertibles) par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à la conversion des obligations convertibles et l'exercice des options.

NOTE 2 — ACQUISITIONS ET CESSIONS

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2007**
- *Veritas*

Le 4 septembre 2006, CGG et Veritas ont conclu un accord définitif de fusion par lequel CGG procéderait à l'acquisition de Veritas sous la forme d'une opération rémunérée en numéraire et en actions. L'opération a été finalisée le 12 janvier 2007. La société a été renommée « Compagnie Générale de Géophysique-Veritas ». Les

actions CGG Veritas sont cotées sous le symbole « GA » à Euronext Paris et les ADS sont désormais cotées sous le symbole « CGV » au New York Stock Exchange.

Sur la base du jour de finalisation de la fusion et sur la base de la formule qui figure dans la convention de fusion, la rémunération par action Veritas a été de 85,50 dollars U.S en numéraire ou bien de 2,0097 ADS CGG Veritas au choix des actionnaires Veritas. Sur les 40 420 483 actions ordinaires Veritas existantes au moment de la fusion le 12 janvier 2007 :

- 33 004 041 des actions (81,7 %) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en numéraire ;
- 5 788 701 des actions (14,3 %) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en ADS CGG ; et
- 1 627 741 des actions (4,0 %) n'ont pas fait valablement l'objet d'un choix.

Les actionnaires ayant choisi une rémunération en numéraire ont reçu, en moyenne, 0,9446 ADS CGG Veritas et 45,32 dollars U.S. par action ordinaire Veritas. Les actionnaires ayant choisi une rémunération en ADS ainsi que ceux n'ayant pas valablement choisi ont reçu 2,0097 ADS CGG Veritas par action ordinaire Veritas. Au total, environ 1,5 milliards de dollars U.S. et 46,1 millions d'ADS CGV ont été remis aux actionnaires de Veritas en rémunération de la fusion. Sur la base d'une valorisation de l'ADS CGG Veritas à 40,5 dollars U.S., le montant total de l'opération s'établit à 2,7 milliards d'euros, soit 3,5 milliards de dollars U.S.

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) s'élèvent à 26,3 M€ (34,6 M\$) et ont été reconnus en coût d'acquisition.

Allocation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actif immobilisé, net	448
Actifs / (Passifs) courants, net	43
Trésorerie	97
Valeur nette des actifs acquis	588
Ajustements à la juste valeur	
Marque (durée de vie indéfinie)	23
Technologie (durée de vie de 5 ans)	31
Relations clientèle (durée de vie de 20 ans)	130
Librairie sismique multi-client (durée de vie maximum de 6 ans)	73
Contrats avantageux (durée de vie résiduelle pondérée de 5 ans)	52
Immobilisations corporelles (durée de vie résiduelle pondérée de 3 ans)	24
Autres actifs incorporels	23
Passifs assumés	(40)
Autres passifs	(24)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	(106)
Ecart d'acquisition	<u>1 884</u>
Prix d'acquisition	<u>2 658</u>

Le montant alloué à l'écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

Technologie, Relations clientèle et autres actifs incorporels identifiables

La charge d'amortissement correspondant à la technologie et aux relations clientèle acquises a été de 12,0 millions d'euros (soit 16,4 millions de dollars U.S.) sur la période close le 31 décembre 2007 et devrait être de 17,0 millions de dollars U.S. par an sur la durée d'utilisation.

Les autres actifs incorporels identifiables correspondent à des licences d'exploration et d'évaluation en Mer du Nord anglaise qui ont été cédées en février 2007 pour un montant net de 27,5 millions de dollars U.S. et à un actif cédé au Canada pour 2,3 millions de dollars U.S. Aucune charge d'amortissement ni aucun gain n'a été reconnu sur la période.

Contrats avantageux et immobilisations corporelles

Les justes valeurs des contrats avantageux de Veritas correspondent essentiellement à la différence de conditions économiques entre les conditions existantes des contrats d'affrètement des navires de Veritas et leurs valeurs de marché à la date d'acquisition.

La charge d'amortissement correspondant aux contrats avantageux acquis a été de 11,5 millions d'euros (soit 15,7 millions de dollars U.S.) pour la période close le 31 décembre 2007 et devrait être de 16,2 millions de dollars U.S. par an sur la durée d'utilisation restante.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur des immobilisations corporelles, il a été considéré que la durée de vie des immobilisations corporelles acquises excédait la durée de vie estimée actuellement utilisée pour la charge d'amortissement. Par conséquent, l'effet combiné des ajustements de juste valeur et du changement dans l'estimation de la durée de vie des actifs a conduit à une réduction nette de la charge d'amortissement de 3,3 millions d'euros (soit 4,5 millions de dollars U.S.) pour la période close le 31 décembre 2007.

Librairie de données multi-client

Après la prise en compte du nombre estimé d'années futures pendant lesquelles il est attendu des revenus des études finalisées de la librairie de données multi-clients à la date de la transaction, CGG Veritas a conclu que la durée de vie résiduelle des études finalisées était un maximum de 6 ans. La juste valeur de ces études est déterminée en projetant les revenus futurs attendus sur la durée de vie résiduelle estimée des études à la date de l'acquisition.

Les 285 millions de dollars U.S. de coûts capitalisés des données multi-clients, incluant un ajustement de 96 millions de dollars U.S., sont amortis au prorata des ventes générées et dépréciées en fonction des résultats des tests de valeur périodiques ou en cas d'indication de perte de valeur.

L'impact net de 96 millions de dollars U.S. d'ajustement de juste valeur combiné avec la durée de vie résiduelle estimée des études a conduit à une charge d'amortissement complémentaire de 27,5 millions d'euros (soit 37,6 millions de dollars U.S.) pour la période close le 31 décembre 2007.

Passifs assumés

Suite au changement de contrôle de Veritas, des obligations contractuelles relatives à une partie des coûts de départ de certains employés de Veritas ont été reconnus pour un montant de 16 millions d'euros (soit 21 millions de dollars U.S.) ainsi que des « success fees » pour un montant d'environ de 22 millions d'euros (30 millions de dollar U.S.).

- *Geomar*

Geomar est une filiale détenue à 49 % par CGG Veritas et à 51 % par Louis Dreyfus Armateurs (« LDA ») qui détient le navire sismique "Alizé" depuis le 29 mars 2007. Le 1^{er} avril 2007, Geomar a conclu un nouveau contrat d'affrètement avec LDA et LDA a conclu un nouveau contrat d'affrètement avec CGG Services. De plus, le 10 avril 2007, CGG Services a acquis un *call* et LDA un *put* sur les titres de Geomar détenus à 51 % par LDA. Eu égard aux risques et avantages liés à ces nouveaux accords pour CGG Veritas, Geomar a donc été consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de CGG Veritas depuis le 1er avril 2007. Avant cette date, Geomar était consolidée par mise en équivalence.

- *Cybernetix*

Le 27 juin 2007, Sercel Holding, filiale de CGG Veritas, a acquis 121 125 actions Cybernetix et détenait un total de 352 125 actions Cybernetix représentant 32,01 % du capital social et 26,57 % des droits de vote de cette société. Le 5 novembre 2007, Sercel Holding a augmenté sa participation dans Cybernetix pour un montant supplémentaire de

0,8 million d'euros et détient désormais 416 147 actions Cybernetix et 32,20 % des droits de vote. Depuis le 30 juin 2007, Cybernetix est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe CGG Veritas.

- *Offshore Hydrocarbon Mapping*

Le 17 juillet 2007, le Groupe a conclu un contrat d'exploitation conjointe (« CEC ») avec Offshore Hydrocarbon Mapping plc (« OHM ») aux termes duquel les deux sociétés se sont engagées à travailler ensemble pour développer les activités d'imagerie électromagnétique à source contrôlée (« CSEM ») et pour tirer parti des opérations d'intégration sismique et CSEM. Aux termes du CEC, CGG Veritas a souscrit, sous conditions, 6 395 371 actions ordinaires pour un montant de 2,40 livres sterling par action. Le 19 octobre 2007, CGG Veritas a acquis 80 695 actions supplémentaires pour un montant de 2,40 livres sterling par action. La participation totale de CGG Veritas s'élève à 22,9 millions d'euros et représente 14,99 % du capital de OHM.

- *Eastern Echo Holding Plc*

Le 12 novembre 2007, le Groupe a acquis 30,9 millions d'actions d'Eastern Echo Holding Plc pour un montant d'environ 55 millions d'euros (431 millions de NOK), représentant 12,67 % du capital émis. Eastern Echo Holding Plc est spécialisée dans l'acquisition de données sismiques 3D de haute qualité. Cette participation minoritaire visait à renforcer la coopération du Groupe, et notamment celle de Sercel, avec Eastern Echo.

Le 23 novembre 2007, suite à l'offre d'achat émise par Schlumberger BV en date du 16 novembre 2007, le Groupe a cédé l'ensemble des 30,9 millions d'actions d'Eastern Echo Holding Plc à Schlumberger BV pour un montant de 15 NOK par action. Un gain de 2,8 millions d'euros a été comptabilisé suite à cette opération.

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2006**

- *TAQA*

Le 24 juin 2006, Industrialization & Energy Services Company (TAQA), le partenaire de long terme du Groupe à 51 % dans Argas en Arabie Saoudite, a pris une participation pour 16,8 millions d'euros de 49 % dans le capital de CGG Ardiseis, la filiale du Groupe créée début 2006 pour ses activités d'acquisition à terre et en zone de transition terre — mer au Moyen Orient. Le Groupe reste majoritaire avec 51 % des actions de CGG Ardiseis. CGG Ardiseis, dont le siège est à Dubaï, fournit à ses clients l'ensemble des Services d'acquisition à terre et en zone de transition, en s'appuyant sur la dernière technologie de CGG Veritas, Eye-D, qui permet une meilleure illumination du sous-sol en imagerie 3D. Par les termes de cet accord, les activités de CGG Ardiseis dans les pays du GCC (Gulf Cooperation Council) sont exclusivement opérées par Argas (Arabian Geophysical and Surveying Company).

- *Cybernetix*

Le 10 juillet 2006, Sercel a acquis une participation de 20 % (17 % des droits de vote) dans le capital de la société française côtée Cybernetix, spécialisée en robotique, renforçant ainsi la coopération technique avec cette entreprise dans le domaine de l'offshore para pétrolier, complété par 1 % fin 2006. Le montant total de ces transactions s'est élevé à 4,0 millions d'euros.

- *Vibtech*

Le 28 septembre 2006, Sercel a acquis la société écossaise Vibration Technologies Ltd « Vibtech », pionnière dans l'utilisation des technologies de pointe de transmission radio appliquée à l'acquisition de données sismiques. Le système de nouvelle génération Unite, qui a suscité l'intérêt des compagnies pétrolières et des sociétés géophysiques dès les premières démonstrations, est capable d'enregistrer et de transmettre des données en temps réel ou différé selon les besoins, et permet un contrôle qualité en cours d'enregistrement ainsi qu'une capacité d'enregistrement de milliers de canaux. De plus l'utilisation de nouvelles technologies de transmission permet de s'affranchir des limitations inhérentes aux fréquences radio. L'acquisition de Vibtech doit permettre d'intégrer rapidement ces nouvelles technologies dans ses produits de dernière génération de Sercel. Le montant de la transaction s'est élevé à 49,5 millions d'euros (33,3 millions de livres sterling), et la valorisation, après prise en compte d'un actif technologique à hauteur de 11,6 millions d'euros (7,8 millions de livres sterling), a fait ressortir

un écart d'acquisition résiduel de 35,6 millions d'euros. La trésorerie acquise s'élevait à 1,3 millions d'euros (0,9 millions de livres sterling).

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2005**

- *PT Alico*

Le 14 février 2005, le Groupe a mis un terme aux accords de coopération qui le liaient à PT Alico, une société indonésienne. A cette date, PT Alico, société consolidée auparavant par intégration globale dans les comptes de CGG au titre de ces mêmes accords, est sortie du périmètre de consolidation du groupe CGG. Dans le cadre des accords, PT Alico a été garantie contre certains risques spécifiques. L'indemnité qui serait potentiellement due au titre de cette garantie est plafonnée et a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005. Le 30 juin 2006, cette garantie est arrivée à échéance et il ne subsiste désormais plus aucun engagement du groupe CGG vis à vis de PT Alico, ni de ses actionnaires.

- *CGG Vostok*

Le 27 juillet 2005, une nouvelle entité dénommée CGG Vostok a été créée en Russie. Cette société, détenue à 100 %, réalise des services sismiques et a intégré le périmètre de consolidation depuis sa date de création.

- *Exploration Resources*

Le 29 août 2005, le Groupe a acquis environ 60 % du capital de Exploration Resources ASA ("Exploration Resources"), un fournisseur Norvégien de services d'acquisition sismique marine, sur la base d'un prix de 340 NOK par action correspondant à une prime de 8,3 % par rapport au dernier cours de clôture des actions de Exploration Resources avant l'annonce de l'opération (314 NOK).

Le Groupe a par la suite continué à acheter les actions de Exploration jusqu'à en détenir 100 % à la fin du mois d'Octobre 2005, pour un prix moyen d'acquisition hors frais de 338,27 NOK par action : d'abord par applications sur le marché ; puis dans le cadre d'une offre publique d'achat suivie d'une procédure de retrait à caractère obligatoire des titres de la côte de la bourse d'Oslo ; ensuite dans le cadre de transactions de gré à gré avec des dirigeants de la société détenteurs d'options de souscription d'actions ; enfin dans le cadre de l'exécution d'un accord particulier avec les actionnaires minoritaires de Multiwave Géophysical Company ASA (« Multiwave »), une société filiale d'Exploration Resources spécialisée dans l'acquisition de données sismiques en fond de mer, dans le contexte de la fusion entre cette société et Exploration Seismic AS, une filiale détenue à 100 % par Exploration Resources.

Le montant total de cette acquisition a été de 303,3 millions d'euros, incluant 8,6 millions d'euros relatifs aux frais d'acquisition ainsi que le montant des actions acquises en 2005. La réévaluation des actifs d'Exploration Resources, ainsi que leur mise en perspective économique dans le cadre d'une activité sismique, a conduit à la réévaluation de la valeur comptable des navires (116,5 millions d'euros au 1er septembre 2005) et à la comptabilisation des passifs d'impôt différé correspondants. Les navires ont été valorisés selon une approche multicritère privilégiant la valeur actualisée des flux de trésorerie qui seront générés par les navires.

Sur la base de ces éléments, la comptabilisation de l'acquisition d'Exploration Resources au taux historique est la suivante :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Acquisitions cumulées des actions d'Exploration Resources	294,7
Frais d'acquisition	<u>8,6</u>
Total prix d'acquisition	<u>303,3</u>
Trésorerie acquise	37,4
Juste valeur des immobilisations corporelles acquises	188,7
Impôts différés nets assumés	(31,9)
Autres actifs et passifs acquis	<u>(70,8)</u>
Juste valeur des actifs nets acquis	<u>123,4</u>
Ecart d'acquisition définitif	<u>179,9</u>

La réévaluation des actifs d'Exploration Resources a entraîné à la reconnaissance d'un écart d'acquisition définitif de 179,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les résultats d'Exploration Resources sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 1^{er} septembre 2005.

Au 31 décembre 2005, Exploration Resources a contribué au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour 28,8 millions d'euros et au résultat net consolidé du Groupe pour une perte de 6,4 millions d'euros. Si le regroupement avait eu lieu au début d'année 2005, la perte pour le Groupe aurait été de 21,5 millions d'euros, essentiellement du fait de la charge d'intérêt liée au financement de l'acquisition et le chiffre d'affaires aurait été de 932,1 millions d'euros.

NOTE 3 — CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	<u>(en millions d'euros)</u>		
Clients et comptes rattachés — bruts — part court terme	409,1	207,5	240,0
Provision pour créances douteuses — part court terme	<u>(6,8)</u>	<u>(8,3)</u>	<u>(6,2)</u>
Clients et comptes rattachés — nets — part court terme	<u>402,3</u>	<u>199,2</u>	<u>233,8</u>
Clients et comptes rattachés — bruts — part long terme	3,3	4,3	12,0
Provision pour créances douteuses — part long terme	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Clients et comptes rattachés — nets — part long terme	<u>3,3</u>	<u>4,3</u>	<u>12,0</u>
Créances à l'avancement non facturées	<u>196,3</u>	<u>97,6</u>	<u>51,7</u>
Total clients et comptes rattachés	<u>601,9</u>	<u>301,1</u>	<u>297,5</u>

Les clients de l'activité Services Géophysiques sont principalement d'importantes compagnies pétrolières nationales et internationales ce qui réduit le risque potentiel de crédit. En ce qui concerne l'activité Equipements Géophysiques, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

Le Groupe constate une provision pour dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas significatives pour les périodes présentées.

Les créances à l'avancement non facturées représentent le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client. Ces créances sont généralement facturées dans les 30 à 60 jours qui suivent le début des travaux.

Au 31 décembre 2007, les créances à long terme s'élèvent à 3,3 millions d'euros pour le Groupe Sercel. Au 31 décembre 2006, les créances à long terme s'élèvent à 1,4 millions d'euros pour les Services et à 2,9 millions d'euros pour le groupe Sercel. Les créances à long terme au 31 décembre 2005 s'élèvent à 11,3 millions d'euros pour les Services et à 0,7 millions d'euros pour le groupe Sercel.

Au 31 décembre 2007, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

	Non-échus	Echus mais non provisionnés					Total
		< 30 jours	30 — 60 jours	60 — 90 jours	90 — 120 jours	> 120 jours	
(en millions d'euros)							
Clients et comptes rattachés — nets	295,0	53,2	18,6	14,2	4,2	20,4	405,6

NOTE 4 — STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Le détail des comptes de stocks et travaux en cours s'établit comme suit :

	31 décembre 2007			31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
(en millions d'euros)									
<i>Services géophysiques</i>									
— Matières et pièces									
détachées	38,5	(1,0)	37,5	30,3	(1,1)	29,2	23,1	(1,1)	22,0
— Travaux en cours	30,3	—	30,3	8,0	—	8,0	7,6	—	7,6
<i>Equipements géophysiques</i>									
— Matières premières et									
pièces détachées	67,3	(7,9)	59,4	62,6	(8,0)	54,6	45,4	(6,9)	38,5
— Travaux en cours	78,9	(4,1)	74,8	73,8	(4,3)	69,5	51,0	(5,7)	45,3
— Produits finis	<u>39,9</u>	<u>(1,7)</u>	<u>38,2</u>	<u>30,3</u>	<u>(2,9)</u>	<u>27,4</u>	<u>30,1</u>	<u>(4,0)</u>	<u>26,1</u>
Stocks et travaux en cours	<u>254,9</u>	<u>(14,7)</u>	<u>240,2</u>	<u>205,0</u>	<u>(16,3)</u>	<u>188,7</u>	<u>157,2</u>	<u>(17,7)</u>	<u>139,5</u>

Le poste « Travaux en cours » pour les Services Géophysiques correspond aux coûts relatifs aux transits des navires sismiques, qui sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

La variation des comptes de stocks et de travaux en cours s'établit de la manière suivante :

<u>Variation de la période</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>	<u>31 décembre 2005</u>
(en millions d'euros)			
Solde en début de période	188,7	139,5	86,8
Variations	40,3	39,3	46,6
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation	1,0	0,7	(1,3)
Variations de périmètre	18,7	3,1	1,1
Effets de change	(8,7)	(4,6)	4,3
Autres	<u>0,2</u>	<u>10,7</u>	<u>2,0</u>
Solde en fin de période	<u>240,2</u>	<u>188,7</u>	<u>139,5</u>

Les montants des dotations et des reprises des dotations pour dépréciation sur stocks présentés dans le tableau de variation, sont inclus dans le poste « Coût des ventes » du compte de résultat.

Les variations de périmètre en 2007 correspondent à l'acquisition de Veritas.

NOTE 5 — AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Créances d'impôt et sociales	24,3	15,4	16,0
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	8,3	8,8	—
Autres créances diverses	18,9	18,1	11,6
Acomptes fournisseurs	12,3	10,6	3,7
Charges constatées d'avance ^(a)	<u>25,8</u>	<u>10,2</u>	<u>8,4</u>
Autres actifs courants	<u>89,6</u>	<u>63,1</u>	<u>41,5</u>

(a) correspond essentiellement aux loyers payés d'avance, affrètement des navires.

NOTE 6 — PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Le détail des provisions pour dépréciation d'actifs s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2007			Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Additions/ Réductions passées en résultat	Autres ^(a)	
	(en millions d'euros)			
Clients et comptes rattachés	8,3	(1,6)	0,1	6,8
Stocks et en cours	16,3	(1,0)	(0,6)	14,7
Actifs d'impôt	0,8	(0,3)	0,5	1,0
Autres actifs	0,7	0,2	(0,1)	0,8
Prêts et autres investissements	<u>1,0</u>	<u>0,1</u>	<u>—</u>	<u>1,1</u>
Provisions pour dépréciation	<u>27,1</u>	<u>(2,6)</u>	<u>(0,1)</u>	<u>24,4</u>

(a) inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

	Au 31 décembre 2006			Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Additions/ Réductions passées en résultat	Autres ^(a)	
	(en millions d'euros)			
Clients et comptes rattachés	6,2	2,3	(0,2)	8,3
Stocks et en cours	17,7	(0,7)	(0,7)	16,3
Actifs d'impôt	0,3	0,5	—	0,8
Autres actifs	1,4	(0,7)	—	0,7
Prêts et autres investissements	<u>1,3</u>	<u>(0,2)</u>	<u>(0,1)</u>	<u>1,0</u>
Provisions pour dépréciation	<u>26,9</u>	<u>1,2</u>	<u>(1,0)</u>	<u>27,1</u>

(a) inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

	Au 31 décembre 2005			Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Additions/ Réductions passées en résultat	Autres ^(a)	
		(en millions d'euros)		
Clients et comptes rattachés	4,4	2,3	(0,5)	6,2
Stocks et en cours	15,4	1,3	1,0	17,7
Actifs d'impôt	—	—	0,3	0,3
Autres actifs	0,7	0,7	—	1,4
Prêts et autres investissements	<u>2,0</u>	<u>(0,7)</u>	<u>—</u>	<u>1,3</u>
Provisions pour dépréciation	<u>22,5</u>	<u>3,6</u>	<u>0,8</u>	<u>26,9</u>

(a) inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

NOTE 7 — PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le détail des titres non consolidés et des autres immobilisations financières s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Titres non consolidés	21,1	8,9	3,7
Prêts et avances ^(a)	0,6	6,8	7,3
Autres immobilisations financières	<u>10,3</u>	<u>3,5</u>	<u>4,3</u>
Total	<u>32,0</u>	<u>19,2</u>	<u>15,3</u>

(a) inclut les avances et prêts consentis aux sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2006 et 2005, respectivement pour 6,0 millions d'euros et 6,6 millions d'euros.

Les titres non consolidés inclus dans le poste « Autres immobilisations financières » sont présentés à de la façon suivante :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
<i>Actifs destinés à la vente</i>			
Offshore Hydrocarbon Mapping ^(a)	16,4	—	—
<i>Autres investissements dans des sociétés non consolidées</i>			
Cybernetix ^(b)	—	4,1	—
Tronic's Microsystems SA ^(c)	3,9	3,9	3,5
Autres investissements dans des sociétés non consolidées	<u>0,8</u>	<u>0,9</u>	<u>0,2</u>
Total titres non consolidés	<u>21,1</u>	<u>8,9</u>	<u>3,7</u>

(a) La part du Groupe dans Offshore Hydrocarbon Mapping s'élevait à 14,99 % au 31 décembre 2007. Cotée sur l'Alternative Investment Market (au London Stock Exchange), Offshore Hydrocarbon Mapping est comptabilisée à sa juste valeur sur la base d'un cours de clôture de 1,86 livre sterling au 31 décembre 2007. La variation négative de juste valeur est considérée comme non définitive et enregistrée dans les capitaux propres pour 6,9 millions d'euros.

(b) La part du Groupe dans Cybernetix s'élevait à 21 % d'intérêt et 17 % des droits de vote au 31 décembre 2006. Depuis juin 2007, Cybernetix est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe CGG Veritas.

(c) Le pourcentage de participation du Groupe dans Tronic's Microsystems S.A après effet dilutif s'élevait à 16,07 % au 31 décembre 2007, à 15,90 % au 31 décembre 2006 et à 14,70 % au 31 décembre 2005.

NOTE 8 — SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

La variation du poste sociétés mises en équivalence se décompose ainsi :

	Au 31 décembre		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	46,2	43,9	30,8
Variation de périmètre	2,1		
Investissements effectués durant l'année	0,9	1,0	—
Quote-part des résultats	4,2	10,1	13,0
Dividendes reçus et remboursement de capital	(5,3)	(4,3)	(4,5)
Effets de change	<u>(3,6)</u>	<u>(4,5)</u>	<u>4,6</u>
Solde en fin de période	<u>44,5</u>	<u>46,2</u>	<u>43,9</u>

Les variations de périmètre sur l'exercice 2007 correspondent à :

- la sortie de Géomar qui est désormais consolidée par intégration globale depuis avril 2007 pour un montant de 5,4 millions d'euros ;
- l'entrée de Cybernetix qui est consolidée par mise en équivalence depuis juin 2007 pour un montant de 7,5 millions d'euros.

Les investissements en 2007 correspondent à la souscription d'une augmentation de capital chez Cybernetix.

Les investissements en 2006 correspondent à la souscription d'une augmentation de capital chez VS Fusion LLC.

Le détail par société est le suivant :

	Au 31 décembre		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Argas	32,8	37,5	36,5
Cybernetix	8,2	—	—
Geomar	—	5,4	5,5
JV Xian Peic/Sercel Limited	2,4	2,4	2,4
VS Fusion LLC	<u>1,1</u>	<u>0,9</u>	<u>(0,5)</u>
Investissements dans sociétés mises en équivalence	<u>44,5</u>	<u>46,2</u>	<u>43,9</u>

Les sociétés mises en équivalence étaient présentées au 31 décembre 2005 dans le bilan consolidé au poste « Sociétés mises en équivalence » à l'actif pour un montant de 44,4 millions d'euros d'une part, et au poste « Provisions — part court terme » au passif pour un montant de 0,5 million d'euros d'autre part.

La contribution aux capitaux propres des principales sociétés composant le poste se décline comme suit :

	Au 31 décembre		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Argas	28,5	33,2	32,2
Cybernetix	(0,3)	—	—
Geomar	—	(0,2)	(0,2)
JV Xian Peic/Sercel Limited	0,7	0,9	0,8
VS Fusion LLC	<u>0,1</u>	<u>(0,3)</u>	<u>(0,5)</u>
Total	<u>29,0</u>	<u>33,6</u>	<u>32,3</u>

Les chiffres clés des états financiers d'Argas sont les suivants :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Actifs à court terme	45,7	65,5	57,5
Actifs immobilisés	34,1	21,0	33,5
Dettes à court terme	6,0	3,7	3,5
Autres dettes	3,4	4,6	8,7
Chiffre d'affaires	52,7	81,1	76,3
Résultat d'exploitation	6,9	15,5	19,6
Résultat courant avant éléments exceptionnels et effet des changements de méthodes comptables	<u>10,3</u>	<u>17,1</u>	<u>20,4</u>
Résultat net	<u>10,3</u>	<u>17,1</u>	<u>20,4</u>

NOTE 9 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail et la variation du poste « Immobilisations Corporelles » s'établissent de la manière suivante :

	Au 31 décembre						
	<u>2007</u>			<u>2006</u>			<u>2005</u>
	Amortissements			Amortissements			
	<u>Brut</u>	<u>cumulés</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>cumulés</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
(montants en millions d'euros)							
Terrains	7,7	(0,2)	7,5	4,7	(0,2)	4,5	4,5
Constructions	83,1	(41,1)	42,0	62,2	(31,6)	30,6	30,7
Matériels et outillages	910,8	(547,9)	362,9	447,6	(263,9)	183,7	161,1
Matériel de transport	374,4	(148,5)	225,9	322,8	(101,4)	221,4	268,8
Mobiliers, agencements et divers	50,0	(36,8)	13,2	36,4	(26,9)	9,5	9,9
Immobilisations en-cours	<u>8,5</u>	<u>—</u>	<u>8,5</u>	<u>5,5</u>	<u>—</u>	<u>5,5</u>	<u>5,1</u>
Total Immobilisations corporelles	<u>1 434,5</u>	<u>(774,5)</u>	<u>660,0</u>	<u>879,2</u>	<u>(424,0)</u>	<u>455,2</u>	<u>480,1</u>

Par ailleurs, au 31 décembre 2006, du matériel sismique non utilisé et destiné à être cédé a été reclassé en Actifs destinés à la vente pour 0,4 millions d'euros et a été vendu pour 0,4 millions d'euros en janvier 2007.

Au 31 décembre 2005, du matériel sismique non utilisé et destiné à être cédé avait été reclassé en Actifs destinés à la vente pour 3,5 millions d'euros. Ce matériel sismique a été cédé en février 2006 pour un montant de 4,6 millions d'euros.

Sont inclus dans les immobilisations, les contrats de crédit-bail pour les montants suivants :

	Au 31 décembre						
	<u>2007</u>			<u>2006</u>			<u>2005</u>
	Amortissements			Amortissements			
	<u>Brut</u>	<u>cumulés</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>cumulés</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
(montants en millions d'euros)							
Terrains et constructions en crédit-bail	—	—	—	—	—	—	5,7
Matériel géophysique et de transport en crédit-bail	56,1	(17,9)	38,2	72,6	(22,1)	50,5	76,2
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail . .	<u>0,4</u>	<u>(0,4)</u>	<u>—</u>	<u>0,5</u>	<u>(0,5)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Total Immobilisations corporelles en crédit-bail	<u>56,5</u>	<u>(18,3)</u>	<u>38,2</u>	<u>73,1</u>	<u>(22,6)</u>	<u>50,5</u>	<u>81,9</u>

En 2007, la diminution du montant brut de matériel géophysique et de transport en crédit-bail est due à la terminaison d'un contrat de location financement de 13 millions de dollars U.S. (10 millions d'euros) et aux effets de change.

En 2006, le contrat de location du navire sismique Laurentian avait été renouvelé avec des conditions contractuelles modifiées et est encore qualifié de location-financement. Le total du contrat représente environ 20,8 millions de dollars U.S. (16 millions d'euros) sur 3 ans. La part des loyers actualisés reconnus en location-financement s'élevait environ à 7,8 millions de dollars U.S. (6 millions d'euros), le reste étant considéré comme de la location simple comptabilisée en charge sur la durée du contrat. L'actif en location-financement est amorti sur la durée du contrat se terminant en septembre 2008.

En 2005, le contrat du navire Geo Challenger avait conduit à la reconnaissance d'actifs en location-financement. Le total du contrat représentait 36,2 millions de dollars U.S. (30,7 millions d'euros) sur cinq ans plus une valeur résiduelle de 230 millions de couronnes norvégiennes (30,0 millions d'euros). Le total des flux nets relatifs à ce contrat, à savoir la somme de la valeur résiduelle et des coûts de location-financement diminués des coûts d'armement, représentait en valeur actualisée 54,8 millions de dollars U.S. (45,6 millions d'euros), le reste étant considéré comme de la location simple comptabilisée en charge sur la durée du contrat.

En 2005, le contrat de location du navire sismique Laurentian avait été renouvelé en Avril avec des conditions contractuelles modifiées, lesquelles avaient impliqué de reconnaître des actifs en location-financement. Le total des flux relatifs à ce contrat, à savoir la somme de la valeur résiduelle et des coûts de location-financement diminués des coûts d'armement représentait en valeur actualisée 16,8 millions de dollars U.S. (14,2 millions d'euros).

L'amortissement économique relatif à des immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail est comptabilisé comme si le Groupe en détenait la propriété juridique.

Dans le tableau ci-dessus, des biens initialement détenus par le Groupe sur le siège de Massy ont fait l'objet d'une cession-bail en 1990, assortie d'une option d'achat qui a été exercée en 2006. Les immobilisations concernées ont été maintenues à leur valeur d'origine au bilan.

La variation du poste « Immobilisations corporelles » s'établit de la manière suivante :

<u>Variation de la période</u>	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	455,2	480,1	204,1
Acquisitions	214,1	133,3	107,7
Acquisitions par crédit-bail	—	0,1	17,4
Amortissements	(142,2)	(92,8)	(67,9)
Cessions	(7,8)	(3,6)	(6,0)
Effets de change	(64,4)	(41,1)	35,2
Variation de périmètre	204,0	(6,5)	195,1
Reclassement de matériel sismique en Actifs destinés à la vente	—	(0,4)	(3,5)
Autres	1,1	(13,9)	(2,0)
Solde en fin de période	<u>660,0</u>	<u>455,2</u>	<u>480,1</u>

La variation de périmètre en 2007 correspond à :

- la juste valeur des immobilisations corporelles acquises de Veritas pour 173,3 millions d'euros
- la consolidation de Geomar, propriétaire du navire Alizé pour 30,7 millions d'euros.

La variation de périmètre en 2006 correspond à l'ajustement de l'estimation des justes valeurs des actifs acquis et des passifs assumés d'Exploration Resources.

La variation de périmètre en 2005 correspond à l'acquisition d'Exploration Resources.

La réconciliation entre les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et les acquisitions présentées dans la note 19 s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
(en millions d'euros)			
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors crédit-bail) — voir ci-dessus	214,1	133,3	107,7
Coûts de développement capitalisés — voir note 20	8,2	11,9	8,1
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles (hors études non exclusives) — voir note 10	3,8	4,1	2,3
Variation des fournisseurs d'immobilisations	4,4	(0,1)	(1,0)
Total acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles selon le tableau des flux de trésorerie	<u>230,5</u>	<u>149,2</u>	<u>117,1</u>
Acquisitions en crédit-bail — voir ci-dessus	—	0,1	17,4
Investissement dans études multi-clients — voir note 10	371,4	61,5	32,0
Moins variation des fournisseurs d'immobilisations	(4,4)	0,1	1,0
Acquisitions d'immobilisations selon la note 19	<u>597,5</u>	<u>210,9</u>	<u>167,5</u>

Dépenses de réparation et maintenance

Le coût des ventes comprend un montant de 68,3 millions d'euros en 2007, de 36,0 millions d'euros en 2006 et 22,5 millions d'euros en 2005 correspondant aux dépenses de réparation et de maintenance.

NOTE 10 — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et la variation du poste « Immobilisations incorporelles » s'établissent de la manière suivante :

	Au 31 décembre						
	2007			2006			2005
	Brut	Amortissements cumulés	Net	Brut	Amortissements cumulés	Net	
(montants en millions d'euros)							
Etudes multi-clients Marine	955,8	(660,2)	295,6	543,3	(471,5)	71,8	93,6
Etudes multi-clients Terrestre	228,9	(89,1)	139,8	—	—	—	—
Coûts de développement capitalisés	47,3	(12,8)	34,5	40,1	(8,5)	31,6	25,3
Logiciels	41,0	(32,0)	9,0	28,8	(21,5)	7,3	6,4
Autres immobilisations incorporelles	<u>239,4</u>	<u>(37,8)</u>	<u>201,6</u>	<u>30,1</u>	<u>(13,2)</u>	<u>16,9</u>	<u>11,0</u>
Total Immobilisations incorporelles	<u>1 512,4</u>	<u>(831,9)</u>	<u>680,5</u>	<u>642,3</u>	<u>(514,7)</u>	<u>127,6</u>	<u>136,3</u>

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
(en millions d'euros)			
Variation de la période			
Solde en début de période	127,6	136,3	162,7
Investissements dans études multi-clients	371,4	61,5	32,0
Coûts de développement capitalisés	8,2	11,9	8,2
Autres acquisitions	3,8	4,1	2,3
Amortissements des études multi-clients	(308,5)	(80,6)	(69,6)
Autres amortissements	(36,9)	(13,2)	(8,4)
Cessions	(21,9)	—	—

<u>Variation de la période</u>	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Effets de change	(67,1)	(4,0)	9,0
Variation de périmètre	584,8	11,4	—
Autres	19,1	0,2	0,1
Solde en fin de période	<u>680,5</u>	<u>127,6</u>	<u>136,3</u>

Les cessions correspondent essentiellement à la cession de certaines licences en Mer du Nord et d'un actif au Canada, appartenant à Veritas.

La variation de périmètre en 2007 correspond à la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises de Veritas.

La variation de périmètre en 2006 correspond aux actifs technologiques valorisés dans le cadre de l'acquisition Sercel Vibtech.

NOTE 11 — ECARTS D'ACQUISITION

<u>Variation de la période</u>	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	267,4	252,9	62,5
Augmentation	1 883,6	35,6	177,1
Ajustement	—	2,9	—
Effets de change	(223,0)	(24,0)	13,3
Autres	—	—	—
Solde en fin de période	<u>1 928,0</u>	<u>267,4</u>	<u>252,9</u>

L'augmentation des écarts d'acquisition correspond en 2007 à l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de Veritas pour 1 883,7 millions d'euros (2 480,7 millions de dollars U.S.) (voir note 2).

L'augmentation des écarts d'acquisition correspond en 2006 à l'acquisition de Vibtech (devenue Sercel Vibtech) pour un montant de 35,6 millions d'euros (24,4 millions de GBP). L'ajustement des écarts d'acquisition correspond à l'ajustement de l'estimation des justes valeurs des actifs acquis et des passifs assumés d'Exploration Resources pour 2,9 millions d'euros, qui conduit à un écart d'acquisition définitif de 179,9 millions d'euros.

L'augmentation des écarts d'acquisition correspondait en 2005 au goodwill préliminaire de 216,0 millions de dollars U.S. lié à l'acquisition d'Exploration Resources qui avait été affecté, sur la base des plans d'affaires, aux unités génératrices de trésorerie Activité Marine et Activité Traitement & Réservoir pour respectivement 183,6 millions de dollars U.S. et 32,4 millions de dollars U.S.

Les différents tests de valeur réalisés au 31 décembre 2007, 2006 et 2005 n'ont pas conduit à enregistrer de perte de valeur.

Hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

S'agissant de 2007, les tests de valeur ont été réalisés pour les unités génératrices de trésorerie suivantes :

- le secteur Equipements : test de la valeur nette comptable des écarts d'acquisitions,
- l'activité Marine : test des écarts d'acquisition, de la valeur nette comptable de la librairie des études multi-clients, et de la valeur nette comptable des actifs corporels correspondant principalement à l'acquisition de Veritas en 2007 et Exploration Ressources en 2005
- l'activité Traitement et Imagerie : test des écarts d'acquisition, et de la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels résultant de l'acquisition de Veritas en 2007 et Exploration Ressources en 2005

- l'activité Terrestre : test des écarts d'acquisition, et de la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels résultant de l'acquisition de Veritas en 2007 et Exploration Ressources en 2005.

Pour les tests du secteur Equipements, et des activités Terrestre, Marine et Traitement & Réservoir, la valeur recouvrable a été déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs attendus actualisés avec les paramètres suivants :

- flux de trésorerie prévisionnels estimés des plans d'affaires à 5 ans sur la base du taux de change à moyen terme de 1 euro égal 1,35 dollars,
- taux d'actualisation après impôts correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur :
 - 9,3 % pour le secteur Equipements (correspondant à un taux avant impôt de 14,38 %),
 - 8,6 % pour l'activité Marine (correspondant à un taux avant impôt de 11,71 %)
 - 8,8 % pour l'activité Processing et Imagerie (correspondant à un taux avant impôt de 11,12 %)
 - 8,7 % pour l'activité Terrestre (correspondant à un taux avant impôt de 11,15 %).

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Excédent des flux de trésorerie futurs attendus actualisés sur la valeur nette comptable des actifs</u>	<u>Sensibilité à une diminution de un point sur le taux d'actualisation</u>	<u>Sensibilité à une augmentation de un point sur le taux d'actualisation</u>
	(en millions d'euros)			
Equipements	80	1 780	+251	-201
Marine	1 267	767	+556	-410
Processing & Imagerie	315	141	+107	-791
Terrestre	272	201	+144	-108

NOTE 12 — AUTRES PASSIFS COURANTS

L'analyse des autres passifs courants est la suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
TVA et autres taxes à payer	25,9	15,7	12,9
Produits constatés d'avance	63,5	7,0	10,6
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	1,1	0,6	4,7
Autres passifs d'exploitation	<u>18,5</u>	<u>8,0</u>	<u>7,0</u>
Autres passifs courants	<u>109,0</u>	<u>31,3</u>	<u>35,2</u>

NOTE 13 — DETTES FINANCIERES

L'analyse des dettes financières par type de dettes est la suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>						
	<u>2007</u>			<u>2006</u>			<u>2005</u>
	<u>1 an</u>	<u>+ 1 an</u>	<u>Total</u>	<u>1 an</u>	<u>+ 1 an</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	(en millions d'euros)						
Emprunts obligataires	—	606,6	606,6	—	245,5	245,5	146,3
Emprunts bancaires	28,4	657,4	685,8	26,2	69,0	95,2	164,7
Contrats de crédit-bail	<u>8,5</u>	<u>34,8</u>	<u>43,3</u>	<u>9,0</u>	<u>46,5</u>	<u>55,5</u>	<u>87,4</u>

	Au 31 décembre						
	2007			2006			2005
	1 an	+ 1 an	Total	1 an	+ 1 an	Total	Total
	(en millions d'euros)						
Total dettes long terme	36,9	1 298,8	1 335,7	35,2	361,0	396,2	398,4
Découverts bancaires	17,5		17,5	6,5		6,5	9,3
Intérêts courus	7,8		7,8	2,9		2,9	1,9
Total	62,2		1 361,0	44,6		405,6	409,6

L'analyse des dettes financières par devise est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Euro	—	1,5	11,8
Dollar US	1 335,6	394,6	385,6
Autres devises	0,1	0,1	1,0
Total	1 335,7	396,2	398,4

L'analyse des dettes financières par taux d'intérêt est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Taux variables (taux effectif moyen au 31 décembre 2007: 7,62 %, 2006: 6,34 %, 2005: 7,60 %)	633,5	85,3	156,6
Taux fixes (taux effectif moyen au 31 décembre, 2007: 7,65 %, 2006: 7,30 %, 2005: 7,06 %)	702,2	310,9	241,8
Total	1 335,7	396,2	398,4

Les taux d'intérêts variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires de la devise concernée. Les taux d'intérêts moyens sur les découverts bancaires utilisés sont de 11,50 % au 31 décembre 2007, 9,40 % au 31 décembre 2006 et de 7,81 % au 31 décembre 2005.

L'impact des instruments de trésorerie n'est pas inclus dans les chiffres des deux tableaux ci-dessus.

Emprunts obligataires

Obligations à haut rendement (10⁵/₈ % Senior Notes, échéance 2007)

Le 17 novembre 2000, le Groupe avait émis sur les marchés financiers internationaux un emprunt obligataire de 170 millions de dollars U.S. au taux de 10⁵/₈ % remboursable en 2007. Le Groupe avait utilisé le produit net de cet emprunt (environ 164,9 millions de dollars U.S.) pour rembourser une partie de la dette bancaire et financer la soulte de l'acquisition de deux navires sismiques et de certaines données sismiques auprès d'Aker (25 millions de dollars U.S.). Un ensemble de restrictions et ratios financiers habituels à ce type de financement était attaché à l'emprunt le principal test à respecter étant un ratio minimal de couverture de la charge brute d'intérêt par les excédents de trésorerie issus de l'exploitation. Le Groupe respectait l'ensemble des ratios et restrictions de l'emprunt obligataire au jour de l'émission jusqu'à son remboursement intégral.

Le 5 février 2002, le Groupe avait procédé, en complément de l'emprunt obligataire émis en novembre 2000, à l'émission d'une tranche supplémentaire d'un montant de 55 millions de dollars U.S. à échéance 2007 et portant intérêt à taux fixe de 10⁵/₈ %.

Le 26 janvier 2005, faisant suite à une décision arrêtée par le conseil d'administration de CGG au cours de sa séance du 8 décembre 2004, un remboursement de 75 millions de dollars U.S. sur le principal de l'emprunt obligataire

à haut rendement et à échéance 2007 avait été effectué. La prime de remboursement anticipé correspondant à 5,3125 % du montant total du remboursement, soit 4 millions de dollars US, avait été payée ainsi que les intérêts courus. Le montant total du remboursement avait donc été d'environ 79 millions de dollars US plus les intérêts courus, d'un montant de l'ordre de 1,3 millions de dollars U.S.

Le 31 mai 2005, le solde résiduel de 150 millions de dollar U.S. de l'emprunt obligataire à haut rendement avait été remboursé. Ce remboursement était assorti contractuellement d'une prime correspondant à 5,3125 % du montant total du remboursement, soit 8 millions de dollar U.S. La prime et la part non amortie des frais d'émission, ainsi que la charge d'intérêts sur le mois de mai qui a doublonné celle attachée au refinancement, correspondant à ce remboursement s'étaient élevées à 9,4 millions d'euros et avaient été enregistrées en « Coût de l'endettement financier ».

Obligations à haut rendement (7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 28 avril 2005, le Groupe avait émis sur les marchés internationaux de capitaux, un emprunt obligataire de 165 millions de dollars US à échéance 2015 au taux nominal de 7½ %. Les fonds reçus avaient été essentiellement utilisés pour rembourser les 150 millions de dollar U.S. résiduels relatifs à l'emprunt obligataire à haut rendement échéance 2007 en date du 31 mai 2005 (cf. ci-avant).

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2007. Il était également respecté au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005.

Obligations à haut rendement — 2^{ème} tranche (7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 3 février 2006, le Groupe a émis des obligations supplémentaires, dans le cadre de son emprunt obligataire libellé en dollars U.S. émis en avril 2005, à échéance 2015 et portant un taux d'intérêt de 7½ %. Les obligations ont été émises au prix de 103¼ % du pair, avec un rendement minimal (« Yield-to-Worst ») de 6.9 %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser le 10 février 2006 le solde de 140,3 millions de dollars U.S. du prêt relais de 375 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition d'Exploration Resources. Le 17 août 2006, 164 millions de dollars U.S. de cet emprunt obligataire furent échangés pour des obligations identiques enregistrées auprès de la Securities Exchange Commission.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2007. Il était également respecté au 31 décembre 2006.

Obligations à haut rendement — 3^{ème} tranche (7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 9 février 2007, le Groupe a émis des obligations supplémentaires, dans le cadre de son emprunt obligataire libellé en dollars U.S. émis en avril 2005 et portant un taux d'intérêt de 7½ %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition de Veritas. Ces obligations sont cotées sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2007.

Obligations convertibles (7¾ %, échéance 2012)

L'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2004 avait autorisé l'émission, hors de France, réservée à Onex Partners LP, Onex American Holdings II LLC, Onex U.S. Principals LP et CGG Executive Investco, LLC, de 14 000 obligations subordonnées convertibles en actions nouvelles ou remboursables en actions nouvelles et/ou existantes et/ou en numéraire pour un montant total de 84 980 000 dollars U.S.

Les obligations convertibles libellées en dollars américains et émises le 4 novembre 2004 avaient fait l'objet d'une modification de leurs modalités approuvée par l'Assemblée Générale des porteurs de ces obligations le 2 novembre 2005 et l'Assemblée Générale des actionnaires de CGG le 16 novembre 2005, permettant une conversion anticipée du 17 novembre au 18 novembre 2005 inclus. A l'issue de cette période de conversion 11 475 obligations convertibles 2012 avaient été converties sur les 14 000 obligations initialement émises, donnant lieu à l'émission de 1 147 500 actions nouvelles. Le nombre d'obligations convertibles restant en circulation était au 31 décembre 2005 de 2 525 représentant une valeur nominale de 15,3 millions de dollars U.S. Le Groupe avait versé une soulte totale de 10,4 millions de dollars U.S. (8,9 millions d'euros) aux porteurs d'obligations ayant converti leurs obligations. De plus, la quote-part de frais d'émission portant sur les obligations converties et non amortie à la date de conversion avait été comptabilisée en charge pour 3,7 millions d'euros dans le poste « Autre produits et charges financiers — dérivé et autres coûts sur obligations convertibles » (voir note 23).

Une composante de ces obligations convertibles libellées en dollars américains et émises le 4 novembre 2004 devait être comptabilisée comme un dérivé incorporé car les actions à émettre en cas de conversion seraient libellées en euros. Une partie des fonds reçus de l'émission était réputée correspondre à la juste valeur du dérivé à l'émission et les variations consécutives de juste valeur du dérivé étaient comptabilisées en compte de résultat. La part des fonds reçus allouée au dérivé était venue diminuer la dette à l'émission et était amortie en compte de résultat sur la durée de vie des obligations.

La juste valeur des dérivés incorporés avait été déterminée en utilisant un modèle mathématique binomial. La juste valeur de ces dérivés avait varié, passant de 33,9 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 11,3 millions d'euros au 31 décembre 2005.

La variation sur l'exercice 2005 correspondait d'une part à une augmentation de valeur du dérivé de 11,5 millions d'euros et, d'autre part à un reclassement de 34,1 millions d'euros en réserves pour la quote-part de la valeur du dérivé correspondant aux obligations ayant fait l'objet d'une conversion anticipée le 17 novembre 2005.

L'augmentation globale de valeur du dérivé de 11,5 millions d'euros recouvrait pour 6,3 millions d'euros l'augmentation de valeur du dérivé correspondant aux 11 475 obligations effectivement converties en actions en novembre 2005 et pour 5,2 millions d'euros l'augmentation de valeur du dérivé correspondant aux 2 525 obligations convertibles restant en circulation au 31 décembre 2005. Ces augmentations de valeur du dérivé s'expliquaient principalement par le raffermissement du dollar américain par rapport à l'Euro sur la période concernée et par l'augmentation du cours de l'action CGG sur les marchés financiers, étant entendu que pour ce qui concerne le dérivé relatif aux obligations effectivement converties en novembre 2005, la valeur avait été réduite de la composante-temps du fait de la conversion en actions, pour un montant de 8,9 millions d'euros.

Il résultait de ces variations une charge de 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2005, comptabilisée dans le poste « Autre produits et charges financiers — dérivé et autres coûts sur obligations convertibles » (voir note 23) dans le compte de résultat.

Les principales hypothèses utilisées pour la valorisation des dérivés incorporés étaient, au 31 décembre 2005, une volatilité implicite de 37 % et un taux sans risque de 3,4 %.

Le contrat de souscription de ces Obligations prévoyait qu'en cas de changement significatif (fin de la cotation des actions ou des American depositary shares notamment au New York Stock Exchange, cession importante d'actifs de la Société, liquidation ou dissolution de la Société, changement de contrôle de la Société), tout porteur pouvait exiger de la Société qu'elle lui rachète ses Obligations et qu'elle lui verse les intérêts au taux de 7¾% qui auraient dû courir jusqu'à l'échéance dans la limite d'une période maximum de cinq ans. Cette clause était susceptible d'entraîner le paiement, par la Société, d'un montant maximum de 6 millions de dollars U.S. Au 31 décembre 2005, aucune charge n'avait été constatée concernant cette clause dans la mesure où sa réalisation était improbable.

L'Assemblée Générale des porteurs de ces obligations, tenue le 5 avril 2006, et l'Assemblée Générale des actionnaires de CGG, tenue le 11 mai 2006, ont approuvé une modification des termes et des conditions des obligations convertibles résiduelles permettant aux détenteurs d'obligations un droit à paiement en espèces moyennant une conversion anticipée. La période de conversion anticipée était ouverte le 12 mai 2006 uniquement. A l'issue de cette période de conversion, l'ensemble des 2 525 obligations convertibles 2012 résiduelles ont été converties, donnant lieu à l'émission de 274 914 actions nouvelles. Le Groupe a versé une soulte totale de 2,1 millions de dollars U.S. (1,6 millions d'euros) aux porteurs d'obligations ayant converti leurs obligations. Cette soulte a été reconnue en charge dans le poste « Dérivé et autres coûts liés à l'emprunt convertible » du compte de résultat au 31 décembre 2006. De plus, la quote-part de frais d'émission non amortie et liée aux 2 525 obligations convertibles résiduelles a été comptabilisée en charge pour 0,7 millions d'euros dans le poste « Dérivé et autres coûts liés à l'emprunt convertible » (voir note 23) du compte de résultat au 31 décembre 2006.

La juste valeur du dérivé a augmenté de 11,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 32,0 millions d'euros le 12 mai 2006 à la date de conversion des 2 525 obligations convertibles 2012 résiduelles. Lors de la conversion en 2006, le dérivé de 32 millions d'euros a été reclassé en réserves au bilan.

L'augmentation globale de la valeur du dérivé de 20,7 millions d'euros du 1^{er} janvier 2006 au 12 mai 2006 s'explique essentiellement par l'augmentation du cours de l'action CGG, étant entendu que la valeur a été réduite de la composante-temps du fait de la conversion en actions pour un montant de 1,6 millions d'euros. Le produit qui en résulte a été comptabilisée dans le poste « Dérivé et autres coûts liés à l'emprunt convertible ».

Obligations à haut rendement (7¾ % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, le Groupe a émis sur les marchés internationaux de capitaux, un emprunt obligataire de 400 millions de dollars U.S. à échéance 2017 au taux nominal de 7¾ %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition de Veritas. Ces obligations sont cotées sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2007.

Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2007, 664,0 millions d'euros d'emprunts bancaires étaient sécurisés par des immobilisations corporelles et des créances.

Au 31 décembre 2007, le Groupe disposait d'environ 11,5 millions d'euros de lignes de crédit court terme non utilisées et d'environ 225,8 millions d'euros de lignes long terme confirmées et non utilisées.

Crédit relais de 375 millions de dollars U.S. (ligne de crédit utilisée et présentée en emprunt bancaires à moins d'un an)

Le 1^{er} septembre 2005, le Groupe avait conclu une convention de crédit d'un montant de 375 millions de dollars U.S., qui avait été amendée le 30 septembre 2005, avec une échéance au 1^{er} septembre 2006 extensible sur une période complémentaire de 6 mois (à la demande du Groupe et soumise à l'approbation de la majorité des prêteurs). L'objet de cette ligne de crédit était le financement de l'acquisition initiale d'environ 60 % des actions de Exploration Resources, des achats supplémentaires d'actions d'Exploration Resources, de l'offre publique d'achat obligatoire pour l'acquisition du reste des actions de Exploration Resources et de l'offre de retrait obligatoire.

La ligne de crédit portait intérêt à un taux graduel commençant avec une marge de base, variable selon la notation donnée par Moody's ou Standard & Poor's sur l'emprunt obligataire de 165 millions de dollars U.S. à 7,5 % et à échéance 2012 (4,25 % à BB—/Ba3 ou plus, 5,25 % à B+/B1, 5,75 % à B/B2 et 6,25 % à B—/B3 ou moins), sur le LIBOR US\$ jusqu'au 1^{er} mars 2006, plus 0,50 % du 1^{er} mars 2006 jusqu'au 1^{er} juin 2006, plus 1,00 % du 1^{er} juin

2006 jusqu'au 1^{er} septembre 2006 plus 2,00 % du 1^{er} septembre 2006 jusqu'au remboursement. La charge d'intérêt s'était élevée globalement à 10,4 millions d'euros sur l'exercice 2005.

Afin de se conformer aux conditions des acquisitions d'actions de Exploration Resources décrites ci-dessus, le Groupe avait obtenu de la part des banques parties prenantes à la convention de ligne de crédit syndiquée de 60 millions de dollars U.S. du 12 mars 2004 des dérogations ("waivers") aux dispositions relatives aux garanties pouvant être données par les emprunteurs et dispositions s'y rapportant, ainsi que des modifications de certains engagements financiers (cf. ci-après).

Suite à l'augmentation de capital réalisée le 16 décembre 2005, le Groupe avait remboursé le 23 décembre 2005 un montant de 234,7 millions de dollars U.S. sur les 375 millions de dollars U.S. qui avaient été tirés sur cette convention de crédit. La part non amortie des frais d'émission correspondant s'était élevée à 3,8 millions d'euros et avait été enregistrée en « Coût de l'endettement financier ». Le montant de cette ligne de crédit tiré au 31 décembre 2005 s'élevait donc à 140,3 millions de dollars U.S., soit 118,9 millions d'euros, qui a été remboursée effectivement le 10 février 2006 suite à l'émission complémentaire des obligations à haut rendement (cf. ci-dessus). Des contraintes de gestion étaient par ailleurs imposées au Groupe par la Convention de Crédit Relais : celles-ci étaient respectées au 31 décembre 2005, et sont devenues nulles et non avenues à compter du 10 février 2006. La charge d'intérêt s'est globalement élevée à 2,0 millions d'euros sur l'exercice 2006.

Nouvelle convention de financement d'actifs

Le 13 mars 2006, CGG Marine Resources Norge AS a conclu une convention de financement d'actifs de 26,5 millions de dollars U.S. avec une banque. L'objet de cette convention est de financer l'acquisition de streamers de nouvelle génération "Sentinel" pour le navire *Symphony*. Ce financement est assorti d'une clause de réserve de propriété sur les équipements. Cette ligne était tirée en totalité au 31 décembre 2006.

Nouvelle convention de crédit

Le 29 mars 2006, Exploration Resources a conclu une convention de crédit d'un montant de 70 millions de dollars U.S. avec un établissement de crédit. Cette ligne de crédit a pour objet de financer la conversion du navire *Geo Challenger*, qui était originellement un navire câblier, en navire sismique 3D ainsi que l'acquisition de matériel sismique pour l'équipement des navires *C-Orion* et *Geo Challenger*. Cette ligne de crédit était tirée en totalité au 31 décembre 2006.

Crédit relais de 1 600 millions de dollars U.S.

Le 22 novembre 2006, le Groupe avait signé une convention de crédit — relais sécurisée de 1 600 millions de dollars U.S. avec Crédit Suisse International, comme agent et agent de sécurité, et des prêteurs de celle-ci. Le 12 janvier 2007, le Groupe a tiré 700 millions de dollars U.S. de ce crédit-relais, dont les fonds ont été utilisés pour :

- financer une partie du prix d'acquisition réglé en numéraire ;
- rembourser certaines dettes existantes de CGG et de Veritas ; et
- payer les honoraires et les dépenses encourues en relation avec l'acquisition.

Suite à ce tirage et au financement concomitant de 1 000 millions de dollars U.S. de la convention de crédit décrite ci-dessus, l'engagement résiduel de tirage de 900 millions de dollars U.S. a été résilié.

Les produits nets de l'emprunt obligataire décrit ci-dessous émis en février 2007 ont été utilisés, ainsi qu'une trésorerie disponible, pour rembourser entièrement le crédit — relais.

Facilité de crédit senior de 1 140 millions de dollars U.S.

Le 12 janvier 2007, le Groupe a signé une convention de crédit sécurisée de 1 140 millions de dollars U.S. avec Crédit Suisse, comme agent administratif et agent collatéral, et des prêteurs, organisant la mise à disposition d'une ligne de crédit « Term Loan B » d'un montant de 1 000 millions de dollars U.S. et d'une ligne de crédit renouvelable

américaine de 140 millions de dollars U.S. (dont une partie peut être utilisée pour l'émission de lettres de crédit). Le 29 juin 2007, le Groupe a remboursé 100 millions de dollars U.S. de la ligne de crédit « Term Loan B ».

Les fonds de la ligne de crédit ont été utilisés pour :

- financer une partie du prix de la fusion réglé en numéraire ;
- rembourser certaines dettes existantes de CGG et de Veritas ; et
- payer les honoraires et les dépenses encourues en relation avec l'acquisition.

Les obligations de CGG Veritas Services Holding (US) Inc. au titre de la convention de crédit sont garanties par CGG Veritas et certaines de ses filiales, en ce compris certaines des filiales de l'ancien groupe Veritas. Les titres de CGG Veritas Services Holding (US) Inc. et de certaines autres des filiales directes de CGG Veritas sont nantis au profit des prêteurs ainsi que les titres de certaines des filiales directes de CGG Veritas Services Holding (US) Inc. En outre, certaines des filiales garantes ont consenti des nantissements sur certains de leurs actifs corporels et incorporels, y compris sans que cette liste soit exhaustive, certains navires, propriétés immobilières, droits minéraux, comptes bancaires et propriété intellectuelle. Pour certaines des filiales, en particulier CGG Veritas Services Holding (US) Inc. et certaines filiales américaines et canadiennes, le nantissement peut porter sur la quasi-totalité de leurs actifs.

Le *term loan B* est consenti au taux LIBOR + 200 points de base. Le crédit renouvelable de 140 MUS\$ est consenti au taux de LIBOR + 225 points de base.

Aux termes de cet accord, le groupe doit respecter un certain nombre de ratios financiers et notamment un ratio maximum de dette nette sur EBITDAS et un ratio minimum d'EBITDAS diminuée du montant total des investissements sur le montant total du coût des intérêts. Par ailleurs, cet emprunt limite la capacité du groupe à souscrire des emprunts complémentaires, à consentir des nantissements sur ses actifs, à céder ses actifs ou à en acquérir, à verser des dividendes ou à racheter ses propres actions.

Ligne de crédit renouvelable de 200 millions de dollars U.S.

Le 7 février 2007, CGGVeritas a signé une convention de crédit renouvelable de 200 millions de dollars U.S. avec Natexis comme agent administratif et Crédit Suisse comme agent collatéral. Cette ligne de crédit a pour objet de financer les opérations courantes de l'emprunteur. Cette ligne de crédit n'est pas tirée au 31 décembre 2007.

Facilité de crédit sécurisée de 25 millions de dollars U.S.

Le 30 avril 2007, Geomar a signé une convention de crédit sécurisée de 25 millions de dollars U.S. Cette ligne de crédit a pour objet de refinancer le navire sismique Alizé. Cette ligne de crédit est tirée en totalité au 31 décembre 2007.

NOTE 14 — INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Gestion du risque de change

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger, et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des cours de change. Au 31 décembre 2007, 2006 et 2005, plus de 80 % du chiffre d'affaires était libellé en dollar U.S., tandis que la part des dépenses d'exploitation en devises autres que l'euro atteignait environ les trois quart des dépenses totales. Ces dépenses en devises sont constituées de dépenses en dollar U.S. et dans une moindre mesure en d'autres monnaies, essentiellement la livre sterling et la couronne norvégienne.

Analyse de sensibilité

La devise de reporting pour l'établissement des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence, la variation du cours de l'euro par rapport au dollar U.S. peut affecter le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation. Une appréciation de l'euro par rapport au dollar U.S. a un effet négatif sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation réalisés dans cette devise lorsque ces montants sont convertis en euro, tandis qu'un fléchissement de l'euro a un effet positif. Sur la base du niveau d'activité constaté en 2007, et selon le portefeuille de devises actuel du Groupe, une variation de 10 pour cent du Dollar américain par rapport à l'Euro aurait un impact d'environ 40 millions de dollars sur la contre-valeur en dollar du résultat d'exploitation.

Afin de limiter cette exposition, le Groupe s'efforce d'équilibrer le chiffre d'affaires et les dépenses en devises afin de minimiser l'impact net des créances et des dettes libellées en devises. Cependant, durant les cinq dernières années les dépenses libellées en dollar U.S. n'ont pas égalé le chiffre d'affaires libellé en dollar U.S. en raison de l'existence de coûts de personnel libellés en euros. En vue d'équilibrer davantage les créances et les dettes libellées en devises, le Groupe son endettement en dollar U.S.

Contrats de ventes à terme

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures : contrat de ventes à terme et autres instruments de couverture de change. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars U.S. en fonction des excédents escomptés dans cette devise, compte tenu de son carnet de commandes à échéance de six mois en moyenne. Dans une moindre mesure, une politique de couverture similaire est appliquée aux excédents libellés en livres sterling. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur ces devises.

Le détail des contrats de vente à terme est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2007	2006	2005
Contrats de vente à terme de USD en euros			
Montant notionnel (en millions de US\$)	255,9	305,9	183,6
— dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	255,9	305,9	183,6
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	70 jours	94 jours	91 jours
Taux de couverture moyen pondéré (€/US\$)	1,4065	1,2619	1,2048
Contrats de vente à terme de USD en livres sterling			
Montant notionnel (en millions de US\$)	15,0	21,9	6,5
— dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	15,0	21,9	6,5
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	26 jours	123 jours	90 jours
Taux de couverture moyen pondéré (£/US\$)	1,9847	1,8956	1,8871
Contrats de vente à terme de USD en dollars australiens			
Montant notionnel (en millions de US\$)	9,5	—	—
— dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	9,5	—	—
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	229 jours	—	—
Taux de couverture moyen pondéré (AUD\$/US\$)	0,8383	—	—

L'impact des contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

	<u>Au 31 décembre,</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des contrats de vente à terme de devises (voir notes 5 et 12)	8,3	8,8	(4,7)
Juste valeur des contrats de vente à terme de devises	8,3	8,8	(4,7)
Profits (pertes) enregistrés en résultat (voir note 21)	18,7	8,9	(2,9)
Profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres (avant impôts différés)	(4,6)	8,7	(5,6)

De plus, le Groupe pratique également la couverture d'investissement net pour un montant total de 85 millions de dollars U.S. sur l'écart d'acquisition de Sercel Inc et les deux navires sismiques acquis en 2002, couverts par le financement long-terme en dollars U.S. (obligations à haut rendement — voir note 13).

Gestion du risque de taux

La stratégie du Groupe est de gérer les risques de taux par l'utilisation combinée de dettes à taux fixe et de dettes à taux variable. Ainsi, l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts est limitée dans la mesure où une partie de la dette financière au 31 décembre 2007 est constituée d'Obligations arrivant à maturité en 2015 et 2017 portant un taux d'intérêt fixe. Cependant, les sources de financement de CGG Veritas incluent un emprunt « Term Loan B » à taux d'intérêt variable. Le Groupe a également recours à des contrats de swap de taux d'intérêts lorsque les conditions de marché sont favorables, afin d'ajuster les risques de taux.

Analyse de sensibilité

Les sources de financement de CGG Veritas sont constituées d'emprunts garantis et de facilités de crédit soumis à des taux d'intérêt variables. En particulier, les emprunts sont généralement soumis à un taux d'intérêt indexé sur le LIBOR US dollar. En conséquence, les charges financières de CGG Veritas peuvent augmenter significativement si les taux d'intérêt à court terme augmentent. Ainsi, toute augmentation de 50 points de base du LIBOR US dollars augmenterait les charges financières du Groupe de près de 5 millions de dollars américain par an.

Contrats de swap de taux d'intérêts

Aucun contrat « cap » de taux d'intérêt n'a été souscrit au cours de l'exercice 2007.

Il existe deux contrats de swap de taux en cours antérieurs à 2007 :

- Un contrat de swap de taux d'intérêts souscrit par Exploration Resources sur un emprunt à taux variable en dollars U.S. afin de payer les intérêts au taux fixe de 6,77 % et de recevoir les intérêts au taux variable de l'emprunt, sur un montant nominal de 49 millions de dollars américain. Ce contrat arrive à échéance le 30 juin 2011.
- Un contrat de swap de taux d'intérêts souscrit par CGG Marine Resources Norge sur un emprunt à taux variable en dollars américain afin de payer les intérêts au taux fixe de 6,03 % et de recevoir les intérêts au taux variable de l'emprunt, sur un montant nominal de 12,2 millions de dollars américain. Ce contrat arrive à échéance le 30 septembre 2010.

L'impact des swaps de taux d'intérêts sur les états financiers est le suivant :

	<u>Au 31 décembre,</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des swaps de taux d'intérêts (voir note 12)	(1,1)	(0,6)	—
Juste valeur des swaps de taux d'intérêts	(1,1)	(0,6)	—
Pertes enregistrées en résultat	(0,5)	(0,6)	—
Pertes enregistrées directement en capitaux propres	—	—	—

Contrats de cap de taux d'intérêts

Le Groupe ne dispose d'aucun contrat « cap » de taux d'intérêt au 31 décembre 2007.

Gestion du risque de crédit

Afin de minimiser le risque de crédit, ou risque de contrepartie, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales parmi les mieux évaluées. Bien que le risque de crédit puisse être formé par le coût de remplacement à la juste valeur estimée de l'instrument, le Groupe considère que le risque de subir une perte reste mineur, et que la perte en question ne serait de toute façon pas significative. Les créances clients du Groupe ne représentent pas un risque de crédit significatif et majeur, du fait de la large variété de clients, des différents marchés dans lesquels le Groupe opère, et de la présence dans plusieurs zones géographiques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2007 pour respectivement 4,5 % et 2,8 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 9,0 % et 3,2 % en 2006 et 9,8 % et 4,4 % en 2005.

Gestion du risque de liquidité

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (en particulier les opérations de réparations et d'amélioration de performances des navires sismiques), des investissements dans les études non-exclusives, et des opérations d'acquisition (comme Veritas et Exploration Resources).

Les opérations d'exploitation courante ainsi que le service d'intérêts de la dette sont financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La capacité du Groupe à effectuer des remboursements réguliers du principal des emprunts, à payer d'éventuels intérêts exceptionnels, à restructurer son endettement, ou à financer ses investissements, dépendra de ses performances futures, qui dans une certaine mesure, restent liées à des facteurs économiques, financiers, de compétitivité, juridiques et de réglementation. Le Groupe considère que l'excédent de trésorerie provenant de l'exploitation, les ressources financières additionnelles générées par les émissions d'obligations et par les conventions de crédit suffiront à couvrir ses besoins en liquidité pour les douze prochains mois.

Voir les tableaux de la note 18

Impact et ventilation des instruments financiers sur le bilan

L'impact et la ventilation sur le bilan des instruments financiers du Groupe se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2007						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et dettes d'exploitation	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
	(en millions d'euros)						
Titres non consolidés	21,1	21,1		21,1			
Actifs financiers non courants	10,9	10,9			10,9		
Clients et comptes rattachés	601,9	601,9			601,9		
Actifs financiers courants . .	8,3	8,3					8,3
Equivalents de trésorerie . . .	85,0	85,0	85,0				
Trésorerie	169,3	169,3	169,3				
Total actifs	896,5	896,5	254,3	21,1	612,8	—	8,3
Passifs financiers non courants	1,2	1,2			1,2		
Dettes financières ^(a)	1 361,0	1 765,7				1 361,0	

Au 31 décembre 2007

	<u>Valeur au bilan</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Juste valeur par résultat</u>	<u>Actifs disponibles à la vente</u>	<u>Prêts, créances et dettes d'exploitation</u>	<u>Dettes au coût amorti</u>	<u>Instruments dérivés</u>
	(en millions d'euros)						
Fournisseurs et comptes rattachés	256,4	256,4				256,4	
Passifs financiers courants . .	1,1	1,1					1,1
Total passifs	1 619,7	2 024,4	—	—	1,2	1 617,4	1,1

(a) les dettes financières incluent les dettes à long-terme, les découverts bancaires et les intérêts courus.

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers du Groupe sont les suivants :

	<u>Au 31 décembre 2007</u>		<u>Au 31 décembre 2006</u>		<u>Au 31 décembre 2005</u>	
	<u>Montant au bilan</u>	<u>Valeur de marché</u>	<u>Montant au bilan</u>	<u>Valeur de marché</u>	<u>Montant au bilan</u>	<u>Valeur de marché</u>
Titres de placement et autres disponibilités	254,3	254,3	251,8	251,8	112,4	112,4
Découverts bancaires	17,5	17,5	6,5	6,5	9,3	9,3
Emprunts bancaires, contrats de crédit- bail, crédit fournisseur et emprunts actionnaires :						
— Taux variable	633,5	633,5	85,3	85,3	156,6	156,6
— Taux fixe	702,2	1 106,9	310,9	369,2	241,8	244,0
Contrats de vente à terme de devises	8,3	8,3	8,7	8,7	(4,7)	(4,7)
Contrats de swaps d'intérêt	(1,1)	—	(0,6)	—	—	—

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts bancaires à taux fixe, la valeur de marché a été estimée en fonction de l'actualisation des flux aux taux d'intérêts de marché correspondant à leurs caractéristiques. Pour les emprunts à taux variable, les crédits fournisseurs et les emprunts actionnaires, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

NOTE 15 — CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Au 31 décembre 2007, le capital social de CGG Veritas S.A. se composait de 27 450 758 actions ordinaires de valeur nominale de 2 €.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à dividende. Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la société. Au 31 décembre 2007, le montant des réserves distribuables de la société mère s'élevait à 1 824 millions d'euros.

Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Emission d'actions

En 2007, CGG Veritas S.A. a émis 9 852 870 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- 231 425 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock-options exercées ;
- 9 215 845 actions ordinaires (dont 4 202 actions excédentaires émises lors de la fusion ont été postérieurement annulées), qui ont été déposées à la Bank of New York comme dépôt pour les ADS, qui a émis 46 079 225 ADS afin de régler une partie du prix de fusion des anciens actionnaires de Veritas ;
- 108 723 actions ordinaires, qui ont été déposées à la Bank of New York comme dépôt pour les ADS, qui a émis 543 614 ADS à un porteur de 6,5 M\$ en principal d'obligations convertibles Veritas ;
- 301 079 actions ordinaires, qui ont été déposées à la Bank of New York comme dépôt pour les ADS, qui a émis 1 505 393 ADS à un porteur de 18,0 M\$ en principal d'obligations convertibles Veritas.

Variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Ecart de conversion	Total capitaux propres — part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	(montants en millions d'euros)									
Au 1^{er} janvier 2005	11 682 218	23,4	173,4	208,1	1,8	3,7	(17,2)	393,2	9,1	402,3
Augmentations de capital	4 251 962	8,5	199,1					207,6		207,6
Conversion d'obligations convertibles	1 147 500	2,3	54,0	28,9				85,2		85,2
Résultat net				(7,8)				(7,8)	1,0	(6,8)
Paiements fondés sur des actions				0,4				0,4	(0,2)	0,2
Actions propres					(2,9)			(2,9)		(2,9)
<i>Instruments financiers :</i>										
<i>variation de valeur et transfert en résultat⁽¹⁾</i>						(5,7)		(5,7)		(5,7)
<i>Variation de l'écart de conversion⁽²⁾</i>							28,5	28,5	1,8	30,3
Résultats enregistrés directement en capitaux propres ⁽¹⁾⁺⁽²⁾						(5,7)	28,5	22,8	1,8	24,6
Autres ^(a)			(54,2)	53,6		0,6		—		—
Au 31 décembre 2005	17 081 680	34,2	372,3	283,2	(1,1)	(1,4)	11,3	698,5	11,7	710,2
Augmentations de capital	241 294	0,5	11,9					12,4		12,4
Conversion d'obligations convertibles	274 914	0,5	10,7	31,0				42,2		42,2
Résultat net				157,1				157,1	1,6	158,7
Paiements fondés sur des actions				7,4				7,4	(0,3)	7,1
Actions propres					4,1			4,1		4,1
<i>Ecart actuariel des plans de retraite^{(1)(c)}</i>				(1,0)				(1,0)		(1,0)
<i>Instruments financiers :</i>										
<i>variation de valeur et transfert en résultat^{(2)(c)}</i>						6,2		6,2		6,2
<i>Variation de l'écart de Conversion⁽³⁾</i>							(49,9)	(49,9)	(1,6)	(51,5)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾				(1,0)		6,2	(49,9)	(44,7)	(1,6)	(46,3)
Variation de périmètre									11,5	11,5
Au 31 décembre 2006	17 597 888	35,2	394,9	477,7	3,0^(b)	4,8^(b)	(38,6)	877,0	22,9	899,9

(a) apurement du report à nouveau par prélèvement sur la prime d'émission.

(b) au 31 décembre 2006, CGG ne détenait plus d'actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(c) nets d'impôts différés.

	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Ecart de conversion	Total capitaux propres — part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	(montants en millions d'euros)									
Au 1^{er} janvier 2007	17 597 888	35,2	394,9	477,7	3,0^(b)	4,8^(b)	(38,6)	877,0	22,9	899,9
Augmentations de capital	9 852 870	19,7	1 425,1	44,1				1 488,9		1 488,9
Résultat net				245,5				245,5	4,1	249,6
Paiements fondés sur des actions				20,6				20,6		20,6
Actions propres					(6,9)			(6,9)		(6,9)
<i>Ecart actuariel des plans de retraite^{(1)(c)}</i>				(3,8)				(3,8)		(3,8)

	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Actions propres (montants en millions d'euros)	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Ecarts de conversion	Total capitaux propres — part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>Instruments financiers :</i>										
<i>variation de valeur et transfert en résultat^{(2)(c)}</i>						(9,9)		(9,9)		(9,9)
<i>Variation de l'écart de Conversion⁽⁵⁾</i>							(209,8)	(209,8)	(2,5)	(212,3)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾				(3,8)		(9,9)	(209,8)	(223,5)	(2,5)	(226,0)
Variation de périmètre									(0,5)	(0,5)
Au 31 décembre 2007	27 450 758	54,9	1 820,0	784,1	(3,9)	(5,1)	(248,4)	2 401,6	24,0	2 425,6

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'Administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Les options attribuées en 1997 sont arrivées à échéance le 4 mai 2005.

Les options attribuées dans le cadre du plan de janvier 2000, d'une durée de 8 ans, ne peuvent pas, sauf conditions particulières, être exercées avant 2003 et pour les options donnant droit d'acquérir 1000 actions ou plus ne peuvent être vendues avant janvier 2005.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2001 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par cinquième tous les ans à compter de mars 2001, lesdites options ne peuvent pas sauf conditions particulières être exercées avant 2004 et pour les options donnant droit d'acquérir 1000 actions ou plus ne peuvent être vendues avant le 18 janvier 2005.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2002, d'une durée de huit ans, ne peuvent pas, sauf conditions particulières, être exercées avant 2005. De plus, les options donnant droit d'acquérir 1000 actions ou plus ne peuvent être vendues avant mai 2006.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2003, d'une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par quart tous les ans à compter de mai 2003, lesdites options ne peuvent pas, sauf conditions particulières, être exercées avant le 16 mai 2006. De plus, pour les options donnant droit d'acquérir 1000 actions ou plus, les actions résultant de la levée des dites options ne peuvent être vendues avant le 16 mai 2007.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2006 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par quart tous les ans à compter de mai 2006, lesdites options peuvent être exercées à tout moment mais les actions résultant de la levée des dites options ne peuvent être vendues avant mai 2010. Des 202 500 options attribuées en mai 2006, 136 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2007 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers tous les ans à compter de mars 2007, lesdites options peuvent être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne peuvent être vendues avant le 24 mars 2011. Des 261 750 options attribuées en mars 2007, 135 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2007 :

	Options attribuées	Options non exercées au 31/12/07	Prix d'exercice par action (€)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 18 janvier 2000	231 000	7 231	45,83	17 janvier 2008	0,5 mois
Plan du 14 mars 2001	256 000	74 800	65,39	13 mars 2009	14,5 mois
Plan du 15 mai 2002	138 100	53 310	39,92	14 mai 2010	28,5 mois

	<u>Options attribuées</u>	<u>Options non exercées au 31/12/07</u>	<u>Prix d'exercice par action (€)</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Durée de vie résiduelle</u>
Plan du 15 mai 2003	169 900	80 246	14,53	14 mai 2011	40,5 mois
Plan du 11 mai 2006	202 500	195 163	131,26	10 mai 2014	76,5 mois
Plan du 23 mars 2007	<u>261 750</u>	<u>250 450</u>	151,98	22 mars 2015	86,5 mois
Total	<u>1 259 250</u>	<u>661 200</u>			

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2007 :

	<u>2007</u>		<u>2006</u>		<u>2005</u>	
	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>
	(prix moyen d'exercice en euro)					
Options non exercées en début d'exercice	650 797	67,96€	691 939	43,63€	809 050	48,95€
Attributions	261 750	151,98€	202 500	131,26€	—	—
Ajustements liés à l'augmentation de capital	—	—	—	—	57 917	43,49€
Exercées	(231 425)	39,45€	(241 294)	51,50€	(152 834)	53,86€
Echues non exercées	<u>(19 922)</u>	<u>134,69€</u>	<u>(2 348)</u>	<u>48,36€</u>	<u>(22 194)</u>	<u>55,61€</u>
Options non exercées en fin d'exercice	661 200	109,19€	650 797	67,96€	691 939	43,63€
Options exerçables en fin d'exercice	215 587	39,50€	379 307	42,21€	376 631	58,89€

Le cours moyen de l'action CGG Veritas s'est élevé à 180,98 euros en 2007, 128 euros en 2006 et 71,71 euros en 2005.

Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à la mise en œuvre d'une opération d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total maximum d'actions gratuites attribuées est de 53 200 actions, dont 13 100 attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les suivantes :

— *Période d'acquisition des droits à attribution et de réalisation des conditions*

Les actions seront émises à compter du 11 mai 2008 dès lors que la réalisation des conditions ci-dessous aura été constatée par le Conseil d'administration.

— *Conditions générales d'attribution*

Les bénéficiaires ne deviendront effectivement propriétaires des actions à l'expiration de la période d'acquisition de 2 ans, qu'à la condition que le contrat de travail ou le mandat social liant chaque bénéficiaire à la Société ou l'une de ses filiales soit en vigueur à la date d'expiration de cette période (sauf exceptions particulières) et dès lors que seront réalisées les autres conditions d'attribution.

— *Autres conditions d'attribution — conditions de performance*

Le Conseil d'Administration a également défini deux conditions générales de performance du Groupe sur :

- un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2006 et 2007

- un taux de rendement annuel moyen des capitaux employés avant impôts minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipements, suivant l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2006 et 2007, dès lors qu'il est procédé à une opération de croissance externe ayant entraîné une croissance du chiffre d'affaires consolidé de plus de 25 %, cette condition, conformément aux dispositions du règlement de plan, ne s'applique plus.

Les conditions de performance ont été remplies pour les exercices clos le 31 décembre 2006 et 2007.

— *Période de conservation des actions attribuées*

Une fois attribuées, les actions ne seront cessibles qu'après une période de deux années courant à compter de la date d'attribution effective.

En complément du plan d'attribution d'actions gratuites lié à la performance de mai 2006, le Conseil d'administration a procédé, le 23 mars 2007, à la mise en œuvre d'une autre opération d'attribution d'actions gratuites liée à la performance. Le nombre total maximum d'actions gratuites attribuées est de 81 750 actions, dont 13 500 attribuées aux dirigeants du Groupe. Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les suivantes :

- Dès lors que la réalisation des conditions de performance ci-dessous aura été confirmée par le Conseil d'administration, les actions seront émises à la plus tardive des deux dates suivantes, le 23 mars 2009 ou la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Tout bénéficiaire ne deviendra effectivement propriétaire des actions qu'à la condition que le contrat de travail ou le mandat social le liant à la Société ou à l'une de ses filiales soit en vigueur à la date d'expiration de cette période (sauf exceptions particulières) et dès lors que seront réalisées les autres conditions d'attribution,
- Le Conseil d'Administration a également défini deux conditions générales de performance du Groupe sur un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008 et un résultat d'exploitation moyen, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipements, suivant l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008.

Coût de compensation sur les options et actions gratuites

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2003, 2006 et 2007 et les plans 2006 et 2007 d'attribution d'actions gratuites sont reprises dans le tableau suivant :

	<u>Options attribuées</u>	<u>Volatilité</u>	<u>Taux sans risque</u>	<u>Juste valeur par action à la date d'attribution (€)</u>
Plan d'options 2003	169 900	57 %	3,90 %	11,13€
Plan d'options 2006	202 500	35 %	3,80 %	74,83€ ^(a)
Plan d'options 2007	261 750	36 %	3,95 %	63,24€ ^(b)
	<u>Actions gratuites attribuées</u>	<u>Rotation Annuelle</u>	<u>Accomplissement des conditions de performance</u>	<u>Juste valeur par action à la date d'attribution (€)</u>
Plan d'actions gratuites 2006	53 200	2,5 %	100 %	158,20€ ^(c)
Plan d'actions gratuites 2007	81 750	2,5 %	75 %	155,10€ ^(c)

(a) une hypothèse de date d'exercice estimée au 11 mai 2012 a été retenue, correspondant à la mi-période entre la dernière date d'acquisition (11 mai 2010) et la date de fin de vie du plan (11 mai 2014)

(b) une hypothèse de date d'exercice estimée au 23 septembre 2012 a été retenue, correspondant à la mi-période entre la dernière date d'acquisition (23 mars 2010) et la date de fin de vie du plan (23 mars 2015)

(c) correspond au cours de clôture de l'action CGG Veritas en date d'attribution.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002, sont reconnues en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

	Année		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Plan d'options 2003 ^(a)	—	0,2	0,4
Plan d'options 2006 ^(b)	5,6	4,8	—
Plan d'options 2007 ^(c)	8,1	—	—
Plan d'actions gratuites 2006 ^(d)	4,0	2,4	—
Plan d'actions gratuites 2007 ^(e)	<u>2,9</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Charge Totale selon IFRS 2	<u>20,6</u>	<u>7,4</u>	<u>0,4</u>

(a) dont 0,1 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2006 et 0,2 millions d'euros en 2005 ;

(b) dont 2,7 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2007 ; 3,2 millions d'euros en 2006 ;

(c) dont 3,9 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2007 ;

(d) dont 0,7 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2007 ; 0,6 millions d'euros en 2006 ;

(e) dont 1,5 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2007.

NOTE 16 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le détail et la variation des provisions pour risques et charges s'établit comme suit :

	Solde au 31 décembre 2006	Dotations	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Autres ^(a)	Solde au 31 décembre 2007
	(en millions d'euros)					
Provisions pour contrats déficitaires	2,2	2,0	(2,8)	—		1,4
Provisions pour frais de restructuration	1,4	0,2	(0,5)	—		1,1
Provisions pour litiges	0,7	0,6	(0,2)	(0,2)		0,9
Autres provisions pour risques et charges	6,1	4,9	(4,6)	—	(0,2)	6,2
Total provisions court-terme	10,4	7,7	(8,1)	(0,2)	(0,2)	9,6
Provisions pour garantie clients	11,7	7,5	(3,9)	(0,3)	(2,9)	12,1
Provisions pour départ à la retraite	13,0	0,7	(8,4)	—	23,3	28,6
Autres provisions pour risques et charges	0,8	0,3		—	34,7	35,8
Total provisions long-terme	25,5	8,5	(12,3)	(0,3)	55,1	76,5
Total provisions	35,9	16,2	(20,4)	(0,5)	54,9	86,1

(a) inclut les effets des variations de taux de change et des changements de périmètre ainsi que les reclassements entre comptes.

Provisions pour garantie clients

L'augmentation du poste « Provisions pour garantie clients » correspond à la garantie donnée par Sercel à ses clients externes.

Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité,

- âge de départ en retraite entre 60 et 65 ans pour la France, 67 ans pour la Norvège,
- taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs.

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif et les membres du Directoire de Sercel Holding ; ce régime de retraite a fait l'objet de versement de contributions à hauteur de 2,0 millions d'euros en 2007 et 2,1 millions d'euros en 2005 ; il n'a pas fait l'objet de versement en 2006.

Les engagements relatifs aux droits accumulés et les provisions constituées au titre de l'ensemble des engagements de retraite du Groupe se présentent comme suit :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Droits accumulés avec projection de salaire	79,9	21,0	18,2
Coût des services passés restant à amortir ^(a)	(16,4)	(3,2)	(3,7)
Effet des changements de taux d'actualisation	—	—	—
Engagement au titre des droits accumulés	63,5	17,8	15,0
Charge annuelle des prestations de services	2,5	1,4	1,6
Charge d'intérêt pour l'exercice	2,9	0,9	0,7
Amortissement du coût des services passés	0,4	0,6	—
Reprise pour l'exercice des effets de changement de taux d'actualisation	—	—	(0,2)
Charge nette de l'exercice	5,8	2,9	2,1
Paie ment d'indemnités	(0,7)	(0,5)	(0,4)
Ecarts actuariels enregistrés directement en réserves	6,3	1,1	—
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	34,4	(0,7)	0,1
Variation nette	45,8	2,8	1,8
Juste valeur des actifs de régime^(b)	37,1	5,2	5,0
Cotisations payées	12,6	0,6	2,6
Rendement attendu des actifs	1,7	0,2	0,2
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	17,6	(0,6)	—
Variation nette	31,9	0,2	2,8
Provisions nettes comptabilisées au passif	(28,6)	(13,0)	(11,8)
Actifs nets comptabilisés à l'actif	2,1	0,4	1,8
Paramètres de base utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite du Groupe :			
Taux d'actualisation	5,44 %	4,50 %	4,25 %
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs	6,15 %	3,00 %	3,00 %
Taux moyen de rendement des actifs de couverture	4,15 %	4,00 %	4,00 %

(a) Correspond au régime de retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif et des membres du Directoire de Sercel Holding. En 2007, cette ligne inclut également l'impact de (13,5) millions d'euros liés à un changement du régime d'indemnités de fin de carrière en France.

(b) Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

Actions	43,0 %
Obligations	22,0 %
Immobilier	6,0 %
Autres	28,0 %

NOTE 17 — AUTRES PASSIFS NON-COURANTS

Le détail des autres passifs non-courants se présente comme suit :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Dépôts et garanties reçus	1,2	—	—
Subventions d'État à la recherche	5,4	5,5	5,5
Intéressement des salariés	20,4	18,2	15,2
Autres passifs non-courants	27,0	23,7	20,7

NOTE 18 — ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Obligations contractuelles — locations-financement

Le Groupe a des engagements sur des contrats long terme concernant principalement des terrains, bâtiments et équipements géophysiques, ainsi que des navires sismiques sous contrat d'affrètement. Les dates d'expiration de ces différents contrats de crédit-bail s'étendent sur les huit prochaines années. Les engagements de crédit-bail comprenaient l'opération de cession bail sur le siège de Massy, pour lequel le Groupe a levé l'option d'achat en janvier 2006 (pour plus de détails — voir note 9).

Obligations contractuelles — locations simples

Les autres contrats de location correspondent principalement à des opérations de location simple (bureaux, matériels informatiques,...).

Le coût des loyers et des contrats d'affrètement est de 236,8 millions d'euros en 2007, 73,5 millions d'euros en 2006 et 59,6 millions d'euros en 2005.

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2007 :

	Paiements dus par période				
	Moins d'un an	2 – 3 ans	4 – 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	(en millions d'euros)				
Obligations liées aux dettes financières :					
– Remboursements dettes à taux fixe	12,7	24,6	5,0	618,8	661,1
– Remboursement dettes à taux variable	15,7	30,6	22,3	562,7	631,3
– Intérêts sur emprunts obligataires	48,1	96,1	96,1	162,3	402,6
Total obligations liées aux dettes financières :	76,5	151,3	123,4	1 343,8	1 695,0
Obligations issues des crédit-baux :					
– Obligations issues des crédit-baux à taux fixe	9,3	8,5	28,0	—	45,8
– Obligations issues des crédit-baux à taux variable	1,6	1,5	—	—	3,13
Total obligations issues des crédit-baux	10,9	10,0	28,0	—	48,9
Obligations issues des locations simples	93,0	117,9	76,2	69,2	356,3
Total obligations contractuelles	180,4	279,2	227,6	1413,0	2100,2

La réconciliation entre les obligations issues des crédits-baux et les dettes de crédit-bail se présente comme suit :

	<u>- 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>+ de 5 ans</u>	<u>Total</u>
	(en millions d'euros)			
Obligations issues des crédits-baux	10,9	38,0	—	48,9
Effet de l'actualisation	2,4	3,2	—	5,6
Dettes de crédit-bail (voir note 12)	8,5	34,8	—	43,3

Engagements hors bilan

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont présentés dans le tableau suivant :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Garanties issues en faveur des clients ^(a)	338,7	161,6	82,4
Garanties issues en faveur des banques ^(b)	19,4	21,8	26,3
Autres garanties ^(c)	35,4	25,5	14,2
Total	<u>393,5</u>	<u>208,9</u>	<u>122,9</u>

(a) Les garanties en faveur des clients concernent principalement des cautions données dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats.

(b) Les garanties en faveur des banques concernent principalement la mise en place de lignes de découverts bancaires.

(c) Liées essentiellement à des garanties données en faveur des douanes et des administrations locales dans des filiales étrangères et sociétés liées.

En 2007, CGGVeritas et Eidesvik ont signé un accord pour la construction de deux navires sismiques de grande capacité pour une valeur contractuelle totale d'environ 377 millions de dollar U.S. Ils seront livrés en 2010 et seront sous contrat d'affrètement pendant 12 ans.

En 2007, CGG Services a conclu une promesse de vente en état futur d'achèvement sous conditions suspensives avec un promoteur immobilier pour la construction d'un immeuble de bureaux à Massy. Le montant de la promesse de vente s'élève à 66 millions d'euros et devra être exercée avant le 30 avril 2008. Un accord de financement a été signé concomitamment.

En 2007, l'augmentation des garanties en faveur des clients concerne principalement les garanties émises dans le cadre d'appels d'offres et de réalisation de contrats. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de l'activité du Groupe et par l'acquisition de Veritas.

En 2006, les autres garanties couvrent essentiellement les garanties données aux Autorités Suisses concernant le fonds de chômage pour l'ensemble du personnel salarié par la filiale CGG International basée à Genève pour 16,9 millions d'euros. En 2005, elles correspondaient principalement aux cautions douanières données aux autorités libyennes en garantie d'importation temporaire des navires sismiques dans les eaux territoriales.

En 2005, l'augmentation des garanties en faveur des banques concerne principalement la mise en place de nouvelles lignes de découverts bancaires.

Au 31 décembre 2007, il n'existait pas d'engagement d'investissement significatif.

Les échéances concernant les engagements donnés dans le cadre de l'activité sont présentées dans le tableau suivant :

	France				Total
	Moins d'un an	2 – 3 ans	4 – 5 ans	Plus de 5 ans	
	(en millions d'euros)				
Garanties données en faveur des clients	322,3	15,6	0,8	—	338,7
Garanties données en faveur des banques	16,7	2,7	—	—	19,4
Autres garanties	35,1	0,3	—	—	35,4
Total	374,1	18,6	0,8		393,5

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties réciproques usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

Le Groupe est défendeur dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats consolidés ou sur sa position financière.

CGG Veritas a fait l'objet de poursuites de la part de Parexpro (Portugal), sous les chefs de détournement de main d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine de l'évaluation de réservoir, d'exploitation frauduleuse de documents et d'informations confidentielles, ainsi que de détournement de clientèle et des profits associés.

En octobre 2003, le Tribunal de Commerce de Lisbonne s'est déclaré incompétent pour statuer sur cette affaire. La société Parexpro a interjeté appel de cette décision.

En juin 2005, la Cour d'Appel de Lisbonne a confirmé la décision du Tribunal de Commerce de Lisbonne et, en juillet 2005, la société Parexpro a introduit une nouvelle assignation devant le Tribunal Civil de Lisbonne, visant les mêmes personnes et sociétés et établie sur les mêmes bases.

Cette nouvelle action est en cours d'instruction devant le Tribunal Civil de Lisbonne.

Le groupe estime que le risque encouru au titre de ce litige n'est pas significatif et devrait rester sans effet sur le résultat et la situation financière du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes.

Le 20 octobre 2006, une procédure a été intentée à l'encontre de Sercel Inc., filiale de CGG Veritas devant les juridictions américaines ("United States District Court for the Eastern District of Texas"). Cette action est fondée sur une prétendue contre-façon par certains équipements d'acquisition sismique de Sercel incluant des composants MEMS (Micro Electromechanical systems) d'un brevet détenu par le demandeur. Ce dernier demande donc à la juridiction saisie une injonction interdisant à Sercel de fabriquer, utiliser, vendre ou offrir à la vente et importer l'équipement litigieux aux Etats-Unis et des dommages et intérêts dont le montant n'est pas spécifié. Sercel estime ne pas contrefaire le brevet en cause et conteste le bien fondé de cette demande. Au cours de l'année 2007, se sont déroulées tant la procédure de "discovery" que la phase d'interprétation des revendications dans le cadre du contentieux en matière de brevet. Nous estimons que cette action n'est pas de nature à avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes, en dehors des frais inhérents à la préparation de la défense.

NOTE 19 — ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

L'analyse de l'information financière par secteur d'activité est décrite selon le système de reporting interne et représente l'information segmentée interne utilisée afin de piloter et de mesurer la performance au sein du Groupe.

CGG Veritas a organisé ses opérations en deux secteurs d'activité opérationnels : les services géophysiques et les équipements géophysiques.

Le secteur des services géophysiques comprend :

- les contrats « Terrestre » : services d'acquisition terrestre, en zones de transition et en eaux peu profondes, menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;
- les contrats « Marine » : services d'acquisition marine menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;
- les contrats « Multi-clients » : acquisition de données sismiques menées par le Groupe et vendues à plusieurs clients sur une base non-exclusive ;
- le « Traitement et Imagerie » : services de traitement et d'interprétation de données géophysiques et d'études de réservoir pour des tiers, au travers de centres ouverts (non-exclusifs) ou dédiés (à un client).

Le secteur des Equipements, opéré à travers Sercel Holding S.A. et ses filiales, est chargé de la fabrication et de le commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine.

Les ventes internes entre les secteurs d'activité sont effectuées à des prix proches de ceux du marché et concernent principalement des ventes de matériels effectuées par le secteur équipements géophysiques au secteur services géophysiques. Les ventes inter-secteurs, le résultat opérationnel en découlant, ainsi que leurs effets sur les investissements et amortissements sont éliminés en consolidation, et présentés dans la colonne « Eliminations et ajustements » dans les tableaux qui suivent.

Le résultat opérationnel présenté inclut des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne « Eliminations et ajustements » dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par secteur d'activité dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas suivis par secteur et la gestion des financements et placements est principalement effectuée au niveau de la société-mère.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité et zone géographique. Les actifs non affectés aux activités et ceux du siège sont principalement relatifs aux actifs financiers et disponibilités.

Les passifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité et en zone géographique. Les passifs non affectés aux activités et ceux du siège sont principalement relatifs aux dettes financières.

Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2007 pour respectivement 4,5 % et 2,8 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 9,0 % et 3,2 % en 2006 et 9,8 % et 4,4 % en 2005.

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et les actifs identifiables par secteur d'activité et le chiffre d'affaires par origine par zone géographique, ainsi que le chiffre d'affaires par destination et zone géographique.

Analyse par secteur d'activité

<u>2007</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires tiers	1 694,5	679,6	—	2 374,1
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,7	108,9	(109,6)	—
Chiffre d'affaires total	1 695,2	788,5	(109,6)	2 374,1
Autres produits des activités ordinaires	0,2	1,0	—	1,2
Total produits des activités ordinaires	1 695,4	789,5	(109,6)	2 375,3
Résultat opérationnel	304,9	266,2	(82,0)^(a)	489,1
Résultat des sociétés mises en équivalence	4,4	(0,2)	—	4,2
Acquisition d'immobilisations ^(b)	614,1	25,6	(42,2)	597,5
Dotations aux amortissements ^(c)	(479,2)	(19,8)	11,5	(487,5)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	—	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence	—	—	—	—
Actifs identifiables	3 953,3	659,4	285,7	4 327,0
Actifs non affectés aux activités	—	—	—	320,0
Total actifs	3 953,3	659,4	285,7	4 647,0
dont sociétés mises en équivalences	—	—	—	44,5
Passifs identifiables	948,4	242,7	(196,6)	994,5
Passifs non affectés aux activités	—	—	—	1 226,7
Total passifs	948,4	242,7	(196,6)	2 221,2

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 54,3 millions d'euros pour l'année 2007.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 371,4 millions d'euros pour l'année 2007, aucun équipements acquis en crédit-bail pour l'année 2007, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 5,0 millions d'euros pour l'année 2007 et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 3,2 millions d'euros pour l'année 2007.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 308,5 millions d'euros pour l'année 2007.

<u>2006</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires tiers	792,0	537,5	—	1 329,6
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,9	72,6	(73,4)	—
Chiffre d'affaires total	792,9	610,1	(73,4)	1 329,6
Autres produits des activités ordinaires	1,8	—	—	1,8
Total produits des activités ordinaires	794,7	610,1	(73,4)	1 331,4
Résultat opérationnel	150,3	174,2	(35,5)^(a)	289,0
Résultat des sociétés mises en équivalence	9,8	0,4	—	10,2
Acquisition d'immobilisations ^(b)	200,3	29,8	(19,2)	210,9
Dotations aux amortissements ^(c)	(177,2)	(18,1)	7,2	(188,1)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	—	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence	—	—	—	—
Actifs identifiables	1 106,2	550,0	(181,0)	1 475,2
Actifs non affectés aux activités	—	—	—	306,9
Total actifs	1 106,2	550,0	(181,0)	1 782,1
dont sociétés mises en équivalences	—	—	—	46,2
Passifs identifiables	508,8	243,9	(118,3)	634,4

<u>2006</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
		(en millions d'euros)		
	=====	=====	=====	=====
Passifs non affectés aux activités				247,8
Total passifs				882,2

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 27,4 millions d'euros pour l'année 2006.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 61,5 millions d'euros pour l'année 2006, des équipements acquis en crédit-bail pour un montant de 0,1 millions d'euros pour l'année 2006, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 8,2 millions d'euros pour l'année 2006 et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 3,7 millions d'euros pour l'année 2006.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 80,6 millions d'euros pour l'année 2006.

<u>2005</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
		(en millions d'euros)		
	=====	=====	=====	=====
Chiffre d'affaires tiers	552,3	317,6	—	869,9
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,6	61,2	(61,8)	—
Chiffre d'affaires total	552,9	378,8	(61,8)	869,9
Autres produits des activités ordinaires	1,9	—	—	1,9
Total produits des activités ordinaires	554,8	378,8	(61,8)	871,8
Résultat opérationnel	25,2	79,8	(29,9)(a)	75,1
Résultat des sociétés mises en équivalence	12,9	0,1	—	13,0
Acquisition d'immobilisations ^(b)	165,5	21,6	(19,6)	167,5
Dotations aux amortissements ^(c)	132,9	18,2	(5,2)	145,9
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	—	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence	—	—	—	—
Actifs identifiables	1 105,4	412,7	(113,4)	1 404,7
Actifs non affectés aux activités				160,4
Total actifs				1 565,1
dont sociétés mises en équivalences	42,0	2,4		44,4
Passifs identifiables	575,5	179,8	(59,5)	695,8
Passifs non affectés aux activités				159,1
Total passifs				854,9

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 15,8 millions d'euros pour l'année 2005.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 31,9 millions d'euros pour l'année 2005, des équipements acquis en crédit-bail pour un montant de 17,4 millions d'euros pour l'année 2005, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 3,5 millions d'euros pour l'année 2005 et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 4,6 millions d'euros pour l'année 2005.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 69,6 millions d'euros pour l'année 2005.

Analyse par zone géographique

Analyse du chiffre d'affaires par destination

	2007		2006		2005	
	(en millions d'euros)					
Amérique du nord	734,6	30,9 %	344,2	25,9 %	207,4	23,9 %
Amérique latine	244,0	10,3 %	138,3	10,4 %	84,4	9,7 %
Europe, Afrique et Moyen Orient	767,2	32,3 %	472,7	35,6 %	338,8	38,9 %
Asie Pacifique	628,3	26,5 %	374,4	28,1 %	239,3	27,5 %
Total consolidé	2 374,1	100 %	1 329,6	100 %	869,9	100 %

Analyse des produits des activités ordinaires par catégorie

	2007		2006		2005	
	(en millions d'euros)					
Ventes de biens et équipements	646,5	27 %	499,4	37 %	296,6	34 %
Ventes de prestations de services	1 445,1	61 %	688,2	52 %	468,6	54 %
Redevances (après-ventes) ^(a)	278,0	12 %	133,5	10 %	97,4	11 %
Loyers et locations	4,5	0 %	8,5	1 %	7,3	1 %
Total Chiffre d'affaires	2 374,1	100 %	1 329,6	100 %	869,9	100 %

(a) correspond au chiffre d'affaires réalisé sur les après-ventes d'études multi-clients.

NOTE 20 — COUTS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement s'analysent de la manière suivante :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Frais de recherche et développement bruts	(63,0)	(51,1)	(43,5)
Frais de développement capitalisés	8,2	11,9	8,2
Dépenses de recherche et développement	(54,8)	(39,2)	(35,3)
Aide à la recherche constatée en résultat	3,5	1,5	4,2
Coût nets de recherche et développement	(51,3)	(37,7)	(31,1)

Les coûts de recherche et développement se rapportent principalement :

- pour les Services géophysiques, à des projets rattachés aux activités traitement,
- pour les Equipements géophysiques, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement.

NOTE 21 — AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Dépréciation des actifs	—	(1,9)	—
Charges de restructuration	(0,9)	(0,1)	(0,2)
Variation des provisions pour restructuration	0,3	(0,5)	0,1
Autres produits (charges) non récurrents	—	—	(0,4)
Eléments non récurrents net	(0,6)	(2,5)	(0,5)
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	18,7	8,9	(2,9)
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	0,3	5,3	(1,0)
Total autres produits (charges) net	18,4	11,7	(4,4)

Exercice clos le 31 décembre 2007

La provision pour restructuration constituée en 2003 a été utilisée pour 0,3 M€ en 2007, les frais de restructurations étant certains. Elle n'a pas été réajustée sur l'exercice 2007.

Les gains de change sur contrats de couverture correspondent à l'effet des instruments financiers de couverture rattachés au chiffre d'affaires de la période.

Le poste « Plus et moins values sur cessions d'actif » comprend principalement un gain de 2,8 M€ suite à la cession des titres Eastern Echo Holding Plc, et une perte de 1,7 M€ suite à l'endommagement de matériel d'enregistrement sismique de l'un de nos navires.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Le poste « Dépréciation des actifs » reflète la dépréciation de la quote-part correspondant à Veritas de l'actif « Relations Clientèle », Veritas ayant fusionné avec CGG le 12 janvier 2007 (voir note 2). Cet actif incorporel avait été reconnu lors de l'acquisition de l'activité d'équipements sismiques de Thalès Underwater Systems en 2004 (voir note 2).

La provision pour restructuration constituée en 2003 a été utilisée pour 0,1 M€ en 2006, les frais de restructurations étant certains. Elle a été réajustée pour 0,5 M€ sur l'exercice 2006.

Les gains de change sur contrats de couverture correspondent à l'effet des instruments financiers de couverture rattachés au chiffre d'affaires de la période.

Le poste « Plus et moins values sur cessions d'actif » comprend principalement un gain de 5,3 M€ suite à la vente de 49 % de CGG Ardiseis.

Exercice clos le 31 décembre 2005

La provision pour restructuration constituée en 2003 a été utilisée à hauteur de 0,1 million d'euros.

Les pertes de change sur contrats de couverture correspondent à l'effet des instruments financiers de couverture rattachés au chiffre d'affaires de la période.

Le poste « Plus et moins values de cessions d'actif » comprend principalement la moins value de 1,2 M€ suite à l'endommagement de matériel d'enregistrement sismique du navire « Amadeus ».

NOTE 22 — COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières, (celles-ci incluant les emprunts obligataires, les prêts et découverts bancaires, les contrats de crédit bail), net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement.

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(109,7)	(29,2)	(29,7)
Frais de remboursement anticipé des emprunts	—	—	(6,2)
Amortissement des frais d'émission des emprunts	(12,0)	(2,6)	(9,9)
Produits financiers sur dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement	<u>12,6</u>	<u>6,4</u>	<u>3,5</u>
Coût de l'endettement financier net	<u>(109,1)</u>	<u>(25,4)</u>	<u>(42,3)</u>

Comme indiqué dans la note 13 « Dettes financières », le 29 juin 2007, le Groupe a procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit Term Loan B de 1 000 millions de dollars U.S. pour un montant de 100 millions de dollars U.S. La part non amortie des frais d'émission liée à ce remboursement s'est élevée à 1,5 millions d'euros et a été constatée en « Coût de l'endettement financier ».

En février 2007, le Groupe a procédé au remboursement intégral du crédit-relais de 700 millions de dollars U.S. tiré le 12 janvier 2007 afin de financer l'acquisition de Veritas. La part non amortie des frais d'émission correspondant à ce remboursement s'est élevée à 7,3 millions d'euros et a été constatée en « Coût de l'endettement financier ».

Le reliquat du crédit-relais de 375 millions de dollars U.S., à savoir 140,3 millions de dollars U.S., utilisé pour financer l'acquisition d'Exploration Resources a été remboursé le 10 février 2006. La part non amortie des frais d'émission liée à ce remboursement s'est élevée au total à 2,0 millions d'euros.

Ce remboursement avait été précédé d'un premier remboursement partiel du crédit-relais de 375 millions de dollars U.S. pour un montant de 234,7 millions de dollar U.S. intervenu le 23 décembre 2005. La part non amortie des frais d'émission correspondant à ce remboursement s'était élevée à 3,8 millions d'euros et avait été constatée en « Coût de l'endettement financier ».

Un remboursement de 150 millions de dollar U.S. sur le principal résiduel de l'emprunt obligataire au taux de 10½ % et à échéance 2007 avait été effectué le 31 mai 2005. La prime et la part non amortie des frais d'émission liées à ce remboursement, ainsi que le surcroît d'intérêts sur le mois de mai, s'élevaient à 9,4 M€ et avaient été enregistrées en « Coût de l'endettement financier ». Ce remboursement de 150 millions de dollar U.S. faisait suite à un premier remboursement de 75 millions de dollar U.S. décidé par le conseil d'administration de CGG, au cours de sa séance du 8 décembre 2004. Ce dernier était également assorti contractuellement d'une prime correspondant à 5,3125 % du montant total du remboursement, soit 4 millions de dollar U.S. Le remboursement effectif des 75 millions de dollar U.S. était intervenu le 26 janvier 2005. La prime ainsi que la quote-part de charges à étaler résiduelle liées à ce remboursement anticipé, s'élevant au total à 4,3 millions d'euros avaient été constatés en « Coût de l'endettement financier » dans le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

NOTE 23 — AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS

Les autres produits et autres charges financiers se décomposent de la manière suivante :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Variations de juste valeur du dérivé lié à l'emprunt convertible	—	(20,7)	(11,5)
Soulte versée lors de la conversion anticipée des obligations convertibles	—	(1,6)	(8,9)
Quote-part de frais d'émission sur l'emprunt convertible comptabilisée en charge lors de la conversion anticipée	<u>—</u>	<u>(0,7)</u>	<u>(3,7)</u>
Dérivé et autres coûts sur obligations convertibles	<u>—</u>	<u>(23,0)</u>	<u>(24,1)</u>

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
Gains et pertes de change, nets	0,7	(4,1)	(1,8)
Autres produits financiers	—	0,6	1,6
Autres charges financières	<u>(5,9)</u>	<u>(5,3)</u>	<u>(1,7)</u>
Autres produits (charges) financiers	<u>(5,2)</u>	<u>(8,8)</u>	<u>(1,9)</u>
Autres produits (charges) financiers y compris dérivé et autres charges sur obligations convertibles	<u>(5,2)</u>	<u>(31,8)</u>	<u>(26,0)</u>

Au 31 décembre 2007, 2006 et 2005, les « Autres charges financières » correspondent essentiellement au coût du report-déport sur les instruments financiers de couverture.

Au 31 décembre 2005, la soulte versée lors de la conversion anticipée des obligations convertibles et la quote-part de frais d'émission sur l'emprunt convertible étaient présentées en « Autres charges financières ».

NOTE 24 — IMPOTS

La charge d'impôt totale se détaille ainsi :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros)		
France			
• Charge courante avant utilisation des déficits antérieurs	(30,2)	(31,0)	—
• Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	(2,8)	—	(0,4)
• Impôt différé — différences temporaires nés sur l'exercice	(0,9)	2,5	—
• Impôt différé — différences temporaires pour les périodes antérieures	—	(12,5)	—
• Impôt différé résultant de produits d'impôts antérieurement non reconnus	—	28,8	—
Total France	<u>(33,9)</u>	<u>(12,2)</u>	<u>(0,4)</u>
Etranger			
• Charge courante ^(a)	(126,0)	(84,3)	(30,9)
• Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(b)	(0,5)	(1,0)	—
• Impôt différés — différences temporaires	16,8	11,0	6,9
• Impôt différés sur variations de change	11,0	2,2	(4,6)
• Impôt différé résultant de produits d'impôts antérieurement non reconnus	3,2	1,1	2,4
Total Etranger	<u>(95,5)</u>	<u>(71,0)</u>	<u>(26,2)</u>
Total charge d'impôt	<u>(129,4)</u>	<u>(83,2)</u>	<u>(26,6)</u>

(a) comprend les retenues à la source

(b) correspond au contrôle fiscal de CGG Nigeria — voir ci-dessous

CGG Veritas et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre. A l'étranger, l'impôt sur le bénéfice est souvent calculé sur la base d'un résultat estimé et exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel que défini par les autorités fiscales du gouvernement local.

La grande mobilité de l'activité d'acquisition de données sismiques ne permet pas de normaliser la charge d'impôt comme un indicateur de la charge d'impôt sur le bénéfice des périodes futures.

La réconciliation entre la charge d'impôt dans le compte de résultat et la charge d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Résultat net consolidé	249,6	158,7	(6,8)
Impôts sur les bénéficiaires	(129,4)	(83,2)	(26,6)
Résultat avant impôt	379,0	241,9	19,8
<i>Différences sur les bases imposables :</i>			
Résultat des mises en équivalence	(4,2)	(10,1)	(13,0)
Base imposable théorique	374,8	231,8	6,8
Taux d'impôt applicable en France	34,43%	34,43%	34,93%
Impôt théorique	(129,0)	(79,8)	(2,4)
<i>Différences sur les impôts :</i>			
Écarts de taux entre le taux français et les taux étrangers	1,7	3,2	1,0
Quote-part de frais et charges sur dividendes	(0,2)	(1,0)	—
Autres différences permanentes	(15,4)	(19,5)	—
Impôt sur les déficits reportables nets de différences temporaires sur le groupe d'intégration fiscale français non reconnus en résultat au 31 décembre 2005 ^(a)	—	16,3	(26,1)
Autres impôts différés non reconnus en résultat sur les exercices antérieurs ^(b)	3,2	1,1	6,1
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(c)	(0,5)	(1,0)	—
Impôt courant et différé sur le résultat d'Argas (mis en équivalence) ^(d)	(0,7)	(1,9)	(1,9)
Impôt différé étranger non reconnu sur les pertes de l'exercice	(5,1)	(3,2)	—
Impôt différé sur les effets de variation de taux de change ^(e)	11,0	2,2	(4,6)
Impôt courant et différé sur les résultats soumis au système de taxe au tonnage norvégien	7,0	(0,6)	(0,8)
Autres ^(f)	(1,4)	1,0	2,1
Impôts sur les bénéficiaires	(129,4)	(83,2)	(26,6)

(a) En 2005, le produit d'impôt différé théorique relatif à la perte et à la variation des différences temporaires du groupe d'intégration fiscale française, estimé à 26,1 millions d'euros, n'a pas été comptabilisé dans le résultat du Groupe. Au 31 décembre 2005, la situation fiscale du groupe d'intégration fiscale française était une position nette de 47,5 millions d'euros de base d'économie d'impôt future se composant d'une part, de reports déficitaires à hauteur de 83,9 millions d'euros et d'autre part, de décalages temporaires passifs nets s'élevant à 36,4 millions d'euros ; cette position nette n'avait pas donné lieu à comptabilisation d'impôt différé en 2005 du fait de perspectives fiscales encore incertaines sur le groupe fiscal français lors de la clôture des comptes au 31 décembre 2005. Dès que les perspectives fiscales du groupe d'intégration fiscale française ont permis de conclure que les déficits reportables seraient utilisés en 2006, les impôts différés relatifs à cette situation ont été constatés en compte de résultat. En 2006, le Groupe a donc comptabilisé un produit d'impôt relatif à cette situation fiscale de 16,3 millions d'euros.

(b) Correspond en 2005 à 2,4 millions d'euros sur les reports déficitaires mexicains et à 3,7 millions d'euros sur les reports déficitaires norvégiens.

(c) Correspond à la notification reçue pour CGG (Nigeria) Ltd.

(d) CGG Veritas, en tant qu'actionnaire d'Argas, est directement redevable de l'impôt sur les bénéfices d'Argas en Arabie Saoudite, à hauteur de sa participation dans Argas.

(e) Correspond à la variation de taux de change liée à la conversion en monnaie fonctionnelle (dollar U.S.) des comptes des entités norvégiennes et brésilienne.

(f) Changement de présentation dans la réconciliation de la charge d'impôt en 2007 : le calcul de la charge d'impôt théorique est désormais basée sur le résultat des sociétés intégrées du Groupe avant impôt comme présenté dans le compte de résultat consolidé, alors qu'il était précédemment basée sur la part du Groupe dans le résultat des sociétés intégrées avant impôt. Les effets de ce changement de présentation sont reportés sur la ligne « Autres » pour 0,5 et 0,4 millions d'euros en 2006 et en 2005.

Déficits fiscaux reportables

Les reports déficitaires utilisables à l'étranger non activés au 31 décembre 2007, s'élèvent à 78,0 millions d'euros. Ils viendront à échéance selon le calendrier suivant :

	<u>Etranger</u> (en millions d'euros)
2008 et au-delà	15,2
Utilisables sans limite	<u>62,8</u>
Total	<u>78,0</u>

Le Groupe provisionne les actifs d'impôt différé net sur les pertes reportables des entités sans perspectives probables d'utilisation de ces déficits ou pour lesquels il existe un litige avec l'administration fiscale.

Les déficits fiscaux reportables non-activés se rapportent principalement aux pertes fiscales nées au Royaume-Uni pour 26,1 millions de Livres sterling (GBP) et à une partie des déficits reportables nés en Norvège pour 106,3 millions de couronnes norvégiennes pour lesquels nous sommes en discussion avec l'administration norvégienne.

Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs nets se réconcilient de la façon suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation)	19,7	11,8	3,0
Immobilisations corporelles	23,9	3,8	(2,3)
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat	10,5	2,6	0,8
Etudes multi-clients (y compris revenus différés)	(17,9)	0,8	1,8
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition	(99,1)	(35,3)	(35,8)
Coûts de développement capitalisés	(8,5)	(8,0)	(0,8)
Résultats soumis au régime de taxe au tonnage norvégiens	—	(6,8)	(6,9)
Résultats soumis au régime de taxation U.S.	(17,9)	—	—
Autres revenus différés	(0,2)	—	—
Instruments financiers	(1,6)	(1,9)	—
Autres	<u>1,4</u>	<u>0,1</u>	<u>0,3</u>
Total impôts différés actifs nets des impôts différés passifs sur différences temporaires	<u>(89,7)</u>	<u>(32,9)</u>	<u>(39,9)</u>
Reports fiscaux déficitaires activés	<u>13,4</u>	<u>9,8</u>	<u>14,6</u>
Total impôts différés actifs nets des impôts différés passifs	<u>(76,3)</u>	<u>(23,1)</u>	<u>(25,3)</u>

Position fiscale et contrôle fiscal

Le 18 mars 2005, CGG Americas avait reçu de la part des autorités fiscales américaines un avis de vérification portant sur l'exercice 2003, prévue pour le 2ème trimestre 2005. Cette vérification fiscale a été conclue et n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs.

Plusieurs vérifications fiscales sur le périmètre Veritas ont eu lieu en 2007, soit qu'elles aient été notifiées, qu'elles aient débuté, qu'elles soient en cours ou terminées. Le groupe n'anticipe pas d'ajustements pouvant avoir un impact significatif.

Fin décembre 2007, CGG Services a reçu de la part de l'administration fiscale française un avis de vérification portant sur les exercices 2005 et 2006. La vérification a débuté en janvier 2008, et à ce stade, l'anticipation des impacts potentiels paraît prématurée même si le Groupe ne s'attend pas à des ajustements significatifs.

Le Groupe a opté, avec effet au 1^{er} janvier 2007, pour une nouvelle méthode d'amortissement fiscal de la bibliothèque Multi-clients, basée à la fois sur la méthode d'amortissement « Geology & Geophysics » et sur la méthode des contrats à long terme.

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, Exploration Vessel Resources et Exploration Vessel Resources II ont opté pour le nouveau système de taxe au tonnage norvégien, qui a conduit au reclassement de l'impôt différé passif sur les réserves distribuables en impôt exigible (payable sur les 10 prochaines années) pour un montant de 44,6 millions de NOK, et à la reprise de l'impôt différé passif relatif à la réévaluation d'actif dans le cadre de l'acquisition d'Exploration Resources — à savoir les navires des deux entités — pour un montant de 8,7 millions de dollars U.S.

NOTE 25 — EFFECTIFS DU GROUPE

La ventilation des effectifs du Groupe est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
Personnel statut France Services géophysiques	893	863	821
Equipements	765	703	654
Personnel contrat local	6,451	2 934	2 477
Total effectifs	8 109	4 500	3 952
dont personnel terrain :	2 079	739	579

Le total des coûts de personnel employé par des filiales consolidées s'élevait à 528,3 millions d'euros en 2007, 265,7 millions d'euros en 2006 et 223,8 millions d'euros en 2005.

NOTE 26 — REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants (membres du Comité Exécutif y compris celles du Président Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Délégués du Groupe) est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
		(en euros)	
Avantages court terme ⁽¹⁾	5 807 202	3 590 163	3 026 474
Jetons de présence	595 000	365 000	315 000
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite ⁽²⁾	18 314	16 903	26 331
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite complémentaire ⁽³⁾	593 102	679 013	321 310
Rémunération en actions ⁽⁴⁾	8 891 212	3 907 966	170 676

(1) Hors charges patronales.

(2) Coût des services rendus et charge d'intérêt.

(3) Coût des services rendus, charge d'intérêt et amortissement du coût des services passés du plan de retraite complémentaire mis en place fin 2004.

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites.

Le conseil du 8 mars 2006, a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail du Président Directeur Général actuellement suspendu et d'un avenant aux contrats de travail respectifs des deux directeurs généraux délégués, prévoyant en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture représentant 250 % de leur rémunération annuelle de référence (rémunération fixe brute y compris, le cas échéant, les rémunérations versées par les filiales étrangères du groupe perçue au cours des 12 mois précédents et moyenne des rémunérations variables versées au cours des trois années précédentes). En outre, dans l'hypothèse où ils décideraient, en cas de changement de contrôle, de poursuivre leur collaboration avec la société, ils percevraient, à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de changement de contrôle, une prime de fidélité représentant 150 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie ci-dessus.

NOTE 27 — TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIEES

Exploitation

LDA fournit des services de gestion de flotte marine au Groupe. Ces services sont rendus sur la base de prix de marché. La dette commerciale due à LDA s'élevait à 0,2 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le total net des charges pour gestion des navires géophysiques réglées à LDA a été de 6,5 millions d'euros sur l'année 2007, et les engagements futurs liés à ces services étaient de 54,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

LDA est, avec CGG Veritas, actionnaire de Geomar, qui détient elle-même le navire sismique « Alizé ». Geomar est une société consolidée par intégration globale. Geomar fournit des services d'affrètement de navire à LDA. Ces services sont rendus sur la base de prix commerciaux. Il n'y a pas eu de créances client de LDA au 31 décembre 2007. Le total net des revenus d'affrètement de navire perçus de LDA a été de 8,2 millions d'euros au cours de l'année 2007 (2,1 millions d'euros depuis le 1^{er} avril 2007 date depuis laquelle Geomar est consolidé par intégration globale). La créance commerciale sur LDA était nulle au 31 décembre 2007.

Les ventes de matériel géophysique de Sercel à Argas, société détenue à hauteur de 49 % par CGG Veritas, se sont élevées sur l'année 2007 à 25,5 millions d'euros représentant environ 1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les ventes de matériel géophysique de Sercel à JV Xian Peic/Sercel Limited, société détenue à hauteur de 40 % par Sercel SA, se sont élevées au cours de l'année 2007 à 4,2 millions d'euros représentant moins de 1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les achats de matériel géophysique de Sercel à Tronic's, société détenue à hauteur de 16 % par Sercel SA, se sont élevées au cours de l'année 2007 à 8,3 millions d'euros.

Les achats de matériel géophysique de Sercel à Cybernetix société détenue à hauteur de 32 % par Sercel SA, se sont élevées au cours de l'année 2007 à 1,1 millions d'euros.

Financement

Aucune facilité de prêt n'a été accordée par les actionnaires du Groupe sur les trois périodes.

NOTE 28 — INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les « Charges financières décaissées » en 2007 comprennent principalement les charges et intérêts relatifs à la facilité de crédit Senior de 1 000 millions de dollars U.S., à l'obligation à haut rendement 3^{ème} tranche et l'obligation au rendement 7 ¾ % Senior Notes utilisés pour financer l'acquisition de Veritas (voir note 13).

Les « Charges financières décaissées » comprennent en 2006 2,0 M€ de charges de frais et d'intérêts relatifs au reliquat de la convention de crédit de 375 millions de dollar U.S. utilisée pour l'acquisition d'Exploration Resources, remboursée définitivement en février 2006 et 1,6 M€ de soulte versée aux porteurs d'obligations ayant converti leurs obligations en mai 2006 (voir note 13). Elles comprenaient en 2005 notamment 3 M€ de prime payée au titre du remboursement sur les obligations 10 ⅞ % à échéance 2007 en janvier 2005, 4 M€ de frais d'émission sur les obligations 7,5 % à échéance 2015 émises en avril 2005, 14,2 M€ de charges de frais et d'intérêts relatifs à la convention de crédit de 375 millions de dollar U.S. utilisée pour l'acquisition des titres d'Exploration Resources, remboursée partiellement en décembre 2005 et 8,9 M€ de soulte versée aux porteurs d'obligations ayant converti leurs obligations en novembre 2005 (voir note 13).

La ligne « Plus ou moins values sur immobilisations financières » correspond à la plus-value sur les titres Eastern Echo en 2007 et à la cession de 49 % de CGG Ardiseis pour 16,8 millions d'euros.

En 2007, le total des acquisitions pour 1 019,1 millions d'euros de titres consolidés nette de trésorerie comprennent :

- 993,1 millions d'euros d'investissement net pour l'acquisition de Veritas (correspond à la considération totale nette de la trésorerie détenue par Veritas à la date d'acquisition pour 97,4 millions d'euros et de l'augmentation du capital de CGG Veritas de 1 435,8 millions d'euros)
- 22,9 millions d'euros de titres Offshore Hydrocarbon Mapping plc (« OHM »)
- 3,1 millions de titres Cybernetix.

L'acquisition de Sercel Vibtech en 2006 a représenté un investissement net de trésorerie acquise de 48,3 M€. L'acquisition du groupe Exploration Resources en 2005 avait représenté un investissement net de 265,8 M€, correspondant au coût total d'acquisition des actions diminué de la trésorerie d'Exploration Resources à la date d'acquisition.

En 2006, la ligne "Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie" comprend essentiellement l'annulation de la charge sans impact sur la trésorerie liée à la variation du dérivé sur les obligations convertibles (voir note 13) et, en 2005, au reclassement de 8,9 M€ de soulte versée aux porteurs d'obligations ayant converti leurs obligations en novembre 2005 du « Flux de trésorerie provenant de l'exploitation » aux « Charges financières décaissées ».

La ligne « Impact du change sur les actifs et les passifs financiers » correspond notamment à l'élimination du gain ou de la perte latent de change sur la dette financière brute en dollars portée par les filiales dont la monnaie de reporting est l'euro ; cette élimination s'est élevée à (47,9) millions d'euros en 2007 ; (12,3) millions d'euros en 2006 ; 15,8 millions d'euros en 2005.

Les opérations de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie et non repris dans le tableau de flux de trésorerie sont les suivantes :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Equipement acquis en crédit-bail	—	0,1	17,4

La Trésorerie est composée comme suit :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en millions d'euros)		
Disponibilités et dépôts bancaires	169,3	114,0	70,9
Valeurs mobilières de placement	85,0	137,8	41,5
Total Trésorerie	<u>254,3</u>	<u>251,8</u>	<u>112,4</u>

NOTE 29 — RESULTAT NET PAR ACTION

Le tableau suivant reprend les chiffres utilisés dans le calcul du résultat net par action de base et dilué :

	Année		
	2007	2006	2005
	(en millions d'euros, excepté les données par action)		
Résultat net consolidé			
Résultat net — part du Groupe (a)	245,5	157,1	(7,8)
Effet Dilutif			
Actions ordinaires en circulation en début d'année (b)	17 597 888	17 081 680	11 682 218
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises durant l'année (c)	<u>9 315 540</u>	<u>290 247</u>	<u>413 707</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (d) = (b) + (c)	<u>26 913 428</u>	<u>17 371 927</u>	<u>12 095 925</u>
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2000	5 400	25 390	45 915
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2001	47 774	71 795	23 189
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2002	41 551	66 793	61 052
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2003	73 803	145 606	140 633
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2006	30 055	(2)	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2007	(2)	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'option ⁽¹⁾	<u>198 583</u>	<u>309 584</u>	<u>270 789</u>
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2006	49 850	49 875	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2007	53 938	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	<u>103 788</u>	<u>49 875</u>	<u>—</u>
Nombre d'actions potentielles liées aux obligations convertibles ⁽¹⁾	—	—	252 500
Nombre moyen ajusté d'actions potentielles liées aux instruments financiers ayant un effet dilutif (e)	27 215 799	17 731 386	12 095 925
Résultat net par action			
Base (a) / (d)	9,12	9,04	(0,64)
Dilué (a) / (e)	9,02	8,86	(0,64)⁽¹⁾

(1) les obligations convertibles avaient un effet anti-dilutif pour l'exercice clos le 31 décembre 2005; les actions potentielles liées à ces instruments ne sont donc pas prises en compte dans le nombre moyen ajusté d'actions et dans le calcul du résultat dilué pour ces exercices.

(2) le prix d'exercice de ces options étant plus élevé que le cours moyen de l'action, il est considéré qu'aucune action potentielle liée à ce plan n'aurait été émise sur l'exercice.

NOTE 30 — EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 29 septembre 2006, CGG Veritas SA, sa filiale CGG Services (ex CGG Marine) et cinq de leurs dirigeants ont été cités à comparaître dans le cadre d'une procédure intentée par l'un des syndicats représentant les salariés de CGG Veritas pour des faits allégués de prêt illicite de main d'œuvre du fait de l'emploi par CGG Veritas et CGG Services (ex CGG Marine) de salariés internationaux d'une filiale étrangère de CGG Veritas. Une audience de procédure initialement prévue pour décembre 2006 a été reportée à plusieurs reprises et fixée au 12 février 2008. Dans l'intervalle, un accord a été trouvé avec le syndicat ayant intenté la procédure. La signature par l'ensemble des syndicats représentés dans la société est intervenue le 17 janvier 2008. La plainte a été retirée et le procureur et le tribunal ont accepté de clore l'affaire. Cette plainte et la convention qui en a suivi n'ont eu aucun impact sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 31 — LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDEES AU 31/12/2007

Certaines sociétés mises en sommeil ou non significatives n'ont pas été listées.

<u>Numéro Siren^(a)</u>	<u>Sociétés intégrées globalement</u>	<u>Siège</u>	<u>% d'intérêt</u>
403 256 944	CGG Services SA (anciennement CGG Marine SAS) . .	Massy, France	100,0
351 834 288	Geocal SARL	Massy, France	100,0
966 228 363	Geoco SAS	Paris, France	100,0
378 040 497	Sercel SA	Carquefou, France	100,0
410 072 110	CGG Explo SARL	Massy, France	100,0
866 800 154	Sercel Holding SA	Carquefou, France	100,0
413 926 320	Geomar SAS	Paris, France	49,0
	CGG Americas. Inc.	Houston, Etats Unis	100,0
	CGG do Brasil Participações Ltda.	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	CGG Canada Services Ltd.	Calgary, Canada	100,0
	CGGVeritas International SA	Geneva, Suisse	100,0
	CGG (Nigeria) Ltd.	Lagos, Nigeria	100,0
	CGG Marine Resources Norge A/S.	Hovik, Norvège	100,0
	CGG Offshore UK Ltd.	Royaume Uni	100,0
	CGG India Private Ltd.	New Delhi, Inde	100,0
	Ardiseis	Dubai, Émirats Arabes Unis	51,0
	CGG Veritas Services (Norway) AS (anciennement Exploration Resources ASA)	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Investment Resources AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Investment Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	Multiwave Geophysical Company ASA and its subsidiaries	Bergen, Norvège	100,0
	Compañía Mexicana de Geofísica	Mexico City, Mexique	100,0
	Companhia de Geologia e Geofísica Portuguesa	Lisbon, Portugal	100,0
	Exgeo CA	Caracas, Venezuela	100,0
	Geoexplo	Almaty, Kazakhstan	100,0
	Geophysics Overseas Corporation Ltd.	Nassau, Bahamas	100,0
	CGG Australia Services Pty Ltd.	Sydney, Australie	100,0
	CGG Asia Pacific.	Kuala Lumpur, Malaisie	100,0
	Petroleum Exploration Computer Consultants Ltd.	Vantage West, Royaume Uni	100,0
	CGG Vostok.	Moscow, Russie	100,0
	PT CGG Indonesia	Jakarta, Indonésie	100,0
	Sercel Australia	Sydney, Australie	100,0
	Hebei Sercel JunFeng(c)	Hebei, Chine	51,0
	Sercel Inc.	Tulsa, Etats Unis	100,0
	Sercel Singapore Pte Ltd.	Singapore, Singapour	100,0
	Sercel England Ltd.	Somercotes, United Kingdom	100,0
	Sercel Canada Ltd.	Calgary, Canada	100,0
	Sercel Vibtech Ltd.	Stirlingshire, Scotland	100,0
	Seismic Support Services	Moscow, Russia	100,0
	CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGGVeritas Services (U.S.) Inc	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGGVeritas Land (U.S) Inc	Delaware, Etats Unis	100,0
	Alitheia Resources Inc	Delaware, Etats Unis	100,0
	Veritas DGC Asia Pacific Ltd	Delaware, Etats Unis	100,0
	Veritas Geophysical (Mexico) LLC	Delaware, Etats Unis	100,0

<u>Numéro Siren^(a)</u>	<u>Sociétés intégrées globalement</u>	<u>Siège</u>	<u>% d'intérêt</u>
	Veritas Investments Inc	Delaware, Etats Unis	100,0
	Viking Maritime Inc	Delaware, Etats Unis	100,0
	Inupiat Geophysical LLC	Alaska, Etats Unis	45,0
	CGGVeritas Energy Services (Canada) Inc	Alberta, Canada	100,0
	CGGVeritas Energy Services (Canada) Partnership	Alberta, Canada	100,0
	Hampson Russel GP Inc	Alberta, Canada	100,0
	Hampson Russel Limited Partnership	Alberta, Canada	100,0
	Veritas MacKenzie Delta Ltd	Alberta, Canada	100,0
	Veri-Illuq Geophysical Ltd	Territoires du Nord Ouest, Canada	49,0
	Yamoria Geophysical Ltd	Territoires du Nord Ouest, Canada	49,0
	Veritas Geophysical (Canada) Corporation	Nova Scotia, Canada	100,0
	Veritas do Brasil Ltda	Brésil	100,0
	Veritas DGC Land Guatemala SA	Guatemala	100,0
	Veritas DGC (Mexico) S. de R.L. de CV	Mexique	100,0
	Veritas Servicios Geofisicos S. de R.L. de CV	Mexique	100,0
	Veritas Servicios Technicos S. de R.L. de CV	Mexique	100,0
	Veritas Geoservices Ltd Sa	Venezuela	100,0
	Veritas Geophysical (Chile) SA	Chili	100,0
	Veritas Geophysical III	Iles Cayman	100,0
	Veritas Geophysical IV	Iles Cayman	100,0
477 631 444	Veritas Geophysical (France) SARL	France	100,0
	Viking Global Offshore Limited	Royaume Uni	100,0
	Veritas DGC Limited	Royaume Uni	100,0
	Veritas Geophysical Limited	Royaume Uni	100,0
	Veritas Caspian LLP	Kazakhstan	50,0
	Veritas Geophysical Services (Norway) AS	Norvège	100,0
	Veritas DGC Australia Pty Ltd	Australie	100,0
	Veritas Geophysical (Asia Pacific) Pte Ltd	Singapour	100,0
	Sercel Singapore Pte Ltd	Singapour	100,0
	P.T. Veritas DGC Mega Pratama	Indonésie	80,0
	Veritas DGC (Malaysia) Sdn. Bhd	Malaysie	65,0
	Veritas Energy Services (Nigeria) Limited	Nigeria	100,0
	Veritas Geophysical (Nigeria) Limited	Nigeria	60,0
	Veritas DGC (B) Sdn. Bhd	Brunei	100,0

(a) le numéro SIREN est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la Loi française.

(b) CGG Asia Pacific, société dans laquelle le Groupe détient 33,2 % des actions ordinaires et 30 % de ses actions totales est consolidée par intégration globale conformément aux critères définis dans IAS 27

(c) Sercel JunFeng est intégrée globalement car le Groupe détient contractuellement le contrôle opérationnel de la société.

NOTE 32 — INFORMATION CONSOLIDÉE CONDENSÉE RELATIVE A CERTAINES FILIALES

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS pour la période et au 31 décembre 2007 pour la société (« CGG — Veritas ») d'une part, et d'autre part pour CGG Canada Services Ltd, CGG Americas Inc., CGG Marine Resources Norge A/S, CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc., Alitheia Resources Inc, Veritas DGC Asia Pacific Ltd., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corp., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc. au titre des « Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd et Sercel Canada Ltd au titre des « Garants Equipements ».

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>Garants Services</u>	<u>Garants Equipements</u>	<u>Non Garants</u>	<u>Ajustements de Consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>
	(en millions d'euros)					
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	—	1 688,7	45,2	201,0	(7,0)	1 928,0
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client)	0,2	396,4	10,3	310,2	(36,6)	680,5
Immobilisations corporelles	12,7	334,6	29,3	344,5	(61,1)	660,0
Participations dans les entités consolidées	1 999,4	257,8	3,7	307,9	(2 568,8)	—
Autres actifs non courants	575,9	257,0	0,1	128,7	(803,8)	157,9
Actifs courants	324,5	162,0	181,5	1 198,2	(645,6)	1 220,6
Total actif	2 912,7	3 096,6	270,1	2 490,5	(4 122,9)	4 647,0
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	636,6	1 028,1	1,3	272,9	(577,9)	1 361,0
Autres passifs non courants (hors dette financière)	(1,3)	161,0	12,2	94,2	(4,9)	261,2
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	225,9	279,9	67,6	862,6	(836,7)	599,2
Total passif (hors capitaux propres)	861,2	1 468,9	81,1	1 229,7	(1 419,5)	2 221,4
Chiffre d'affaires	34,8	618,1	362,1	2 136,8	(777,7)	2 374,1
Amortissements et dépréciations	0,6	198,1	9,8	296,7	(17,6)	487,6
Produit (perte) d'exploitation	(50,7)	191,4	70,9	363,5	(85,9)	489,1
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	6,4	45,2	51,0	290,7	(143,6)	249,6
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(4,1)	178,6	9,5	411,7	51,6	647,3
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(424,9)	(1 462,6)	(12,6)	(239,7)	566,7	(1 573,1)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	372,3	1 094,8	0,1	(138,0)	(379,1)	950,2
Trésorerie à l'ouverture	201,2	4,4	6,2	40,0	—	251,8
Trésorerie à la clôture	103,9	17,4	2,9	130,1	—	254,3

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS pour la société (« CGG-Veritas ») d'une part, et d'autre part pour CGG Canada Services Ltd, CGG Americas Inc., CGG Marine Resources Norge A/S, Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd et Sercel Canada Ltd au titre des « Garants » pris comme un groupe pour les périodes 2005 et 2006 arrêtées au 31 décembre 2005 et 2006. La colonne « Garants Equipements » inclut Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd et Sercel Canada Ltd.

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>« Garants Services »</u>	<u>Autres</u>	<u>Ajustements de consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>	<u>« Garants Equipements »</u>
	(en millions d'euros)					
2006						
Total actif	1 033,0	626,2	1 475,5	(1.352,6)	1 782,1	237,9
Chiffre d'affaires	263,4	607,5	1 092,0	(633,3)	1 329,6	341,6
Produit (perte) d'exploitation	(7,7)	172,3	182,3	(57,9)	289,0	52,6
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	54,3	104,1	169,6	(169,3)	158,7	34,8

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>« Garants Services »</u>	<u>Autres</u>	<u>Ajustements de consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>	<u>« Garants Equipements »</u>
			(en millions d'euros)			
2005						
Total actif	799,8	600,3	1 082,5	(917,5)	1 565,1	205,9
Chiffre d'affaires	221,3	307,5	668,9	(327,8)	869,9	146,5
Produit (perte)						
d'exploitation	(26,4)	60,7	76,6	(35,8)	75,1	10,9
Produit net (perte nette)						
de l'ensemble						
consolidé	(29,5)	37,0	108,3	(122,6)	(6,8)	6,3

10.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatives retenus par votre société. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement :

- l'appréciation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés et la détermination du coût d'acquisition de Veritas DGC Inc.,
- les modalités d'amortissement et la réalisation des tests de valeur des « études non exclusives » (immobilisations incorporelles),
- la réalisation des tests de perte de valeur des actifs non courants,
- la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de services exclusifs.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
Philippe CASTAGNAC

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe DIU

10.3 COMPTES SOCIAUX 2007-2006 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS

BILAN

	31 décembre 2007			31 décembre 2006
	Valeur brute	Amortis. & dépréc.	Valeur nette	Valeur nette
	(en milliers d'euros)			
ACTIF IMMOBILISE	2 666 924	151 643	2 515 281	619 474
Immobilisations incorporelles	33	3	30	7 025
Fonds commercial	5		5	5
Autres immobilisations incorporelles	28	3	25	6 732
Immobilisations incorporelles en cours				288
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	21 907	9 016	12 891	35 408
Terrains	1 136		1 136	1 136
Constructions	17 508	6 853	10 655	12 285
Matériel d'exploitation et outillage	133	42	91	14 275
Autres immobilisations corporelles	3 075	2 121	954	6 886
Immobilisations en cours	55		55	740
Avances et acomptes				86
Immobilisations financières	2 644 984	142 624	2 502 360	577 041
Participations	2 091 608	138 901	1 952 707	444 441
Créances rattachées à des participations	552 973	3 723	549 250	131 445
Autres titres immobilisés				
Prêts	68		68	116
Autres immobilisations financières	335		335	1 039
ACTIF CIRCULANT	333 766	3 807	329 959	403 076
Stocks et en-cours				5 005
Matières et fournitures	—	—	—	4 820
Prestations de services en cours	—	—	—	—
Produits finis	—	—	—	—
Marchandises	—	—	—	185
Avances & acomptes versés				
s/commandes	255		255	972
Créances	221 261	3 807	217 454	195 144
Créances clients et comptes rattachés	14 008	1	14 007	62 633
Autres créances d'exploitation	3 297	279	3 018	5 398
Autres créances	203 956	3 527	200 429	127 113
Valeurs mobilières de placement et				
créances assimilées	64 423		64 423	121 015
Disponibilités	47 827		47 827	80 940
Compte de régularisation actif	71 505		71 505	20 564
TOTAL ACTIF	<u>3 072 195</u>	<u>155 450</u>	<u>2 916 745</u>	<u>1 043 114</u>

	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-06
	(en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES	1 883 639	500 037	1 883 639	500 037
Capital	54 902	35 196	54 902	35 196
Primes d'émission, d'apport, de conversion	1 820 059	394 870	1 820 059	394 870
Ecart de réévaluation	244	244	244	244
Réserve légale	3 520	2 866	3 520	3 520
Réserves réglementées				
Autres réserves	6 709	6 709	6 709	6 709
Report à nouveau	52 627	22 645	(2 477)	52 627
Résultat de l'exercice	(55 104)	30 636		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées	682	6 871	682	6 871
PROVISIONS	14 710	20 695	14 710	20 695
Provisions pour risques	6 700	14 180	6 700	14 180
Provisions pour charges	8 010	6 515	8 010	6 515
DETTES	912 879	504 337	912 879	504 337
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	640 664	254 683	640 664	254 683
Autres dettes financières	—	5 381	—	5 381
Avances et acomptes reçus sur commandes	1	679	1	679
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 506	40 955	30 506	40 955
Dettes fiscales et sociales	12 347	43 655	12 347	43 655
Autres dettes d'exploitation	915	11 203	915	11 203
Dettes s/ immobilisations & comptes rattachés	71	2 378	71	2 378
Autres dettes	228 375	145 403	228 375	145 403
Compte de régularisation passif	105 517	18 045	105 517	18 045
TOTAL PASSIF	2 916 745	1 043 114	2 916 745	1 043 114

COMPTE DE RESULTAT

	31 décembre	
	2007	2006
	(en milliers d'euros)	
Production vendue	35 018	263 365
Production stockée	(3)	
Sous-Total Production	35 015	263 365
Consommations en provenance des tiers	(80 903)	(165 379)
VALEUR AJOUTEE	(45 888)	97 986
Impôts et taxes	(528)	(7 183)
Charges de personnel	(11 799)	(92 375)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(58 215)	(1 572)
Charges imputables à des tiers		445
Autres produits de gestion courante	21	174
Dotation aux amortissements, dépréciations & provisions	(9 185)	(21 587)
Autres charges de gestion courante	(743)	(1 679)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(68 122)	(24 219)
Ecart de change	(21 404)	(11 063)
Dividendes reçus des filiales	44 936	25 519
Autres produits financiers	55 907	19 731
Charges financières	(60 973)	(25 372)
Variation des dépréciations & provisions	(29 504)	15 822
RESULTAT FINANCIER	(11 038)	24 637
RESULTAT COURANT	(79 160)	418
Résultat net des cessions d'actifs	(3 969)	11 825
Variation des provisions réglementées et autres postes de capitaux propres	6 189	1 335
Variation des dépréciations & provisions exceptionnelles	6 641	279
Autres éléments exceptionnels	1 255	(5 671)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 116	7 768
PARTICIPATION DES SALARIES	—	—
IMPOTS SUR LES BENEFICES	13 940	22 450
RESULTAT NET	<u>(55 104)</u>	<u>30 636</u>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31 décembre	
	2007	2006
	(en milliers d'euros)	
EXPLOITATION		
Résultat net	(55 104)	30 636
Amortissements et provisions s/actif immobilisé corp. et incorp.	608	22 638
Plus ou moins valeurs mobilières de cessions d'actifs	3 969	(11 825)
Dot/rep de provisions réglementées, R&C et immo fin.	24 041	(17 345)
Autres	(13 635)	(12 412)
Capacité d'autofinancement	(40 121)	11 692
Variation des actifs et passifs court terme		
(augmentation) diminution des stocks	0	2 380
(augmentation) diminution des clients	(13 006)	19 729
(augmentation) diminution des créances d'exploitation	(48 778)	(20 891)
augmentation (diminution) des fournisseurs	23 794	(1 572)
augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation	107 859	20 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	29 748	31 988
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 590)	(29 981)
Acquisition de titres de participation	(152 013)	(33 985)
Impact changement périmètre-Apport Partiel d'Actifs.	(225)	—
Total investissement	(154 828)	(63 966)
Produits de cession d'actifs	68 510	42 004
Remboursement de prêts	101 473	50 749
Attribution de prêts	(575 742)	(109 252)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(560 587)	(80 465)
FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	(540 374)	(12 467)
Nouveaux emprunts	994 688	136 261
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	1 142	1 509
Variation nette des avances trésorerie filiales	(22 728)	21 072
Augmentation de capital	9 130	23 621
Subventions reçues	—	—
Dividendes versés	—	—
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	441 858	169 996
Variation de trésorerie	(88 981)	121 519
Trésorerie à l'ouverture	201 231	79 712
Trésorerie à la clôture	<u>112 250</u>	<u>201 231</u>

NOTE 1 — PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France.

Pour établir les Etats Financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

La Compagnie Générale de Géophysique Veritas SA (CGG-Veritas Sa) est la société mère du groupe CGG-Veritas.

Etudes multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée au client de façon non-exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études

est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. La Société examine la librairie des études pour toute dépréciation potentielle des études indépendantes dans une logique de continuité d'exploitation.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les études multi-clients est composé des préfinancements et de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancement : d'une manière générale, la Société obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est à dire en fonction de l'avancement physique dudit projet.

Après-ventes : d'une manière générale, la Société accorde une licence d'utilisation permettant un accès non-exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multi-clients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et à la livraison des données. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, la Société fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande est négligeable.

Après-ventes — contrats multi-blocs: la Société conclut des accords dans lesquels elle octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multi-clients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée dans le temps. La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et à la livraison des données. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, la Société fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande magnétique est négligeable.

Amortissement

Les études multi-clients sont amorties sur la période attendue de commercialisation des données sismiques au prorata du chiffre d'affaires comptabilisé par rapport au chiffre d'affaires total estimé; ces estimations étant fondées sur les données historiques de ventes.

A cet égard, les études multi-clients sont amorties en appliquant, en fonction de la catégorie de l'étude, les taux d'amortissement de 50 %, 75 %, 80 % ou 83.3 % du montant du chiffre d'affaires comptabilisé.

Les études multi-clients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans la même zone géographique avec les mêmes ratios de ventes estimées.

Pour toute étude et à compter de la date de livraison, un amortissement linéaire minimum sur une période de 5 ans (3 ans antérieurement et jusqu'au 1^{er} décembre 2006) est pratiqué si le total cumulé d'amortissements déterminé à partir des ventes est inférieur à cet amortissement. L'impact de ce changement d'estimation n'a pas affecté les comptes de la Société en 2006.

Etudes exclusives

La Société réalise des services sismiques — acquisition, traitement, pour le compte de clients donnés. La Société comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié sur la base des coûts totaux estimés et en cohérence avec l'avancement de la réalisation effective de la prestation de services.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multi-clients, la Société s'engage à respecter certains objectifs. La Société diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs, qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement, soient atteints.

Autres services géophysiques

Le chiffre d'affaires provenant des autres services géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les services géophysiques ont été réalisés et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût de revient d'origine. Le coût de revient est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner
- estimation initiale des coûts de démantèlement

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes sociaux comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût de revient diminuée de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| — constructions à usage administratif et commercial | 20 à 40 ans |
| — agencements | 6 à 10 ans |
| — matériel et outillage d'exploitation | 3 à 5 ans |
| — matériel de transport | 3 à 5 ans |
| — matériel de bureau et mobilier | 3 à 10 ans |
| — logiciels | 5 ans |

Les matériels et logiciels font par ailleurs l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire lorsqu'ils peuvent bénéficier de ce régime. L'excédent des amortissements fiscalement déduits sur les amortissements économiques retenus est comptabilisé au passif du bilan.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs non actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de marché ou, le cas échéant, celle des flux de trésorerie actualisés.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût de revient.

Une provision pour dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net et de l'écart d'acquisition initial, qui représente la différence entre le prix payé pour acquérir les titres et la valeur de l'actif net réévalué reçu en échange. La dépréciation par anticipation de cet écart d'acquisition inclus dans le coût de revient des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières et de pièces détachées sont évalués selon la méthode du « FIFO ».

Les travaux en cours sont évalués au prix de revient. Le prix de revient comprend l'ensemble des coûts directs engagés dans l'acquisition et le traitement des données sismiques pour les études exclusives en cours.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable ou lorsque tout événement indique une perte de valeur.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents escomptés dans certaines devises (dollar américain principalement), générés par les opérations futures déjà en carnet de commandes.

Les profits et pertes de change sur ces instruments de couverture sont comptabilisés en écarts de change au moment du dénouement du contrat. Les contrats non dénoués à la clôture figurent en hors-bilan. Les profits et pertes de change latents sur couverture d'engagements sont différés et sont reconnus en résultat lors de la transaction future.

La Société ne s'engage dans des contrats de couverture à terme de devises qu'à des fins de couverture et ne prend pas de position spéculative ; elle n'utilise pas d'autres types d'instruments financiers.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement figurent dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Aides publiques à la recherche

Pour le financement de certains programmes de recherche menés conjointement avec d'autres sociétés, la Société bénéficie d'aides d'organisations gouvernementales dont le but est d'encourager la recherche en France. Une partie de ces aides (généralement entre 15 et 45 %) est obligatoirement remboursable et est comptabilisée lors de l'encaissement en dettes financières.

L'autre partie est à rembourser sous forme de redevances sur les ventes futures, uniquement en cas de succès des recherches. Cette partie de l'aide, remboursable sous condition, est constatée en produit quand les frais de recherche sont engagés. Les redevances éventuelles sont comptabilisées en charge lorsque les ventes afférentes au résultat du projet de recherche sont enregistrées.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats. Les régimes fiscaux et les taux d'imposition en vigueur sont très variables d'un pays à l'autre.

Compte tenu du mode de détermination des provisions pour impôt qui est souvent assis sur un profit estimé, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, il n'existe pas de différences temporaires significatives liées aux régimes fiscaux dans la plupart des pays étrangers où la Société opère.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire est en place depuis 2004 pour les membres du Comité Directeur du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départs à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux Etats Financiers. La Société provisionne ainsi, entre autres, les pertes à terminaison futures prévisibles sur des contrats en cours.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 — FAITS MARQUANTS

• Acquisition de Veritas

Le 4 septembre 2006, CGG et Veritas. avaient conclu un accord définitif de fusion par lequel CGG procéderait à l'acquisition de Veritas sous la forme d'une opération rémunérée en numéraire et en actions. L'opération a été finalisée le 12 janvier 2007. La Société a été renommée "Compagnie Générale de Géophysique-Veritas", en abrégé "CGGVeritas", elle est cotée sur les bourses Euronext Paris et au New York Stock Exchange (sous la forme d'ADS). Les actions CGG Veritas sont cotées sous le symbole « GA » à Euronext Paris et les ADS sont désormais cotées sous le symbole "CGV" au New York Stock Exchange.

Sur la base du jour de finalisation de la fusion et sur la base de la formule qui figure dans la convention de fusion, la rémunération par action Veritas est de 85,50 \$ en numéraire ou bien de 2,0097 ADS CGGVeritas au choix des actionnaires Veritas. Sur les 40.420.483 actions ordinaires Veritas existantes au moment de la fusion le 12 janvier 2007 :

- 33.004.041 (81,7 %) des actions ont fait l'objet d'un choix de rémunération en numéraire ;
- 5.788.701 (14,3 %) des actions ont fait l'objet d'un choix de rémunération en ADS CGGV ; et
- 1.627.741 (4,0 %) des actions n'ont pas fait valablement l'objet d'un choix.

Les actionnaires ayant choisi une rémunération en numéraire ont reçu, en moyenne, 0,9446 ADS CGV et 45,32 dollars américains par action ordinaire Veritas. Les actionnaires ayant choisi une rémunération en ADS ainsi que ceux n'ayant pas valablement choisi ont reçu 2,0097 ADS CGV par action ordinaire Veritas. Au total, environ 1,5 milliards de dollars américains et 46,1 millions d'ADS CGV ont été remis aux actionnaires de Veritas en rémunération de la fusion, ce qui a conduit à une augmentation de capital de CGG de 9 211 643 actions nouvelles pour un montant net de 1 369,7 M€ après imputation des honoraires et frais (1,1 M€). Par ailleurs, des ADS CGV ont été remis aux porteurs d'obligations convertibles Veritas lorsque ceux-ci ont procédé à la conversion de leurs obligations. Sur la base d'une valorisation de l'ADS CGGV à 40,5 dollars U.S., le montant total de l'opération s'établit approximativement à 3,5 milliards de dollars US.

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) se sont élevés à 26,3 M€ (34,6 M\$). Ces coûts ont été comptabilisés en charges pour un montant de 24,7 M€ et imputés sur la prime d'émission relative à l'augmentation de capital constatée au titre de cette acquisition pour un montant de 1,6 M€.

Le rapprochement de CGG et Veritas donne naissance à un groupe sismique renforcé et de dimension mondiale, doté sur l'ensemble des marchés d'une offre élargie de services sismiques, et d'équipements géophysiques au travers de Sercel. Les activités combinées de services sismiques s'appuieront sur la première flotte sismique mondiale — composée de 20 navires, dont 14 navires 3D de forte capacité — et sur des équipes d'acquisition terrestre réparties de façon équivalente entre l'hémisphère Ouest et l'hémisphère Est. Les études multi-clients bénéficieront de deux bibliothèques de données sismiques complémentaires, récentes et bien positionnées. En matière de traitement de données et d'imagerie, la combinaison des positionnements respectifs de CGG et Veritas permettra de constituer la référence du secteur.

La société CGG Veritas a réalisé le 26 janvier 2007 une augmentation de capital par émission de 108 723 actions nouvelles pour un montant de 16,7 M€. Cette opération fait suite à la conversion anticipée de 6,5 MUSD des 24,5 MUSD d'obligations convertibles restant en circulation chez Veritas DGC Inc. après la finalisation du rapprochement.

Le 9 février 2007, CGGVeritas a réalisé un placement obligataire privé, auprès des marchés de capitaux internationaux éligibles, de 600 millions de dollars, composé :

- d'obligations supplémentaires pour un montant de 200 millions de dollars, dans le cadre de son emprunt obligataire actuel, émis en avril 2005 et février 2006, à échéance 2015 et portant un taux d'intérêt de 7 ½ %. Les obligations supplémentaires ont été émises selon les mêmes modalités que les obligations existantes et à un prix de 100 % du pair.
- d'obligations nouvelles pour un montant de 400 millions de dollars, à échéance 2017, et portant un taux d'intérêt de 7 ¾ %. Ces obligations ont été émises au prix de 100 % du pair.

Le montant total en numéraire relatif à l'acquisition de Veritas DGC Inc. le 12 janvier 2007 avait été financé par un prêt relais et par un crédit senior à terme de 1 milliard de dollars et à échéance 2014 (voir note 11 et ci-dessus). Cette émission de 600 millions de dollars a permis à CGGVeritas de rembourser le prêt relais ayant financé la fusion entre CGG et Veritas.

La société CGG Veritas a réalisé le 27 février 2007 une augmentation de capital par émission de 301 079 actions nouvelles pour un montant de 49,5 M€. Cette opération fait suite à la conversion anticipée de 18 MUSD des 24,5 MUSD d'obligations convertibles restant en circulation chez Veritas DGC Inc. après la finalisation du rapprochement.

Le 23 février 2007, la totalité des 18,0 MUSD d'obligations convertibles restant en circulation chez Veritas DGC Inc. a été convertie.

• **Apport partiel d'actif**

Jusqu'au 31 décembre 2006, la société CGG Veritas exerçait, à titre de branche complète et autonome d'activité, une activité d'acquisition, de traitement et d'interprétation de données sismiques terrestres et marines et de commercialisation, sur une base non-exclusive, de données sismiques (« l'Activité Services »).

Le groupe CGG Veritas, dont CGG Services fait partie, a souhaité procéder à une réorganisation interne et filialiser l'Activité Services qui était exploitée directement par CGG Veritas, société-mère du groupe, et opérer un transfert de cette activité à CGG Services, filiale à 100 % du groupe, par un apport partiel d'actif, soumis au régime des scissions.

A cette fin, et à titre transitoire, CGG Veritas et CGG Services ont conclu un contrat de location-gérance aux termes duquel CGG Veritas a donné en location-gérance à sa filiale CGG Services, à compter du 1^{er} janvier 2007, le fonds de commerce rattaché à l'Activité Services.

L'apport partiel d'actif de l'Activité Services de CGG Veritas à CGG Services a été approuvé par les assemblées générales de CGG Veritas et de CGG Services réunies le 10 mai 2007. Le traité d'apport partiel d'actif daté du 30 mars 2007 prévoit que cet apport porte sur la totalité de l'actif et du passif constituant l'Activité Services et prend effet, d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007.

L'apport partiel d'actif prenant effet, d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, il résulte que les résultats de toutes les opérations actives et passives relatives à l'Activité Services apportée, réalisées à compter de la date d'effet de l'apport partiel d'actif (soit le 1^{er} janvier 2007) jusqu'à la date de réalisation (soit le 10 mai 2007), sont exclusivement au profit ou à la charge de CGG Services et sont considérés comme accomplis par cette société.

Conformément au règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 et dans la mesure où il s'agit d'une restructuration interne impliquant deux sociétés dites « sous contrôle commun », il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par CGG Veritas leur valeur nette comptable au 31 décembre 2006.

Sur ces bases, la valeur de l'actif net comptable apporté par CGG Veritas à CGG Services, à effet au 1^{er} janvier 2007, a été évalué à 19,7 M€, représentant :

- une valeur globale des actifs apportés de 116,9 M€
- une valeur globale des passifs apportés de 97,2 M€
- un actif net au 1^{er} janvier 2007 de 19,7 M€.

En rémunération de cet actif net apporté, CGG Services a procédé à une augmentation de capital au profit de CGG Veritas d'un montant nominal total de 3,1 M€ par l'émission de 2 500 000 actions d'une valeur nominale de 1,25 €, nouvelle et entièrement libérée.

• Offshore Hydrocarbon Mapping (« OHM »)

Le 17 juillet 2007, le Groupe a conclu un contrat d'exploitation conjointe (« CEC ») avec OHM aux termes duquel les deux sociétés se sont engagées à travailler ensemble pour développer le marché mondial de l'imagerie électromagnétique à source contrôlée (« CSEM ») et pour tirer parti des opérations d'intégration sismique et CSEM. Aux termes du CEC, CGG Veritas a souscrit à 6 395 571 actions ordinaires pour un montant de 15 349 370 £, représentant 14,99 % du capital d'OHM. Le 15 octobre 2007, CGG Veritas a acquis 80 695 actions supplémentaires pour un montant de 193 668 £.

• Eastern Echo Holding plc

Le 12 novembre 2007, CGG Veritas a acquis 30 900 000 actions d'Eastern Echo, une société chypriote, pour 430,8 MNOK (environ 55,1 M€) Le 23 novembre 2007, à la suite de l'offre publique lancée par Schlumberger BV le 16 novembre sur l'intégralité des titres d'Eastern Echo, le Groupe a apporté à Schlumberger BV l'intégralité de ses titres pour un montant de 15 NOK par action.

NOTE 3 — CLIENTS

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
Clients et comptes rattachés	11,5	52,2
Créances à l'avancement	0,3	5,9
Clients factures à établir	2,2	5,9
Provision pour créances douteuses	<u>NS</u>	<u>(1,4)</u>
Clients et comptes rattachés — net	<u>14,0</u>	<u>62,6</u>
Dont à plus d'un an	<u>—</u>	<u>—</u>

La variation de la provision pour créances douteuses est résumée dans le tableau suivant :

<u>31/12/06</u>	<u>Apport partiel d'actif</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>31/12/07</u>
1,4	(1,4)	NS	—	NS

Les clients de la Société sont principalement d'importantes compagnies pétrolières nationales et internationales ce qui réduit le risque potentiel de crédit.

La Société constate une provision pour dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques ainsi que d'autres facteurs. Le montant des pertes sur créances irrécouvrables est non significatif pour 2007 et s'élevait à 0,5 M€ pour 2006.

Les créances à l'avancement non facturées représentent du chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client dans la mesure où les montants n'étaient pas contractuellement facturables. Ces créances sont généralement facturables dans les 30 à 60 jours qui suivent le début des travaux.

NOTE 4 — STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
	<u>Brut</u>	<u>Provisions</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
	(En millions d'€)			
Services géophysiques				
— Matières et pièces détachées	—	—	—	4,8
— Marchandises	—	—	—	0,2
Stocks et travaux en cours	—	—	—	5,0

NOTE 5 — TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILES

La variation du poste se décompose ainsi :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
Solde net en début de période	438,8	408,4
Acquisitions de titres	1 607,5	34,0
Cession de titres	(72,4)	(16,6)
Variation provisions	(26,9)	13,0
Solde net titres de participation	1 947,0	438,8
Autres formes de participation	5,7	5,6
Solde net en fin de période	1 952,7	444,4

Le poste « Autres formes de participation » correspond à des créances assimilées comme un supplément d'apport ayant pour origine l'intégration fiscale de CGG Marine Resources Norge au sein du tax group en Norvège.

Le détail par sociétés, titres nets des provisions, est le suivant :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
Argas	4,3	4,3
CGG Americas	85,6	85,6
CGG Ardiseis	14,6	15,7
CGG Canada Services ltd.	35,5	0,7
CGG Do Brasil	2,7	2,2
CGG Marine Resources Norge	50,9	60,4
CGG Services	57,8	57,7
CGG Veritas Services Inc.	1 436,9	—
CMG	7,0	11,7
Exgeo	3,7	1,8
Exploration Resources ASA	200,1	162,1
Geoco	0,2	0,2
Geomar	0,6	5,6
Offshore Hydrocarbon Mapping Plc	16,4	—
PECC Ltd	0,9	0,9
Sercel Holding	28,4	28,4
Sercel SA	0,4	0,4
Autres	<u>1,0</u>	<u>1,1</u>
Titres nets	<u>1 947,0</u>	<u>438,8</u>

Les données au 31 décembre 2007 relatives aux principales filiales sont les suivantes :

<u>Filiales</u>	<u>Devise</u>	<u>Capitaux propres</u>	<u>Quote-part de</u>	<u>Résultat du dernier</u>
		<u>avant résultat</u>	<u>capital détenue en %</u>	<u>exercice clos</u>
		<u>(en devise)</u>	<u>(en devise)</u>	<u>(en devise)</u>
(En millions d'€ ou en millions d'unités de monnaie nationale)				
CGG Americas	USD	196,9	100,0	46,3
CGG Marine Resources Norge	NOK	531,1	100,0	132,2
CGG Services	EUR	86,2	100,0	(26,6)
CGG Veritas Services Inc	USD	144,3	100,0	118,8
Exploration Resources ASA	NOK	329,9	69,7	33,6
Sercel Holding	<u>EUR</u>	<u>137,0</u>	<u>100,0</u>	<u>41,0</u>

1€ = 1,4721 USD

1€ = 7,958 NOK

La variation de la valeur des titres provient essentiellement des mouvements suivants :

- Souscription au capital de la société CGG Veritas Services Inc. pour un montant de 1 436,9 M€ en contrepartie respectivement de l'émission de 9 211 643 actions de CGGVeritas en vue de la rémunération des actionnaires de Veritas DGC Inc soit 1 370,7 M€ et de l'émission de 409 802 actions de CGGVeritas en vue de la rémunération de porteurs de titres convertibles représentatifs de dette émise par Veritas DGC Inc et ayant procédé à la conversion de la totalité des dits titres soit 66,2 M€ (voir note 2).
- Augmentation de la participation de la société CGG Services en rémunération de l'actif net comptable apporté valorisé pour un montant de 19,7 M€ (voir note 2).
- Souscription à l'augmentation de capital de la société CGG Canada Services Ltd pour un montant de 34,9 M€.
- Rachat à la société CGG Americas pour un montant de 38,0 M€ de 1 000 000 d'actions de la société Exploration Resources ASA

- Acquisition de 6 476 266 actions de la société Offshore Hydrocarbon Mapping plc pour un montant de 22,9 M€
- Réduction de capital de la société CMG pour un montant de 12,2 M€
- Réduction de capital de la société Geomar pour un montant de 5,1 M€
- Acquisition le 14 novembre 2007 de 30 900 000 actions de la société Eastern Echo Holding plc pour un montant de 55,1 M€. Ces actions ont été cédées le 11 décembre 2007 pour un montant de 57,9 M€.
- Variation de la provision pour dépréciation des titres se traduisant par le complément d'une dotation nette de provision de 27,0 M€.

La variation de la provision pour dépréciation des titres est résumée dans le tableau suivant :

<u>31/12/06</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>31/12/07</u>
111,9	36,8	(9,8)	138,9

NOTE 6 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Au 31 décembre</u>					
	<u>2007</u>			<u>2006</u>		
	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>
	(En millions d'€)					
Terrains	1,1	—	1,1	1,1	—	1,1
Constructions	17,5	(6,9)	10,6	19,9	(7,6)	12,3
Matériel et outillage	0,1	NS	0,1	114,7	(100,5)	14,2
Matériel de transport	—	—	—	18,4	(16,0)	2,4
Autres	3,1	(2,1)	1,0	18,5	(14,0)	4,5
Immobilisations en cours	0,1	—	0,1	0,8	—	0,8
Avances & acomptes	—	—	—	0,1	—	0,1
Immobilisations corporelles	<u>21,9</u>	<u>(9,0)</u>	<u>12,9</u>	<u>173,5</u>	<u>(138,1)</u>	<u>35,4</u>

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

	<u>31/12/06</u>	<u>Apport partiel d'actif</u>	<u>Acquisitions/dotations</u>	<u>Cessions/réformes</u>	<u>31/12/07</u>
	(En millions d'€)				
Immobilisations brutes	173,5	(154,1)	3,0	(0,5)	21,9
Amortissement	<u>(138,1)</u>	<u>129,7</u>	<u>(0,6)</u>	<u>—</u>	<u>(9,0)</u>
Immobilisations corporelles	<u>35,4</u>	<u>(24,4)</u>	<u>2,4</u>	<u>(0,5)</u>	<u>12,9</u>

Ne sont pas inclus dans les immobilisations, les contrats de crédit-bail pour les montants suivants :

	<u>Au 31 décembre</u>					
	<u>2007</u>			<u>2006</u>		
	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>
	(En millions d'€)					
Terrains et constructions	—	—	—	—	—	—
Matériel géophysique	—	—	—	3,3	(3,2)	0,1
Crédit-bail	—	—	—	3,3	(3,2)	0,1

NOTE 7 — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Au 31 décembre					
	2007			2006		
	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>
	(En millions d'€)					
Etudes multi-clients	—	—	—	121,2	(119,6)	1,6
Logiciels	NS	NS	NS	20,1	(15,0)	5,1
Autres	—	—	—	0,3	—	0,3
Immobilisations incorporelles	<u>NS</u>	<u>NS</u>	<u>NS</u>	<u>141,6</u>	<u>(134,6)</u>	<u>7,0</u>

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

	<u>31/12/06</u>	<u>Apport partiel d'actif</u>	<u>Acquisitions/dotations</u>	<u>Cessions/réformes</u>	<u>31/12/07</u>
	(en millions d'€)				
Immobilisations brutes	141,6	(141,6)	—	—	—
Amortissement	(134,6)	134,6	—	—	—
Immobilisations incorporelles	<u>7,0</u>	<u>(7,0)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>

NOTE 8 — CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Le capital social de CGGVeritas se composait au 31 décembre 2007 de 27 450 758 actions ordinaires de valeur nominale de 2 Euros. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Droits à dividendes

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Au 31 décembre 2007, le montant des réserves libres de la Société s'élevait à 1 824,0 M€ se ventilant comme suit :

- Perte de l'exercice : (55,1) M€
- Report à nouveau : 52,6 M€
- Autres réserves : 6,4 M€
- Primes d'émission, d'apport et de conversion : 1 820,1 M€

Emission d'actions

En 2007, CGGVeritas a émis 9 852 870 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- 9 207 570 actions ordinaires (dont 4 202 actions excédentaires émises ont été postérieurement annulées) entièrement libérées émises le 10 janvier 2007 à un prix de 148,80 € en rémunération des actionnaires de la Société Veritas DGC Inc. dans le cadre de l'opération de rapprochement de CGG et de Veritas DGC Inc., soit un montant total net de 1 368,4 M€ après imputation des honoraires et frais (1,1 M€)
- 8 275 actions ordinaires entièrement libérées émises le 18 janvier 2007 à un prix de 151,20 € en complément de rémunération des actionnaires de la Société Veritas DGC Inc. dans le cadre de l'opération de rapprochement de CGG et de Veritas DGC Inc., soit un montant total de 1,3 M€
- 108 723 actions ordinaires entièrement libérées émises le 26 janvier 2007 à un prix de 153,30 € en rémunération d'un porteur de titres convertibles et représentatifs de dette émise par Veritas DGC Inc. et ayant procédé à la conversion de la totalité des dits titres, soit un montant total de 16,7 M€

- 301 079 actions ordinaires entièrement libérées émises le 27 février 2007 à un prix de 164,38 € en rémunération d'un porteur de titres convertibles et représentatifs de dette émise par Veritas DGC Inc. et ayant procédé à la conversion de la totalité des dits titres, soit un montant total de 49,5 M€
- 32 394 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock options exercées à un prix de 45,83 € pour lesquelles la société a reçu un montant net de 1,5 M€
- 71 898 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock options exercées à un prix de 65,39 € pour lesquelles la société a reçu un montant net de 4,7 M€
- 43 197 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock options exercées à un prix de 39,92 € pour lesquelles la société a reçu un montant net de 1,7 M€
- 83 936 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock options exercées à un prix de 14,53 € pour lesquelles la société a reçu un montant net de 1,2 M€

Variation des capitaux propres

	<u>Au 31/12/06</u>	<u>Affectation résultat 2006</u>	<u>Résultat 2007</u>	<u>Augmentation de capital</u>	<u>Apport partiel d'actif</u>	<u>Autres mouvements</u>	<u>Au 31/12/07</u>
				(en millions d'€)			
Capital	35,2			19,7			54,9
Primes d'émission, d'apport et de conversion	394,9			1 425,2			1 820,1
Ecart de réévaluation	0,2						0,2
Réserve légale	2,9	0,6					3,5
Réserves réglementées	—						—
Autres réserves	6,6					-0,2	6,4
Réserves bloquées ⁽¹⁾	0,1					0,2	0,3
Report à nouveau	22,6	30,0					52,6
Résultat de l'exercice	30,6	(30,6)	(55,1)				(55,1)
Provisions réglementées	<u>6,9</u>				<u>(6,2)</u>		<u>0,7</u>
Capitaux propres	<u>500,0</u>	<u>—</u>	<u>(55,1)</u>	<u>1 444,9</u>	<u>(6,2)</u>	<u>—</u>	<u>1 883,6</u>

(1) Le poste « Réserves bloquées » correspond aux montants maximum qui seraient prélevés des réserves pour constatation de l'augmentation de capital résultant des plans d'attribution gratuite d'actions des 11 mai 2006 et 23 mars 2007 dont la décision d'attribution interviendra respectivement les 11 mai 2008 et 23 mars 2009.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'Administration, la société a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Le tableau qui suit résume sur 3 années l'information relative à l'évolution des plans de stock-options :

	2007		2006		2005	
	Options	Prix moyen d'exercice	Options	Prix moyen d'exercice	Options	Prix moyen d'exercice
Options non exercées en début d'exercice	650 797	€67,96	691 939	€43,63	809 050	€48,95
Attributions	261 750	151,98	202 500	131,26	—	—
Ajustements liés						
à l'augmentation de capital	—	—	—	—	57 917	43,49
Exercées	(231 425)	39,45	(241 294)	51,50	(152 834)	53,86
Echues non exercées	(19 922)	134,69	(2 348)	48,36	(221 94)	55,61
Options non exercées en fin d'exercice	661 200	109,19	650 797	67,96	691 939	43,63
Options exerçables en fin d'exercice	215 587	39,50	379 307	42,21	376 631	58,89

Les prix d'exercice des options non exercées au 31 décembre 2007 s'étalent de € 14,53 à € 151,98. Leur durée de vie moyenne pondérée est de 3,4 ans.

Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à la mise en œuvre d'une opération d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total maximum d'actions gratuites attribuées est de 53 200 actions, dont 13 100 attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les suivantes :

- Période d'acquisition des droits à attribution et de réalisation des conditions

Les actions seront émises à compter du 11 mai 2008 dès lors que la réalisation des conditions ci-dessous aura été constatée par le Conseil d'administration.

- Conditions générales d'attribution

Les bénéficiaires ne deviendront effectivement propriétaires des actions à l'expiration de la période d'acquisition de 2 ans, qu'à la condition que le contrat de travail ou le mandat social liant chaque bénéficiaire à la Société ou l'une de ses filiales soit en vigueur à la date d'expiration de cette période (sauf exceptions particulières) et dès lors que seront réalisées les autres conditions d'attribution.

- Autres conditions d'attribution — conditions de performance

Le Conseil d'Administration a également défini deux conditions générales de performance du Groupe sur :

- un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2006 et 2007
- un taux de rendement annuel moyen des capitaux employés avant impôts minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipements, suivant l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2006 et 2007 dès lors qu'il est procédé à une opération de croissance externe ayant entraîné une croissance du chiffre d'affaires consolidé de plus de 25 %, cette condition, conformément aux dispositions du règlement de plan, ne s'applique plus.
- Période de conservation des actions attribuées

Une fois attribuées, les actions ne seront cessibles qu'après une période de deux années courant à compter de la date d'attribution effective.

En complément du plan d'attribution d'actions gratuites lié à la performance de mai 2006, le Conseil d'administration a procédé, le 23 mars 2007, à la mise en œuvre d'une autre opération d'attribution d'actions gratuites liée à la

performance. Le nombre total maximum d'actions gratuites attribuées est de 81 750 actions, dont 13 500 attribuées aux dirigeants du Groupe. Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les suivantes :

- Dès lors que la réalisation des conditions de performance ci-dessous aura été confirmée par le Conseil d'administration, les actions seront émises à la plus tardive des deux dates suivantes, le 23 mars 2009 ou la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Tout bénéficiaire ne deviendra effectivement propriétaire des actions qu'à la condition que le contrat de travail ou le mandat social le liant à la Société ou à l'une de ses filiales soit en vigueur à la date d'expiration de cette période (sauf exceptions particulières) et dès lors que seront réalisées les autres conditions d'attribution.
- Le Conseil d'Administration a également défini deux conditions générales de performance du Groupe sur un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008 et résultat d'exploitation moyen, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipements, suivant l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008.

NOTE 9 — PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées se décomposent de la manière suivante :

	<u>2006</u>	<u>Au 31 décembre</u>		<u>2007</u>
		<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	
	<u>(En millions d'€)</u>			
Hausse des prix	0,2	—	(0,2)	—
Amortissements dérogatoires	6,1	0,5	(6,5)	0,1
Amortissements article 40	<u>0,6</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>0,6</u>
Provisions réglementées	<u>6,9</u>	<u>0,5</u>	<u>(6,7)</u>	<u>0,7</u>

Une reprise de provisions d'un montant de 6,1 M€ relative aux immobilisations transférées au titre de l'apport partiel d'actif a été constatée.

NOTE 10 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	<u>Au</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	<u>(En millions d'€)</u>	
Litiges	—	1,0
Pertes de change	6,6	13,0
Coûts de restructuration	0,2	0,3
Autres risques et charges	<u>0,1</u>	<u>0,2</u>
Provisions court terme	<u>6,9</u>	<u>14,5</u>
Indemnités de départ à la retraite	<u>7,8</u>	<u>6,2</u>
Provisions moyen et long terme	<u>7,8</u>	<u>6,2</u>
Provisions pour risques et charges	<u>14,7</u>	<u>20,7</u>

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départs à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 5,25 % en 2007 et 4,5 % en 2006
- taux moyen de croissance des salaires : 3 % en 2007 et 3 % en 2006
- âge de départ à la retraite : 65 ans

Suite à des modifications introduites au cours de l'exercice 2007 relatives au régime d'indemnités de fin de carrière des salariés de CGGVeritas, l'impact du changement de barème, correspondant au coût des services passés non reconnus, a été estimé à 1,1 M€ au 31 décembre 2007. Les coûts des services passés sont amortis selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restante à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Le montant des services passés non amortis liés au régime de retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif de la Société s'élève à 1,8 M€ au 31 décembre 2007.

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

	<u>31/12/06</u>	<u>Apport partiel d'actif</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprise (provision utilisée)</u>	<u>Reprise (provision non utilisée)</u>	<u>31/12/07</u>
	(En millions d'€)					
Litiges	1,0	(1,0)	—	—	—	—
Pertes de change	13,0	(1,8)	6,6	(11,2)	—	6,6
Pertes à terminaison	NS	NS	—	—	—	—
Coûts de restructuration	0,3	—	—	(0,1)	—	0,2
Autres risques et charges	<u>0,2</u>	<u>(0,2)</u>	<u>0,1</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>0,1</u>
Provisions court terme	<u>14,5</u>	<u>(3,0)</u>	<u>6,7</u>	<u>(11,3)</u>	<u>—</u>	<u>6,9</u>
Indemnités de départ à la retraite	6,2	(5,8)	7,4	—	—	7,8
Garantie clients	—	—	—	—	—	—
Provisions moyen et long terme	<u>6,2</u>	<u>(5,8)</u>	<u>7,4</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>7,8</u>
Provisions pour risques et charges	<u>20,7</u>	<u>(8,8)</u>	<u>14,1</u>	<u>(11,3)</u>	<u>—</u>	<u>14,7</u>

La ventilation par secteur des dotations et reprises de l'exercice est la suivante :

	<u>Dotations</u>	<u>Reprise</u>
	(En millions d'€)	
Résultat d'exploitation	7,4	(0,1)
Résultat financier	6,6	(11,2)
Résultat exceptionnel	<u>0,1</u>	<u>—</u>
Total	<u>14,1</u>	<u>(11,3)</u>

NOTE 11 — DETTES FINANCIERES

L'analyse des dettes financières par type de dettes est la suivante :

	Au 31 décembre					
	2007			2006		
	<u>Total</u>	<u>- 1 an</u>	<u>+ 1 an</u>	<u>Total</u>	<u>- 1 an</u>	<u>+ 1 an</u>
	(En millions d'€)					
Autre emprunt obligataire	631,8	—	631,8	250,6	—	250,6
Aides à la recherche	—	—	—	5,4	2,5	2,9
Découverts bancaires	2,9	2,9	—	1,8	1,8	—
Intérêts courus	<u>6,0</u>	<u>6,0</u>	<u>—</u>	<u>2,3</u>	<u>2,3</u>	<u>—</u>
Total dettes financières	<u>640,7</u>	<u>8,9</u>	<u>631,8</u>	<u>260,1</u>	<u>6,6</u>	<u>253,5</u>

Ne sont pas compris dans ce tableau les contrats de crédit-bail dont les montants sont les suivants :

	Au 31 décembre					
	2007			2006		
	<u>Total</u>	<u>- 1 an</u>	<u>+ 1 an</u>	<u>Total</u>	<u>- 1 an</u>	<u>+ 1 an</u>
	(En millions d'€)					
Contrats de crédit-bail	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>0,1</u>	<u>0,1</u>	<u>NS</u>

Aucune dette financière n'est garantie par des sûretés réelles.

• **Obligations à haut rendement (7,5 % Senior Notes, échéance 2015)**

Le 28 avril 2005, la Société a émis sur les marchés internationaux de capitaux un emprunt obligataire de 165 MUSD au taux nominal de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales.

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une offre au public en France mais a été effectuée conformément à la règle 144A ("Rule 144A") et à la réglementation S ("Regulation S") de la loi américaine de 1933 régissant les valeurs mobilières ("US Securities Act of 1933").

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été essentiellement utilisés pour effectuer le remboursement, le 31 mai 2005, de la totalité des 150 MUSD de principal résiduel de l'emprunt obligataire à haut rendement (10 5/8 % Senior Notes, échéance 2007) qui était en place à cette période.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur les investissements, la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des filiales de la Société.

Est également à respecter un ratio financier qui peut être décrit, à titre indicatif, comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation ajusté rapporté au résultat financier, le tout étant calculé en IFRS. Ce ratio ne peut descendre en deçà de 3.

Le remboursement des emprunts contractés par la Société au titre de cette ligne de crédit est garanti par les filiales CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge AS, Sercel Australia Pty Ltd, Sercel Canada Ltd et Sercel Inc.

• **Premier placement complémentaire d'obligations à haut rendement (7,5 % Senior Notes, échéance 2015)**

Le 3 février 2006, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire complémentaire de 165 MUSD au taux de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles de l'emprunt obligataire de 165 MUSD déjà en place et décrit ci-dessus, avec une émission au prix de 103 1/4 % du pair et un rendement minimum de 6,9 %.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été essentiellement utilisés pour effectuer le remboursement, le 10 février 2006, du solde d'environ 140,3 MUSD du crédit relais de 375 MUSD mis en place le 1^{er} septembre 2005 par la Société en vue de l'acquisition de la société Exploration Resources.

• **Second placement complémentaire d'obligations à haut rendement (7,5 % Senior Notes, échéance 2015)**

Le 9 février 2007, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire complémentaire de 200 MUSD, au taux de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des deux emprunts obligataires de 165 MUSD chacun déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 MUSD mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

• **Nouvelle émission d'obligations à haut rendement (7,75 % Senior Notes, échéance 2017)**

Le 9 février 2007, la Société a également émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 MUSD, au taux de 7,75 % et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des trois emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 MUSD mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

• **Crédit syndiqué (60 MUSD, échéance 2007)**

La Société et ses filiales CGG Services (ex CGG Marine) et Sercel SA ont conclu, en date du 12 mars 2004, une convention de crédit d'un montant de 60 MUSD avec des banques et institutions financières constituant les « prêteurs ». L'objet de cette ligne de crédit est notamment de remplacer la précédente convention de crédit multi-devises signée le 15 septembre 1999, qui avait fait l'objet d'un avenant le 31 août 2000, et depuis annulée.

Dans le cadre de cette convention de crédit, certains ratios doivent être respectés. En marge de la conclusion le 1^{er} septembre 2005 d'un crédit relais de 375 MUSD lié à l'acquisition d'Exploration Resources, certains de ces ratios ont été modifiés par une lettre de dérogation du 31 août 2005, approuvée par les prêteurs. Les nouveaux ratios à respecter, calculés à partir des comptes consolidés du groupe CGG, sont les suivants :

- le ratio dette nette sur capitaux propres ne peut excéder 2,50 : 1 ;
- le ratio dette nette sur l'excédent brut d'exploitation retraité (ORBDA) ne pouvant excéder (i) 2,00 : 1 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2003, le 30 juin 2004 et le 31 décembre 2004, (ii) 1,75 : 1 sur les 12 mois précédant le 30 juin 2005 (iii) 2,50 : 1 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2005 et (iv) 2,00 : 1 pour les périodes de 12 mois suivantes ;
- le ratio dette nette (en USD au taux de clôture) sur le cash-flow brut d'exploitation sur une période glissante de 12 mois calculé au taux moyen de la période ne pouvant excéder (i) 4,00 : 1 sur les périodes de 12 mois précédant le 31 décembre 2003 et le 30 juin 2004, (ii) 3,75 : 1 sur les périodes de 12 mois précédant le 31 décembre 2004, (iii) 3,50 : 1 sur les périodes de 12 mois précédant le 30 juin 2005, (iv) 3,00 : 1 sur les périodes de 12 mois suivant le 31 décembre 2005.

Les prêteurs sont garantis sur les créances clients de la Société, CGG Services (ex CGG Marine) et Sercel SA. Comme prévu par la convention de crédit, la ligne de crédit, octroyée pour 3 ans, a été amortie, d'un tiers le 11 mars 2006 et de deux tiers le 11 septembre 2006.

En date du 10 janvier 2007, la Société a procédé à l'annulation volontaire de cette convention de crédit.

• **Crédit syndiqué (200 MUSD, échéance 2012)**

La Société a conclu, en date du 7 février 2007, une convention de crédit d'un montant de 200 MUSD avec des banques et institutions financières constituant les « prêteurs », et garantie par certaines filiales. L'objet de cette ligne de crédit est notamment de remplacer la précédente convention de crédit du 12 mars 2004, décrite ci-dessus, annulée par anticipation le 10 janvier 2007.

Dans le cadre de cette convention de crédit, certains ratios doivent être respectés, calculés à partir des comptes consolidés du groupe CGG Veritas:

- le ratio excédent brut d'exploitation retraité (EBITDA) hors acquisitions d'immobilisations sur la charge d'intérêts totale ne peut pas être inférieur à (i) 1,50:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2007, (ii) 1,750:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2008 (iii) 2,50:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2009 et (iv) 2,50 :1,00 pour les périodes de 12 mois suivantes.
- le ratio dette nette (en USD au taux de clôture) sur l'excédent brut d'exploitation retraité (EBITDA), calculé sur une période glissante de 12 mois au taux de clôture, ne peut excéder (i) 2,50:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2007, (ii) 2,00:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2008 (iii) 1,75:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2009 et (iv) 1,50 :1,00 pour les périodes de 12 mois suivantes.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, aucun tirage n'a été effectué sur ce crédit syndiqué.

Les informations suivantes sont relatives aux emprunts bancaires et obligataires, hors contrats de crédit-bail mentionnés ci-dessus et en note 14.

Analyse par devise

	Au 31 décembre	
	2007	2006
	(En millions d'€)	
Euros	—	—
Dollars US	631,8	250,6
Autres devises	—	—
Total	631,8	250,6
Partie à moins d'un an	—	—
Total long terme	631,8	250,6

Analyse par échéance

	2007
	(En millions d'€)
2008	—
2009	—
2010	—
Au-delà	631,8
Total	631,8

Analyse par taux d'intérêt

	2007
	(En millions d'€)
Taux variables :	—
Taux fixes : taux moyen de 7,61 %	631,8
Total	631,8

Le taux d'intérêt moyen sur les découverts bancaires utilisés est de 6,0 % au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, la Société disposait d'environ 1,9 M€ de lignes de crédit court terme confirmées et utilisées, et de 135,9 M€ de ligne de crédit court terme confirmée et non utilisée correspondant au solde disponible sur le crédit syndiqué.

NOTE 12 — DETTES NON FINANCIERES

Le poste fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 30,5 M€ en fin d'exercice dont 8,6 M€ de factures non parvenues. Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

L'analyse des dettes sociales et fiscales est la suivante :

	Au 31 décembre	
	2007	2006
	(En millions d'€)	
Dettes sociales	5,5	30,6
Impôts sur le bénéfice à payer	6,2	5,7
TVA et autres dettes fiscales	0,6	7,1
Coûts de restructuration	—	0,2
Dettes sociales et fiscales	12,3	43,6

Les postes « dettes sociales » et « TVA et autres dettes fiscales » comprennent respectivement 4,7 M€ et 0,1 M€ de provisions de charges à payer.

Le poste « autres dettes » comprend les comptes courants créditeurs des sociétés du Groupe dont le montant s'élève à 227,7 M€ en 2007 et 144,9 M€ en 2006. Ce poste comprend un montant de 2,5 M€ dont l'échéance est à plus d'un an.

Toutes les autres dettes non financières sont à échéance de moins d'un an.

NOTE 13 — COMPTES DE REGULARISATION

Comptes de régularisation actifs

Le poste « comptes de régularisation actifs » se ventile de la manière suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)		
Loyers	—	0,9	
Frais financement dossier Veritas	—	1,1	
Commissions crédit revolving	1,2	—	
Retraite surcomplémentaire	2,0	—	
Maintenance	—	0,8	
Primes d'assurance	0,1	0,2	
Divers	<u>0,2</u>	<u>0,5</u>	
Charges constatées d'avance	<u>3,5</u>	<u>3,5</u>	
Commissions et autres frais relatifs aux emprunts obligataires	<u>3,6</u>	<u>4,1</u>	
Charges à répartir	<u>3,6</u>	<u>4,1</u>	
Pertes de change latentes	<u>64,4</u>	<u>13,0</u>	
Ecarts de conversion actifs	<u>64,4</u>	<u>13,0</u>	
Comptes de régularisation actifs	<u>71,5</u>	<u>20,6</u>	

Comptes de régularisation passifs

Le poste « comptes de régularisation passifs » se ventile de la manière suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)		
Produits constatés d'avance sur le chiffre d'affaires	<u>4,7</u>	<u>3,4</u>	
Produits constatés d'avance	<u>4,7</u>	<u>3,4</u>	
Profits de change latents	<u>100,8</u>	<u>14,6</u>	
Ecarts de conversion passifs	<u>100,8</u>	<u>14,6</u>	
Comptes de régularisation passifs	<u>105,5</u>	<u>18,0</u>	

L'ensemble des dettes et créances, à l'exception de celles relatives au crédit revolving et aux emprunts obligataires, est à échéance de moins d'un an. Les commissions relatives au crédit revolving sont à échéance de 2012 et les commissions et autres frais relatifs aux emprunts obligataires sont à échéance de 2015. La partie à moins d'un an de ces frais s'élève à 0,8 M€.

Les pertes et profits de change latents proviennent principalement des pertes de change en cours sur le dollar américain ainsi qu'à la non prise en compte des gains de change latents principalement sur les emprunts obligataires émis en USD.

Le poste « Ecarts de conversion actifs » comprend une perte de change latente sur les créances rattachées à des participations pour un montant de 54,7 M€ ainsi qu'une perte de change d'un montant de 7,6 M€ réalisée lors du remboursement du crédit relais de 700 MUSD refinancé à hauteur de 600 MUSD par l'émission des emprunts

obligataires de 200 et 400 MUSD (voir note 11), ces derniers faisant l'objet d'une position symétrique de couverture.

L'augmentation du poste « Ecart de conversion passifs » provient essentiellement du profit de change latent constaté sur les emprunts obligataires à échéance 2015 et 2017 pour un montant de 97,1 M€.

NOTE 14 — INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les activités opérationnelles de services géophysiques de la Société ont été apportées à sa filiales CGG Services, réduisant de facto la sensibilité de ses comptes à la variation du cours de l'euro par rapport au dollar. De plus, en vue d'équilibrer davantage les postes d'actif et de passif de son bilan, la Société cherche à libeller une partie substantielle de son endettement en dollars US. Au 31 décembre 2007, l'endettement à long terme libellé en dollars US s'élève à 930,0 MUSD.

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise.

Au 31 décembre 2007, il n'existe aucun contrat de vente à terme de dollars US contre euro rattaché au bilan sur 2007, et aucun contrat de vente à terme de dollars US contre euro à échéance 2008.

Les contrats de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture. La Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé au dénouement de l'opération.

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2007 sont les suivants :

	<u>2007</u>	
	<u>Montant au bilan</u>	<u>Valeur de marché</u>
	(En millions d'€)	
Titres de placement et autres disponibilités	112,2	112,2
Découverts bancaires	2,9	2,9
Emprunts obligataires et bancaires :		
— Taux variable	—	—
— Taux fixe	631,7	1 024,1
Contrats de vente à terme	—	—

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts à taux variable, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

Au 31 décembre 2007, les titres de placement s'élevaient à 64,4 M€ et se décomposaient comme suit :

- 8,4 M€ représentant 42 769 actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité existant avec la compagnie Cheuvreux, autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Aucune provision pour dépréciation n'a été à constater pour celles-ci. Durant l'exercice, la Société a acquis et vendu respectivement 1 492 282 et 1 449 513 actions propres, la cession générant une plus value

nette de 1,7 M€. Une partie de ces acquisitions et ventes a été faite dans le cadre d'un précédent contrat de liquidité avec la compagnie Rotschild, auquel la Société mis fin en juillet 2007.

- 15,9 M€ représentant 771 SICAV de Trésorerie détenues dans le cadre du contrat de liquidité Cheuvreux. Aucune provision pour dépréciation n'a été à constater pour celles-ci.
- 40,1 M€ représentant 249 SICAV de Trésorerie et 2500 parts de FCP de Trésorerie. Aucune provision pour dépréciation n'a été à constater pour ceux-ci.

NOTE 15 — RISQUES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2007, les engagements de la Société sur des contrats long terme s'élèvent à 0,1 M€ et ne concernent que deux contrats d'équipements informatiques pour le traitement de données, ayant une échéance en 2008.

Les autres contrats de location correspondent principalement à des opérations de location simple (bureaux, matériels informatiques,...). Le coût annuel des loyers est non significatif en 2007 et s'élevait à 0,8 M€ en 2006.

Le tableau suivant présente les engagements au 31 décembre 2007 :

	<u>Crédit-bail</u>	<u>Loyer</u>
	(En millions d'€)	
2008	—	1,0
2009	—	1,1
2010	—	1,1
2011	—	1,1
Au-delà	—	<u>3,7</u>
Coût total des loyers futurs	<u>—</u>	<u>8,0</u>
Partie représentant les intérêts	—	—
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail (Note 11)	—	—
Dont valeurs résiduelles d'acquisition	—	—

Litiges et autres risques

La responsabilité de la Société est engagée dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. La Société estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa position financière.

CGG Veritas a fait l'objet en 2000 de poursuites de la part de la société Parexpro (Portugal), sous les chefs de détournement de main-d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine de l'évaluation de réservoir, d'exploitation frauduleuse de documents et d'informations confidentiels, ainsi que de détournement de clientèle et des profits associés. En 2003, le Tribunal de Commerce de Lisbonne s'est déclaré incompétent pour statuer sur cette affaire. La société Parexpro a interjeté appel de cette décision. En mai 2005, la Cour d'Appel de Lisbonne a confirmé l'incompétence du Tribunal de Commerce de Lisbonne. Le 11 juillet 2005, Parexpro a assigné CGG Veritas, sa filiale portugaise CGGP et leurs dirigeants et salariés, devant le tribunal civil de Lisbonne. L'assignation est strictement identique à celle introduite devant le tribunal de commerce. Le dossier est actuellement en cours d'instruction auprès du tribunal civil de Lisbonne

Cette action devrait rester sans effet sur le résultat et la situation financière de la Société.

De l'avis de la Société, au cours des douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Autres engagements

Les autres engagements au 31 décembre 2007 s'analysent de la façon suivante :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
— Garanties émises en faveur de clients ^(a)	288,7	146,4
— Garanties émises en faveur des banques ^(b)	71,5	21,8
— Autres garanties ^(c)	36,3	23,1
— Indemnités départ en retraite (en complément des 7,8 M€ provisionnés au passif du bilan)	<u>—</u>	<u>—</u>
— Total	<u>396,5</u>	<u>191,3</u>

- (a) Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.
- (b) Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement l'autorisation donnée à la filiale CGGVeritas Services Inc de souscrire des opérations de change et d'opérer un cash-pooling sur son périmètre d'activité (autorisation maximale de 40,8 M€). Le solde concerne la couverture de découverts bancaires locaux ou de lignes de garanties bancaires locales.
- (c) Les autres garanties concernent des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées.

En 2007, CGG Veritas et Eidesvik ont signé un accord pour la construction de deux navires sismiques de grande capacité pour une valeur contractuelle totale d'environ 377 millions de dollars U.S. Ils seront livrés en 2010 et seront sous contrat d'affrètement pendant 12 ans.

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

NOTE 16 — TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Les tableaux ci-dessous font référence aux informations mentionnées dans les notes 11 et 15.

<u>Obligations contractuelles</u>	<u>Total</u>	<u>Paiements dus par période</u>		
		<u>- 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>+ 5 ans</u>
		(En millions d'€)		
Dettes à long terme	631,8	—	—	631,8
Obligations en matière de location financement	—	—	—	—
Contrats de location simple	8,0	1,1	4,3	2,6
Autres obligations à long terme	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Total	<u>639,8</u>	<u>1,1</u>	<u>4,3</u>	<u>634,4</u>

<u>Autres engagements commerciaux</u>	<u>Total</u>	<u>Montant des engagements de la période</u>		
		<u>- 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>+ 5 ans</u>
		(En millions d'€)		
Lignes de crédit	71,5	19,7	2,7	49,1
Garanties	288,7	282,3	6,4	—
Autres engagements commerciaux	<u>36,3</u>	<u>36,3</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Total	<u>396,5</u>	<u>338,3</u>	<u>9,1</u>	<u>49,1</u>

NOTE 17 — CHIFFRE D’AFFAIRES

Le tableau ci-après présente le chiffre d’affaires par destination de zone géographique :

	<u>France</u>	<u>Reste de l’Europe</u>	<u>Asie Pacifique</u>	<u>Afrique</u>	<u>Amériques</u>	<u>Total</u>
			(En millions d’€)			
2007	6,5	0,5	1,2	14,4	12,4	35,0
2006	11,1	23,7	62,2	100,1	66,3	263,4

Le tableau ci-après présente le chiffre d’affaires par activité :

	<u>Terrestre</u>	<u>Traitement</u>	<u>Marine</u>	<u>Divers</u>	<u>Total</u>
		(En millions d’€)			
2007	16,6	5,0	6,6	6,8	35,0
2006	107,9	88,4	65,2	1,9	263,4

NOTE 18 — RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La décomposition des coûts de recherche et développement constatés en charges sur la période est la suivante :

	<u>Exercice clos le 31 décembre</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d’€)	
Coûts de recherche et développement	—	(13,6)
Aide à la recherche constatée en résultat	—	<u>1,7</u>
Coûts nets de recherche et développement	—	<u>(11,9)</u>

NOTE 19 — TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2007, le poste transferts de charges d’exploitation s’élevait à 22,2 M€. Ce montant correspond pour l’essentiel aux frais de financement de l’acquisition de la société VERITAS DGC Inc.

NOTE 20 — RESULTAT FINANCIER

	<u>Exercice clos le 31 décembre</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d’€)	
Intérêts sur emprunts	(51,9)	(19,1)
Soulte s/ obligations converties en actions	—	(1,6)
Intérêts s/ avances de trésorerie reçues	(8,3)	(4,4)
Intérêts s/ avances de trésorerie accordées	9,3	5,4
Dividendes	44,9	25,5
Revenus des créances rattachées à des participations	40,5	10,5
Produits de cessions des valeurs mobilières	4,8	2,8
Variation provisions titres de participation	(33,7)	13,0
Variation provisions créances rattachées	(0,4)	(3,2)
Variation provisions autres immos financières	—	0,1
Variation provisions risques de change	4,6	5,8
Ecarts de change	(21,4)	(11,1)
Divers	<u>0,6</u>	<u>0,9</u>
Résultat financier	<u>(11,0)</u>	<u>24,6</u>

NOTE 21 — RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Exercice clos le 31 décembre	
	2007	2006
	(En millions d'€)	
Retraite surcomplémentaire	(0,2)	(1,4)
Abandon de créances Exgeo.	—	(3,7)
Subvention Exgeo	—	(0,5)
Litiges prud'hommaux	—	(0,5)
Amortissements et provisions réglementés	6,2	1,3
Plus (moins) values nettes de cessions d'actifs	2,7	11,8
Bonis / malis sur actions propres	1,7	0,8
Divers	(0,3)	—
Résultat exceptionnel	10,1	7,8

Le résultat des cessions d'actifs comprend une plus value nette provenant de la cession d'actions de la société Eastern Echo Holding Plc pour un montant de 2,8 M€.

NOTE 22 — IMPOTS

La charge d'impôt totale se détaille ainsi :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2007	2006
	(En millions d'€)	
France		
• Charge courante CGG SA	(1,8)	(0,5)
• Charges du régime d'intégration fiscale	(31,9)	(30,9)
• Produit du régime d'intégration fiscale	58,5	39,3
• Déficits antérieurs	—	28,9
• Crédit d'impôt recherche	—	1,2
• Report en arrière des déficits	—	0,5
• Provision pour utilisation déficits CGG Services	(10,7)	(9,1)
	<u>14,1</u>	<u>29,4</u>
Etranger		
• Charge courante	(0,3)	(7,5)
• Ecart de change	0,1	0,6
	<u>(0,2)</u>	<u>(6,9)</u>
Total (charge) produit d'impôt	13,9	22,5

Suite à l'apport, avec effet au 1^{er} janvier 2007 des activités Services, CGGVeritas exerce une activité de Holding imposable en France.

CGGVeritas a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. A ce titre, chaque société du groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et le paye à CGGVeritas SA dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société provisionne dans ses comptes le coût futur lié à l'utilisation par les filiales des déficits qu'elles transmettent au résultat d'ensemble. Hors impact de l'intégration fiscale, l'impôt net de la Société est une charge.

La situation fiscale latente de la Société au 31/12/2007 est la suivante :

<u>Nature</u>	<u>Début exercice</u>		<u>Variations</u>		<u>Fin exercice</u>	
	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
	(En millions d'€)					
1. Décalage certains ou éventuels						
a) Provisions réglementées						
• Amortissements dérogatoires		1,2	1,2			
b) Charges non déductibles temporairement						
• Provision pour retraite	2,0			1,0	1,0	
• Frais acquisition titres			7,4		7,4	
• Provision pour restructuration						
• Ecarts de change latents nets	0,7		14,4		15,1	
• Provision pour risque de change	3,8			1,5	2,3	
• Provisions sur filiales intégrées (Court Terme)		0,5	0,7		0,2	
• Autres		0,1	0,5		0,4	
S/Total	<u>6,5</u>	<u>1,8</u>	<u>24,2</u>	<u>2,5</u>	<u>26,4</u>	
2. Eléments à imputer						
a) Déficits reportables fiscalement						
b) Amortissements différés						
c) Déficits reportables indéfiniment						
d) Moins-value à long terme						
S/Total						
Total	<u>6,5</u>	<u>1,8</u>	<u>24,2</u>	<u>2,5</u>	<u>26,4</u>	

Le groupe ne dispose plus, depuis 2006, de reports déficitaires utilisables en France.

Il n'existe pas de contrôle fiscal en cours pouvant donner lieu à des réajustements significatifs en France.

NOTE 23 — PERSONNEL

Les effectifs moyens (hors ouvriers de chantier) sont les suivants :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Salariés		
— Ingénieurs et Cadres	31	477
— Techniciens	—	97
— Employés, ouvriers	<u>3</u>	<u>555</u>
Total effectifs	<u>34</u>	<u>1 129</u>
Personnel mis à la disposition de CGGV par ses filiales	—	211

NOTE 24 — REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

La rémunération globale brute versée aux membres du Conseil d'Administration s'est élevée au titre de l'exercice 2007 à 580 000 €.

La rémunération globale brute versée aux membres du Comité Exécutif de la Société s'est élevée au titre de l'exercice 2007 à 4.794.111 €.

NOTE 25 — TRANSACTIONS AVEC LES SOCIETES LIEES

Exploitation

La société fournit des services géophysiques à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG Veritas dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

Les produits d'exploitation réalisés avec ces sociétés s'élèvent à 14,7 M€, tandis que les charges d'exploitation s'élèvent à 25,5 M€.

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
Clients et comptes courants	22,6	43,0
Fournisseurs et comptes courants	24,1	16,5

Résultat exploitation

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
Dotation nette provision dépréciation filiales (créances)	1,4	0,3

Résultat financier

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
Dividendes reçus	44,9	25,5
Dotation nette provision dépréciation filiales (titres)	34,1	9,9
Autres produits financiers et charges financières (net)	41,6	11,5

Résultat exceptionnel

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
Abandons de créances et subvention	—	4,2
Reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	6,7	—
Dotation nette provision dépréciation filiales(risques)	(0,1)	—

Impôt

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
Produit d'intégration fiscale	58,5	39,3
Provision pour utilisation des déficits	(10,6)	(9,1)

Autres

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
Participations et créances rattachées	2 501,9	575,8
Avances de trésorerie accordées	174,3	86,6
Avances de trésorerie reçues	172,6	104,3

Engagements hors-bilan

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(En millions d'€)	
Garanties émises en faveur de clients	287,8	142,3
Garanties émises en faveur des banques	71,5	21,4
Autres garanties	32,9	18,2

NOTE 26 — EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 29 septembre 2006, CGG Veritas SA, CGG Services et cinq de leurs dirigeants ont été cités à comparaître dans le cadre d'une procédure intentée par l'un des syndicats représentant les salariés de CGG Veritas pour des faits allégués de prêt illicite de main d'œuvre du fait de l'emploi par CGG Veritas et CGG Services (ex CGG Marine) de salariés internationaux d'une filiale étrangère de CGG Veritas. Une audience de procédure initialement prévue pour décembre 2006 a été reportée à plusieurs reprises et fixée au 12 février 2008. Dans l'intervalle, un accord a été trouvé avec le syndicat ayant intenté la procédure. La signature par l'ensemble des syndicats représentés dans la société est intervenue le 17 janvier 2008. La plainte a été retirée et le procureur et le tribunal ont accepté de clore l'affaire. Cette plainte et la convention qui en a suivi n'ont eu aucun impact sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

**10.4. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE GENERALE DE
GEOPHYSIQUE-VERITAS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (Articles R.225-81,
R.225-83 et R.225-102 du code de commerce) :**

	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
I — Situation Financière en fin d'exercice					
a) Capital social	23 361 436	23 364 436	34 163 360	35 195 776	54 901 516
b) Nombre d'actions émises. .	11 680 718	11 682 218	17 081 680	17 597 888	27 450 758
c) Nombre maximal d'actions futurs à créer par conversion d'obligations . .	Néant	1 400 000	252 500	Néant	Néant
II — Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	249 868 640	190 687 301	221 340 640	263 364 949	35 017 563
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	(55 664 006)	(53 708 905)	51 460 392	12 852 922	(42 698 560)
c) Participation des salariés . .	—	—	—	—	—
d) Impôts sur les bénéfices. . .	(11 190 000)	(13 770 000)	16 400 000	(22 450 000)	(13 940 000)
e) Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	(119 333 133)	(54 226 778)	21 928 316	30 635 786	(55 104 307)
f) Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	—
III — Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	(3,81)	(3,42)	2,05	2,01	(1,05)
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(10,22)	(4,64)	1,28	1,74	(2,01)
c) Dividende net versé à chaque action	—	—	—	—	—
IV — Personnel					
a) Effectif moyen.	1 212	1 107	1 076	1 129	34
b) Montant de la masse salariale	63 149 608	64 197 434	62 326 361	74 625 127	8 726 670
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	21 421 342	19 657 668	21 345 920	26 273 875	3 077 219

10.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2 de l'annexe concernant l'apport partiel d'actif par votre société à CGG Services.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par votre société. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement l'évaluation et la dépréciation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
Philippe CASTAGNAC

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe DIU

10.6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (EXERCICE 2007)

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés entre le 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 9 avril 2008

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• Avenants aux contrats de travail de M. Brunck et M. Le Roux

Votre conseil d'administration a approuvé un avenant aux contrats de travail de Messieurs Brunck et Le Roux prévoyant que :

- Le versement de l'indemnité spéciale de rupture ainsi que l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions au titre des plans en vigueur au sein de la société dont ils bénéficient seraient désormais soumis à une condition de performance¹ appréciée au regard de celle de la société, sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :
 - Un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120 ;
 - Un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM);
 - Un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT, exprimé en USD et relié à l'objectif correspondant à la partie variable annuelle de la rémunération de Messieurs Brunck et Le Roux.

¹ En autorisant cette modification, le conseil d'administration a souhaité se conformer aux dispositions de l'article L225-42-1 du code de commerce résultant de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite loi TEPA.

- Le montant de l'indemnité spéciale de rupture autorisé et fixé précédemment par votre conseil d'administration à 250 % du montant de leur rémunération annuelle de référence soit réduit à 200 %.

Comme précédemment, la rémunération actuelle de référence est définie comme étant le montant des salaires fixes bruts (salaire fixe de base et rémunération du mandat social), y compris, le cas échéant, les salaires de source étrangère, perçus au titre de leurs activités dans les filiales du groupe CGG Veritas, reçus durant l'année précédant la date de fin de préavis, effectué ou non. S'y ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trois années précédant la date de fin des préavis, effectué ou non, mais à l'exclusion de la prime de fidélité le cas échéant, ainsi que des sommes versées à titre d'avantage en nature ou de remboursements de frais.

Ces avenants aux contrats de travail de Messieurs Brunck et Le Roux n'ont pas eu d'effet sur l'exercice 2007.

Personnes concernées : Messieurs Brunck et Le Roux

- **Engagement de non-concurrence de M. Brunck et M. Le Roux**

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Exécutif ont pris un engagement de non-concurrence vis-à-vis de votre société d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation de leurs fonctions. Celui-ci s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, et aux activités impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGGVeritas.

En contrepartie de cet engagement, ces derniers recevraient, en cas de cessation de leurs fonctions, une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

Personnes concernées : Messieurs Brunck et Le Roux

- **Avenant à la convention de prêt entre CGG Veritas et CGG Services**

Au terme de cet avenant, le taux d'intérêt fixé initialement à 5,27 % sera ramené, à compter du 1^{er} avril 2008, à 1 % et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

Personne concernée : Monsieur Le Roux

- **Contrat de consultant entre CGG Veritas et Thierry Pilenko**

Votre conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un contrat de consultant entré en vigueur le 12 janvier 2007 et qui s'est terminé le 27 mars 2007 entre CGG Veritas et M. Pilenko.

Conformément aux dispositions dudit contrat, M. Pilenko a reçu un montant de 70 000 USD aux titres des prestations rendues à la société.

Personne concernée : Monsieur Pilenko.

- **Garantie émise par Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II au titre des Senior Note 2015**

Dans le cadre du refinancement de l'acquisition de Veritas par les filiales, Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II ont émis une garantie au terme de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la dette souscrite par CGG Veritas émise en avril 2005 et en avril 2006

Le montant de la garantie s'élève à 530 000 KUSD, majoré des intérêts, commissions et accessoires y afférent.

Personne concernée : Monsieur Le Roux.

• **Signature d'une convention de crédit syndiqué entre CGG Veritas et Volnay Acquisition I**

Votre conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention de crédit syndiqué d'un montant de 200 000 KUSD entre d'une part, CGG Veritas et Volnay Acquisition I, cette dernière ayant la qualité de co-emprunteur, et d'autre part les prêteurs. Au 31 décembre 2007, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne de crédit.

Personne concernée : Monsieur Le Roux.

• **Signature par CGG Veritas, Sercel Inc, Sercel Canada Ltd, Sercel Autralia, CGG Americas, CGG Canada, CGG Marine Ressources Norge, Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements de la convention de crédit entre CGG Veritas et Volnay Acquisition I du 7 février 2007**

Dans le cadre de la convention de crédit syndiqué, CGG Veritas, Sercel Inc, Sercel Canada Ltd, Sercel Autralia, CGG Americas, CGG Canada, CGG Marine Ressources Norge, Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II ont signé l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite Convention, et notamment l' « Intercreditor Agreement », le « Guarantee Agreement », le « US Pledge and Security Agreement » et le « US Guarantee Agreement », le « Canadian Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Guarantee Agreement », le « French Financial Instruments Accounts Pledge Agreements », le « French Bank Account Pledge Agreement », le « French Intercompany Loan Receivable Agreement », et tous les autres documents afférents à la conclusion de la convention de crédit entre CGG Veritas et Volnay Acquisition I.

Personnes concernées : Messieurs Brunck, Le Roux et Pettenati-Auzière.

• **Octroi d'un prêt par CGG Veritas à Volnay Acquisition I**

Dans le cadre de l'achat de Veritas par Volnay Acquisition I, un prêt d'un montant de 600 000 KUSD a été accordé par CGG Veritas à Volnay Acquisition I.

Personne concernée : Monsieur Le Roux.

• **Signature d'un « supplemental indenture » par Volnay Acquisition II et par CGG Veritas**

Dans le cadre de la fusion, Volnay Acquisition II a signé en date du 12 janvier 2007 un « supplemental indenture » par lequel elle s'engage à reprendre à son compte l'ensemble des obligations mises à la charge de Veritas DGC Inc. dans le cadre de son emprunt convertible intitulé « Floating rate convertible Senior Note due 2024 » de 155 000 KUSD.

CGG Veritas intervient en tant que garante au titre dudit emprunt et est donc signataire du « supplemental indenture ».

Personne concernée : Monsieur Le Roux.

- **Garantie donnée par Sercel Inc, Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd, CGG Americas Inc, CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Ressources Norge A/S, CGG Services Inc, Veritas DGC Land Inc, Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc, Viking Maritime Inc, Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd et Alitheia Ressources Inc. dans le cadre d'émissions obligataires**

Dans le cadre de l'émission obligataire du 9 février 2007 de Senior Notes 2015 et de Senior Notes 2017, Sercel Inc, Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd, CGG Americas Inc, CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Ressources Norge A/S, CGG Services Inc, Veritas DGC Land Inc, Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc, Viking Maritime Inc, Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd et Alitheia Ressources Inc. ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de CGG Veritas.

Personnes concernées : Messieurs Brunck, Le Roux et Pettenati-Auzière.

- **Apport des titres de CGG Americas détenus par CGG Veritas à CGG Veritas Services Inc.**

Dans le cadre de la réorganisation des filiales américaines du groupe, votre conseil d'Administration a autorisé l'apport des titres de CGG Americas actuellement détenus par CGG Veritas à CGG Veritas Services Inc. A ce jour, cet apport n'a pas été réalisé.

Personnes concernées : Messieurs Le Roux et Pettenati-Auzière.

- **Acquisition d'1 000 000 de titres d'Exploration Ressources détenus par CGG Americas**

Votre conseil d'Administration a autorisé l'acquisition par CGG Veritas de 1 000 000 de titres de titres d'Exploration Ressources détenus par CGG Americas pour un montant de 56 USD par action avec une clause d'ajustement de prix basé sur l'évaluation d'Exploration Ressources.

En 2007, 1 000 000 de titres EXRE ont été acquis par votre société au prix unitaire de 56 USD par action, soit 56 000 KUSD.

Personnes concernées : Messieurs Brunck, Le Roux et Pettenati-Auzière.

- **Acquisition du solde des titres CGG Veritas Services (Norway) AS détenus par CGG Americas**

Votre conseil d'administration a autorisé l'acquisition du solde de la participation de CGG Americas détenu dans CGG Veritas Services (Norway) AS².

Personnes concernées : Messieurs Brunck et Le Roux

- **Signature d'un contrat de commission et d'un contrat de sous-traitance entre CGG Veritas et CGG Services**

Suite à l'apport partiel d'actif entre CGG Veritas et CGG Services, deux contrats ont été conclus entre ces sociétés :

- Un contrat de commission au terme duquel CGG Veritas s'engage à poursuivre, pour le compte de CGG Services, l'exécution des contrats actuellement en cours en Libye, à Cuba et à Abu-Dhabi, jusqu'à ce que les succursales de CGG Services aient été créées dans ces pays.

Il n'est pas prévu de commission versée par CGG Services à CGG Veritas. Ce contrat s'inscrit dans le cadre des engagements de coopérations pris par CGG Veritas dans le cadre du traité d'apport en vue de la transmission des contrats.

² Anciennement dénommée Exploration Ressources AS

Sur l'exercice 2007, le volume des opérations liées à cette convention s'élève à 16 124 K€.

- Un contrat de sous-traitance au terme duquel CGG Services sous-traite à CGG Veritas l'exécution des contrats dont le transfert à CGG Services est impossible.

Sur l'exercice 2007, le volume des opérations liées à ce contrat s'élève à 4 539 K€.

Personnes concernées : Messieurs Le Roux et Pettenati-Auzière.

2. Conventions et engagements approuvés avant le 1^{er} janvier 2007 dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

• Avenant au contrat de travail de M. Brunck

Avenant au contrat de travail de Monsieur Brunck pour tenir compte de ses fonctions de Président Directeur Général. Au terme de cet avenant, le contrat de travail est suspendu dans les termes suivants : poursuite de l'ancienneté, retour en fin de mandat dans un poste de salarié de niveau « Directeur, membre du Comité Exécutif, maintien des indemnités en cas de rupture du contrat.

• Avenants aux contrats de travail de M. Brunck, M. Pettenati-Auzière et M. Le Roux

Votre Conseil d'Administration a autorisé les dispositions suivantes relatives aux contrats de travail respectifs de votre Président Directeur Général (contrat actuellement suspendu) et des deux directeurs généraux délégués de CGG Veritas :

- une indemnité contractuelle qui serait due en cas de rupture du contrat de travail ou d'opérations hostiles sur le capital de la société (250 % du montant de leur rémunération annuelle de référence)
- une prime exceptionnelle de fidélité due en cas de maintien de l'intéressé dans ses fonctions salariées en cas d'opérations hostiles sur le capital de CGG Veritas (150 % du montant de sa rémunération annuelle de référence).

La rémunération actuelle de référence est définie comme étant le montant des salaires fixes bruts (salaire fixe de base et rémunération du mandat social), y compris, le cas échéant, les salaires de source étrangère, perçus au titre de leurs activités dans les filiales du groupe CGG Veritas, reçus durant l'année précédant la date de fin de préavis, effectué ou non. S'y ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trois années précédant la date de fin des préavis, effectué ou non, mais à l'exclusion de la prime de fidélité le cas échéant, ainsi que des sommes versées à titre d'avantage en nature ou de remboursements de frais.

Au titre de cet avenant, M. Pettenati-Auzière a perçu 974 K€ en décembre 2007.

• Garantie émise par CGG Americas dans le cadre d'une émission obligataire

Dans le cadre de l'émission obligataire à haut rendement du 28 avril 2005, CGG Americas a émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle elle garantit les obligations de paiement et de remboursement de CGG Veritas.

Le montant de la garantie s'élève à 165 000 KUSD majoré des intérêts, commissions et accessoires y afférent.

- **Garantie émise par CGG Americas, Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge dans le cadre d'une émission obligataire**

Dans le cadre de l'émission obligataire à haut rendement du 3 février 2006, CGG Americas, Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de CGG Veritas. Le montant de la garantie s'élève à 165 000 KUSD majoré des intérêts, commissions et accessoires y afférent.

- **Mise en place par CGG Veritas d'un engagement de co-débiteur solidaire en faveur de la SNC Sea Survey II**

Dans le cadre du financement par le CIC des streamers du Symphony de CGG Marine Resources Norge AS pour un montant de 24 489 KUSD, CGG Veritas et CGG Marine Resources Norge se sont engagés à être co-débiteurs solidaires de l'emprunt contracté par la SNC Sea Survey II.

- **Garantie émise par CGG Americas, Sercel Inc, CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II, dans le cadre d'une convention de crédit relais senior**

Dans le cadre de la convention de crédit relais senior du 22 novembre 2006, CGG Americas, Sercel Inc, CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II ont émis une garantie au profit des prêteurs, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de CGG Veritas. Le montant de la garantie s'élève à 1,6 milliards USD, majoré des intérêts, commissions et accessoires y afférent. Le montant emprunté au titre de cette convention, à savoir 700 MUSD, a été remboursé le 9 février 2007.

- **Signature par CGG Veritas et Volnay Acquisition Co. I d'une convention de crédit**

Votre conseil d'administration a autorisé une convention de crédit signée entre CGG Veritas et Volnay Acquisition Co. I (emprunteurs) et les prêteurs.

Cette convention est constituée d'un emprunt obligataire long terme (Term Loan B) d'un montant de 1 000 millions USD à échéance 2014 associé à une ligne de crédit renouvelable de 140 millions USD à échéance 2014.

- **Signature par CGG Veritas, CGG Americas, Sercel Inc, CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements d'une convention de crédit**

Dans le cadre de la convention de crédit de 1 140 millions USD, CGG Veritas, CGG Americas, Sercel Inc, CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II ont signé l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite convention, et notamment l' « Intercreditor Agreement », le « Guarantee Agreement », le « US Pledge and Security Agreement » et le « French Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Pledge and Security Agreement » et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit.

Le montant de la garantie s'élève à 1 140 millions USD, majoré des intérêts, commissions et accessoires y afférent.

- **Convention de prêt subordonné entre CGG Veritas et Exploration Resources Norge**

CGG Veritas et Exploration Resources Norge ont signé une convention de prêt subordonné, aux termes de laquelle CGG Veritas a consenti la conversion en prêt subordonné des avances de trésorerie d'un montant de 25 000 KUSD faites à Exploration Resources Norge.

- **Signature d'une convention entre l'IFP et CGG Veritas, visant un partenariat technologique**

Cette convention visant un partenariat technologique entre l'IFP et CGG Veritas, dans les domaines de la recherche fondamentale et appliquée, des prestations de recherche et enfin des « JIP ». Ce partenariat est

conclu pour une période de 3 ans et vise une enveloppe annuelle de 1,5 M€ (part fixe de 0,5 M€ et part variable de 1 M€ pour des projets spécifiques) avec des clauses différentes de droits d'usage et de confidentialité suivant le type de projets concernés et les niveaux de financement (recherche fondamentale et appliquée, projets spécifiques, prestations de recherche contractée).

• **Plan de retraite complémentaire applicable aux cadres dirigeants**

Votre conseil d'administration a autorisé les deux Directeurs Généraux Délégués, ainsi que le Président Directeur Général (les "Mandataires Sociaux"), à bénéficier du plan de retraite complémentaire (volet français et américain) applicable à certains cadres dirigeants.

La charge comptabilisée au titre des régimes à cotisations définies par votre société pour les Mandataires Sociaux s'élève en 2007 s'élève à 405 587 €.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2008

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe DIU

MAZARS & GUERARD
Philippe CASTAGNAC

10.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2006 ET 2007

En milliers d'euros	Mazars & Guerard 2007		Ernst & Young Audit 2007		Mazars & Guerard 2006		Ernst & Young Audit 2006		Total			
	Montant		Montant		Montant		Montant		2007		2006	
	(K€)	%	(K€)	%	(K€)	%	(K€)	%	(K€)	%	(K€)	%
Audit :												
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
— CGG Veritas	823		1 086		314		347		1 909		661	
— Filiales consolidées	1 699		2 934		920		1 246		4 633		2 166	
Total	<u>2 522</u>	<u>99 %</u>	<u>4 020</u>	<u>76 %</u>	<u>1 234</u>	<u>78 %</u>	<u>1 593</u>	<u>53 %</u>	<u>6 542</u>	<u>75 %</u>	<u>2 827</u>	<u>61 %</u>
• Missions accessoires :												
— CGG Veritas			224		345		1 099		236		1 444	
— Filiales consolidées	12		54		—		189		54		189	
Total	<u>12</u>	<u>0 %</u>	<u>278</u>	<u>22 %</u>	<u>345</u>	<u>22 %</u>	<u>1 288</u>	<u>42 %</u>	<u>278</u>	<u>24 %</u>	<u>1 633</u>	<u>36 %</u>
Total audit	<u>2 534</u>	<u>99 %</u>	<u>4 298</u>	<u>98 %</u>	<u>1 579</u>	<u>100 %</u>	<u>2 881</u>	<u>95 %</u>	<u>6 820</u>	<u>99 %</u>	<u>4 460</u>	<u>97 %</u>
Autres prestations :												
• Juridique, Fiscal, Social												
	<u>6</u>	<u>1 %</u>	<u>101</u>	<u>2 %</u>	—	—	<u>142</u>	<u>5 %</u>	<u>107</u>	<u>1 %</u>	<u>142</u>	<u>3 %</u>
• Technologie de L'information												
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
• Audit interne												
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
• Autre												
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total autres prestations	<u>6</u>	<u>1 %</u>	<u>101</u>	<u>2 %</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>142</u>	<u>5 %</u>	<u>107</u>	<u>1 %</u>	<u>142</u>	<u>3 %</u>
Total	<u>2 540</u>	<u>100 %</u>	<u>4 399</u>	<u>100 %</u>	<u>1 579</u>	<u>100 %</u>	<u>3 023</u>	<u>100 %</u>	<u>6 927</u>	<u>100 %</u>	<u>4 602</u>	<u>100 %</u>

10.8. LITIGES ET ARBITRAGES

- Le 29 septembre 2006, CGG Veritas SA, CGG Marine et cinq de leurs dirigeants ont été cités à comparaître, devant le Tribunal de Grande Instance d'Evry, dans le cadre d'une procédure intentée par l'un des syndicats représentant les salariés de CGG Veritas pour des faits allégués de prêt illicite de main d'œuvre du fait de l'emploi par CGG Veritas et CGG Marine de salariés internationaux d'une filiale étrangère de CGG Veritas. Une audience de procédure initialement prévue pour décembre 2006 a été reportée à plusieurs reprises et fixée au 12 février 2008. Dans l'intervalle, un accord a été trouvé avec le syndicat ayant intenté la procédure. La signature par l'ensemble des syndicats représentés dans la société est intervenue le 17 janvier 2008. La plainte a été retirée et le procureur et le tribunal ont accepté de clore l'affaire. Cette plainte et la convention qui en a suivi n'ont eu aucun impact sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.
- Le 20 octobre 2006, une procédure a été intentée à l'encontre de Sercel Inc., filiale de CGG Veritas devant les juridictions américaines ("United States District Court for the Eastern District of Texas"). Cette action est fondée sur une prétendue contre façon par certains équipements d'acquisition sismique de Sercel incluant des composants MEMS (Micro Electromechanical systems) d'un brevet détenu par le demandeur. Ce dernier demande donc à la juridiction saisie une injonction interdisant à Sercel de fabriquer, utiliser, vendre ou offrir à la vente et importer l'équipement litigieux aux Etats-Unis et des dommages et intérêts dont le montant n'est pas spécifié. Sercel estime ne pas contrefaire le brevet en cause et conteste le bien fondé de cette demande. Au cours de l'année 2007, se sont déroulées tant la procédure de "discovery" que la phase d'interprétation des revendications dans le cadre du contentieux en matière de brevet. Nous estimons que cette action n'est pas de nature à avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes, en dehors des frais inhérents à la préparation de la défense.

CHAPITRE XI :

PERSPECTIVES D'AVENIR

Environnement de marché des activités géophysiques

Après plusieurs années difficiles du fait d'une période durable de sous-investissement du secteur de l'Exploration-Production, le marché des activités géophysiques connaît depuis trois années une croissance importante fondée de notre point de vue sur des fondamentaux solides.

La prise de conscience au cours de l'année 2004 par les opérateurs du marché pétrolier et gazier comme par les grands pays consommateurs du déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande en hydrocarbures s'est traduit par un rehaussement très significatif et continu des prix de l'énergie, et par la conviction répandue et partagée qu'il faudrait à l'avenir durablement produire davantage de pétrole et de gaz pour satisfaire la consommation mondiale. En l'espèce, le diagnostic est que les taux de renouvellement des réserves pétrolières sont insuffisants pour couvrir à la fois, année après année, le remplacement des quantités d'hydrocarbures extraites du sous-sol et consommées, et la compensation de la déplétion naturelle des réserves en terre.

Ainsi, dans les années à venir, les prix du pétrole et du gaz devraient rester élevés sous l'effet de la tension consommation-production, et constituer un environnement propice à des efforts soutenus des compagnies pétrolières en matière d'exploration et d'exploitation rationnelle et optimisée des réservoirs en production. La nécessité de découvrir de nouvelles réserves et celle de chercher à récupérer avec le plus grand soin les quantités d'huile et de gaz en place devraient se traduire au total pendant plusieurs années par des niveaux d'investissement élevés en Exploration / Production, et dès lors par des perspectives durablement favorables pour le marché de la géophysique, en 2008 et au-delà.

Cette tendance est à cet égard très marquée depuis 2005. Les investissements en Exploration / Production sont sur une croissance annuelle à deux chiffres, et selon les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie, il faudrait qu'ils continuent de croître d'au moins 10 % par an pour soutenir une croissance annuelle de la consommation de 1,7 %. Au niveau du marché de la géophysique, la demande a connu en parallèle une reprise très importante, avec une augmentation de près de 20 % en 2007 par rapport à 2006, et de près de 40 % en 2006 par rapport à 2005.

Perspectives 2008 des activités de CGGVeritas

Le carnet de commandes total (Services et Equipements) s'élevait à 1 780 MUSD (1 340 MUSD pour les Services et 435 MUSD pour les Equipements hors ventes internes au Groupe) au 1^{er} février 2008.

En 2008, la croissance de marché de l'acquisition marine devrait se poursuivre, tant en volume qu'en prix. La demande en données multi-clients devrait également rester très soutenue, et en l'espèce, la bibliothèque multi-clients de la Société renforcée par les images wide-azimuth, sous le sel dans le Golfe du Mexique est bien positionnée pour des ventes futures, notamment dans le Golfe du Mexique et au Brésil.

Le Groupe est aujourd'hui au premier rang dans le peloton de tête des contracteurs Marine et ainsi en bonne position pour tirer pleinement profit des conditions favorables de marché.

- En acquisition terrestre, la demande est aussi en croissance significative et devrait permettre notamment à CGGVeritas d'opérer des études à fort contenu technologique dans de meilleures conditions de rentabilité. Le marché est toujours caractérisé par une multiplication des acteurs locaux et par la forte présence internationale des contracteurs chinois. Cela reste un environnement propice à la poursuite d'un développement régional ciblé en Amérique du Nord ainsi qu'au Moyen-Orient via une politique de partenariats ciblée, comme l'illustre la joint-venture ARDISEIS.
- Les perspectives pour 2008 dans le traitement de données devraient être encore plus favorables avec des volumes tirés à la hausse par l'accroissement de la demande en matière de données sismiques. Au cas particulier de CGGVeritas, l'accroissement de la capacité de la flotte, qui devrait engendrer plus de volume de traitement, la forte présence mondiale, à travers les centres ouverts et les centres dédiés et la

réputation avérée auprès des clients sont autant de facteurs laissant augurer un bon développement de cette activité.

Au total, nous estimons que le marché sismique devrait demeurer très actif en 2008 et que la croissance mondiale devrait être proche de 15%. Le Groupe a pour objectif de croître au même rythme que le marché, voire davantage. Sur la base d'un taux de change €/€ de 1,45, l'objectif du Groupe est ainsi d'obtenir un taux de marge opérationnelle de plus de 30% à Sercel, un taux de marge opérationnelle de plus de 20% dans les Services, compte tenu notamment d'un taux d'amortissement des études multi-clients qui devrait se situer autour de 50%, et d'atteindre un ratio d'endettement net sur fonds propres inférieur à 35% en fin d'année 2008.

Poursuite de la stratégie commerciale basée sur l'amélioration du service au client

CGGVeritas estime que le renforcement de la proximité avec les clients, à travers une meilleure appréhension de leurs problèmes et de leurs besoins, constitue d'une manière générale un élément de différenciation vis-à-vis de la concurrence. Cela constitue également un avantage pour l'identification d'opportunités commerciales, l'adéquation des services fournis et le pilotage amont du développement des produits et de technologies en phase avec la demande.

Le Groupe estime que sa stratégie lui permet de tirer le meilleur parti d'un contexte où l'industrie pétrolière tend à accroître sa part de prestations externes. La qualité des services fournis, la bonne gestion des conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement, sont autant d'éléments clés pour fonder des relations durables entre le client et le prestataire. Le Groupe continuera à orienter sa stratégie vers l'amélioration et l'enrichissement du contenu du service offert à sa clientèle.

Les clients de CGGVeritas recherchent de plus en plus des solutions intégrées pour mieux évaluer les réserves connues et améliorer le taux de récupération des hydrocarbures sur les champs en production. CGGVeritas poursuivra le développement de solutions basées sur une approche transverse qui permet d'intégrer l'ensemble des technologies de pointe développées dans chaque spécialité et de les adapter ou les faire évoluer pour répondre au problème posé par le client.

C'est le cas par exemple des projets d'installations sismiques permanentes sur site qui font appel à un ensemble de compétences où se rejoignent tous les domaines du Groupe.

Perspectives 2008 et développements technologiques de CGGVeritas

Le Groupe estime que la différenciation sera fondée à l'avenir sur des technologies avancées d'acquisition de données sismiques couplées à un enrichissement continu des prestations de traitement, visant à la fois à améliorer la qualité de l'imagerie sismique tout en réduisant davantage les délais de réalisation.

La stratégie de CGGVeritas dès lors est de renforcer sa position de leader du marché sur les secteurs suivants :

- services et systèmes innovants d'acquisition haut de gamme ;
- services de traitement des données et réservoir ;
- fabrication d'équipements d'acquisition de données terrestres, marins et sous-marins.

Pour cela, le Groupe entend mettre en œuvre les projets suivants :

Poursuite des programmes de recherche centrés sur l'amélioration de l'imagerie

Sur le plan technologique, le Groupe estime que grâce à une amélioration continue de ses équipements et de ses logiciels de traitement de données sismiques développés par ses équipes, il restera parmi les principaux fournisseurs d'études sismiques de haut de gamme en terrestre et en marine. Ses travaux de recherche et développement continueront à être orientés vers l'amélioration de l'imagerie en zone complexe pour l'exploration et vers la sismique de production en tant que technologie de caractérisation et de surveillance des réservoirs. La prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures), et les applications liées à la description des réservoirs et de leur contenu, notamment l'imagerie profondeur 3D avant stack, l'imagerie profondeur sous le sel (Wide Azimuth) les multi-composantes et les études 4D continueront à être développées.

Développement et amélioration des techniques d'acquisition terrestre et marines

Le Groupe estime que la croissance de la demande de services géophysiques continuera à être associée aux nouvelles technologies. Le Groupe prévoit que les études 3D en haute définition, 3D multi-azimuth, ainsi que les études 4D (qui ajoutent le temps comme quatrième dimension) et multi-composantes (3C ou 4C) joueront un rôle clé en Exploration / Production, notamment dans le secteur offshore.

Développement de nouvelles générations d'équipements et maintien d'un effort important de R&D chez Sercel

Le marché des équipements sismiques devrait encore continuer à croître significativement en 2008. S'agissant du segment terrestre, la demande en traces sismiques devrait continuer à croître, qu'elle émane de nouvelles équipes entrant en activité ou qu'elle corresponde à des renouvellements ou à des extensions sur les parcs existants. Le segment marine pour sa part devrait progresser fortement, tant en raison de la croissance de la taille de la flotte mondiale que pour faire face aux besoins de renouvellement de streamers, après des années de sous-investissements de l'industrie. Sercel, qui est aujourd'hui le leader mondial incontesté en fabrication d'équipements géophysiques Terrestre et Marine, devrait bénéficier à plein d'un tel environnement favorable de marché. Pour renforcer sa position de leader comme pour maintenir un niveau élevé d'innovation et d'expertise dans l'ensemble de ses secteurs technologiques, Sercel poursuivra en 2008 ses efforts de R&D qui devraient ainsi progresser plus fortement que le chiffre d'affaires.

Des solutions innovantes pour Sercel dans des marchés émergents

Sercel continue à préparer l'avenir en veillant à améliorer en permanence ses produits existants, mais aussi en mettant en service chaque année des produits nouveaux — tels que le Nautilus et le SeaProNav en 2008 — et en maintenant une politique active de développement des produits futurs, telle qu'une nouvelle génération de câbles de fond de mer (OBC) ou les capteurs de nouvelle génération.

La recherche de technologies nouvelles et innovantes au-delà de la sismique

Des solutions innovantes associant les technologies sismiques et électromagnétiques :

Les mesures électromagnétiques (EM) offrent potentiellement une technique de détection d'hydrocarbures, complémentaire à celle de la sismique traditionnelle. L'EM est bien implanté dans le monde académique de géophysique, mais son exploitation commerciale n'en est qu'à ses débuts. La combinaison de différents types d'informations est la clé pour extraire le plus de valeur possible à partir de données géophysiques. Des récentes études ont démontré le potentiel de l'association des deux technologies sismiques et électromagnétiques qui apporte des informations complémentaires permettant notamment de mesurer de manière quantitative les propriétés des roches et des fluides telles que la perméabilité et la saturation en hydrocarbures. Selon CGGVeritas, l'association des données sismiques et de mesures électromagnétiques constituera un apport important pour les compagnies pétrolières dans la gestion de leurs réservoirs et dans l'amélioration du taux de récupération. CGGVeritas à travers la coopération stratégique avec Offshore Hydrocarbon Mapping plc ("OHM"), devrait accélérer sa pénétration, développer plus fortement son marché tout en améliorant significativement la performance d'Exploration — Production des clients grâce à la combinaison renforcée de l'imagerie sismique et électromagnétique.

CHAPITRE XII :

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1. Composition du Conseil d'administration :

A la date du présent Document de Référence, les membres du conseil d'administration sont les suivants :

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'actions ou ADS détenus au 31 mars 2008</u>	<u>Age</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Date de première nomination au conseil</u>	<u>Date d'échéance du mandat</u>
Robert BRUNCK ^{(2)(4)(*)}	20 078	58 ans	Président Directeur Général	20 mai 1999 (administrateur depuis le 9 septembre 1998)	Assemblée générale de 2008
Yves LESAGE ⁽¹⁾⁽⁴⁾	1 222	70 ans	Président d'honneur et Administrateur	29 septembre 1988	Assemblée générale de 2009
Olivier APPERT ^{(2)(3)(*)}	146	58 ans	Administrateur	15 mai 2003	Assemblée générale de 2008
Loren CARROLL ⁽¹⁾ (administrateur indépendant) . . .	500 ADS	64 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Rémi DORVAL ⁽¹⁾⁽³⁾ (administrateur indépendant) . . .	107	57 ans	Administrateur	8 mars 2005	Assemblée générale de 2010
Jean DUNAND ⁽¹⁾ (administrateur indépendant) . . .	750	68 ans	Administrateur	8 septembre 1999	Assemblée générale de 2013
Christian MARBACH ⁽²⁾	130	70 ans	Administrateur	21 juin 1995	Assemblée générale de 2013
Thierry PILENKO ⁽⁴⁾	1 790 ADS	50 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Robert F. SEMMENS ⁽²⁾⁽³⁾ (administrateur indépendant) . . .	1 407 actions et 1 406 ADS	50 ans	Administrateur	13 décembre 1999	Assemblée générale de 2011
Daniel VALOT ⁽¹⁾ (administrateur indépendant) . . .	387	63 ans	Administrateur	14 mars 2001	Assemblée générale de 2012
Terence YOUNG ⁽⁴⁾ (administrateur indépendant) . . .	500 ADS	61 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
David WORK ⁽³⁾ (administrateur indépendant) . . .	500 ADS	62 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013

(1) membre du comité d'audit

(2) membre du comité stratégique

(3) membre du comité de rémunération et de nomination

(4) membre du comité technologique

(*) le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008

M. Robert BRUNCK est né le 11 juin 1949.

M. BRUNCK est diplômé de l'Ecole Polytechnique (X 69) et de l'Ecole Supérieure des Mines de Paris (IM 74).

Entré à la Compagnie Générale de Géophysique en 1985 en tant que Chargé de Mission auprès du Directeur Général, il est nommé Directeur Délégué en 1987, Directeur Financier et Juridique en 1989 et Directeur Général Adjoint en 1991.

En 1995, il occupe les fonctions de Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique, est nommé Vice-Président Directeur Général et Administrateur en septembre 1998, puis Président Directeur Général le 20 mai 1999.

Avant de rejoindre le Groupe CGGVeritas, il fut Directeur du Centre d'Équipement du Réseau de Transport (CERT), Direction de la Production et du Transport chez EDF (1979-1985) et Chef de la division « Énergie, Sous-Sol », chargé de mission auprès du Préfet de région à la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche région Alsace (1975-1979). La liste des principaux mandats exercés par M. BRUNCK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Yves LESAGE est né le 22 août 1937.

M. LESAGE est ingénieur des Mines. Il a été Directeur Europe de la Société Nationale Elf Aquitaine de 1984 à 1986. De 1986 à 1989, il est Directeur Général de la Société Nationale Elf Aquitaine Production dont il devient Président Directeur Général à compter de 1989. En 1995, il est nommé Président Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique. Depuis 1999, il est Président d'honneur de la Société. La liste des principaux mandats exercés par M. LESAGE actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Olivier APPERT est né le 9 avril 1949.

M. APPERT a été nommé Président de l'Institut Français du Pétrole (IFP) en avril 2003. Il était Directeur de la coopération long terme et de l'analyse des politiques énergétiques au sein de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) depuis le 1^{er} octobre 1999.

M. APPERT, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur général des Mines, a commencé sa carrière au service des Mines de Lyon, puis a occupé différents postes au ministère de l'Industrie et au cabinet du Premier ministre. Il a ensuite été nommé directeur adjoint du cabinet du ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur de 1984 à 1986, puis a pris, en 1987, la responsabilité de l'activité radiocommunication mobile au sein de la société Télécommunications Radioélectriques et Téléphoniques (TRT). Nommé en 1989 directeur des hydrocarbures au ministère de l'Industrie, il a rejoint en 1994 la direction de l'IFP, en charge notamment de la recherche et développement. Depuis 1998, il était directeur général d'Isis, holding technologique filiale de l'IFP cotée en Bourse. La liste des principaux mandats exercés par M. APPERT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Loren CARROLL est né le 31 août 1943.

M. CARROLL a fait des études de finance et de comptabilité à l'Université de Pennsylvanie. Il est entré chez Smith International en décembre 1984 en tant que Vice Président et Directeur Financier. En janvier 1988, il a été nommé Vice Président Exécutif et Directeur Financier de Smith International et a occupé ce poste jusqu'en mars 1989. En 1992, il est retourné chez Smith International en tant que Vice Président Exécutif et Directeur Financier. Jusqu'à son départ en retraite en avril 2006, il était Président-Directeur Général de M-I Swaco LLC ainsi que Vice Président Exécutif de Smith International, Inc. qui détient 60 % du capital de M-I Swaco. M. CARROLL est actuellement consultant en finance et en stratégie. La liste des principaux mandats exercés par M. CARROLL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Rémi DORVAL est né le 10 mars 1951.

Ancien élève de l'École Centrale de Paris, de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration, M. DORVAL a été administrateur civil à la Direction des Hydrocarbures du Ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 et administrateur civil à la Direction du Trésor, Services des Affaires monétaires et Financières du Ministère de l'Économie et des Finances de 1984 à 1986. Entre 1986 et 1990, il a occupé successivement, au sein de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale, les fonctions de Directeur de la succursale de New-York, puis Directeur général de la filiale au Gabon, puis Directeur Central au siège, en charge de la trésorerie, des marchés financiers et de la gestion du patrimoine. De 1990 à 1997, il a été au sein du groupe Soletanche, administrateur et directeur général du Groupe, chargé en particulier des activités pétrolières, Vice-Président du Conseil d'administration puis Directeur Général de Forasol-Foramer.

Depuis 1997, il est Vice-Président et Directeur Général Délégué du Groupe Soletanche-Bachy. La liste des principaux mandats exercés par M. DORVAL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Jean DUNAND est né le 30 janvier 1940.

M. DUNAND a été Directeur Adjoint, en charge de la Fédération de Russie au sein de TOTAL EXPLORATION PRODUCTION de 1994 à 1999. Il a ensuite exercé les fonctions de Directeur des Affaires Financières et Juridiques d'ISIS de 1999 à 2001. La liste des principaux mandats exercés par M. DUNAND actuellement et au cours des cinq dernières années figurent dans le tableau ci-dessous.

M. Christian MARBACH est né le 9 octobre 1937.

M. MARBACH est ingénieur général des Mines. Il a été Directeur Général de l'Industrie Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire en 1990. De 1991 à 1994, il a exercé les fonctions de Président Directeur Général de COFLEXIP puis de Président Directeur Général de COFLEXIP STENA OFFSHORE de 1995 à 1996. La liste des principaux mandats exercés par M. MARBACH actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Thierry PILENKO est né le 17 juillet 1957.

M. PILENKO est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy ainsi que de l'Ecole du Pétrole et des Moteurs. Il a fait l'essentiel de sa carrière (1984-2004) dans le Groupe Schlumberger, où il a acquis une vaste expérience parapétrolière et internationale dans de nombreux pays du monde (Venezuela, Italie, Gabon, Nigeria, Dubaï, Indonésie, Etats-Unis, France) au sein de différentes lignes de produits. En mars 2004, il est devenu Président-Directeur Général de Veritas DGC. Le 15 janvier 2007, M. PILENKO a été nommé Directeur Général Délégué de TECHNIP dont il est devenu le Président Directeur Général le 27 avril 2007. La liste des principaux mandats exercés par M. PILENKO actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Robert SEMMENS est né le 29 octobre 1957.

M. SEMMENS est un investisseur privé et professeur adjoint de finances à la Leonard N. Stern School of Business de l'Université de New York. En 1993, il a été l'un des fondateurs de THE BEACON GROUP, une société d'investissement et de conseil basée à New York où il gérait deux fonds d'investissement énergie d'un montant total de US\$1,6 milliards, spécialisés en placements privés dans le secteur de l'énergie à l'échelle mondiale. Auparavant, il était Vice-Président de Goldman Sachs & Co. La liste des principaux mandats exercés par M. SEMMENS actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Daniel VALOT est né le 24 août 1944.

M. VALOT, diplômé de l'Institut des Etudes Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, a débuté sa carrière à la Cour des Comptes en 1970. Il est entré en 1981 à la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, et a occupé respectivement les postes de Directeur Financier adjoint du groupe, Secrétaire Général de Total Chimie, Président de Total Petroleum North America, avant de devenir Directeur Général de Total Exploration /Production en 1995. Il a été Président-Directeur Général de Technip de septembre 1999 à avril 2007. La liste des principaux mandats exercés par M. VALOT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. David WORK est né le 15 mai 1945.

M. WORK est titulaire d'une Maîtrise de géologie. Il est entré chez Amoco en 1970 à Denver d'abord puis en Alaska. Ensuite, en 1992 et pendant quatre ans, M. WORK a été à la tête des activités d'exploration dans quelque trente pays en tant que Vice Président Groupe Exploration Mondiale pour le secteur production et exploration d'Amoco. Puis, il a été « Senior Vice Président » des services partagés chez Amoco. Ensuite, il

a travaillé à Londres en tant que Vice Président Groupe des activités exploration et production de BP Amoco. Il a pris sa retraite en 2000 alors qu'il exerçait la fonction de Directeur Général régional de la région Amérique du Nord et avait dans ses responsabilités le Golfe du Mexique et les Montagnes Rocheuses. M. WORK est actuellement consultant dans l'industrie pétrolière. La liste des principaux mandats exercés par M. WORK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Terence YOUNG est né le 28 août 1946.

M. YOUNG est diplômé de l'Ecole des Mines du Colorado. Il a d'abord été pilote et instructeur de vol de la marine américaine de 1969 à 1974, puis, de 1979 à 1982, il a été professeur assistant en géophysique à l'Ecole des Mines du Colorado. De 1982 à 1983 il a été en charge des recherches géophysiques à la Compagnie Générale de Géophysique à Denver. De 1983 à 2000, il a occupé plusieurs postes chez Mobil Research and Development Corporation, le dernier étant celui de professeur à l'Institute for Statistics and its Applications de l'Université Carnegie Mellon. Depuis 2000, M. YOUNG est Doyen du Département de Géophysique de l'Ecole des Mines du Colorado. La liste des principaux mandats exercés par M. YOUNG actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
<p>Robert BRUNCK Président Directeur Général</p>	<p>Mandats en cours : <i>au sein du groupe :</i> Président du Conseil de surveillance de Sercel Holding Président du Conseil d'administration de CGG Americas <i>hors groupe :</i> Administrateur de Thalès Président de l'Association pour la Recherche et le développement des Méthodes et Processus Industriels (ARMINES) Administrateur de l'Institut Français du Pétrole Administrateur de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie Administrateur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Administrateur du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) Administrateur du Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières (GEP)</p> <p>Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe :</i> Président du Conseil de surveillance de Sercel Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding <i>hors groupe :</i> Administrateur du Consortium Français de Localisation</p>
<p>Yves LESAGE Président d'honneur et Administrateur</p>	<p>Mandats en cours : aucun Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> Président du Comité d'Etudes Pétrolières et Marines Président du Comité Industriel Statutaire de l'Amont (CISAM) Administrateur de Bouygues Offshore Administrateur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne Administrateur de Earth Decision Sciences</p>
<p>Oliver APPERT Administrateur</p>	<p>Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> Président de l'Institut Français du Pétrole Administrateur de Technip Administrateur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)</p> <p>Mandats n'étant plus exercés : Néant</p>

Nom**Mandats exercés au cours des cinq dernières années**

Loren CARROLL

Administrateur

Mandats en cours :*au sein du groupe : aucun**hors groupe :*

Administrateur de Smith International Inc
Administrateur de Fleetwood Entreprises Inc.
Administrateur de Forest Oil Corporation
Administrateur de KBR Inc.

Mandats n'étant plus exercés :*au sein du groupe : aucun**hors groupe :*

Administrateur de Veritas DGC Inc.

Rémi DORVAL

Administrateur

Mandats en cours :*au sein du groupe : aucun**hors groupe :*

Administrateur de Solétanche S.A.
Vice-Président et Directeur Général de Solétanche Bachy Entreprise
Administrateur, Vice-Président et Directeur Général Délégué de Solétanche Bachy France
Président de Forsol
Administrateur, Président et Directeur Général de Sol Data
Administrateur de Solmarine
Administrateur de SHPIC
Administrateur de Sol-Expert International
Administrateur de Sepicos Perfosol
Représentant de Solétanche Bachy France au GIE SB Mat
Administrateur de Soletanche Bachy GmbH
Administrateur de Bachy Soletanche Holdings
Administrateur de Nicholson
Président de SB 2007
Administrateur de SBUSA
Administrateur de Soldata Ibéria

Mandats n'étant plus exercés*au sein du groupe : aucun**hors groupe :*

Administrateur de Cermef SA
Administrateur de Bachy SA
Administrateur de Pride International
Co-gérant de Inertec
Administrateur de Rodio Inc

Jean DUNAND

Administrateur

Mandats en cours : aucun**Mandats n'étant plus exercés***au sein du groupe : aucun**hors groupe :*

Administrateur de Coflexip
Représentant permanent d'ISIS au CA de Vinci et de CPX Holding
Membre du Conseil d'administration de Novasep SAS

Christian MARBACH

Administrateur

Mandats en cours :*au sein du groupe : aucun**hors groupe :*

Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère
Censeur de Sofinnova

Mandats n'étant plus exercés*au sein du groupe : aucun**hors groupe :*

Administrateur de l'ERAP
Administrateur de Degremont
Administrateur de Safege
Président de Oseo-Services, auparavant GIE « Agence des PME »

Nom**Mandats exercés au cours des cinq dernières années**

Thierry PILENKO
Administrateur

au sein du groupe : aucun
hors groupe :
Président Directeur Général de Technip
Président de Technip Italy
Représentant permanent de Technip au Conseil d'administration de Technip France
Administrateur de Hercules Offshore Inc

Mandats n'étant plus exercés

au sein du groupe : aucun
hors groupe :
Administrateur et Directeur Général de Veritas DGC Inc.
Directeur Général Délégué de Technip

Robert SEMMENS
Administrateur

Mandats en cours :

au sein du groupe :
Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding
hors groupe :
Membre de l' "Advisory Board" de Mao Networks
Administrateur de MicroPharma Ltd.

Mandats n'étant plus exercés

au sein du groupe : aucun
hors groupe :
Administrateur de Mach Gen Holdings, LLC
Administrateur de Khanty Mansysk Oil Corporation
Administrateur de Westport Resources Corporation

Daniel VALOT
Administrateur

Mandats en cours :

au sein du groupe : aucun
hors groupe :
Administrateur de SCOR
Administrateur de Pétrocanada

Mandats n'étant plus exercés

au sein du groupe : aucun
hors groupe :
Administrateur de SCOR Vie
Président Directeur Général de Technip
Représentant permanent de Technip au conseil
d'administration de Technip France
Administrateur de Technip Far East
Président de Technip Italy
Administrateur de l'Institut Français du Pétrole
Administrateur et Directeur Général de Coflexip
Administrateur de Petrofina
Président du Conseil d'Administration de Technip Americas
Président du Conseil de Surveillance de Technip Germany

David WORK
Administrateur

Mandats en cours :

au sein du groupe : aucun
hors groupe :
Président et Administrateur de CrystaTech Inc.
Administrateur d'Edge Petroleum Corporation

Mandats n'étant plus exercés:

au sein du groupe : aucun
hors groupe :
Administrateur de Veritas DGC Inc.

Nom**Mandats exercés au cours des cinq dernières années**

Terence YOUNG
Administrateur

Mandats en cours :
au sein du groupe : aucun
hors groupe : aucun

Mandats n'étant plus exercés
au sein du groupe : aucun
hors groupe :
Administrateur de Veritas DGC Inc.

Le conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur désigné par les salariés.

Le conseil d'administration de CGG Veritas revoit annuellement, avant la publication du document de référence, la qualification d'administrateur indépendant. Ainsi, au cours de sa réunion du 27 février 2008, le conseil d'administration, s'est prononcé sur la qualification d'administrateurs indépendants de ses membres et a conclu que sept administrateurs sur douze pouvaient être qualifiés d'indépendants. Il s'agit de MM. Loren Carroll, Rémi Dorval, Jean Dunand, Robert F. Semmens, Daniel Valot, David Work et Terence Young. Conformément aux critères fixés par le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF de septembre 2002, ces administrateurs n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement. La qualité de membre du conseil de surveillance de Sercel Holding, filiale à 100 % de CGG, de M. Robert F. Semmens ne compromet en rien son indépendance. De même, le fait que Messieurs Carroll, Work et Young aient été administrateurs d'une des filiales consolidées du groupe (Veritas devenue CGG VERITAS Services Holding (US) Inc.) au cours des cinq dernières années n'est pas de nature à nuire à cette qualification dès lors qu'ils étaient déjà qualifiés d'indépendants au sein de cette entité.

Après consultation des administrateurs, il a été décidé, en décembre 2005, de suivre la recommandation de l'Institut Français des Administrateurs et d'organiser une auto-évaluation annuelle du fonctionnement du conseil exploitée par un consultant externe et une évaluation plus poussée une fois tous les trois ans qui inclut des entretiens individuels par un consultant externe. Une première évaluation complétée par un entretien individuel entre chacun des administrateurs et un consultant externe avait été réalisée en 2005. Elle a été suivie d'une auto-évaluation en 2006. Pour 2007, bien que le cycle de 3 ans ne soit pas achevé, le conseil a décidé, compte tenu de l'arrivée de nouveaux administrateurs, de refaire une évaluation complète comme en 2005. Les résultats de ces évaluations sont analysés une fois par an, sont restitués par le consultant externe qui a exploité les réponses, et font l'objet de plans d'action qui sont suivis annuellement.

Les membres du Conseil d'Administration sont ici professionnellement domiciliés au siège de la Société, Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit détenir au moins 100 actions de la société. Conformément à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier et aux articles 223-22 et 223-23 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les administrateurs sont tenus d'informer l'AMF, selon les modalités prévues par l'instruction N° 2006-05 du 3 février 2006 de l'AMF de toutes opérations qu'eux-mêmes ou des personnes ayant un lien étroit avec eux peuvent réaliser sur les titres de la Société. L'état récapitulatif de ces opérations est annexé au présent Document de référence. Par ailleurs, le règlement intérieur du conseil adopté le 10 décembre 2003 rappelle aux administrateurs qu'ils doivent s'abstenir d'intervenir sur les titres de la Société dès lors qu'ils détiennent une information qui n'a pas encore été rendue publique et qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sur le cours du titre.

Enfin, il est précisé que la Société n'a nommé aucun censeur.

12.2. Directeurs Généraux Délégués non administrateurs

<u>Nom</u>	<u>Age</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Date de nomination</u>	<u>Date d'échéance du mandat</u>
Thierry LE ROUX	54 ans	Directeur Général délégué, Directeur Général Exécutif	7 septembre 2005	Assemblée générale de 2008

Christophe PETTENATI-AUZIÈRE, Directeur Général Délégué, Services Géophysiques depuis le 7 septembre 2005, a quitté ses fonctions le 6 décembre 2007.

Thierry LE ROUX est né le 8 décembre 1953. Il est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (1975) et du CPA-HEC Paris (1993).

Il rejoint le Groupe fin 1975 et débute sa carrière en tant que responsable des opérations terrestres au Moyen-Orient sur la zone Jordanie, Syrie et Oman jusqu'en 1980. Il est alors affecté en Chine où il est responsable de la terrestre et du traitement. En 1982, il est nommé à Singapour responsable des opérations terrestres de l'Asie Pacifique puis devient Directeur de l'ensemble des Services Géophysiques de cette région en 1985.

Il est ensuite nommé chargé de missions à Paris en 1992 auprès du Directeur Général Adjoint Administration et Finances, puis en 1994 auprès du Directeur Général Adjoint Recherche Innovation et responsable de la division sismique de puits.

Il est nommé Président de Sercel en juin 1995, puis Directeur Général Adjoint de l'équipement en 1999. En septembre 2005, il est nommé Directeur Général Délégué du groupe et Directeur Financier. Depuis janvier 2007, il occupe les fonctions de Directeur Général Délégué, Directeur Général Exécutif.

La liste des principaux mandats exercés par M. LE ROUX actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
Thierry LE ROUX Directeur Général Délégué (nombre d'actions détenues au 31 mars 2008 = 2 818)	<p>Mandats en cours :</p> <p><i>au sein du groupe :</i></p> <p>Président de Sercel SA Président du Conseil de Sercel Inc. Président du Conseil de Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding Administrateur de CGG Americas Inc. Président du Conseil de Sercel England Ltd Administrateur de Sercel Singapore Private Ltd Administrateur de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. Administrateur de CGGVeritas Services</p> <p><i>hors groupe :</i></p> <p>Administrateur de Offshore Hydrocarbon Mapping Plc. Administrateur de Int. Inc. Président du Conseil de surveillance de Tronic's Microsystems SA Administrateur de Cybernetix SA</p>

Mandats n'étant plus exercés*au sein du groupe :*

Président-Directeur Général de Sercel SA
Président du Directoire de Sercel Holding
Président du Conseil d'administration de Sercel Australia
Président de Sercel Canada
Président Directeur Général de Createch Industrie
Président Directeur Général de Flagship
Représentant de CGG au Conseil d'administration de Paradigm Geophysical Ltd.
Représentant permanent de Sercel Holding au conseil de Tronic's Microsystems SA

hors groupe :

Administrateur du Consortium Français de Localisation
Président de Geosensor Corp2
Administrateur de Paradigm Geophysical
Membre du Comité de surveillance de Mobiloc
Représentant de CGG au Conseil d'administration de Mobiloc

12.3. Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de services liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales. Le contrat de consultant conclu entre la Société et M. Thierry PILENKO, ayant pris effet le 15 janvier 2007, a pris fin le 27 mars 2007.

La Société prend en compte les recommandations du rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF de septembre 2002 pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise. Ces principes gouvernent notamment les modalités de fonctionnement de son Conseil d'administration et de ses comités tels qu'ils sont décrits dans le règlement intérieur du Conseil. En outre, du fait de sa qualité de société cotée au New York Stock Exchange, la Société est également soumise aux dispositions de la loi américaine « Sarbanes-Oxley Act » entrée en vigueur en 2002.

12.4. Direction

Comité Exécutif

A la date du présent document, les membres du Comité Exécutif (“COMEX”) sont :

M. Robert Brunck	Président-Directeur Général
M. Thierry Le Roux	Directeur Général Exécutif
M. Gérard Chambovet	Directeur Général Adjoint du Groupe
M. Stéphane-Paul Frydman	Directeur Financier du Groupe
M. Pascal Rouiller	Directeur Général de Sercel
M. Luc Benoît-Cattin	Président des fonctions corporate des Services
M. Fernando Aguilar	Président des services, Hémisphère Est
M. Timothy Wells	Président des services, Hémisphère Ouest

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Exécutif sont les seuls mandataires sociaux membres du Comité Exécutif.

12.5. Comité de communication de l'information (“Disclosure Committee”)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sarbanes-Oxley, le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont mis en place un Comité de la communication de l'information (“Disclosure Committee”) afin de leur permettre de valablement délivrer le certificat requis par l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley devant accompagner les rapports annuels déposés par la Société auprès de la Stock Exchange Commission.

Ce Comité a pour principales missions :

- d'analyser l'importance des informations et de déterminer s'il convient de les rendre publiques et dans quels délais, et pour ce faire :
 - de revoir l'ensemble des informations à publier et leur projet de rédaction,
 - de contrôler la procédure de communication de l'information et coordonner sa diffusion à l'extérieur (actionnaires, autorités de marché, investisseurs, presse..).
- de fournir les lignes directrices devant permettre d'assurer la remontée de toutes les informations significatives devant être rendues publiques dans le cadre de communications trimestrielles, semestrielles ou annuelles auprès des autorités de marché et des communications à l'attention de la communauté financière,
- d'informer le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe de tous changements, déficiences ou faiblesses relevés par le comité dans le processus de remontée de l'information.

A la date du présent rapport, le Comité est présidé par le Directeur Général Adjoint du Groupe. Les autres membres du Comité sont : le Directeur Général Exécutif, le Président du Directoire de Sercel, le Directeur Financier Adjoint, les Directeurs Financiers Services et Equipements, le Directeur de l'audit interne Groupe, le Chef Comptable du groupe, le responsable des Relations Investisseurs et le responsable du département des Affaires Juridiques Corporate.

Le Comité se réunit une fois par trimestre préalablement aux publications périodiques que la Société doit émettre. La première réunion de comité s'est tenue le 11 février 2003. A la suite de l'auto évaluation menée par le Comité sur son fonctionnement en février 2005, la procédure de remontée des informations au Comité a été modifiée de manière à en accroître l'efficacité et à donner au Comité l'assurance raisonnable que toute information significative est portée à sa connaissance.

CHAPITRE XIII :

REMUNERATION ET AVANTAGES

13.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration :

La Société a versé en février 2008 à titre de jetons de présence une somme totale de 580 000 € aux membres de son conseil d'administration au titre de l'exercice 2007. Ce montant est réparti entre les administrateurs en une rémunération fixe et variable, sur une base deux-tiers fonction et un tiers présence, de la façon suivante :

- La rémunération fixe est calculée sur la base d'une part pour chacun des administrateurs. Les membres du comité d'audit bénéficient d'une part et quart supplémentaire, les membres du comité stratégique, du comité de nomination et de rémunération et du comité technologique d'une part supplémentaire.
- La partie variable est calculée sur la base d'une part pour chacune des réunions de conseil et de comités auxquelles assistent les administrateurs avec un coefficient de 1,5 pour les Présidents de comité. Dans l'hypothèse où les réunions de certains comités sont tenues simultanément, il n'est tenu compte qu'une seule de fois de la présence les administrateurs appartenant à plusieurs des comités réunis. Dans un tel cas, les membres du comité d'audit appartenant également à un autre comité sont rémunérés au titre de la réunion du comité d'audit.

Chaque administrateur résidant hors d'Europe reçoit un montant complémentaire de 20 000 €.

Le montant versé à chacun des administrateurs de CGG Veritas par CGG Veritas et/ou une de ses filiales au titre de l'exercice 2007 figure dans le tableau ci-dessous.

<u>Nom</u>	<u>Montant des jetons de présence versés par CGG Veritas et/ou une de ses filiales aux administrateurs de CGG Veritas au titre de l'exercice 2007</u>
Robert BRUNCK ^(*)	50 038,81 €
Olivier APPERT	48 889,39 €
Loren CARROLL	55 728,75 €
Rémi DORVAL	52 519,56 €
Jean DUNAND	43 016,40 €
Yves LESAGE	51 753,28 €
Christian MARBACH	33 639,09 €
Thierry PILENKO	28 659,47 € 70 000 USD ^(**)
Robert SEMMENS	75 831,80 € de CGG VERITAS en sa qualité d'administrateur 15 000 € de Sercel Holding en sa qualité de membre du conseil de surveillance
Daniel VALOT	36 876,95 €
David WORK	50 958,32 €
Terence YOUNG	50 958,32 €
Gérard FRIES ^(***)	564,93 €
John MACWILLIAMS ^(***)	564,93 €

(*) R. BRUNCK ne reçoit aucun jeton de présence au titre de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Sercel Holding et de Président du conseil d'administration de CGG Americas.

(**) Rémunération versée au titre d'un contrat de consultant ayant pris effet le 15 janvier 2007 entre la Société et M. Thierry PILENKO et auquel il a été mis fin le 27 mars 2007.

(***) Le mandat de ces deux administrateurs a pris fin le 9 janvier 2007.

Conformément à la loi, les membres du Conseil d'administration, à l'exception du Président Directeur Général, ne bénéficient pas d'options de souscriptions d'actions ou d'actions gratuites.

13.2. Rémunération des membres du Comité Exécutif :

La rémunération des membres du Comité Exécutif tel qu'il existait au 31 décembre 2007 (voir sa composition dans le Document de Référence N° D.07-0422 déposé auprès de l'AMF le 7 mai 2007) comporte une partie fixe et une partie variable. Cette partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs commerciaux et financiers tels que la progression du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, et le « cash flow » opérationnel (excédent brut d'exploitation moins investissement corporels et incorporels) des diverses activités du Groupe ainsi que le résultat net par action dégagés lors d'un exercice.

Enfin, la réalisation d'objectifs individuels qualitatifs est également considérée. Compte tenu de cet élément variable, le montant des rémunérations peut significativement varier d'une année sur l'autre. La partie variable due au titre de l'exercice 2007 aux membres du Comité Exécutif a été versée en mars 2008.

La rémunération globale brute (incluant les avantages en nature et le bonus versé au titre de l'exercice 2007 mais hors jetons de présence) aux membres du Comité Exécutif y compris celles du Président Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Délégués, s'est élevée, en 2007, à 5 807 202 €.

13.3. Rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués :

13.3.1. Rémunération :

La rémunération de M. Robert BRUNCK, Président Directeur Général, et de Messieurs LE ROUX et PETTENATI-AUZIÈRE, Directeurs Généraux Délégués en 2007, comporte une partie fixe et une partie variable. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant.

Pour l'exercice 2007, la rémunération variable de Messieurs BRUNCK et LE ROUX est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux-tiers du bonus). Les objectifs financiers comprennent le résultat net par action (pondération de 25 %), l'EBIT du Groupe (pondération de 25 %), le cash flow opérationnel du Groupe représenté par le solde de l'excédant brut d'exploitation moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors d'un exercice (pondération 35 %) et la croissance du chiffre d'affaires du Groupe d'une année sur l'autre (pondération de 15 %).

Pour l'exercice 2007, la rémunération variable de M. Christophe PETTENATI-AUZIÈRE est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant 50 % du bonus) et financiers (représentant 50 % du bonus). Les objectifs financiers comprennent le résultat net par action (pondération de 25 %), l'EBIT des Services (pondération de 25 %), le cash flow opérationnel des Services représenté par le solde de l'excédant brut d'exploitation moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors d'un exercice (pondération 35 %) et la croissance du chiffre d'affaires des Services (pondération de 15 %).

Les montants des rémunérations brutes fixes et variables versées par la société et les sociétés contrôlées à M. Robert BRUNCK, Président Directeur Général au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 figurent dans le tableau ci-dessous :

<u>Exercice concerné</u>	<u>Partie fixe⁽¹⁾</u>	<u>Partie variable versée</u>	<u>Jetons de présence</u>
2007	526 860 €	930 057 €	50 038,81 €
2006	392 144 €	610 000 €	43 277,05 €
2005	384 205 €	333 000 €	39 216,55 €

(1) y compris les avantages en nature

Les montants des rémunérations brutes versées par la société et les sociétés contrôlées en 2005, 2006 et 2007 à M. Thierry LE ROUX, Directeur Général Exécutif, figurent dans le tableau ci-dessous :

<u>Exercice concerné</u>	<u>Partie fixe⁽¹⁾</u>	<u>Partie variable</u>
2007	400 018 €	572 343 €
2006	310 780 €	350 800 €
2005	288 100 €	159 500 €

(1) y compris les avantages en nature

Les montants des rémunérations brutes versées par la société et les sociétés contrôlées en 2005, 2006 et 2007 à M. Christophe PETTENATI-AUZIÈRE Directeur Général Délégué, Services Géophysiques, figurent dans le tableau ci-dessous :

<u>Exercice concerné</u>	<u>Partie fixe⁽¹⁾</u>	<u>Partie variable versée</u>
2007	313 696 €	176 700 €
2006	302 030 €	267 800 €
2005	280 700 €	140 700 €

(1) y compris les avantages en nature

13.3.2. Options de souscription et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux:

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, il est précisé, qu'au cours des trois derniers exercices, Robert BRUNCK, Président Directeur Général, et Messieurs LE ROUX et PETTENATI-AUZIÈRE se sont vus attribuer, dans le cadre des plans mis en place par la Société, les options de souscription d'actions et actions gratuites suivantes :

Pour Robert BRUNCK:

<u>Plans concernés</u>	<u>Options de souscription d'actions</u>	<u>Actions gratuites(*)</u>
Plan du 23 mars 2007	40 000	4 000
Plan du 11 mai 2006	30 000	2 500
2005		néant

(*) soumis aux conditions de performance décrites au paragraphe 15.2.3.

Pour Thierry LE ROUX:

<u>Plans concernés</u>	<u>Options de souscription d'actions</u>	<u>Actions gratuites(*)</u>
Plan du 23 mars 2007	25 000	2 500
Plan du 11 mai 2006	17 500	1 750
2005		néant

(*) soumis aux conditions de performance décrites au paragraphe 15.2.3.

Pour Christophe PETTENATI-AUZIÈRE:

<u>Plans concernés</u>	<u>Options de souscription d'actions</u>	<u>Actions gratuites(*)</u>
Plan du 23 mars 2007	17 500	1 750
Plan du 11 mai 2006	17 500	1 750
2005		néant

(*) soumis aux conditions de performance décrites au paragraphe 15.2.3.

Il est précisé que, pour ce qui concerne les plans d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions du 23 mars 2007, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du code de commerce, le conseil d'administration a fixé à 10 % de l'attribution individuelle du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués (i) la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions et (ii) la quantité d'actions gratuites ainsi attribuées que ces derniers seront tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

13.3.3. Lettres de protection:

13.3.3.1. Il est rappelé que le conseil du 8 mars 2006, avait autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail respectif de Messieurs, BRUNCK, LE ROUX et PETTENATI-AUZIÈRE prévoyant :

- (i) en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture représentant 250 % de leur rémunération annuelle de référence (rémunération fixe brute y compris, le cas échéant, les rémunérations versées par les filiales étrangères du groupe perçue au cours des 12 mois précédents et moyenne des rémunérations variables versées au cours des trois années précédentes), et
- (ii) dans l'hypothèse où ils décideraient, en cas de changement de contrôle, de poursuivre leur collaboration avec la société, ils percevraient, à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de changement de contrôle, une prime de fidélité représentant 150 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie ci-dessus.

Les dispositions décrites ci-dessus ont été mises en œuvre à l'occasion du départ du groupe de M. PETTENATI-AUZIÈRE en décembre 2007. Le 19 décembre 2007, M. PETTENATI-AUZIÈRE a reçu une indemnité transactionnelle d'un montant brut global de 1 133 106 €. Le solde des sommes qui lui sont dues au titre de la rupture de son contrat de travail en ce compris sa rémunération variable au titre de l'exercice 2007, soit un montant global de 338 189,83 € versé le 17 mars 2008. Enfin, il continuera à bénéficier des options de souscription d'actions qui lui ont été accordées au titre des différents plans en vigueur au sein du Groupe (voir paragraphe 13.5 ci-après). En revanche, conformément aux dispositions applicables des règlements de plan régissant l'attribution des actions gratuites, il perdra le bénéfice des actions gratuites qui lui ont été attribuées en 2006 et 2007.

13.3.3.2. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce résultant de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite "loi TEPA", le conseil d'administration, dans sa séance du 27 février 2008, a approuvé la conclusion d'un avenant aux dispositions précédentes approuvées le 8 mars 2006 pour Messieurs BRUNCK et LE ROUX. Ces nouvelles dispositions ont été approuvées par le conseil d'administration selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du code de commerce, le versement de l'indemnité spéciale de rupture mentionnée ci-dessus ainsi que l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions dont bénéficient Messieurs BRUNCK et LE ROUX au titre des plans en vigueur au sein de la Société sont désormais soumis à une condition de performance appréciée au regard de celles de la société, sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120,

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS appréciée au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT, exprimé en USD et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération de Messieurs BRUNCK et LE ROUX.

Enfin, afin de tenir compte de l'évolution des pratiques des sociétés comparables à CGG Veritas en la matière, le montant de l'indemnité spéciale de rupture a été réduit de 250 à 200 % la rémunération annuelle de référence telle que définie ci-dessus.

Cette indemnité spéciale de rupture est un plafond et se substitue à toutes les sommes auxquelles les bénéficiaires de la lettre pourraient prétendre en conséquence de la rupture y compris l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle, l'indemnité de préavis et l'indemnité de congés payés.

Ces nouvelles dispositions seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008.

13.4. Régime de retraite complémentaire :

Un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe et les membres du Directoire de Sercel Holding (ci-après les "Bénéficiaires") dont bénéficient le Président Directeur Général et le Directeur Général Exécutif¹. Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2007 s'élève pour les Bénéficiaires à 10 200 133 € dont 593 102 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2007. Sur ces montants, les montants correspondant aux trois mandataires sociaux¹ sont respectivement de 7 808 882 € et 405 587 €.

13.5. Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif ("COMEX")

La politique d'attribution des options de souscription d'actions est décrite sous le paragraphe 15.2.2 ainsi que les modalités d'exercice des plans en vigueur. Le tableau suivant présente, pour les membres du Comité Exécutif y compris les mandataires sociaux, l'historique des attributions d'options de souscription d'actions:

	<u>Plan 2000</u>	<u>Plan 2001</u>	<u>Plan 2002</u>	<u>Plan 2003</u>	<u>Plan 2006</u>	<u>Plan 2007</u>	<u>Total</u>
Date du conseil d'administration	18/01/2000	14/03/2001	15/05/2002	15/05/2003	11/05/2006	23/03/2007	—
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 par :							
— les mandataires sociaux	0	11 551	21 776	21 066	65 000	82 500	201 893
— les autres membres du comité exécutif.	0	19 598	1 959	10 888	42 500	52 500	127 445
Point de départ d'exercice des options.	18/01/2003	14/03/2004	15/05/2005	15/05/2006	11/05/2007	23/03/2008	—
Date d'échéance	17/01/2008	13/03/2009	14/05/2010	14/05/2011	10/05/2014	23/03/2015	—
Prix de souscription (en euro)	45,83 ⁽¹⁾	65,39 ⁽¹⁾	39,92 ⁽¹⁾	14,53 ⁽¹⁾	131,26	151 ,98	—
Options exercées par les membres du COMEX depuis le 1 ^{er} janvier 2007	16 332	45 266	11 213	35 185	0	0	107 996
Nombre total d'options détenues par les membres du COMEX annulées depuis le 1 ^{er} janvier 2007	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'options détenues au 31 décembre 2007 par les membres du COMEX ⁽²⁾	0	31 149	23 735	31 954	107 500	135 000	329 338

(1) Compte tenu de l'ajustement opéré, tant sur le prix de souscription que sur le nombre d'actions sous option, conformément à l'article L.225-181 du Code de Commerce, suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en décembre 2005 par la Société.

(2) Compte tenu des options devenues caduques pour cause de cessation d'emploi au sein du Groupe et des options exercées.

¹ Le second Directeur Général Délégué, C. Pettenati-Auzière, qui a quitté ses fonctions le 6 décembre 2007, a aussi bénéficié de ce plan.

13.6. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

13.6.1. Conventions réglementées conclues par la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 9 avril 2008

1. Engagement de non-concurrence applicable au Président Directeur Général et au Directeur Général Exécutif:

Cet engagement de non-concurrence s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGGVeritas.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de Messieurs BRUNCK et LE ROUX, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

Sont concernés par cette convention:

— R. BRUNCK, Président Directeur Général de CGG Veritas SA, et

— T. LE ROUX, Directeur Général Délégué de CGG Veritas SA.

2. Avenant à la convention de prêt entre CGG Veritas SA et CGG Services en date du 31/10/2007:

Aux termes de cet avenant, le taux d'intérêt fixé initialement à 5,27 % sera ramené, à compter du 1^{er} avril 2008, à 1 % et ce jusqu'au 31/12/2008.

Est concerné par cette convention: T. LE ROUX, Directeur Général Délégué de CGG Veritas SA et Président du conseil et administrateur de CGG Services

3. Cession à CGG Veritas SA du solde de la participation de CGG Americas dans CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommé Exploration Resources AS)

Sont concernés par cette convention:

— R. BRUNCK, Président Directeur Général de CGG Veritas SA et administrateur de CGG Americas, et

— T. LE ROUX, Directeur Général Délégué de CGG Veritas SA et administrateur de CGG Americas.

4. Conclusion d'un avenant aux dispositions respectives des contrats de travail de Messieurs BRUNCK et LE ROUX relatives au versement d'une indemnité spéciale de rupture en cas de rupture de leur contrat de travail ou d'opérations hostiles sur le capital de la Société en vue de la mise en conformité des dites dispositions avec l'article L. 225-42-1 du code de commerce résultant de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite "loi TEPA" (voir paragraphe 13.3.3.2)

5. Conclusion d'un contrat de consultant entré en vigueur le 15 janvier 2007 entre la Société et M. Thierry PILENKO

Est concerné par cette convention: T. Pilenko, administrateur de la Société.

Il a été mis un terme à ce contrat le 27 mars 2007. Conformément aux dispositions dudit contrat, M. Pilenko a reçu un montant global de 70 000 USD au titre des prestations rendues à la Société dans le cadre dudit contrat.

6. Emission le 12 janvier 2007 par Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II d'une garantie au titre des Senior Notes 2015 émises par la Société en avril 2005 et janvier 2006 la Société aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la Société

Est concerné par cette convention: T. Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société et administrateur de Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II

7. Signature en date du 7 février 2007 d'une convention de crédit syndiqué d'un montant de 200 MUSD entre d'un part, la Société et Volnay Acquisition I, cette dernière ayant la qualité de co-emprunteur et d'autre part, les prêteurs (ci-après désignée par la Convention de crédit”).

Est concerné par cette convention: T. Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société, et administrateur de Volnay Acquisition I

8. Signature en date du 12 janvier 2007 par Sercel Inc., Sercel Canada Ltd, Sercel Australia, CGG Americas, CGG Canada, CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II. de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis au titre de ladite convention et notamment l' "Intercreditor Agreement", le "Guarantee Agreement", le "US Parent Pledge Agreement" le "US Guarantee Agreement", le "Canadian Pledge and Security Agreement", le "Norwegian Pledge and Security Agreement", le "Norwegian Guarantee Agreement", le "French Financial Instruments Accounts Pledge Agreement", le "French Bank Accounts Pledge Agreement", le "French Intercompany Loan Receivable Agreement", et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit visée au paragraphe 3.

Sont concernées par ces conventions:

— R. Brunck, Président Directeur Général de la Société et administrateur de CGG Americas; et

— T. Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société et également administrateur de CGG Americas, administrateur et président de Sercel Inc, de Volnay Acquisition I et de Volnay Acquisition II.

Était également concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière, Directeur Général Délégué de la Société et également administrateur et président de CGG Marine Resources Norge et administrateur de CGG Americas.

9. Prêt en date du 12 janvier 2007 de la Société à Volnay Acquisition I pour un montant de 600 MUSD

Est concerné par cette convention: T. Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société et administrateur de Volnay Acquisition I.

10. Signature d'un "Supplemental indenture" en date du 12 janvier 2007 par lequel Volnay acquisition II s'engage à reprendre à son compte l'ensemble des obligations mises à la charge de Veritas DGC Inc. dans le cadre de son emprunt convertible en date du 3 mars 2004, intitulé "Floating rate Convertible Senior Notes Due 2024" de 155 MUSD.

Est concerné par cette convention: T. Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société et administrateur de Volnay Acquisition II.

11. Emission par la Société d'une garantie en date du 12 janvier 2007 aux termes de laquelle elle garantit l'ensemble des obligations et sommes dues au titre de l'emprunt convertible visé au paragraphe 10 ci-dessus, jusqu'au complet paiement de l'ensemble des sommes et exécution des obligations.

Est concerné par cette convention: T. Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société et administrateur de Volnay Acquisition II.

12. Emission par Sercel Inc., Sercel Canada Ltd), Sercel Australia Pty Ltd, CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge A/S, CGG Veritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd et Alitheia Resources Inc. d'une garantie

aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la Société au titre de l'émission complémentaire le 9 février 2007 de Senior Notes 2015 et de l'émission de Senior 2017 émises le même jour.

Sont concernées par ces conventions:

— R. Brunck, Président Directeur Général de la Société et administrateur de CGG Americas;

— T. Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société et administrateur et président de Sercel Inc. et de CGG Veritas Services Inc., et administrateur de CGG Americas;

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière, Directeur Général Délégué de la Société, et administrateur et président de CGG Marine Resources Norge, administrateur de CGG Veritas Services Inc. et de CGG Americas, Inc.

13. Apport à CGGVeritas Services Inc. de 100 % des titres de CGG Americas détenus par la Société.

Est concerné par cette convention: T. Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société et administrateur de CGGVeritas Services Inc.

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière, Directeur Général Délégué de la Société et administrateur de CGGVeritas Services Inc.

A ce jour, cet apport n'a pas été réalisé.

14. Cession à la Société de 1 000 000 de titres d'Exploration Ressources détenus par CGG Americas.

Sont concernés par cette convention:

— R. Brunck, Président Directeur Général de la Société et administrateur de CGG Americas; et

— T. Le Roux, directeur général délégué de la Société et administrateurs de CGGVeritas Services Inc.

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière, Directeur Général Délégué de la Société et administrateurs de CGGVeritas Services Inc.

15. Un contrat de commission aux termes duquel CGG Veritas s'engage à poursuivre, pour le compte de CGG Services, l'exécution des contrats actuellement en cours en Libye, à Cuba et à Abu-Dhabi jusqu'à ce que les succursales de CGG Services aient été créées dans ces pays:

Il n'est pas prévu de commission versée par CGG Services à CGG Veritas (seulement remboursement des frais et dépenses de CGG Veritas pour l'exécution du contrat). Ce contrat s'inscrit dans le cadre des engagements de coopération pris par CGG Veritas dans le cadre du traité d'apport en vue de la transmission des contrats.

16. Un contrat de sous-traitance aux termes duquel CGG Services sous-traite à CGG Veritas l'exécution des contrats dont le transfert à CGG Services est impossible.

Est concerné par cette convention: T. Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société et administrateur de CGG Services:

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière, Directeur Général Délégué de la Société et administrateur de CGG Services.

13.6.2. Conventions conclues réglementées entre la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs, autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs et ayant continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2007:

1. Avenant au contrat de travail de M. Robert BRUNCK pour tenir compte de ses fonctions de Président Directeur Général:

Au terme de cet avenant, le contrat est suspendu dans les termes suivants : poursuite de l'ancienneté ; retour, en fin de mandat, dans un poste salarié de niveau « Directeur, membre du Comité Exécutif » ; maintien des indemnités en cas de rupture du contrat.

2. Emission par CGG Americas au titre de l'émission obligataire à haut rendement du 28 avril 2005 d'une garantie au profit des détenteurs d'obligations aux termes de laquelle CGG Americas garantit les obligations de paiement et de remboursement de la Société:

Est concerné par cette convention: M. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et administrateur de CGG Americas.

3. Autorisation donnée aux deux directeurs généraux délégués de bénéficier du plan de retraite complémentaire applicable aux cadres dirigeants (volet français et américain) et notamment au Président Directeur-Général, tel que ce plan a été présenté lors des conseils des 8 décembre 2004 et 8 mars 2005.

4. Emission par CGG Americas, Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge au titre de l'émission obligataire à haut rendement du 3 février 2006 d'une garantie au profit des détenteurs d'obligations aux termes de laquelle CGG Americas, Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la Société:

Sont concernés par cette convention :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas;
- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Americas et Sercel Inc.

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Americas et CGG Marine Resources Norge.

5. Mise en place par la Société d'un engagement de co-débiteur solidaire avec CGG Marine Resources Norge en faveur de la SNC Sea Survey II dans le cadre du financement par le CIC des streamers du Symphony de CGG Marine Resources Norge AS pour un montant de 24 488 880 USD:

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Marine Resources Norge.

6. Dispositions des contrats de travail respectifs du Président Directeur Général (contrat actuellement suspendu) et des deux directeurs généraux délégués de la Société relatives à (i) l'indemnité contractuelle de rupture qui leur serait due en cas de rupture de leur contrat de travail ou d'opérations hostiles sur le capital de la société, laquelle est fixée à 250 % du montant de leur rémunération annuelle de référence et (ii) la prime exceptionnelle de fidélité due en cas de maintien de l'intéressé dans ses fonctions salariées en cas d'opérations hostiles sur le capital de la Société, laquelle est fixée à 150 % de leur rémunération annuelle de référence.

La rémunération annuelle de référence est définie comme étant le montant des salaires fixes bruts (salaire fixe de base et rémunération du mandat social), y compris, le cas échéant, les salaires de source étrangère, perçus au titre de leurs activités dans les filiales du Groupe, reçus durant l'année précédant la date de fin de préavis, effectué ou non. S'y ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trois années précédant la date de fin de préavis, effectué ou non, mais à l'exclusion

de la prime de fidélité le cas échéant, ainsi que des sommes versées à titre d'avantage en nature ou de remboursement de frais.

Sont concernés par ces conventions : Messieurs Brunck et Le Roux.

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière

7. Emission par CGG Americas, Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition Co.I et Volnay Acquisition Co.II, au titre de la convention de crédit relais senior conclue par CGG SA le 22 novembre 2006 d'un montant 1,6 milliards USD pour le financement de l'acquisition de Veritas DGC Inc., d'une garantie au profit des prêteurs aux termes de laquelle CGG Americas, Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition Co.I et Volnay Acquisition Co.II, garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la Société.

Sont concernés par cette convention :

— R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas, et

— T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, et d'administrateur de CGG Americas, Sercel Inc., Volnay Acquisition Co.I et Volnay Acquisition Co.II.

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, et d'administrateur de CGG Americas et CGG Marine Resources Norge.

Le montant emprunté au titre de cette convention, à savoir 700 MUSD, a été remboursé le 9 février 2007.

8. Signature d'une convention de crédit d'un montant de 1,140 milliards USD signée le 12 janvier 2007 entre d'une part, la Société et Volnay Acquisition Co. I, cette dernière ayant la qualité d'emprunteur, et, d'autre part, les prêteurs (ci-après désignée par la "Convention de crédit").

Est concerné par cette convention : T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de Volnay Acquisition Co. I.

La signature de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 6 décembre 2006 mais n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2006 puisqu'elle n'a été signée que le 12 janvier 2007.

9. Signature par la Société, CGG Americas, Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition Co.I et Volnay Acquisition Co.II, au titre de la Convention de crédit, de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite Convention, et notamment l'"Intercreditor Agreement", le "Guarantee Agreement", le "US pledge and Security Agreement" le "French Pledge and Security Agreement", le "Norwegian Pledge and Security Agreement" et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit.

Sont concernés par ces accords :

— R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas; et

— T. Le Roux, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, d'administrateur et président de Sercel Inc, d'administrateur de CGG Americas, de Volnay Acquisition I et de Volnay Acquisition II.

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, d'administrateur et président de CGG Marine Resources Norge et d'administrateur de CGG Americas.

La signature de ces accords a été autorisée par le conseil d'administration du 6 décembre 2006 mais n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2006 puisqu'elle n'a été signée que le 12 janvier 2007.

10. Signature d'une convention de prêt subordonné entre la Société et Exploration Resources aux termes de laquelle CGG a consenti à la conversion en prêt subordonnée des avances de trésorerie d'un montant de 25 MUS\$ faites à Exploration Resources.

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion: C. Pettenati-Auzière au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur d'Exploration Resources.

11. Convention entre l'IFP et la Société visant un partenariat technologique entre l'IFP et la Société dans les domaines de la recherche fondamentale et appliquée, des prestations de recherche et enfin des « JIP ». Ce partenariat est conclu pour une période de 3 ans et vise une enveloppe annuelle de 1,5 M€ (part fixe de 0,5 M€ et part variable de 1 M€ pour des projets spécifiques) avec des clauses différentes de droits d'usage et de confidentialité suivant le type de projets concernés et les niveaux de financement (recherche fondamentale et appliquée, projets spécifiques, prestations de recherche contractée).

Sont concernés par cette convention :

- R. Brunck, Président Directeur Général de la Société et administrateur de l'IFP et
- O. Appert, administrateur de la Société et Président Directeur Général de l'IFP.

CHAPITRE XIV :

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

14.1. Conditions d'organisation et de préparation des réunions du conseil d'administration :

14.1.1. Préparation des réunions et information des administrateurs :

En vue de chaque réunion du Conseil, le Secrétaire du Conseil transmet aux administrateurs un dossier contenant toutes informations utiles sur chacun des points de l'ordre du jour de la réunion. Ce dossier est transmis aux administrateurs avec un délai d'environ une semaine avant la réunion afin de leur permettre d'en étudier le contenu avant la réunion.

En outre, les administrateurs sont tenus informés et consultés par le Président, entre les réunions du Conseil, sur tous événements ou opérations significatifs pour la Société.

Les communiqués de presse relatifs aux comptes trimestriels, semestriels et annuels et à tous événements ou opérations significatifs pour la Société sont adressés aux administrateurs sous forme de projet dans un délai suffisant avant leur publication afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs commentaires au Président. Les autres communiqués leur sont systématiquement transmis au moment de leur diffusion au public par la Société.

D'une façon générale, le Président veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Dans ce but, il communique à chacun d'entre eux tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

14.1.2. Réunions du Conseil :

Lors de chaque réunion, le Conseil est informé de l'évolution de l'activité opérationnelle et financière des grands secteurs d'activités du Groupe depuis la réunion précédente. Cette information fait l'objet d'un dossier remis à chaque administrateur.

Cette information sectorielle est complétée par un point approfondi sur la situation financière consolidée du Groupe notamment en termes d'endettement, de trésorerie et de ressources financières disponibles globalement au vu de l'examen du planning financier.

Toute opération significative pour la stratégie du Groupe telle notamment les opérations de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique est soumise à l'autorisation préalable du Conseil après avis du Comité stratégique. Le Conseil est ensuite tenu régulièrement informé de l'avancement de l'opération considérée.

Dans l'hypothèse où l'urgence de la situation ne permet pas de réunir le Conseil d'administration, le Président contacte par conférence téléphonique l'ensemble des administrateurs.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an en présence des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil, les administrateurs peuvent participer, dans les conditions fixées à l'article L.225-37 du Code de Commerce aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité selon les termes du règlement intérieur du conseil d'administration.

Il est précisé, par ailleurs, qu'à la suite de la mise en conformité des statuts de la Société avec les dispositions de la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001 par l'assemblée générale mixte du 15 mai 2002, le conseil d'administration, dans sa séance du même jour, a choisi, comme modalité d'exercice de la direction générale, la formule du cumul de fonctions de président du conseil d'administration et de direction générale. Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du directeur

général. En conséquence, conformément à la loi et à l'article 10 des statuts de la société, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, à l'exception des cas spécifiquement prévus par la loi. Au cours de l'exercice 2007, le conseil d'administration de la Société s'est réuni neuf fois. Le taux moyen de participation des administrateurs à ces réunions a été de 87 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil s'est prononcé, dans le cadre des septième et huitième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 9 janvier 2007, sur l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions nouvelles de la Société au profit des détenteurs d'actions ordinaires de la Société Veritas DGC Inc. Par ailleurs, à la suite de l'acquisition de la société Veritas DGC Inc. et de la nomination de quatre nouveaux administrateurs, le Conseil a modifié la composition de ses comités et constitué un nouveau comité: le comité technologique. Il a complété en conséquence son règlement intérieur afin d'y intégrer les modalités de fonctionnement de ce nouveau comité.

Dans le cadre du refinancement de l'acquisition de la société Veritas DGC Inc., le Conseil a, en outre, autorisé l'émission d'une tranche complémentaire de l'emprunt obligataires à haut rendement à échéance de 2015 (7 ½ % Senior Notes due 2015) et l'émission d'un nouvel emprunt à échéance de 2017 (7 ¾ Senior Notes due 2017) ainsi que la mise en place d'un crédit syndiqué de 200 M€. Le Conseil a également autorisé l'émission de garanties constituant des conventions réglementées au sens de l'article L. 225-38 du code de commerce au titre de ces deux emprunts et du crédit syndiqué.

Par ailleurs, il a également approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2006 ainsi que les comptes, trimestriels et semestriels de l'exercice. Le budget 2008 et le plan moyen terme 2008-2010 lui ont également été soumis. Le Conseil a également convoqué l'assemblée générale annuelle tenue en mai 2007 et arrêté les textes des rapports et des projets de résolutions soumis à ladite assemblée. Le Conseil a, par ailleurs, approuvé la rémunération des mandataires sociaux et a procédé à une attribution d'options de souscription d'action et d'actions gratuites.

Le Conseil a également arrêté le texte du traité d'apport partiel d'actifs par lequel CGG Veritas a apporté à sa filiale CGG Services son activité "Services". Le Conseil a également approuvé la prise de participation de 15 % réalisée dans la société Hydrocarbon Mapping plc ("OHM") et le projet d'accord entre la Société et Eidesvik Offshore pour la construction de deux navires sismiques de grande capacité destinés à être exploités par le Groupe sous un contrat d'affrètement de 12 ans.

Enfin, le Conseil a été consulté lors du départ du groupe d'un des directeurs généraux délégués.

14.2. Comités institués par le Conseil d'administration :

Le Règlement intérieur du conseil d'administration formalisait initialement la composition, les missions et les modalités de fonctionnement des quatre comités institués par le Conseil et décrits ci-dessous. Lors de sa séance du 8 mars 2005, le Conseil d'administration a ratifié la charte de fonctionnement du Comité d'audit telle qu'elle lui avait été proposée par le Président dudit Comité. Le fonctionnement des trois autres comités demeure régi par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération et de nomination :

Le Comité de rémunération et de nomination a pour mission de proposer au Conseil:

- la rémunération du Président et des Directeurs Généraux Délégués, y compris les modalités de fixation de leur part variable et l'octroi d'éventuels avantages en nature;
- toutes dispositions relatives à la retraite du Président et des Directeurs Généraux Délégués;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, l'attribution gratuite d'actions;
- la réalisation d'augmentations de capital réservées aux salariés;
- les candidatures éventuelles à un poste d'administrateur, aux fonctions de mandataire social ou de membre d'un comité du Conseil.

Le Comité de rémunération et de nomination est également consulté pour avis sur l'évolution des rémunérations des autres membres du Comité Exécutif.

Enfin, le Comité peut en outre être amené à examiner toute question que lui soumettrait le Président dans l'un des dossiers visés ci-dessus.

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal.

A la date du présent document de référence, le Comité de Rémunération et de Nomination était composé de :

R. Semmens (Président)^(*)
R. Dorval^(*)
O. Appert
D. Work^(*)

(*) administrateur indépendant

Au cours de l'exercice 2007, ce comité s'est réuni neuf fois afin de statuer sur (i) la rémunération du Président Directeur Général et des directeurs généraux délégués, (ii) la politique de distribution des actions gratuites et options de souscription d'actions (iii) les projets de résolutions à soumettre à l'assemblée générale annuelle concernant l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites et l'attribution finale de ces options et actions gratuites aux salariés du Groupe, (iv) la mise en œuvre de la procédure d'évaluation du Conseil d'administration et du Président Directeur Général et (v) les modalités de départ d'un des directeurs généraux délégués

Le taux moyen de participation des membres du comité aux réunions est de 86 %.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Président Directeur Général et des deux directeurs généraux délégués en fonction au cours de l'exercice 2007 est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination. Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant.

Pour le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, Directeur Général Exécutif, cette rémunération variable est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux-tiers du bonus). Les objectifs financiers comprennent le résultat net par action (pondération de 25 %), l'EBIT du Groupe (pondération de 25 %), un indicateur de cash-flow opérationnel (solde de l'Excédent brut d'exploitation moins les investissements corporels et incorporels) du Groupe (pondération 35 %) et la croissance du chiffre d'affaires du Groupe d'une année sur l'autre (pondération de 15 %).

Pour le Directeur Général Délégué, Services Géophysiques (lequel a quitté ses fonctions le 6 décembre 2007), cette partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant 50 % du bonus) et financiers (représentant 50 % du bonus). Les objectifs financiers comprennent le résultat net par action (pondération de 25 %), l'EBIT des Services (pondération de 25 %), le cash flow opérationnel des Services représenté par le solde de l'excédant brut d'exploitation moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors d'un exercice (pondération 35 %) et la croissance du chiffre d'affaires des Services (pondération de 15 %).

Le détail des rémunérations versées au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués en 2007 figure au paragraphe 13.3.

Le Comité Stratégique :

Le Comité stratégique a pour mission d'étudier :

- les plans à moyen terme et les budgets du Groupe,
- les options stratégiques pour le Groupe,

- le développement organique du Groupe, et
- les projets d'opérations financières.

Le comité stratégique se réunit, en général, avant chaque séance du conseil d'administration et plus souvent si nécessaire. Au cours de l'exercice 2007, ce comité s'est réuni sept fois. Le taux moyen de participation des membres du comité aux réunions a été proche de 93 %.

A la date du présent document de référence, le Comité Stratégique était composé de :

R. Brunck (Président)
 R. Semmens (*)
 O. Appert
 C. Marbach

(*) administrateur indépendant

Au cours de l'exercice 2007, le Comité a été régulièrement tenu informé de l'état d'avancement du processus d'intégration des équipes de CGG et Veritas à la suite du rapprochement entre les deux Groupes.

Le Comité a été également consulté sur (i) les problématiques de refinancement de la dette et sa localisation, (ii) le projet d'acquisition par la Société d'une participation dans Offshore Hydrocarbon Mapping plc ("OHM"), (iii) le projet d'accord entre la Société et Eidsvik Offshore pour la construction de deux navires sismiques de grande capacité destinés à être exploités par le Groupe sous un contrat d'affrètement de 12 ans, (iv) les investissements à mettre en œuvre pour la réalisation d'études multi-clients "wide-azimuth", (v) la construction du nouveau siège social de CGG Services, filiale de la Société, (vi) le plan de renouvellement de la flotte de navires sismiques du Groupe, (vii) l'organisation juridique du Groupe, et (viii) les résolutions devant être soumises à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2008.

Le Comité d'audit :

Conformément à sa charte, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration et, ainsi de préparer ses travaux, en particulier, de revoir les comptes avec la direction et les commissaires aux comptes.

Dans ce cadre, les principales missions du Comité d'audit sont les suivantes :

- passer en revue et débattre avec la direction et les commissaires aux comptes de la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
 - passer en revue et débattre avec la direction et les commissaires aux comptes du périmètre de consolidation et de recevoir, le cas échéant, toutes les explications nécessaires,
 - passer en revue et débattre avec la direction et les commissaires aux comptes des projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels et leurs annexes, et notamment les engagements hors bilan,
 - passer en revue et débattre avec la direction et les commissaires aux comptes de la qualité, l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des états financiers de la Société,
 - entendre les commissaires aux comptes qui lui font part de leurs travaux, y compris les éventuelles observations et suggestions effectuées par ceux-ci, et du périmètre de leurs vérifications,
 - se saisir de toute question de nature financière et comptable qui lui paraît d'importance.
- revoir le rapport annuel 20-F et le Document de référence.
- revoir, avec les commissaires aux comptes, les auditeurs internes et la direction, la structure des procédures de contrôle interne et leur mode de fonctionnement, et notamment des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière servant à la préparation des comptes, à l'évaluation et à la gestion des risques, au respect par l'entreprise des principales réglementations qui leur sont applicables ; il revoit, à cette occasion, les éventuelles observations et/ou suggestions des commissaires aux comptes sur ces procédures de contrôle interne.

- en ce qui concerne l’audit interne, passer en revue et débattre avec la direction plus spécifiquement :
 - son organisation et son fonctionnement,
 - ses activités et notamment les propositions de missions dans le cadre du plan d’audit arrêté par la Direction Générale et présenté au Comité d’audit,
- passer en revue et débattre avec la Direction et, le cas échéant, les commissaires aux comptes des conventions liant, directement ou indirectement, le Groupe à ses dirigeants,
- en ce qui concerne le commissariat aux comptes :
 - passer en revue et débattre avec les commissaires aux comptes de leur plan d’intervention,
 - entendre, le cas échéant, les commissaires aux comptes en dehors de la présence de la direction,
 - s’assurer de l’indépendance des commissaires aux comptes de la société en pilotant la procédure de sélection des commissaires aux comptes. Il soumet son choix au Conseil d’administration qui, conformément à la loi, doit soumettre la nomination de commissaires aux comptes à l’assemblée générale;
 - passer en revue et débattre, le cas échéant séparément, avec la direction et les commissaires aux comptes les travaux de ces derniers et revoir régulièrement avec la direction le montant de leurs honoraires. Dans le cadre d’une procédure qu’il définit annuellement, le Comité d’audit est seul habilité à autoriser la réalisation par les commissaires aux comptes et/ou les membres de leur réseau, de prestations annexes à leur mission de commissariat aux comptes.
- assurer le traitement, sur une base anonyme, de toute remontée d’informations sur un éventuel problème de contrôle interne ou tout problème de nature comptable et financière.
- enfin, la direction de la Société est tenue de porter à la connaissance du comité d’audit toute fraude suspectée portant sur un montant significatif afin que ce dernier puisse procéder, s’il l’estime nécessaire, aux vérifications qui lui sembleront appropriées.

Sont conviés aux réunions : les membres du Comité Exécutif concernés, le Directeur Financier du Groupe, les commissaires aux comptes qui rendent compte de leurs interventions, le Directeur de l’audit interne Groupe qui fait le point des missions importantes.

Le Comité d’audit se réunit, en général, avant chaque séance du Conseil d’administration. En outre, les membres du Comité d’audit sont systématiquement conviés, pour leur information, aux réunions du Comité stratégique.

A la date du présent document de référence, le comité d’audit est composé de :

J. Dunand (Président)^(*)
 Y. Lesage
 D. Valot^(*)
 R. Dorval^(*)
 L. Carroll^(*)

(*) administrateur indépendant

Le Comité d’audit, lors des réunions tenues au cours de l’exercice 2007, a revu les projets de comptes annuels consolidés de l’exercice 2006, de comptes consolidés du premier trimestre, du premier semestre et du troisième trimestre 2007, avant qu’ils ne soient présentés au Conseil. Il a également revu les prévisions de clôture 2007, le budget 2008 et le plan à moyen terme 2008-2010. Le Comité a donné son avis au Conseil sur les comptes qui lui étaient présentés. Le Comité d’audit a aussi revu le rapport annuel américain 20-F et le Document de référence. Enfin, le projet de réduction des délais de clôture des comptes mise en œuvre en 2007 lui a également été présenté.

A la suite de l'acquisition de Veritas DGC Inc., le Comité d'audit a également revu régulièrement le bilan d'ouverture du Groupe ainsi que l'imputation du prix d'acquisition de Veritas DGC Inc. Il a en outre examiné la segmentation des activités du Groupe devant être retenue en interne et pour la communication externe.

Le Comité d'audit a aussi statué sur le renouvellement du mandat des deux cabinets de commissaires aux comptes. Il a procédé à l'examen de la mission d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes 2007 et en a approuvé le budget. Dans le cadre de la procédure d'approbation préalable qu'il a mise en place, le Comité a suivi les prestations de services complémentaires rendues par les commissaires aux comptes et/ou les membres de leur réseau au cours de l'exercice 2007.

Le Comité d'audit a examiné les activités de l'audit interne qui intervient sur la base d'un programme arrêté par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit. Ce programme est établi en fonction des risques opérationnels et financiers et sur le principe d'une revue triennale des entités principales de chaque secteur d'activités.

Il a aussi été régulièrement tenu informé de l'état d'avancement de l'évaluation des procédures de contrôle interne en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley et des résultats de ces évaluations. Les commissaires aux comptes et l'audit interne lui ont présenté leurs conclusions respectives.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité d'audit s'est réuni huit fois. Le taux moyen de participation des membres du comité aux réunions a été proche de 85 %.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion. En outre, le président du comité fait un compte-rendu des travaux dudit comité lors de chaque réunion du conseil d'administration puisque le comité d'audit se réunit systématiquement avant chaque réunion du conseil. Ce compte-rendu est consigné dans le procès-verbal du conseil d'administration.

Le Comité technologique :

Le Comité a pour mission d'assister le Conseil dans sa revue:

- de la stratégie de développement du Groupe dans le domaine de l'imagerie de réservoir, à travers la sismique et d'autres produits et services liés aux gisements pétroliers,
- des principaux programmes de développement des produits et services,
- de l'offre technologique des concurrents du Groupe et des autres sociétés du secteur pétrolier,
- des budgets R&D.

A la date du présent document de référence, le comité technologique est composé de :

R. Brunck (Président)
Y. Lesage
T. Pilenko
T. Young^(*)

(*) administrateur indépendant

Le Comité technologique se réunit en principe deux fois par an. Au cours de l'exercice 2007, le Comité s'est réuni deux fois avec un taux de participation de 87,5 %.

Au cours de ces réunions, les derniers développements technologiques des secteurs Services et Equipements, le plan de R&D du Groupe et certains projets technologiques spécifiques lui ont été présentés.

14.3. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur le contrôle interne pour l'exercice 2007 :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des limitations de

pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas (ci-après “la Société”). Ce rapport a été revu par le Conseil d’administration au cours de sa séance du 27 février 2008.

Les conditions de préparation et d’organisation des travaux du conseil d’administration ainsi que des limitations de pouvoir de la direction générale sont traitées au paragraphe 14.1 du présent chapitre. La partie de ce rapport relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la société figure ci-après. Le texte complet de ce rapport est disponible sur simple demande au siège social de la société et a été mis en ligne sur le site internet de la société.

L’objectif du contrôle interne de la Société est de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- le déroulement des opérations, y compris la bonne gestion et la protection des ressources,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne repose sur l’ensemble des intervenants de la Société. Le Conseil d’administration, les dirigeants, les auditeurs internes, les cadres et les autres membres du personnel ont un impact significatif sur l’efficacité du système de contrôle interne. Naturellement, les responsabilités du personnel d’encadrement en matière de contrôle interne varient selon le niveau hiérarchique.

La Société faisant l’objet d’une double cotation en France et aux Etats-Unis, elle est soumise à la loi Sarbanes-Oxley et à la Loi de Sécurité Financière (LSF). Pour la mise en œuvre des recommandations et des dispositions relatives à Sarbanes-Oxley, la Société se réfère au cadre et aux outils d’évaluation du contrôle interne établis par le COSO (Committee Of Sponsoring Organization of the Treadway Commission). Il est précisé à cet égard, qu’en application de la loi Sarbanes-Oxley, la Société doit inclure dans son rapport annuel 20-F (ci-après le “Rapport 20-F”) déposé auprès de la Securities Exchange Commission un rapport de la direction générale sur le contrôle interne relatif au reporting financier. Ce rapport ainsi que l’opinion des commissaires aux comptes sur le contrôle interne de la société figureront à l’item 15 du Rapport 20-F relatif à l’exercice 2007. Une traduction française dudit item 15 figure au paragraphe 14.5.

Le Président Directeur Général est responsable du système de contrôle interne de la Société.

a) Organisation du Groupe:

Le Groupe CGGVeritas est composé de la maison-mère Compagnie Générale de Géophysique-Veritas, société cotée à New-York et à Paris, et de filiales opérationnelles. Les activités industrielles de CGGVeritas ayant été apportées à titre rétroactif au 1^{er} janvier 2007 à la filiale opérationnelle CGG Services SA, les activités de la maison-mère, en dehors des domaines de la stratégie et de la définition des politiques du Groupe, se limitent désormais au rôle d’animation opérationnelle et financière du Groupe, à la détention des filiales opérationnelles et à leur contrôle (activités de ‘holding’). C’est ainsi à ce niveau notamment que se situent la gestion des organes sociaux (conseil d’administration et assemblée générale d’actionnaires), la production des états financiers consolidés du Groupe et des différents documents publics exigés par les réglementations boursières française et américaine, la gestion des engagements pris dans le cadre des différents accords de crédit, les relations avec les actionnaires, les investisseurs, et les prêteurs du Groupe.

Concernant l’organisation opérationnelle du Groupe, CGG avait organisé avant son rapprochement avec Veritas ses opérations en deux secteurs d’activités principaux : les Services (Services Géophysiques) et les Equipements (Equipements d’acquisition sismique). Cette organisation a été maintenue postérieurement à la fusion avec Veritas, effective au 12 janvier 2007.

Le secteur des Services a cependant à cette date été réorganisé de façon matricielle autour de 2 régions, les Hémisphère Ouest (Amériques) et Hémisphère Est (Asie-Pacifique, Europe, Afrique, Moyen Orient) qui sont en charge de la conduite des affaires et des opérations, et autour de trois Lignes de Produits (Terrestre, Marine, Traitement & Réservoir) qui assurent la cohérence mondiale des métiers notamment dans le cadre

de la gestion des actifs, du développement technologique et des investissements, des ressources humaines dans leurs domaines d'activité respectifs.

Le secteur des Equipements, opéré à travers Sercel, est aussi organisé de façon matricielle, par grandes fonctions (Développement Produits, Marketing et Ventes, Opérations Industrielles et Administration) et par zones géographiques (Europe, Amériques et Extrême-Orient).

Pour chaque secteur d'activité, les fonctions supports dans les domaines des Finances, des Ressources Humaines et du Juridique sont rattachées soit au Directeur Général Délégué des Services, soit au Directeur Général de Sercel. Ces mêmes fonctions supports se retrouvent au niveau du Groupe avec en plus les relations investisseurs et l'audit interne.

Le Groupe est organisé juridiquement en 160 filiales et JV/Partenariats. Il convient de souligner l'objectif permanent de limitation du nombre des entités juridiques du Groupe. Une équipe projet est mise en place à cette fin, la fusion de CGG et Veritas début 2007 ayant conduit à une augmentation significative du nombre de ces entités.

En janvier 2007, la Direction du nouveau Groupe CGGVeritas a été réorganisée de la façon suivante:

Le Comité Exécutif est composé des membres suivants :

- le Président Directeur Général,
- le Directeur Général Exécutif du Groupe,
- le Directeur Financier du Groupe,
- le Directeur Général Adjoint du Groupe,
- le Directeur Général Délégué des Services,
- le Directeur Général de Sercel,
- le Président des Services Hémisphère Ouest, et
- le Président des Services Hémisphère Est.

(ci-après le "Comité Exécutif").

Le Groupe dispose d'autre part d'un Comité Financier rattaché au Président Directeur Général composé des membres suivants :

- le Directeur Général Exécutif du Groupe,
- le Directeur Général Délégué des Services,
- le Directeur Général Adjoint du Groupe,
- le Directeur Général de Sercel,
- le Directeur Financier du Groupe,
- les Directeurs Financiers des Services et de Sercel, et
- le Trésorier du Groupe.

Ce Comité se réunit mensuellement et examine la situation financière du Groupe.

Fin 2006, dans le contexte de la fusion de CGG et Veritas, le Groupe a mis en place un Comité de pilotage d'Intégration, essentiellement composé des membres du Comité Exécutif et du Directeur de l'audit interne Groupe. Le Comité de pilotage du projet d'intégration baptisé « PEGASUS » s'est appuyé sur une équipe projet spécifique « Program Office » dirigée par le Directeur de l'Audit Interne Groupe et chargée de coordonner la mise en œuvre des efforts de l'intégration dans tous les domaines pendant les 6 premiers mois. Après juillet 2007, le pilotage de l'intégration a été remis entre les mains des diverses équipes de management. Le Comité Exécutif en assure le suivi dans le cadre de ses réunions habituelles et à travers une reconnaissance de la réalité de cette intégration sur la base de critères préétablis, qui, une fois satisfaits, permet à chaque entité de recevoir l'estampille « PEGASUS ».

En 2007, le Groupe a lancé deux initiatives stratégiques — Geoscope et Geopromote — qui visent à inscrire son développement technologique dans la durée. Ces deux projets ont respectivement pour finalité la définition de la stratégie R&D des Services Géophysiques à l'horizon de trois à cinq ans et le

développement de la capacité du Groupe à établir des liens durables avec ses clients et ses partenaires au travers de la technologie.

Le Groupe dispose d'une structure d'audit interne composée de huit personnes, qui exerce de façon indépendante et objective à l'appui de sa charte, et rend compte directement au Comité Exécutif du Groupe et au Comité d'audit. Le secteur Equipement (Sercel) dispose d'une structure d'audit interne qui lui est propre et qui est composée de deux personnes rendant compte fonctionnellement au Directeur de l'audit interne Groupe.

L'audit interne évalue le contrôle interne en s'appuyant sur le cadre et les outils définis par le COSO et se conforme au code de déontologie de l'Institut de l'Audit Interne. Il travaille selon un cycle de trois ans afin de passer en revue toute unité importante du Groupe. Les priorités sont déterminées en fonction des opérations en cours et des niveaux de risques. Le plan annuel est défini par l'audit interne Groupe, validé par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit. L'audit interne du Groupe réalise aussi bien des audits financiers et comptables que des audits opérationnels. Les recommandations issues des audits sont validées par le Comité Exécutif du Groupe et les plans d'actions associés sont suivis par l'audit interne jusqu'à extinction des points ouverts. Les activités d'audit interne incluent aussi la réalisation de tests de conformité réalisés dans le contexte des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley relatives au contrôle interne.

Au cours des trois années qui ont précédé la fusion avec Veritas, les unités auditées ont représenté plus de 90 % du chiffre d'affaire moyen du Groupe. En 2007, les activités de l'audit interne hors activités liées à Sarbanes-Oxley ont porté principalement sur les grands pôles d'activité du nouveau Groupe CGGVeritas, que sont les sites où les efforts d'intégration d'équipes et de systèmes étaient les plus importants et les entités considérées prioritaires suite à l'évaluation de l'exposition aux risques faite après la fusion. Le budget annuel de l'audit interne est d'environ 0,1 % du chiffre d'affaire du Groupe ce qui est conforme aux pratiques du secteur industriel du Groupe.

b) Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est un élément important du processus de contrôle interne de la Société.

Intégrité et Ethique

Le Conseil d'administration a mis en place depuis le 10 décembre 2003 un code d'éthique applicable au Président Directeur Général, aux membres du Comité Exécutif et du Comité de communication de l'information. Ce code définit les normes de conduite et d'intégrité que doivent respecter ces personnes dans l'exercice de leur fonction et de leurs obligations relatives à la communication d'informations.

En janvier 2007, suite à la fusion avec Veritas, la charte d'éthique adoptée en 2004 a été étendue à l'ensemble du nouveau Groupe CGG Veritas. Les travaux d'intégration ont permis d'établir et renforcer les quatre valeurs du Groupe qui sont désormais : le sens de la performance, la passion de l'innovation, la force du capital humain et l'intégrité dans l'action.

Au cours du premier trimestre 2007, la charte éthique et les valeurs fondamentales ont été commentées par le management et diffusées à l'ensemble des collaborateurs dans le cadre de réunions de présentation et d'échanges au sein des diverses entités du Groupe à travers le monde.

Enfin, dans sa charte « Politique Contrôle et Finance », la Société s'engage à mener ses activités avec responsabilité, en produisant des rapports financiers fiables, précis et réguliers, en s'assurant que toutes les transactions sont précisément et honnêtement reportées dans les comptes de la Société conformément aux procédures en vigueur, puis soumises à des audits. Cet engagement est matérialisé par l'application et le suivi du programme de sécurité financière de la Société.

Gouvernement d'entreprise

Le rôle et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration, du Comité stratégique, du Comité de rémunération et de nomination et du Comité technologique sont traités aux paragraphes 14.1 et 14.2.

Communication d'informations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sarbanes-Oxley, le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont mis en place un Comité de la communication de l'information ("Disclosure Committee") dont la composition et le rôle sont traités au paragraphe 12.4.

Délégations de pouvoirs et domaines de responsabilité

Des instructions générales, largement diffusées, précisent les règles applicables en matière de délégations de pouvoirs, en matière d'approbation des offres et des contrats, en matière d'autorisation d'investissements et d'engagement de dépenses. Les délégations de pouvoirs sont consenties dans le but de permettre et de faciliter le fonctionnement et la gestion des affaires de la Société et de ses filiales.

Le processus interne de préparation des offres, de contrôle et de validation des contrats signés par la Société (ou les sociétés du Groupe), avec ses clients et partenaires ou ses sous-traitants est bien établi. Ce processus inclut les règles d'autorisation applicables en matière d'engagements et plus particulièrement les seuils à partir desquels une autorisation préalable du Comité Exécutif est requise.

Les règles relatives aux niveaux d'approbation des investissements, aux contrats de location et les opérations de crédit-bail, aux engagements de dépenses sont aussi précisées.

Politique en matière de ressources humaines

La politique du Groupe en matière de ressources humaines est décrite dans une charte. Cette politique est basée sur le recrutement et le développement des compétences grâce à une formation régulière et à une gestion active des carrières.

Le Groupe veille à identifier et mettre en adéquation les connaissances et compétences des personnels avec les besoins de l'entreprise, et à élaborer des plans de formation dans ce cadre. Le Groupe consacre une part importante de son budget formation à l'amélioration de l'expertise technique et de la maîtrise des métiers. Une part de plus en plus significative de la formation est aussi dédiée à la formation à caractère managérial et à la gestion des projets, des risques ainsi qu'à la performance. Le personnel du Groupe accède à une formation dédiée à travers CGG Veritas University qui intègre une gamme complète de modules de formations dispensée au sein de l'université et à travers des partenaires de renom.

Les travaux d'intégration de CGGVeritas ont permis en 2007 d'établir des bases solides de convergence, particulièrement dans le domaine des rémunérations. Les travaux continueront en 2008 pour doter le Groupe de tous les outils structurant nécessaires en matière de gestion des ressources humaines qui lui permettront de mener à bien sa politique.

c) Evaluation des risques

Risques de marché

- Les contrats de prêt pourraient limiter la capacité de la Société à réagir à l'évolution du marché ou à financer son développement. Si le Groupe n'est pas en mesure de respecter les restrictions et les stipulations établies dans ses contrats de prêt, il pourrait se trouver en situation d'inexécution des conditions de ces contrats, ce qui pourrait entraîner l'échéance anticipée des remboursements des emprunts qu'il a souscrits.
- Le Groupe investit des sommes importantes afin d'acquérir et de traiter des données sismiques pour des études multi-clients et pour sa bibliothèque de données sur la base d'hypothèses qui pourraient ne pas être vérifiées. Le Groupe doit supporter des charges fixes élevées quel que soit le niveau de son activité commerciale.
- Les résultats des opérations peuvent être affectés de manière significative par les fluctuations des devises.

- Les besoins financiers et, en particulier, les besoins en fonds de roulement peuvent varier fortement en peu de temps ce qui pourrait obliger le Groupe à avoir recours à de nouveaux financements qu'il ne lui sera peut-être pas possible d'obtenir, ou qui lui seront accordés dans des conditions peu satisfaisantes.
- L'endettement important du Groupe pourrait avoir un effet négatif sur sa santé financière et l'empêcher d'honorer ses obligations.

Risques de taux

La Société peut être amenée à souscrire une partie de ses dettes financières en taux d'intérêt variable indexés, il pourrait en résulter une variation de la charge d'intérêt.

Risques liés à l'environnement

L'évolution fréquente des lois et règlements en matière d'environnement ne permet pas à la Société de prévoir précisément le coût ou l'impact de ceux-ci sur ses conditions d'opérations futures.

Risques d'assurance :

La Société peut être amenée dans certains cas à assumer les risques inhérents à ses opérations qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats d'exploitation.

La Société a mis en place des mécanismes pour identifier les risques exogènes aussi bien qu'endogènes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Les risques majeurs auxquels l'entreprise est confrontée sont analysés dans le Document de référence et le Rapport 20-F.

La Société dispose de mécanismes permettant d'identifier les changements qui pourraient avoir des répercussions sur la réalisation des objectifs de la Société et nécessiter l'intervention des dirigeants afin d'y apporter une réaction immédiate.

Le Comité Exécutif et les principaux dirigeants du Groupe (une vingtaine de personnes au total) lors de leur revue trimestrielle passent en revue plus particulièrement les risques en matière de dépendance de la Société à l'égard des dépenses d'investissement des compagnies pétrolières, de dépendance à l'égard de certains grands clients, de la concurrence, de la saisonnalité, de l'évolution des technologies, de la qualification de son personnel, des contextes opérationnels, de ses investissements dans les études multi-clients, de son niveau d'endettement, de fluctuation de devises, et d'évolution des réglementations en matière d'environnement. En 2007, le pilotage et le suivi des activités d'intégration des deux Groupes a été ajouté à l'ordre du jour de ces réunions.

Le Comité Exécutif du Groupe assure un suivi des plans d'actions et des résultats sur la base d'une revue mensuelle.

On peut également noter que :

- Chaque entité juridique du Groupe est positionnée dans une matrice en termes d'exposition aux risques et de volume de transactions financières. Une quinzaine de risques a été répertoriée pour ce classement; ce sont des risques liés à la structure interne de l'entité d'une part, tels la taille de la structure, la fréquence de rotation du personnel clé, le niveau de compétence du personnel, l'existence d'un système d'information... et des risques liés à l'environnement de l'entité d'autre part, tels le contexte pays, la complexité des lois...L'intégration dans la matrice préexistante des nouvelles entités du Groupe apportées par la fusion avec Veritas a été opérée en 2007, en vue d'obtenir à effet immédiat une cartographie des risques du nouveau Groupe et, à partir de 2008, d'assurer un suivi systématique de l'ensemble des entités juridiques du nouveau Groupe sous un format homogène.
- Le processus de vente de prestations de services géophysiques comporte une phase d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, client, pays, environnement, etc. Les résultats de l'évaluation, sont revus à différents niveaux hiérarchiques jusqu'au Comité Exécutif quand nécessaire.
- Chaque projet à réaliser fait l'objet d'une évaluation des risques en matière d'hygiène, de sécurité de sûreté et d'environnement. Ces risques sont classés en termes d'impact et de probabilité et positionnés

sur des matrices auxquelles sont associées les mesures qui seront prises pour en assurer le contrôle. Dans le contexte de la fusion avec Veritas, les systèmes d'évaluation préexistants des deux sociétés ont été rapprochés dès le premier jour de la fusion de manière à assurer par des passerelles une continuité en termes de suivi et évaluation des risques. Un groupe de travail spécifique a été mis en place pour assurer une convergence totale des deux systèmes dès 2008.

d) Activités de contrôles

Les processus mis en place par la Société afin d'identifier les opérations de contrôle nécessaires sont fondés sur l'évaluation des risques et les mesures à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs du Groupe.

1. Référentiel CGG Veritas

La Société met à la disposition de ses employés et publie sur Intranet, l'intégralité des chartes, objectifs, instructions générales, procédures et autres guides. La prise de décisions juridiques, fiscales et comptables conformes aux lois et réglementations en vigueur y est explicite.

- *Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)* : la Société renforce de façon continue la politique liée à ces domaines.
- Les travaux d'intégration dans le domaine de la santé, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité (QHSE) se sont déroulés sur la base des principes suivants :
 - Pérenniser les acquis des deux sociétés, identifier puis consolider les meilleures pratiques dans ces domaines.
 - Construire les bases d'un nouveau système QHSE intégrant les outils informatiques et de communication les plus modernes.
 - Inscrire l'ensemble dans une démarche de développement durable cohérente et qui prend en compte toutes les parties prenantes des domaines économiques, sociétaux et environnementaux.

Ainsi la révision des politiques, le lancement du programme PRISM de Développement Durable, l'élaboration des éléments de communication et de reporting, d'analyse des risques et de suivi des actions ont été les priorités de 2007. Cette année charnière a été accompagnée par le redéploiement des ressources QHSE à la fois au sein d'un « pool » de spécialistes et à travers des Lignes de Produits et des régions.

- La Société dispose d'une charte hygiène, sécurité et environnement qui rappelle que le Groupe considère la sauvegarde de l'environnement et la protection de la santé et de l'intégrité de ses employés, de ses sous-traitants et des communautés avoisinantes comme une condition essentielle préalable à tout autre objectif de travail.
- La Société dispose d'une charte qualité qui rappelle que la qualité est, au même titre que la sécurité et la protection de l'environnement, une préoccupation permanente de tout le personnel de l'entreprise.
- Chaque année la Société définit ses objectifs généraux en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement.
- Un système d'alerte sous 24h sur les accidents et incidents vise à une meilleure protection des personnes et du patrimoine de la Société.
- *Sécurité Informatique de l'Infrastructure et des systèmes d'information* :

La sécurité informatique est un point essentiel du contrôle interne de la Société, ainsi, les accès aux réseaux internes des Sociétés du Groupe et des systèmes d'information sont-ils réglementés.

- Les réseaux sont protégés par des pare-feux (fire-walls) et des anti-virus. Les accès extérieurs sont possibles par l'utilisation de connexions sécurisées et cryptées.
- Les utilisateurs doivent s'authentifier avant tout accès aux systèmes d'Information.

- Des procédures sont en place dans les domaines de la sauvegarde, de l'archivage et de la récupération des données. Les procédures sont créées, modifiées et mises à jour par les personnels habilités. Une fois par an, un audit interne est réalisé afin d'évaluer l'efficacité des procédures en place.

Domaine de l'information financière

Les processus clés tels que la préparation des documents pour le Conseil d'administration et le Comité d'audit, l'élaboration des budgets, la consolidation, etc., ont été décrits de façon formelle. Des calendriers de remontée de l'information ou de points de rencontre et de réunions à caractère financier sont établis.

En juin 2003, le Directeur Général Adjoint Ressources Humaines et Finance a renouvelé des instructions auprès du management et des responsables financiers de chaque unité pour rappeler l'importance du contrôle interne et la nécessité de veiller en permanence à son application. En 2005, la Société a lancé un programme de sécurité financière associant tous les responsables opérationnels et financiers à l'atteinte d'objectifs annuels clairement définis et cohérents avec la politique de sécurité financière du Groupe. Ce programme était complètement opérationnel sur le périmètre du Groupe CGG en 2006. Son déploiement à l'ensemble des sociétés acquises au travers du rapprochement avec Veritas a été initié en 2007, avec pour objectif d'avoir un système complètement opérationnel sur l'ensemble du périmètre du nouveau Groupe CGG Veritas dès 2008.

La Société dispose d'un manuel de comptabilité qui spécifie les règles de comptabilité et de reporting du Groupe. Ce manuel s'applique à toutes les entités du Groupe et vise à s'assurer que les mêmes règles comptables sont appliquées à travers le Groupe. Il détaille le processus de clôture, l'établissement du compte de résultat, du bilan, des flux de trésorerie ainsi que le processus de consolidation et les principes de réalisation des annexes de consolidation.

Toutes les sociétés du Groupe traitent leur comptabilité sociale au format choisi par le Groupe dans une liasse standardisée. De plus un format spécifique commun a été défini pour documenter les écritures de passage de la comptabilité sociale à la comptabilité consolidée.

Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverse nature, ventes d'équipements de géophysique, licences de logiciels). Les rémunérations ou redevances correspondantes varient selon la nature de l'opération en conformité avec les prix de marché.

Les progiciels de gestion mis en place dans le Groupe dans les domaines de la finance, de la logistique et des achats sont des éléments structurants et clés pour le système de contrôle interne, dans la mesure où ils définissent les processus à appliquer dans ces domaines. Un projet de convergence des progiciels préexistants chez CGG et Veritas a été initié en 2007 avec pour objectif d'avoir un système unifié complètement opérationnel dès 2010. Pendant la période intermédiaire et effectif dès 2007, les systèmes préexistants ont été rapprochés de manière à permettre au Groupe d'assurer un suivi global et cohérent de l'ensemble de ses opérations.

- *Contrôle de l'information communiquée à l'extérieur :*
 - La Société dispose d'une procédure qui précise les règles pour l'élaboration, la validation et l'approbation des communiqués de presse par le Comité Exécutif.
 - La Société suit des processus préétablis pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information financière.

2. Pratiques de contrôle interne

Les activités de contrôle de la Société sont effectuées en fonction des niveaux hiérarchiques du personnel les conduisant et des principes de matérialité et de séparation des tâches. Les procédures de contrôle sont mises en place en fonction des risques identifiés.

Système d'évaluation du contrôle interne

Une trentaine de pré-requis en matière de sécurité financière a été définie tant pour les unités opérationnelles du Groupe que pour les directions fonctionnelles de support aux opérations. Le respect de ces pré-requis doit être total (100 %). Un questionnaire a été fourni aux responsables des différentes entités du Groupe pour auto-évaluation. De plus, tout manager qui visite une entité doit contrôler par interview et tests le respect des pré-requis par l'entité. Le déploiement global de cet outil sur l'ensemble des entités du Groupe a été finalisé au cours de l'année 2005 et était complètement opérationnel en 2006.

Suite à la fusion avec Veritas, ce questionnaire a été adapté en vu d'assurer à la fois une convergence partielle avec le référentiel Sarbanes-Oxley auquel le Groupe est par ailleurs soumis et aussi une adaptation à la nouvelle structure organisationnelle de la société. Au cours de la première partie de l'année 2007, le référentiel préexistant a été maintenu, puis graduellement remplacé par le nouveau référentiel avec pour objectif de l'avoir étendu à l'ensemble du périmètre du nouveau Groupe dès 2008. Les objectifs de sécurité financière du Groupe définissent depuis 2006 la fréquence minimale de ces évaluations. Le résultat des évaluations est revu de manière trimestrielle par le Comité Exécutif.

Contrôles financiers et comptables

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont notamment pour objet de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

- Les directions financières de chaque secteur d'activité du Groupe passent en revue les comptes de chacune des filiales actives. Des inventaires sont réalisés périodiquement sur les sites afin de rapprocher les valeurs des stocks comptabilisés avec les valeurs réelles et corriger les éventuels écarts.
- Les accès aux systèmes de comptabilité informatiques sont restreints en fonction du poste et des responsabilités de l'utilisateur.
- Les systèmes informatiques de gestion en place permettent d'enregistrer intégralement les transactions, de les tracer et d'en conserver une sauvegarde régulière.
- La Société procède à des évaluations à des dates données de certaines données financières puis les agrège et les présente dans les états financiers.
- Les opérations intragroupe sont documentées et rapprochées à des dates données sur la base des transactions.
- La Société fait un suivi de ses engagements hors-bilan.
- Des rapprochements et réconciliations sont effectués à différents niveaux et plus particulièrement entre le reporting et la consolidation. Les comptes consolidés sont revus par le Directeur Financier du Groupe et les Directeurs Financiers des secteurs d'activité.
- Dans le cadre des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley relatives au Contrôle Interne, le Groupe a mis en place au cours de l'année 2005 un système d'évaluation de l'efficacité des contrôle mis en place au sein du Groupe sur l'ensemble des process significatifs conduisant à l'établissement des états financiers consolidés. Ce système, opérationnel dès 2006, a fait l'objet en 2007 d'un rapprochement avec le système préexistant à Veritas (une société elle aussi soumise à la loi Sarbanes-Oxley) suite à la fusion et fera l'objet d'une convergence totale des deux systèmes en 2008.

Contrôles divers

- Les dirigeants visitent fréquemment les implantations de la Société, où qu'elles se trouvent, des tests sont pratiqués sur place et des rapports diffusés aux intéressés et à la Direction dès le retour.
- Des entretiens d'évaluation de compétence et de performance individuelle et collective et de définition d'objectifs sont conduits annuellement. Un Groupe de travail a été mis en place en 2007 pour assurer la

convergence des systèmes d'évaluation préexistants au sein de CGG et Veritas, lesquels ont été maintenus en l'état pour l'année de transition que représente 2007.

- Des audits hygiène, sécurité, environnement et qualité sont conduits régulièrement par des équipes d'auditeurs spécialisés dans ces domaines pour déterminer si les standards de la Société sont respectés.
- Les résultats des audits sont présentés aux Directions concernées et une synthèse en est faite au Comité Exécutif. Les différentes branches d'activités suivent les actions préconisées.
- Sur la base des objectifs définis par le Comité exécutif, des indicateurs clés de performance ont été mis en place dans les domaines de la qualité, l'hygiène, sécurité et environnement ainsi que sur le plan opérationnel, financier et commercial. Ces indicateurs sont suivis trimestriellement.

e) Information et Communication

La gestion de la Société et la progression vers les objectifs qu'elle s'est fixés impliquent que l'information irrigue tous les niveaux de l'entreprise.

Les normes de qualité, les impératifs de sécurité ou encore les obligations légales ou professionnelles requièrent des procédures accessibles et documentées. La Société s'est engagée à promouvoir le partage des connaissances et des pratiques. Ainsi les sites Intranet de la Société mettent à la disposition du personnel les chartes et politiques du Groupe, ses objectifs annuels, les instructions générales, les procédures et autres standards et documents sur lesquels s'appuie le système de management de la Société. Les systèmes intranet préexistants de CGG et Veritas ont été interconnectés dès le rapprochement des deux sociétés de manière à assurer une diffusion globale de l'information. Par ailleurs, la Société publie un journal interne, « Pegasus », qui vise à une meilleure communication et collaboration entre les entités du Groupe et entre les fonctions opérationnelles et les fonctions supports pour l'ensemble du Groupe CGGVeritas.

Le Groupe s'engage, à travers sa politique de communication et de ressources humaines, à développer et faire fonctionner des vecteurs de communications descendants, ascendants et transversaux, à promouvoir le partage des connaissances et pratiques. Cet engagement est notamment mis en œuvre par le partage sur les sites Intranet de la Société de bases de connaissances, d'une gestion électronique de documents à accès sécurisé ainsi que de forums sur des sujets particuliers aux métiers.

La Société organise un séminaire annuel à destination des dirigeants et cadres supérieurs et du Comité Exécutif. La fréquence des séminaires a été fortement augmentée en 2007 pour faciliter le processus d'intégration.

La Société a mis en place un processus de reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel, en fonction des niveaux hiérarchiques et de matérialité, afin que l'encadrement puisse recueillir et échanger les informations nécessaires à la conduite, à la gestion et au contrôle des opérations. Les données diffusées sont opérationnelles, financières ou liées au respect des obligations légales et réglementaires. Elles traitent non seulement les données produites par l'entreprise mais également celles qui sont liées à son environnement externe.

Les dirigeants évaluent les performances de la Société au travers d'informations recueillies aussi bien en externe qu'en interne.

f) Pilotage

Le contexte de l'entreprise étant par nature évolutif, le système de contrôle interne est continuellement adapté en fonction des évolutions des conditions environnantes et de la capitalisation d'expérience. Dans le contexte du rapprochement entre les sociétés CGG et Veritas en 2007, le management a particulièrement veillé au pilotage du contrôle interne en phase d'intégration, ainsi qu'à l'adaptation et la convergence des systèmes préexistants au contexte du nouveau Groupe.

Les activités courantes de gestion et de supervision, les analyses comparatives, les rapprochements d'informations et autres tâches courantes des employés contribuent à l'adaptation des pratiques de contrôle

interne. Le management procède à des évaluations ponctuelles en prenant en compte la nature et l'importance des changements ayant pu survenir.

g) Conclusion

Tout système de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi efficace qu'il soit, comporte des limitations qui lui sont inhérentes et, en particulier, la possibilité de contourner ou d'outrepasser les contrôles mis en place. Il s'ensuit que le système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut varier avec le temps, en raison de circonstances nouvelles.

Comme cela a été exposé dans le chapitre "Environnement de contrôle", le Groupe dispose d'une direction de l'audit interne qui conduit, chaque année, un programme d'audit à caractère financier et opérationnel sur les diverses entités de l'ensemble du Groupe. Ces audits incluent aussi la réalisation de tests de conformité réalisés dans le cadre des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley relatives au contrôle interne.

Afin d'apprécier l'efficacité et la correcte application des procédures de contrôle interne de façon régulière et formelle, la Société a mis en place un projet d'auto-évaluation du contrôle interne à destination de toutes les unités du Groupe. Ce projet inclut un volet relatif à l'amélioration de la documentation des contrôles. Au niveau Groupe et dans chacune des deux divisions du Groupe (Services et Equipement), un responsable du suivi et de la conformité en matière de sécurité financière a par ailleurs été nommé, mettant ainsi en avant l'attachement du Groupe aux règles de bonne gouvernance.

Le Comité Exécutif apporte tout son soutien à cette démarche qui contribue à la bonne maîtrise des activités et qui s'inscrit par ailleurs dans le contexte de la mise en pratique des valeurs et de l'application du programme de sécurité financière auprès de l'ensemble des collaborateurs.

14.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'articles L.225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2008

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe DIU

MAZARS & GUERARD
Philippe CASTAGNAC

14.5. — procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F : item 15)

La société précise, qu'en application de la loi Sarbanes Oxley, elle fera figurer dans son rapport annuel américain (Form 20-F — item 15) déposé auprès de la Stock Exchange Commission, les paragraphes suivants relatifs aux procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (“disclosure controls and procedures”) :

- « (a) procédures et contrôles internes relatifs à la communication d'informations : A la fin de la période couverte par ce rapport, il a été procédé à une évaluation de l'efficacité des procédures et contrôles relatifs à la communication d'informations (tels que définis aux articles 17 CFR 240.13a-15(e) et 240.15d-15(e)), sous la supervision de la direction du Groupe, y compris le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont jugé que les procédures et contrôles en place permettent que l'information devant être communiquée conformément aux dispositions du “Securities Exchange Act” de 1934 dans le cadre des rapports devant être déposés auprès de la SEC soit enregistrée, traitée et remontée dans les délais requis par le Securities Exchange Act.

Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne sur le reporting financier durant la période couverte par ce rapport qui ait affecté significativement ou soit susceptible d'affecter significativement le contrôle interne sur le reporting financier.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce français tel que modifié par la loi française “Loi de sécurité financière” promulguée le 1^{er} août 2003, le Président de notre conseil d'administration doit remettre un rapport à l'assemblée générale de nos actionnaires sur la préparation et l'organisation des réunions du conseil d'administration, sur les limitations imposées aux pouvoirs du directeur général et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société. Ce rapport pour 2007 a informé nos actionnaires sur les procédures de contrôle interne que nous avons mis en place afin de prévenir des risques identifiés résultant de nos activités ou des risques d'erreur ou de fraude, particulièrement en comptabilité et finances. Il décrit notre environnement de contrôle actuel, c'est à dire nos valeurs relatives à l'intégrité et l'éthique, l'organisation des nos comités de gouvernement d'entreprise, les fonctions de notre comité de la communication de l'information et nos modalités de délégation de pouvoirs et de détermination des sphères de responsabilité. Il décrit également les procédures mises en place pour identifier et évaluer nos risques les plus importants, internes ou externes. Il donne des détails sur nos procédures de contrôle interne, particulièrement celles appliquées à l'information financière afin d'assurer la fiabilité de son traitement. Un système d'auto évaluation des procédures de contrôle interne existant actuellement au sein de notre Groupe a été mis en œuvre. »

- (b) Rapport de la direction générale sur le contrôle interne sur le reporting financier : Il est de notre responsabilité de veiller à l'établissement et au maintien d'un contrôle interne approprié sur le reporting financier tel que défini à l'article 13a15(f) du "Securities Exchange Act" de 1934 pour CGG Veritas.

Du fait de ses limites intrinsèques, le contrôle interne sur le reporting financier ne peut empêcher ou détecter des inexactitudes et ne peut que permettre de s'assurer de façon raisonnable de la fiabilité du reporting financier et de la préparation des comptes consolidés. En outre, les prévisions sur une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier pour des périodes ultérieures sont soumises au risque que ces contrôles ne soient plus adaptés en raison de changements de conditions, ou que leur degré de conformité avec les mesures ou les procédures applicables se soit dégradé.

Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier au 31 décembre 2007 et avons conclu que le contrôle interne sur le reporting financier était efficace. Pour cette évaluation, nous avons eu recours aux critères établis dans l'« Internal Control — Integrated Framework » publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Sur la base de notre évaluation réalisée au regard de ces critères, nous avons conclu qu'au 31 décembre 2007 le contrôle interne sur le reporting financier permettait d'assurer de façon raisonnable la fiabilité du reporting financier et la préparation des comptes consolidés en conformité avec les normes comptables internationales intitulées "International Financial Reporting Standards" (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et avec les IFRS adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Les cabinets Ernst&Young et Mazars&Guérard, commissaires aux comptes de la société, ont émis une opinion sans réserve sur l'évaluation retenue par la direction générale ainsi qu'une opinion confirmant l'efficacité, au 31 décembre 2007, du contrôle interne relatif au reporting financier. Cette opinion figure dans le rapport annuel américain pour l'exercice 2007 (20-F).

CHAPITRE XV :

SALARIES

15.1. Conséquences sociales de l'activité de la société :

15.1.1. Emploi

Au 31 décembre 2007, le Groupe CGGVeritas comptait 8 123 collaborateurs de plus de 50 nationalités différentes, répartis dans plus de 70 implantations dans le monde.

Le Groupe CGGVeritas employait en France 1 672 salariés dont 1 644 étaient permanents et 28 étaient à contrat à durée déterminée. Au sein de cet effectif on comptait 61 personnes ayant un statut d'expatrié. La maison mère comptait 38 salariés permanents, CGG Services 855 salariés permanents et 14 à durée déterminée, Sercel 751 salariés permanents et 14 à durée déterminée.

En France, la répartition par catégorie professionnelle toutes sociétés confondues, est la suivante :

	<u>Employés au 31 décembre</u>
Cadres et ingénieurs	52 %
AM/T	23 %
Ouvriers/employés	25 %

En 2007, au niveau mondial, 1 212 nouveaux salariés ont rejoint le Groupe CGGVeritas. Dans le même temps, 440 l'ont quitté.

En France, 190 nouveaux salariés ont été embauchés (14 par la société mère, 64 par CGG Services et 112 par Sercel). Ces embauches ont été effectuées sous contrat à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim est strictement destiné à compenser les absences d'une durée significative et les surcroûts d'activité ponctuels. Les départs enregistrés en France, à fin 2007, s'élevaient à 97 personnes (2 à la société mère, 45 à CGG Services et 50 à Sercel).

Afin de pourvoir à ses besoins en recrutement, le Groupe est présent dans de nombreux forums et entretient des relations étroites avec les écoles/universités au sein desquelles il sait trouver les potentiels dont il a besoin. A la suite de l'acquisition de Veritas DGC Inc., l'ensemble des dispositifs et des moyens affectés au recrutement a été revu. Dès la fin janvier 2007, une démarche commune a été mise en place afin de coordonner les efforts de recrutement à l'international. Par ailleurs une refonte totale des supports, de la documentation et des portails d'accès Internet a été effectuée.

Cette démarche volontariste est complétée en amont par une politique de stage dynamique (stages école, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, contrats CIFRE). Dans ce cadre, 16 stagiaires ont été accueillis pour des stages d'une durée supérieure à 4 mois.

15.1.2. Conditions de travail

En France, les conditions de travail chez CGGVeritas sont régies par une convention d'entreprise spécifique dont les modalités sont arrêtées en concertation avec les partenaires sociaux. Cette convention est commune à la société mère et à CGG Services dans le cadre de l'UES. Elle n'inclut pas Sercel, cette dernière étant affiliée à la convention collective de la métallurgie.

Le rythme de travail des salariés est régi par un accord sur la réduction du temps de travail signé le 27 août 1999, mis en œuvre suivant le principe de l'annualisation, par un accord d'application du 17 février 2000.

Un Compte Epargne Temps a été mis en place parallèlement à la mise en place des 35H. Des dispositifs similaires sur l'aménagement du temps de travail ont été mis en place à Sercel sur ses sites français.

32 personnes travaillent à temps partiel sur des régimes s'étendant de 19h37' à 33h72' par semaine.

L'absentéisme en 2007 s'est élevé à :

- *Société mère et CGG Services combinées*: 3,83 % (hors congés maternité), dont 2,96 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.
- *Sercel* : 2,77 % (hors congés maternité), dont 0,98 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.

15.1.3. Répartition hommes-femmes

Au 31 décembre 2007, sur un total de 1 672 salariés en France, le Groupe CGGVeritas comptait 23 % de femmes et 77 % d'hommes.

Cette répartition, en France, s'établit de la façon suivante :

- *Société-mère* : 16 femmes sur un effectif de 38 personnes
- *CGG Services* : 186 femmes sur un effectif de 869 personnes
- *Sercel* : 183 femmes sur un effectif de 765 personnes

15.1.4. Rémunération

Le Groupe CGGVeritas, fidèle à ses principes, entend promouvoir une politique de rétribution globale liée à l'évolution de ses résultats.

Révision des salaires 2007

Dans le cadre de l'UES, les négociations salariales avec les partenaires sociaux en 2007 ont conduit à la signature d'un accord le 19 février 2007 entre l'entreprise et deux organisations syndicales. L'augmentation de salaire résultant de cet accord correspond à un total de 3,5 % de la masse salariale brute concernée dont 2,5 % d'augmentation générale et 1 % d'augmentation individuelle avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

En sus de ces augmentations générales et individuelles, trois dispositifs particuliers ont été mis en place en 2007 :

- un rattrapage salarial pour le personnel prospecteur de la marine variable en fonction de l'ancienneté;
- un rattrapage salarial dans le cadre du dispositif égalité hommes/femmes, s'appliquant à tout le personnel féminin hors encadrement ayant au moins 5 ans d'ancienneté;
- une revalorisation des régimes d'astreintes et d'interventions.

En conformité avec cet accord, une prime exceptionnelle représentant un quatorzième du salaire annuel avec plancher de 2500 € a été versée à l'ensemble du personnel employé par CGG Veritas SA et CGG Services SA.

Des négociations salariales parallèles ont débouché au sein de Sercel sur la signature d'un accord signé par les deux partenaires sociaux prévoyant une révision globale des salaires en France de 3,9 %.

Enfin il est à noter que pour la troisième année consécutive un bonus lié à la performance concernant la totalité du personnel des Services a été versé aux employés.

Un nouvel accord d'intéressement d'une durée de trois ans ainsi qu'un accord dérogatoire de participation ont été signés le 30 juin 2007 entre les partenaires sociaux et les sociétés de cette UES. Cet accord a permis de générer une provision au titre de l'intéressement en 2007.

Au sein de Sercel, les accords en vigueur ont continué en 2007 à générer des versements au titre de l'intéressement et de la participation.

Les plans supplémentaires d'épargne et de retraite PEE et PERCO mis en place en 2006 au niveau de l'UES CGG Veritas et CGG Services (Société mère et Services) et en 2005 au sein de Sercel ont été normalement activés en 2007.

Au sein de CGGVeritas et CGG Services, 504 salariés ont adhéré au PEE et 522 au PERCO. Du côté de Sercel, 595 salariés ont adhéré au PEE et 450 au PERCO.

15.1.5. Relations professionnelles

Afin de favoriser les échanges d'information et la concertation, l'UES dispose, en France, d'instances représentatives avec lesquelles elle organise de nombreuses réunions formelles (CE, DP, CHSCT, commissions diverses) dont certaines ont donné lieu à la signature d'accords. Depuis mars 2006, une importante révision de la convention collective a été engagée. La signature de la nouvelle convention d'entreprise est intervenue le 21 décembre 2007. La révision porte notamment sur les indemnités en cas de rupture du contrat de travail, sur les modalités de rémunération et sur la prévoyance.

15.1.6. Formation

La politique de formation, dans ses composantes de développement individuel et de professionnalisation des employés est un levier majeur et structurant du nouveau Groupe. En ligne avec les orientations du Groupe, CGGVeritas University s'est réorganisée afin de mieux correspondre à la nouvelle dimension géographique du groupe et répondre immédiatement aux demandes exprimées par les opérations. Ainsi CGGVeritas University s'est renforcée à Houston et un nouveau centre CGGVeritas University a vu le jour en Asie Pacifique, à Singapour. Enfin, le centre principal de CGGVeritas University en France a été également agrandi pour répondre à l'accroissement de l'activité à partir de l'Europe.

CGGVeritas University, au cours des derniers mois, a poursuivi la politique d'intégration de nouveaux embauchés avec le programme GeoRise destiné à former aux techniques de l'entreprise et à accompagner de jeunes talents dans leur début de carrière. Dans le même temps, CGGVeritas University a mis en œuvre de nouveaux programmes afin d'accompagner l'intégration des équipes et des techniques en 2007.

Ainsi les programmes offerts par CGGVeritas University ont évolué à plusieurs niveaux. Un module destiné à favoriser le partage des valeurs au sein du nouveau Groupe a été conçu et mis en œuvre, sous la forme de séminaire de deux jours favorisant le regroupement des équipes. Ces séminaires sont systématiquement clôturés en présence de la Direction Générale. Les modules d'accompagnement des managers ont été enrichis de façon à mieux intégrer la diversité des cultures. Par ailleurs la priorité a été donnée à des programmes volontaristes de sensibilisation aux thèmes liés à la sécurité financière et à la formation QHSE.

Après celui des managers l'accompagnement et la professionnalisation des experts est devenu un thème central de notre politique de formation et l'année 2008 verra la mise en œuvre d'une offre structurée dans ce domaine.

Sur la base d'une vision réaffirmée et partagée, la notion de « Learning for Development » a été formalisée et déployée. Cette notion traduit le besoin et le souhait de chacun de se former et de former son entourage de façon continue à l'évolution non seulement des technologies mais aussi de son environnement. Pour ce faire le Groupe a regroupé les actions développées depuis plusieurs années en interne dans le domaine de la formation et de l'apprentissage.

Un total de 15 168 journées de formation a été dispensé dans le périmètre de CGGVeritas University en 2007, dont 2 767 concernaient des programmes managériaux, 11 463 journées des programmes techniques et 938 journées des programmes spécifiques sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

En France, le bilan social fait état d'un total de 5 695 journées de formation, dont 3 813 dans le cadre de l'activité Services et de la société mère et 1 866 dans le cadre de Sercel.

15.1.7. Hygiène et Sécurité

La connaissance des risques joue un rôle clé dans la sécurité sur les lieux de travail. Toutes les missions et tous les établissements sont soumis au respect des règles édictées par la société et font l'objet de contrôles fréquents. 142 audits ont ainsi été réalisés en 2007 donnant lieu à des plans d'action spécifiques.

Un membre du comité exécutif est plus particulièrement en charge des questions relatives à l'hygiène-sécurité. Il travaille en étroite collaboration avec un médecin plus particulièrement en charge des questions médicales et de santé (maladies professionnelles, épidémiologie, anticipation risques sanitaires à l'étranger...). Il est assisté par plusieurs responsables qui travaillent au sein de chaque ligne de produits.

En France, les sociétés de l'UES a organisé en 2007, 4 réunions ordinaires du CHSCT et 1 réunion extraordinaire consacrée à l'étude du rapport annuel HSE 2006.

La politique anti-tabac du groupe s'est poursuivie en 2007 par la continuation des efforts d'assistance au sevrage des employés volontaires. Par ailleurs des campagnes de préventions contre les pandémies, en particulier contre la grippe aviaire, ont été menées auprès des salariés.

15.1.8. Développement durable — PRISM

Dans tous les pays où elles interviennent, les entités du Groupe s'attachent à la fois à respecter les législations locales, à protéger l'environnement en faisant en sorte de n'apporter aucune pollution du fait de ses différents sites d'exploitation et à aider au développement local en mettant à disposition ses infrastructures en fin de mission aux collectivités qui en font la demande.

De tout temps, pour ses sites et opérations situés hors de France, le Groupe a eu recours à du personnel recruté localement. Ainsi, CGG Services emploie, dans le cadre de ses missions terrestres, du personnel local, embauché pour la durée des travaux, en conformité avec les lois sociales locales. Elle prend en charge la formation de ce personnel, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, selon ses propres critères quand bien-même ses propres règles seraient plus contraignantes que les obligations légales locales.

De même, Sercel, avec des implantations stables en France, aux USA, Canada, Australie, Royaume-Uni, Singapour et en Chine, a peu recours à l'expatriation de son personnel français et emploie principalement des nationaux des pays concernés. Dans ce cadre, elle pratique également une politique active de partage du savoir-faire industriel entre chacun de ses sites et leur personnel.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans le programme PRISM de développement durable du nouveau groupe CGGVeritas.

15.1.9. Sous-traitance

Au sein du groupe CGGVeritas, Sercel a, plus particulièrement, recours à la sous-traitance. En effet, les principaux sites de fabrication à savoir les sites français, sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière ; la politique générale poursuivie par Sercel est d'empêcher lesdits sous-traitants de sous-traiter à des tiers tout ou partie des tâches qui leur sont confiées sans l'accord de Sercel ce qui permet un réel contrôle. Sercel développe également une pratique contractuelle comme en France par exemple, où des clauses obligeant au respect des dispositions de la loi N° 91-1383 renforçant la lutte contre le travail clandestin ont été insérées dans les contrats standards de sous-traitance.

Pour ses activités de services, la politique de CGGVeritas n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas exceptionnel de l'absence de capacité disponible. Elle n'y a recours que pour se procurer les moyens qui lui sont nécessaires pour la réalisation de ses prestations (transport hélicoptéré, radio-positionnement, barges pour son activité en eaux peu profondes et zone de transition..).

15.2. Schéma d'intéressement du personnel :

15.2.1. Contrat d'intéressement et de participation

a) Plan d'Épargne Entreprise

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) a été mis en place le 7 juin 2006. Ce PEE annulait et remplaçait le PEE CGG du 29 décembre 1987 et le PEE CGG Marine du 16 juin 1999 antérieurement en vigueur. Le transfert des fonds des anciens PEE a été opéré de l'ancien gestionnaire vers le nouveau gestionnaire.

Dans le cadre du PEE, trois Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise (abondement). Ces fonds, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale, répondent aux critères de gestion de l'*Investissement Socialement Responsable* (ISR).

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont bloquées pour une période de 5 ans.

Un Plan d'Épargne Entreprise Groupe a été mis en place au cours de l'exercice 1997, par le moyen d'un Fonds Commun de Placement Entreprise dénommé "CGG Actionnariat 1", agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 25 avril 1997. Dans ce cadre et en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 1997, le Conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital, conformément aux articles L. 443-5 du code du travail et L. 225-138 du Code de commerce, par émission d'actions nouvelles dont la souscription était réservée aux salariés de la Société ou de ses filiales adhérentes du Plan d'Épargne Entreprise Groupe susmentionné ; 68 917 actions ont ainsi été souscrites. Les souscriptions des salariés à cette augmentation de capital ont fait l'objet d'un abondement par CGG, qui a permis aux salariés d'acquérir des actions supplémentaires.

b) PERCO

Un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place le 2 mars 2006.

Dans le cadre du PERCO, six Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise. Ces fonds, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale, répondent aux critères de gestion de l'*Investissement Socialement Responsable* (ISR).

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont indisponibles à compter du 1^{er} versement et jusqu'au départ en retraite de l'épargnant.

c) Participation

La Participation résulte de l'accord signé le 27 juin 2007 qui a remplacé l'accord du 28 décembre 1983.

Aux termes de cet accord, chaque salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté à la date de clôture de l'exercice concerné, bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat fiscal de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

Cette somme est affectée au choix du salarié, soit au PEE en place au sein de la Compagnie, soit à un compte courant rémunéré et dans tous les cas elle est indisponible pendant un délai de cinq ans. Elle est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

La Société n'a procédé à aucun versement au titre de la participation au cours des cinq derniers exercices.

d) Intéressement

Un accord d'intéressement a été signé le 27 juin 2007.

Aux termes de cet accord chaque salarié ayant une ancienneté minimale de trois mois le jour de la clôture de l'exercice considéré bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat d'exploitation diminué de la

rémunération des capitaux employés de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

La Société n'a procédé à aucun versement au titre de l'intéressement au cours des cinq derniers exercices.

15.2.2. Options de souscription d'actions

La politique générale d'attribution des options de souscription d'actions est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination. Les options sont attribuées sur proposition du Comité aux cadres dirigeants, aux cadres supérieurs ainsi qu'aux cadres qui ont contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Aucune société liée à CGG Veritas ou qu'elle contrôle respectivement au sens des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce n'a mis en place de plans d'options de souscription d'actions.

Le tableau ci-dessous présente des informations relatives aux différents plans d'options de souscription d'actions en vigueur au 31 décembre 2007 et incluent les options attribuées aux membres du Comité Exécutif à l'exclusion des mandataires sociaux (« Voir 13.6 Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif »).

	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2006	Plan 2007	Total
Prix d'exercice (en euro)	45,83 ⁽¹⁾	65,39 ⁽¹⁾	39,92 ⁽¹⁾	14,53 ⁽¹⁾	131,26	151,98	—
Date d'échéance	17/01/2008	13/03/2009	14/05/2010	14/05/2011	10/05/2014	23/03/2015	
Point de départ d'exercice des options	18/01/2003	14/03/2004	15/05/2005	15/05/2006	11/05/2006	23/03/2007	
Nombre de bénéficiaires	129	144	172	176	171	145	—
Nombre d'options attribuées	231 000	256 000	138 100	169 900	202 500	261 750	1 259 250
Nombre d'options attribuées aux dix salariés de CGG Veritas et des sociétés comprises dans le périmètre d'attribution des options dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	95 000	105 000	54 250	62 000	103 000	108 500	501 228
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2007	39 625	147 297	97 214	164 711	201 950	—	650 797
Options exercées depuis le 1 ^{er} janvier 2007	32 394	71 898	43 197	83 936	0	0	231 425
Options existantes au 31 décembre 2007 ⁽²⁾	7 231	74 800	53 310	80 246	195 163	250 450	661 200

(1) Compte tenu de l'ajustement opéré, tant sur le prix de souscription que sur le nombre d'actions sous-jacentes, conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce, suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée au cours de l'exercice 2005 par la Société.

(2) Compte tenu des options devenues caduques pour cause de cessation d'emploi au sein du Groupe ou pour raison de non-exercice avant l'échéance du plan.

Le conseil d'administration du 14 mars 2008 a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions portant sur 237 700 options attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du groupe. Le prix de souscription a été fixé à 162,82 €. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers pendant une période de 3 ans et peuvent être exercées à tout moment. Cependant, les résidents français sont tenus de conserver les actions résultant de l'exercice des options sous forme nominative à compter de la date d'exercice jusqu'au 14 mars 2012 inclus. En cas de départ du groupe et sauf dans l'un des cas limitativement énumérés dans le règlement de plan, les options acquises et non exercées avant la fin de la période de préavis sont perdues.

15.2.3. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006, le conseil d'administration de CGG a décidé :

- le 11 mai 2006 l'attribution gratuite de 53 200 actions CGG à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Les actions ne seront effectivement attribuées qu'après un délai d'acquisition expirant à la plus tardive des deux dates suivantes soit le 11 mai 2008, soit à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2007, et sous réserve que le Conseil d'Administration ait constaté la réalisation des conditions visées ci-dessous. L'attribution gratuite des actions CGG est soumise à l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions et à la réalisation des conditions liées à la performance financière du groupe CGG telles que fixées par le plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous. Chaque bénéficiaire devra conserver les actions ainsi attribuées pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution ;
- le 23 mars 2007 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 81 750 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 23 mars 2009 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan au moment de l'attribution définitive et mentionnées dans le tableau ci-dessous et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées;
- le 14 mars 2008 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 91 850 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 14 mars 2010 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

A titre informatif, les conditions des plans des 11 mai 2006, 23 mars 2007 et 14 mars 2008 sont rappelées ci-dessous :

	<u>Plan du 11 mai 2006</u>	<u>Plan du 23 mars 2007</u>	<u>Plan du 14 mars 2008</u>
Nombre d'actions	53 200	81 750	91 850
Nombre de bénéficiaires	171	251	258
Date d'attribution	11 mai 2006	23 mars 2007	14 mars 2008
Date d'acquisition	11 mai 2008	23 mars 2009	14 mars 2010
Période de conservation	11 mai 2010	23 mars 2011	14 mars 2012
Conditions de performance	Résultat net par action	Résultat net par action Résultat d'exploitation	Résultat net par action Résultat d'exploitation
Constatation de la réalisation des conditions de performance	Le conseil d'administration	Le conseil d'administration	Le conseil d'administration

CHAPITRE XVI :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

16.1.1. Actionnariat de la Société au 31 mars 2008

Une analyse T.P.I. a été réalisée à la demande de la Société le 14 janvier 2008 aux termes de laquelle le nombre d'actionnaires au porteur recensés était de 46 170. En outre, au 31 mars 2008, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 622.

Aucun autre actionnaire n'a indiqué à la Société détenir plus de 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Au 31 mars 2008, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif détenait 27 984 actions représentant 39 192 droits de vote, soit environ à 0,10 % du capital et 0,14 % des droits de vote.

Au 31 mars 2008, les salariés de la Société et de certaines filiales détenaient 16 500 actions représentant 33 100 droits de vote, soit 0,06 % du capital et 0,11 % des droits de vote, au travers du fonds commun de placement entreprise constitué dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise du Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997.

Enfin, au 31 mars 2008, la Société détenait 110 500 actions acquises en vertu des autorisations données par les actionnaires d'intervenir en bourse dans les conditions indiquées au paragraphe 18.1.3.2.

Au 31 mars 2008, le capital de la Société était réparti de la façon suivante :

Actionnaires	31 mars 2008			
	Actions	% en actions	Droits de vote ^(*)	% en droits de vote ^(*)
Institut Français du Pétrole	1 308 122	4,76 %	2 616 244	9,08 %
CGG Actionnariat	16 550	0,06 %	33 100	0,11 %
Fidelity ⁽¹⁾	904 727	3,29 %	904 727	3,14 %
Morgan Stanley ⁽²⁾	745 968	2,72 %	745 968	2,59 %
Divers nominatif	141 647	0,52 %	167 496	0,58 %
Public	24 350 626	88,65 %	24 350 626	84,50 %
Nombre d'actions en circulation et de droits de vote	27 467 640	100,00 %	28 818 161	100,00 %

(1) sur la base du Schedule 13-G déposé auprès de la Securities Exchange Commission le 12 mars 2007

(2) sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 11 janvier 2007

(*) aucune action en circulation au 31 mars 2008 n'est privée du droit de vote

Titre au porteur identifié (article 7.1 des statuts)

La Société peut à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires en vue de l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales de ses actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)

Dans toutes les Assemblées, chaque membre a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après au paragraphe "Droit de vote double", et sans autre limitation que celle qui pourrait résulter des dispositions légales.

Droit de vote double (article 14.6 des statuts)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Parmi les actionnaires significatifs, l'Institut Français du Pétrole bénéficie, au 31 mars 2008, d'un droit de vote double pour 1 308 122 actions.

Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite assemblée et pour toute nouvelle assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susvisés, est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse.

Déclarations de franchissement de seuils statutaires et/ou légaux reçues au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 31 mars 2008 :

- par Edmond de Rothschild Asset Management :
 - une déclaration en date du 23 janvier 2007 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % du capital et des droits de vote ;
 - une déclaration en date du 1^{er} octobre 2007 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % du capital et des droits de vote.
- par Morgan Stanley :
 - une déclaration en date du 9 janvier 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital ;
 - une déclaration en date du 11 janvier 2007 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % du capital.
- par les sociétés du groupe Fidelity :
 - une déclaration en date du 18 janvier 2007 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % du capital ;

- par les sociétés du groupe Crédit Suisse :
 - une déclaration en date du 19 janvier 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
 - une déclaration en date du 22 janvier 2007 informant la société que le groupe Crédit Suisse ne détient plus de participation dans le capital de la Société ;
 - une déclaration en date du 26 janvier 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
 - une déclaration en date du 30 janvier 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital ;
 - une déclaration en date du 1^{er} février 2007 informant la société que le groupe Crédit Suisse ne détient plus de participation dans le capital de la Société ;
- par Franklin Resources Inc. :
 - une déclaration en date du 19 janvier 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote;
 - une déclaration en date du 29 janvier 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital.
 - une déclaration en date du 2 février 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % des droits de vote ;
 - une déclaration en date du 26 novembre 2007 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital.
- par Richelieu Finance Gestion privée
 - une déclaration en date du 9 mars 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
 - une déclaration en date du 12 mars 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote ;
 - une déclaration en date du 15 juin 2007 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote ;
 - une déclaration en date du 19 juin 2007 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital.
- par BNP Paribas
 - une déclaration en date du 15 février 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
 - une déclaration en date du 25 avril 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote ;
- par Natixis Asset Management
 - une déclaration en date du 5 juillet 2007 pour le franchissement de seuil statutaire de 1 % du capital.
- par DCNA Finance
 - une déclaration en date du 14 novembre 2007 pour le franchissement de seuil statutaire de 4 % des droits de vote.

- par Institut Français du Pétrole
 - une déclaration en date du 23 janvier 2007 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 6 % du capital et du seuil légal de 10 % des droits de vote ;
 - une déclaration en date du 21 mai 2007 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % des droits de vote.
- par Marsico Capital Management LLC
 - une déclaration en date du 4 septembre 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital;
 - une déclaration en date du 19 novembre 2007 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital ;
 - déclaration en date du 21 décembre 2007 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital ;
 - une déclaration en date du 22 janvier 2008 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital.

Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société :

A la date du présent Document de référence, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la société. Il n'existe pas, à ce jour, de mesure particulière pour lutter contre le contrôle abusif. Le seul contrôle existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Déclaration de franchissement de seuil statutaire : (voir ci-dessus)

Accords conclus par la société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la société :

Les emprunts obligataires de la société actuellement en vigueur et décrit au paragraphe 18.1.5 ainsi que les conventions de crédit décrites au même paragraphe prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

Accords prévoyant des indemnités pour les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou que leur emploi prend fin en raison d'une offre publique :

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 13.3.3. concernant les mandataires sociaux de la société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.

16.1.2. Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31 décembre 2007		31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote
Institut Français du Pétrole	4,77	9,10	7,73	14,32	8,21	15,13
Fidelity International Limited	3,30 ⁽³⁾	3,15	10,36 ⁽¹⁾	9,59	10,31	9,50
Morgan Stanley ⁽²⁾	2,72 ⁽²⁾	2,59	5,16 ⁽²⁾	4,48	—	—
FCPE “CGG Actionnariat”	0,06	0,12	0,14	0,26	0,20	0,38
Autocontrôle ^(*)	0,16	0	0	0	0,24	0
Divers	88,93	88,09	76,61	71,35	81,04	74,99
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre d’actions en circulation et de droits de vote	27 450 758	28 758 426	17 597 888	19 008 295	17 081 680	18 546 418

(1) Cf. déclaration de franchissement de seuil en date du 11 décembre 2006 adressée à la Société

(2) Cf. déclaration de franchissement de seuil du 9 janvier 2007

(3) Cf. Schedule 13G du 12 mars 2007

(*) correspond au solde des titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de chaque exercice

16.2. Marché des titres de la société

16.2.1. Places de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur l’Euronext Paris S.A. (Compartiment A) et sont éligibles au Service à Règlement Différé. Elles sont toutes à jouissance du 1^{er} janvier 2007.

Depuis le 14 mai 1997, les actions de la Société sont admises à la cote du New York Stock Exchange sous forme d’ADS. Les ADS représentaient, au 31 décembre 2007, 10,53 % du capital social et 11,20 % au 31 mars 2008.

Enfin, les obligations émises par la Société en avril 2005, en février 2006 et 2007 (voir 18.1.5) respectivement font l’objet d’une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

16.2.2. Autres marchés de négociation

Les actions de la Société ne sont admises aux négociations sur aucun autre marché réglementé qu’Euronext Paris, compartiment A, et que le New York Stock Exchange.

16.2.3. Marché des actions et des ADS

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut	Plus bas	Actions	Capitaux	Plus haut	Plus bas	ADS	Capitaux
	(en euros)			(en M€)	(en US\$)			(en MUSD)
2008								
Mars	163,54	144,00	4 373 606	671,24	50,06	44,27	4 836 662	230,36
Février	177,99	149,90	5 430 948	833,58	53,78	43,56	5 978 103	287,67
Janvier	199,99	131,11	8 456 047	1 412,43	58,48	41,00	9 078 746	454,43
2007								
Décembre	209,50	187,23	3 447 932	682,07	61,31	53,90	3 143 693	180,25
Novembre	234,79	173,11	9 656 503	1 937,28	68,78	51,95	8 215 897	480,84
Octobre	241,49	211,00	6 365 324	1 435,10	68,41	59,76	5 640 500	362,75
Septembre	231,83	186,00	7 254 603	1 526,99	65,66	51,39	3 673 600	214,77
Août	191,00	163,13	5 652 818	1 010,02	52,54	44,43	5 393 229	262,26
Juillet	200,00	179,00	5 138 311	987,76	55,27	47,49	3 339 000	173,89
Juin	186,00	160,91	5 740 287	996,10	50,24	43,02	3 430 508	160,07
Mai	173,00	152,70	5 170 444	851,43	46,70	40,89	4 929 564	219,62
Avril	160,50	151,10	4 124 741	641,71	43,45	41,30	3 917 126	165,13
Mars	159,40	138,11	6 055 032	908,88	42,38	36,96	4 829 400	192,08
Février	166,45	151,00	5 351 324	844,24	43,76	39,53	10 015 351	412,98
Janvier	167,00	145,10	8 645 960	1 318,00	44,11	34,99	19 527 600	761,56
2006								
Décembre	166,40	149,40	3 781 037	600,44	45,00	40,00	182 100	9,11
Novembre	158,00	130,10	5 318 148	779,99	40,90	33,35	255 900	12,19
Octobre	138,80	113,80	5 352 782	664,30	34,92	28,80	633 300	28,79
Septembre	135,90	112,80	6 914 958	848,99	33,27	28,71	1 229 200	61,46
Août	140,00	125,50	1 774 333	233,80	35,99	32,15	101 900	4,43
Juillet	139,80	123,50	2 459 739	326,18	35,50	31,10	170 500	8,53
Juin	141,50	108,00	3 867 203	481,59	36,70	27,78	780 300	35,47

CHAPITRE XVII :
OPERATIONS AVEC LES APPARENTEES

Voir la note 27 aux comptes consolidés de l'exercice 2007.

CHAPITRE XVIII :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1. Renseignement de caractère général concernant le capital

18.1.1. Modifications du capital et des droits sociaux

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

18.1.2. Capital social

A la suite d'exercice d'options de souscription d'actions, au 31 mars 2008, le capital social s'élevait à 54 935 280 euros représenté par 27 467 640 actions de 2 euros de nominal toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du capital social au cours des exercices 2007, 2006 et 2005.

<u>Opération</u>	<u>Nominal</u>	<u>Nombre d'actions créées</u>	<u>Montant de la prime d'émission</u>	<u>Montant de la variation de capital</u>	<u>Montants successifs du capital</u>
Levées au 31 décembre 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	24 321	956 036,05 €	48 642 €	54 901 516 €
Levées au 30 septembre 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	40 243	1 938 835,11 €	80 486 €	54 852 874 €
Réduction du capital au 1 ^{er} août 2007	2 €	-4 202	—	-8 404 €	54 772 388 €
Levées au 30 juin 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	137 224	4 297 958,70 €	274 448 €	54 780 792 €
Levées au 31 mars 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	29 637	1 474 361,70 €	59 274 €	54 506 344 €
Augmentation de capital en date au 27 février 2007.	2 €	301 079	48 889 208 €	602 158 €	54 447 070 €
Augmentation de capital au 26 janvier 2007.	2 €	108 723	16 449 789,90 €	217 446 €	53 844 912 €
Augmentation de capital au 18 janvier 2007.	2 €	8 275	1 234 630 €	16 550 €	53 627 466 €
Augmentation de capital au 10 et 11 janvier 2007.	2 €	9 207 570	1 351 671 276 €	18 415 140 €	53 610 916 €
Levées au 31 décembre 2006 d'options de souscription d'actions	2 €	90 778	4 194 19,18 €	181 556 €	35 195 776 €
Levées au 30 septembre 2006 d'options de souscription d'actions	2 €	21 664	1 170 790,94 €	43 328 €	35 014 220 €
Levées au 30 juin 2006 d'options de souscription d'actions	2 €	8 117	275 011,16 €	16 234 €	34 970 892 €
Levées au 31 mai 2006 d'options de souscription d'actions et conversion au 12 mai de 2 525 obligations convertibles 2012	2 €	321 962	2 237 028,70 €	643 924 €	34 954 658 €
Levées au 31 mars 2006 d'options de souscription d'actions	2 €	73 687	4 067 039,79 €	147 374 €	34 310 734 €
Levées au 31 décembre 2005 d'options de souscription d'actions	2 €	1 962	96 854,13 €	3 924 €	34 163 360 €
Augmentation de capital en espèces avec droit préférentiel de souscription au 16 décembre 2005	2 €	4 099 128	191 429 232,63 €	8 198 256	34 159 436 €
Conversion au 18 novembre 2005 de 11 475 obligations 2012	2 €	1 147 500	53 738 330 €	2 295 000 €	25 961 180 €
Levées au 31 octobre 2005 d'options de souscription d'actions	2 €	3 440	193 052,80 €	6 880 €	23 666 180 €
Levées au 30 septembre 2005 d'options de souscription d'actions	2 €	32 810	1 722 692,80 €	65 620 €	23 659 300 €
Levées au 30 juin 2005 d'options de souscription d'actions	2 €	54 260	2 892 677,30 €	108 520 €	23 593 680 €
Levées au 31 mars 2005 d'options de souscription d'actions	2 €	60 362	3 021 015,36 €	120 724 €	23 485 160 €

En rémunération de l'acquisition de la société Veritas DGC Inc. par la Société (voir Chapitre XIX), la Société a émis, le 12 janvier 2007, 9 215 845 actions (dont 4 202 actions excédentaires émises lors de la fusion ont été postérieurement annulées) correspondant à 46 079 225 ADS, lesquels ont été remis aux anciens actionnaires de Veritas DGC Inc.

En outre, le 1^{er} février 2007, la Société a émis 108 723 actions correspondant à 543 614 ADS au profit d'un détenteur de 6,5 MUSD d'obligations convertibles de Veritas à échéance de 2024 après que ce dernier ait délivré une demande de conversion le 19 janvier 2007.

Enfin, le 1^{er} mars 2007, la Société a émis 301 079 actions correspondant à 1 505 393 ADS au profit d'un détenteur de 18 MUSD d'obligations convertibles de Veritas à échéance de 2024 après que ce dernier ait délivré une demande de conversion le 23 février 2007.

Au 31 mars 2007, à l'issue de ces différentes opérations et à la suite de levée d'options de souscription d'actions, le capital de la Société s'élevait à 54 506 344 € divisé en 27 253 172 actions d'une valeur nominale de 2 €.

Les titres convertibles à échéance de 2024 représentatifs de dette émis par Veritas DGC Inc. et donnant accès au capital de cette dernière constituaient, en vertu des stipulations du *Merger Agreement*, des « valeurs mobilières donnant accès au capital » de la Société, selon les termes et conditions du *Merger Agreement*. A ce jour, aucun de ces titres n'est encore en circulation.

A la connaissance de la Société, aucune des actions composant le capital social et inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement.

18.1.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 29 avril 2008 :

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, il est présenté ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008.

18.1.3.1. Principales caractéristiques :

Date de l'assemblée appelée à autoriser le programme : Ce programme sera soumis à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008, dans le cadre de la septième résolution (voir Projets de résolutions en Annexe 1).

Actions propres détenues par la société au 31 mars 2008 : Au 31 mars 2008, la société détenait 110 500 actions propres représentant 0,4 % du capital social. Ces actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec Crédit Agricole Chevreux. La société ne détient aucune autre de ses actions.

Objectifs du programme de rachat d'actions :

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient prioritairement les suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe conformément aux modalités devant être définies par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,

- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourraient être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourraient avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment y compris en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat :

Les titres concernés sont des actions. Le prix maximal d'achat par action serait de 300 €.

La part maximale que CGG Veritas est autorisée à acquérir est limitée, aux termes de la septième résolution, à 10 % du capital social. A titre indicatif et sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2008, à savoir 27 467 640 actions, et des 110 500 actions détenues par la Société à cette même date, le nombre maximal d'actions que la société est autorisée à acquérir est de 2 636 264 actions, soit un investissement théorique maximal de 790 879 200 € sur la base du prix maximal d'achat par action de 300 €, tel que ce dernier est proposé dans la septième résolution.

Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Cadre juridique : septième et vingtième résolutions (voir Projets de résolutions en Annexe 1).

Durée du programme de rachat d'actions : La durée du programme de rachat d'actions serait fixée à dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme, soit jusqu'au 28 octobre 2009.

18.1.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 :

Objectifs et caractéristiques du programme :

L'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à intervenir sur ses propres actions avec les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe conformément aux modalités devant être définies par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,

- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment y compris en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'assemblée générale est de 250 €.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2006, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peuvent excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a annulé et remplacé l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006.

La Société a mis en oeuvre le programme de rachat d'actions autorisé par ses actionnaires en mai 2007 avec pour unique objectif d'assurer l'animation du marché de ses actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

Le 6 juillet 2007, la Société a mis fin au contrat de liquidité qu'elle avait conclu avec ROTHSCCHILD & CIE BANQUE depuis le 1^{er} novembre 2005 et a confié à la société CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX la mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité à compter du 9 juillet 2007. Ce contrat de liquidité est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois et est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 22 000 000 Euros ont été affectés au compte de liquidité.

Au cours de l'exercice 2007, ROTHSCCHILD & CIE BANQUE et CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX ont:

- acquis, en 2007, 1 492 282 actions de CGG VERITAS à un prix moyen pondéré de 168 €, et
- vendu, en 2007, 1 449 513 actions de CGG VERITAS à un prix moyen pondéré de 168,33 €.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait 42 769 titres dans le cadre de ce contrat, soit 0,15 % du capital social. La valeur nette comptable de ces titres est de 8 373 227,01 €.

Au 31 décembre 2007, la Société ne détenait aucun autre de ses titres de façon directe hors de ce contrat.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 mars 2008..	0,4 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois.....	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2008.....	110 500
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2008	17 460 841,89 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2008	17 423 640,00 €

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés ni de techniques de position ouvertes dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations du présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public dans les conditions fixées à l'article 221-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

18.1.4. Capital autorisé non émis

Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

<u>Nature de l'autorisation</u>	<u>Montant maximal autorisé</u>	<u>Date de l'autorisation</u>	<u>Durée</u>	<u>Utilisation au cours de l'exercice 2007</u>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions, ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (14 ^{ème} résolution)	54 millions d'euros	10/05/2007	26 mois à compter du 10/05/2007	Aucune
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	10 millions d'euros dans la limite du plafond global fixé par la 14 ^{ème} résolution ci-dessus	10/05/2007	26 mois à compter du 10/05/2007	Aucune
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature	10 % du capital social existant au moment de l'augmentation de capital dans la limite du plafond global fixé par la 14 ^{ème} résolution ci-dessus	10/05/2007	26 mois à compter du 10/05/2007	Aucune
Délégation de compétence en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	400 millions d'euros	10/05/2007	26 mois à compter du 10/05/2007	Aucune
Autorisation d'augmenter le capital social en faveur des adhérents d'un PEE	2,5 millions d'euros dans la limite du plafond global fixé par la 14 ^{ème} résolution ci-dessus	10/05/2007	26 mois à compter du 10/05/2007	Aucune
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achats d'actions au personnel salarié et dirigeants sociaux du groupe	Le nombre total d'options en cours et non encore levées ne peut excéder 5 % du capital social de la société	10/05/2007	38 mois à compter du 10/05/2007	Aucune
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne peut excéder 1 % du capital social de la société	11/05/2006	38 mois à compter du 11/05/2006	Aucune

18.1.5. Titres non représentatifs du capital

- *Emprunt obligataire 7½ % Senior Notes due 2015*

La Société a émis, le 28 avril 2005, un emprunt obligataire à haut rendement de 165 MUS\$ à un taux de 7½ % et à échéance 2015. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux Etats-Unis dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels

qualifiés (tels que définis par la Règle 144A du U.S. Securities Act de 1933. Les obligations ont par la suite été enregistrées auprès de la Securities Exchange Commission le 21 septembre 2005, la Securities Exchange Commission ayant enregistré le prospectus sous le numéro 333-126556. En outre, depuis le 20 octobre 2005, ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Cet emprunt a essentiellement été utilisé pour rembourser les 150 millions de dollar U.S. relatif à l'emprunt obligataire à échéance 2007, au taux nominal de 10 ⅜ %, ainsi que les intérêts courus, le 31 mai 2005.

La Société a émis deux tranches complémentaires de cet emprunt les 3 février 2006 et 9 février 2007, pour des montants respectifs de 165 MUSD et 200 MUSD. Ces emprunts complémentaires sont également garantis par certaines filiales du Groupe en ce compris certaines des filiales de Veritas, lesquelles, depuis, le 12 janvier 2007 ont été désignée en qualité de garante du montant intégral de l'emprunt 7½ % Senior Notes due 2015.

Ces obligations ont été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission, au titre du U.S. Securities Act de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Ces emprunts ont respectivement servi (i) au remboursement, le 10 février 2006, du solde de la convention de crédit relais du 1^{er} septembre 2005 et (ii) au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006 (voir Chapitre XIX).

• ***Emission obligataire à haut rendement de 400 MUSD (7 ¾ % Senior Notes due 2017)***

Le 9 février 2007, la Société a émis un emprunt obligataire de 400 MUSD à un taux de 7¾ % et à échéance 2017. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe en ce compris certaines des filiales de Veritas. Ces obligations ont été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission, au titre du U.S. Securities Act de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Cette émission a, complément à l'émission de 200 MUSD de 7½ % Senior Notes due 2015 servi au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006 (voir Chapitre XIX).

18.2. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

L'exploitation sous quelques formes et conditions que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte.

La participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

18.3. Exercice social (article 18 des statuts)

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

18.4. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'Assemblée Générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'Administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

18.5. Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

La priorité étant donnée à la réduction de l'endettement et au financement de la croissance et du développement de la Société, la direction générale n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer de dividendes.

18.6. Assemblées Générales

Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission (article 14.6 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que, s'agissant d'un propriétaire d'actions nominatives, l'actionnaire ou l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du code de commerce est inscrit dans les comptes de titres de la Société au moins cinq jours avant la date de la réunion et que, s'agissant d'un propriétaire d'actions au porteur, dans un même délai, un certificat établi par un intermédiaire financier habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée Générale, ait été déposé aux lieux indiqués par l'avis de convocation.

CHAPITRE XIX :

CONTRATS IMPORTANTS

- **Accord de fusion avec Veritas DGC Inc.**

Le 4 septembre 2006, Veritas DGC Inc. (ci-après “Veritas”), la Société (dénommée “CGG” à cette époque), Volnay Acquisition Co. I (ci-après Volnay I”) et Volnay Acquisition Co. II (ci-après “Volnay II”), deux filiales à 100 % de CGG constituées pour les besoins de l’opération, ont conclu un accord de fusion (“*Merger Agreement*”) aux termes duquel CGG s’est engagé à acquérir l’intégralité des actions de Veritas.

Le 12 janvier 2007, l’ensemble des conditions préalables à la fusion ayant été réalisées, conformément aux termes du *Merger Agreement*, Volnay I a fusionné avec Veritas par voie d’absorption de Volnay I par Veritas, avec Veritas comme entité survivante. Immédiatement après la réalisation de cette première fusion, Volnay II a fusionné par voie d’absorption de Veritas par Volnay II, avec Volnay II comme entité survivante (Volnay II demeurant une filiale à 100 % de CGG). Dès la réalisation de cette deuxième fusion, CGG a pris la dénomination de CGG Veritas et Volnay II a pris la dénomination sociale de CGGVeritas Services Inc. (sa dénomination est désormais “CGGVeritas Services Holding (US) Inc.”).

La rémunération globale versée aux actionnaires de Veritas s’est élevée à 1,5 milliards USD en numéraire et 46,1 millions d’ADS (un ADS représentant 1/5^{ème} d’action CGG). Conformément aux dispositions du *Merger Agreement*, les actionnaires de Veritas pouvaient choisir de recevoir la rémunération en numéraire ou en ADS, sous réserve de l’application de la procédure d’allocation prévue dans le cadre du *Merger Agreement* en cas de sursouscription du montant en numéraire ou en ADS. La rémunération finale de la fusion s’est élevée, pour une action de Veritas, selon la préférence exprimée en amont par le détenteur de l’action (préférence pour du numéraire ou de l’ADS) à un montant en numéraire de 85,50 USD ou à 2,0097 ADS de CGG Veritas.

En rémunération de la fusion, la Société a émis 9 215 845 actions (dont 4 202 actions excédentaires émises lors de la fusion ont été postérieurement annulées) correspondant à 46 079 225 ADS, lesquels ont été remis aux anciens actionnaires de Veritas DGC Inc.

En outre, le 1^{er} février 2007, la Société a émis 108 723 actions correspondant à 543 614 ADS au profit d’un détenteur de 6,5 MUSD d’obligations convertibles de Veritas à échéance de 2024 après que ce dernier ait délivré une demande de conversion le 19 janvier 2007.

Enfin, le 1^{er} mars 2007, CGG Veritas a émis 301 079 actions correspondant à 1 505 393 ADS au profit d’un détenteur de 18 MUSD d’obligations convertibles de Veritas à échéance de 2024 après que ce dernier ait délivré une demande de conversion le 23 février 2007.

Les titres convertibles représentatifs de dette émis par Veritas DGC Inc. et donnant accès au capital de cette dernière constituaient, en vertu des stipulations du *Merger Agreement*, des « valeurs mobilières donnant accès au capital » de la Société, selon les termes et conditions du *Merger Agreement*. A ce jour, aucun de ces titres n’est encore en circulation.

L’ensemble de l’opération est décrit dans la note d’opération du 7 décembre 2006 sur laquelle l’Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa N°06-471 et le prospectus F4 daté du 30 novembre 2006.

- **Convention de crédit-relais du 22 novembre 2006 d’un montant de 1,6 milliard USD**

Le 22 novembre 2006, CGG et certaines de ses filiales agissant en qualité de garantes ont conclu une convention de crédit-relais de 1,6 milliard USD avec Credit Suisse International. Le 12 janvier 2007, CGG a tiré un montant de 700 MUSD sur ce crédit afin de financer (i) une partie de la rémunération de la fusion avec Veritas devant être versé en numéraire, (ii) le remboursement de certaines dettes existantes de CGG et Veritas et (iii) le montant des honoraires et dépenses liées au (i) et (ii).

A l'issue de ce tirage et dans la mesure où CGG a également conclu le 12 janvier 2007 une convention de crédit d'un montant de 1,140 milliard USD (voir paragraphe 10), la convention de crédit a été résiliée pour le solde de 900 MUSD.

Le montant emprunté au titre de cette convention, soit 700 millions USD, a été remboursé le 9 février 2007.

- **Convention de crédit de 1,140 milliard US\$ en date du 12 janvier 2007 modifiée le 26 janvier 2007**

Le 12 janvier 2007, CGGVeritas Services Holding (US) Inc. (anciennement dénommée "Veritas DGC Inc.") et CGG Veritas (anciennement dénommée "CGG") ont conclu avec Crédit Suisse International une convention de crédit garanti par des nantissements et/ou hypothèques sur certains actifs du Groupe aux termes de laquelle CGGVeritas Services Holding (US) Inc. a emprunté 1 milliard US\$ au titre d'un "*term loan B*" et un montant initial de 115 MUS\$ au titre d'un crédit renouvelable. Ce montant de 115 MUS\$ a été augmenté à 140 MUS\$ le 26 janvier 2007. Cette convention arrivera à échéance le 12 janvier 2012.

Le montant de 1 milliard US\$ emprunté dans le cadre du *term loan B* a été utilisé afin de financer (i) une partie de la rémunération de l'acquisition du groupe Veritas devant être versé en numéraire, (ii) le cas échéant, le remboursement de certaines dettes existantes de CGG Veritas et CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et (iii) le montant des honoraires et dépenses liées au (i) et (ii).

Le crédit renouvelable de 140 MUS\$ pourra être utilisé pour les besoins de financement généraux de CGGVeritas Services Holding (US) Inc.

Les obligations de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. au titre de la convention de crédit sont garanties par CGG Veritas et certaines de ses filiales, en ce compris certaines des filiales de l'ancien groupe Veritas. Les titres de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et de certaines autres des filiales directes de CGG Veritas sont nantis au profit des prêteurs ainsi que les titres de certaines des filiales directes de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. En outre, certaines des filiales garantes ont consenti des nantissements sur certains de leurs actifs corporels et incorporels, y compris sans que cette liste soit exhaustive, certains navires, propriétés immobilières, droits minéraux, comptes bancaires et propriété intellectuelle. Pour certaines des filiales, en particulier CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et certaines filiales américaines et canadiennes, le nantissement peut porter sur la quasi-totalité de leurs actifs.

Le *term loan B* est consenti au taux LIBOR + 200 points de base. Le crédit renouvelable de 140 MUS\$ est consenti au taux de LIBOR + 225 points de base.

Aux termes de cet accord, le groupe doit respecter un certain nombre de ratios financiers et notamment un ratio maximum de dette nette sur EBITDAS et un ratio minimum d'EBITDAS diminuée du montant total des investissements sur le montant total du coût des intérêts. Par ailleurs, cet emprunt limite la capacité du groupe à souscrire des emprunts complémentaires, à consentir des nantissements sur ses actifs, à céder ses actifs ou à en acquérir, à verser des dividendes ou à racheter ses propres actions.

- **Convention de crédit renouvelable de 200 MUS\$ en date du 7 février 2007**

Le 7 février 2007, CGG Veritas a conclu une convention de crédit renouvelable d'un montant de 200 MUS\$ avec Natixis agissant en qualité d'arrangeur et d'agent et différentes banques et institutions financières agissant en qualité de prêteurs. Cette convention remplace la convention de crédit renouvelable syndiqué conclu le 12 mars 2004 pour un montant initial de 60 MUS\$, laquelle a été résiliée le 10 janvier 2007. Cet emprunt pourra être utilisé pour les besoins de financement généraux de CGG Veritas. Il arrivera à échéance en 2012. Il est consenti moyennant un taux d'intérêt correspondant à LIBOR + 200 points de base. Les obligations de CGG Veritas au titre de cet emprunt sont garanties par les mêmes garanties que celles consenties par CGG Veritas et ses principales filiales au titre de la convention de crédit du 12 janvier 2007.

Les obligations de CGG Veritas et de ses filiales ainsi que les garanties émises au titre de cette convention de crédit seront traitées pari passu en terme de droit au paiement avec les obligations de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. au titre des garanties émises dans le cadre de convention de crédit du 12 janvier 2007 décrites ci-dessus.

- **Emission obligataire à haut rendement complémentaire à celle d'avril 2005 et de janvier 2006 (7½ Senior Notes due 2015): voir paragraphe 18.1**
- **Emission obligataire à haut rendement de 400 MUS\$ (7¼ Senior Notes due 2017): voir paragraphe 18.1**
- **Contrats avec Eidesvik pour la construction de deux navires sismiques**

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de renouvellement de sa flotte, CGGVeritas a signé avec Eidesvik Offshore le 2 juillet, un accord pour la construction de deux navires sismiques de grande capacité pour une valeur contractuelle totale d'environ 420 million US\$. Ces deux navires bénéficieront des évolutions technologiques les plus récentes et notamment celles associées à la toute dernière architecture X-Bow™ de Ulstein Design AS. Ils seront livrés en 2010 et seront sous contrat d'affrètement pendant 12 ans.

- **Offshore Hydrocarbon Mapping plc (« OHM »)**

Le 17 juillet 2007, le Groupe a conclu un contrat d'exploitation conjointe (« CEC ») avec OHM aux termes duquel les deux sociétés se sont engagées à travailler ensemble pour développer le marché mondial de l'imagerie électromagnétique à source contrôlée (« CSEM ») et pour tirer parti des opérations d'intégration sismique et CSEM. Aux termes du CEC, CGG Veritas a souscrit à 6 395 571 actions ordinaires pour un montant de 15 349 370 £, représentant 14,99 % du capital d'OHM. Le 19 octobre 2007, CGG Veritas a acquis 80 695 actions supplémentaires pour un montant de 193 668 £.

CHAPITRE XX :

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Lieu de consultation des documents juridiques et financiers de la Société

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés à son siège social.

ANNEXES

1. **Projet de résolutions**
2. **Document annuel**
3. **Tableau des opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées au cours de l'exercice 2007**
4. **Table de concordance**

ANNEXE 1

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 29 AVRIL 2008

PROJET DE RESOLUTIONS

I — DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et connaissance prise du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte de 55 104 307 € ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'imputer la perte de l'exercice, soit 55 104 307 € en "Report à Nouveau", qui après affectation aura un solde négatif de 2 477 214 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après présentation du rapport du conseil d'administration et connaissance prise de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net consolidé de 249,6 M€ ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle, pour une durée de quatre (4) exercices, sous réserve de l'adoption de la vingt-troisième résolution, le mandat d'administrateur de M. Robert BRUNCK, lequel arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée. Le mandat de M. Robert BRUNCK prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle, pour une durée de quatre (4) exercices, sous réserve de l'adoption de la vingt-troisième résolution, le mandat d'administrateur de M. Olivier Appert, lequel arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée. Le mandat de M. Olivier Appert prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, fixe à 580 000 € la somme globale attribuée à titre de jetons de présence aux administrateurs de la Société pour l'exercice 2008.

SEPTIEME RESOLUTION

*(Autorisation à donner au conseil d'administration
à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société)*

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et

suivants du Code de Commerce, à acquérir, céder, transférer des actions de la Société dans les conditions figurant ci-après.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment sauf en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur. Le prix maximum d'achat par action est fixé à 300 € (hors frais d'acquisition), sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et/ou sur le montant nominal des actions.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement du nominal, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après opération.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées ou détenues par la Société ne pourra excéder à tout moment la limite de 10 % de son capital au moment desdits rachats. A titre indicatif, la Société détenait, au 31 décembre 2007, 42 769 des 27 450 758 actions composant son capital social. Dans ces conditions, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible d'acquérir serait de 2 702 306 actions, ce qui correspond à un investissement maximal, au titre de ce programme, de 810 691 800 €. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont prioritairement les suivants:

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourront être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourront avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum d'actions à acquérir en fonction de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur.

Cette autorisation, qui annule pour les montants non utilisés à ce jour, et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 en sa douzième résolution, est donnée jusqu'à décision contraire des actionnaires et au maximum pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, prend acte des termes de ce rapport et déclare approuver les conventions qui s'y trouvent visées.

NEUVIEME RESOLUTION

(Approbation de la convention réglementée entre la Société et Monsieur Robert Brunck visant à octroyer à ce dernier, sous réserve de la réalisation de conditions de performance, une indemnité spéciale de rupture et lui permettre d'exercer par anticipation ses options de souscription d'actions)

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », la convention énoncée dans ledit rapport afférente à :

- (i) l'indemnité spéciale de rupture à verser par la Société en cas de rupture du contrat de travail de Monsieur Robert Brunck, Président-Directeur Général de la Société; cette indemnité représente 200 % de la dernière rémunération annuelle de référence qui correspond au montant total des rémunérations fixes brutes perçues par Monsieur Robert Brunck durant les douze (12) mois précédant la date de fin de préavis à laquelle s'ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trois années précédant la date de fin de préavis.

Cette indemnité spéciale de rupture est un plafond et couvre forfaitairement toutes les sommes auxquelles Monsieur Robert Brunck pourrait prétendre en conséquence de la rupture y compris l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle, l'indemnité de préavis et l'indemnité de congés payés.

et,

- (ii) l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions par Monsieur Robert Brunck, Président-Directeur Général de la Société en cas de rupture de son contrat de travail,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité spéciale de rupture et l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions sont soumis à des conditions liées aux performances de Monsieur Robert Brunck, appréciées au regard de celle de la Société, sur la base de la réalisation, d'au moins l'un des trois objectifs suivants:

- un objectif d'évolution du cours de bourse appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse appréciée au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT, exprimé en USD et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération de Monsieur Robert Brunck.

DIXIEME RESOLUTION

(Approbation de la convention réglementée entre la Société et Monsieur Thierry Le Roux visant à octroyer à ce dernier, sous réserve de la réalisation de conditions de performance, une indemnité spéciale de rupture et lui permettre d'exercer par anticipation ses options de souscription d'actions)

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de

commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », la convention énoncée dans ledit rapport afférente à :

- (i) l'indemnité spéciale de rupture à verser par la Société en cas de rupture du contrat de travail de Monsieur Thierry Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société, cette indemnité représente 200 % de la dernière rémunération annuelle de référence qui correspond au montant total des rémunérations fixes brutes perçues par Monsieur Thierry Le Roux durant les douze (12) mois précédant la date de fin de préavis à laquelle s'ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trois années précédant la date de fin de préavis.

Cette indemnité spéciale de rupture est un plafond et couvre forfaitairement toutes les sommes auxquelles Monsieur Thierry Le Roux pourrait prétendre en conséquence de la rupture y compris l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle, l'indemnité de préavis et l'indemnité de congés payés,

et

- (ii) l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions par Monsieur Thierry Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société, en cas de rupture de son contrat de travail,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité spéciale de rupture et l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions sont soumis à des conditions liées aux performances de Monsieur Thierry Le Roux, appréciées au regard de celle de la Société, sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de bourse appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse appréciée par rapport à celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateur financier d'EBIT, exprimé en USD et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération de Monsieur Thierry Le Roux.

II — DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des dispositions des articles L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de Commerce, délègue au conseil d'administration sa compétence afin de décider de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à une augmentation du capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- a) par l'émission d'actions conformément à l'article 6 des statuts ;
- b) par l'émission de valeurs mobilières permettant par tous moyens, immédiatement ou à terme, à l'initiative de la Société et/ou du porteur, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Société. Ces valeurs mobilières pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les valeurs mobilières ainsi émises pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et être émises en euros, en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises ;
- c) par mise en œuvre simultanée de ces deux procédés.

L'assemblée générale décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder cinquante-quatre (54) millions d'euros (soit 100 % du capital social au jour de la présente assemblée, correspondant à une émission de vingt-sept (27) millions d'actions ordinaires nouvelles), auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société. Il est précisé que le montant nominal global maximum des titres de créance qui pourront être émis au titre de cette résolution ne pourra excéder six cents (600) millions d'euros ou une contre-valeur équivalente en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères à la date d'émission.

L'assemblée générale décide que les valeurs mobilières à émettre seront à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, étant précisé cependant qu'en cas d'émission de valeurs mobilières représentées par des bons de souscription d'actions de la Société, ladite émission pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission des titres visés aux (a) et (b) auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres ; le conseil d'administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

Le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

Le conseil d'administration pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions et des valeurs mobilières, les offrir au public, totalement ou partiellement.

Le cas échéant, l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera de plein droit, au profit des souscripteurs de ces valeurs mobilières, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donneront droit, immédiatement ou à terme, lesdites valeurs mobilières.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir toute autorisation antérieure relative à l'émission, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société remplace notamment l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 en sa quatorzième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

DOUZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des dispositions des articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de Commerce, délègue au conseil d'administration sa compétence afin de décider de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à une augmentation de capital par l'émission de valeurs mobilières et décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces valeurs mobilières.

Ces valeurs mobilières pourront être émises sous la forme :

- a) d'actions nouvelles conformément à l'article 6 des statuts ;
- b) par l'émission de valeurs mobilières permettant par tous moyens, immédiatement ou à terme, à l'initiative de la Société et/ou du porteur, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution à tout moment ou à date fixe, de titres qui sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Société. Ces valeurs mobilières pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les valeurs mobilières ainsi émises pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émises en euros, en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises ;
- c) par mise en œuvre simultanée de ces deux procédés.

Ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange dans les conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu dans la présente résolution.

L'assemblée générale décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder huit (8) millions d'euros (soit 15 % du capital social au jour de la présente assemblée, correspondant à une émission de quatre (4) millions d'actions ordinaires nouvelles), ce montant s'imputant sur le plafond global fixé pour les augmentations de capital réalisées en vertu de la onzième résolution, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société. Il est précisé que le montant nominal maximum des titres de créance qui pourront être émis au titre de cette résolution ne pourra excéder quatre-vingt (80) millions d'euros ou une contre-valeur équivalente en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères à la date d'émission, ce montant s'imputant sur le plafond global, relatif aux titres de créance, fixé dans la onzième résolution.

L'assemblée générale décide que :

- a) le prix d'émission de titres de capital sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° alinéa 1^{er} et article R. 225-119 du Code de commerce;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque titre de capital émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa a) ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-135 du Code de commerce, le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour souscrire les valeurs mobilières, dont il fixera les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables.

Le cas échéant, l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera de plein droit au profit des souscripteurs de ces valeurs mobilières renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donneront droit, immédiatement ou à terme, lesdites valeurs mobilières.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

TREIZIEME RESOLUTION

(Détermination du prix d'émission en cas de suppression du droit préférentiel de souscription conformément à la douzième résolution, dans la limite annuelle de 10 % du capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° al. 2 du Code de Commerce, autorise le conseil d'administration, pour chacune des émissions décidées en application de la douzième résolution, dans la limite de 10 % du capital social existant au moment de l'augmentation de capital par an, à fixer le prix d'émission qui sera égal à la moyenne pondérée des cours de clôture de l'action sur Euronext Paris SA au cours des vingt dernières séances de bourse ayant précédé la date de fixation du prix.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque titre de capital émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission tel que défini dans le paragraphe précédent.

Le montant de l'augmentation de capital s'imputera sur le plafond prévu à la douzième résolution et sur le plafond global prévu à la onzième résolution.

La présente délégation annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 dans sa seizième résolution. La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Délégation donnée au conseil d'administration afin d'augmenter le nombre de titres émis en vertu des onzième et douzième résolutions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide que pour chacune des émissions décidées en application des onzième et douzième résolutions, le conseil d'administration pourra, le cas échéant, dans la limite des plafonds applicables pour chacune de ces résolutions, augmenter le nombre de titres prévu dans l'émission initiale dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

La présente délégation annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006 dans sa douzième résolution. La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

QUINZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration établi conformément à la loi, faisant usage de la faculté prévue à l'article L.225-130 du Code de commerce,

1. Délégué au conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
2. Décide que le montant d'augmentation de capital pouvant être réalisée dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder le montant nominal de dix (10) millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant, étant précisé que le plafond de la présente délégation s'impute sur le plafond global de cinquante-quatre (54) millions d'euros visé à la onzième résolution.

3. Décide qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attributions gratuites et conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, le conseil d'administration pourra décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans les conditions légales.
4. La présente délégation annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 dans sa dix-huitième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

SEIZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au conseil d'administration afin d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et conformément à l'article L.225-147 du code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration, sur le rapport des commissaires aux apports, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
2. décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social existant au moment de l'augmentation de capital,
3. constate que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital émis en rémunération des apports,
4. décide que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la douzième résolution,
5. délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider de l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts,
6. fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation qui annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 dans sa dix-neuvième résolution,

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Délégation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au bénéfice des adhérents d'un Plan d'épargne d'entreprise)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.443-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-2 et suivants et L.225-138-1 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital social à concurrence d'un montant nominal maximum de 2,5 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles

d'être opérés conformément à la loi, ce montant s'imputant sur le plafond global prévu à la onzième résolution, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères du groupe qui remplissent en outre les conditions fixées par le conseil d'administration, conformément à la loi ;

2. décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
3. décide que le prix d'émission des actions nouvelles et des autres titres donnant accès au capital de la Société sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales ou réglementaires ;
4. décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtés par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise ;
6. décide, en cas d'augmentations de capital par apport en numéraire réalisées en vertu des délégations données au conseil d'administration par la présente assemblée générale dans ses onzième et douzième résolutions, excepté lorsqu'elles résultent d'une émission au préalable de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres représentant une quotité du capital, que le conseil d'administration sera tenu de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions visées à l'article L.443-5 du Code de travail, réservée aux salariés visés au point 1 dans la limite du montant nominal maximum de 2,5 millions d'euros visé ci-dessus, ce montant s'imputant sur le plafond global prévu à la onzième résolution.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des actions et le cas échéant des autres titres donnant accès au capital de la Société, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions et des autres titres donnant accès au capital de la Société, demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social, en particulier modifier en conséquence les statuts, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente autorisation annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 en sa vingt-et-unième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-177 à L.225-185 du code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel salarié et des dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit :

- à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ;
- à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

La présente autorisation comporte, dans le cas d'attribution d'options de souscription, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le nombre total des options ouvertes et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social, au jour où les options sont consenties étant précisé que ce plafond ne s'impute pas sur le plafond global prévu à la onzième résolution.

La durée des options sera comprise entre six à huit ans à compter de leur attribution.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sous options sera fixé par le conseil d'administration, sans aucune décote, selon les modalités et dans les limites autorisées par les textes en vigueur le jour de l'attribution des options.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, les pouvoirs les plus larges pour la réalisation de la présente autorisation, notamment fixer l'époque ou les époques de réalisation, les conditions et les modalités d'attribution et d'exercice des options, procéder aux ajustements nécessaires en cas de réalisation d'opérations financières postérieurement à l'attribution des options, suspendre temporairement l'exercice des options en cas de réalisation d'opérations impliquant le détachement d'un droit, s'il le juge opportun imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, constater les augmentations successives du capital social, demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera, apporter les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital et au nombre d'actions qui le représentent sur sa seule décision.

La présente autorisation annule et remplace, pour la partie non utilisée à ce jour, l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 en sa vingt-troisième résolution. Elle est valable pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation au conseil d'administration en vue de l'attribution gratuite d'actions soumise à des conditions de performance au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la société ou de son groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à celle-ci au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société ;

2. décide que le conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
3. décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement, en vertu de la présente résolution, ne pourra représenter plus de 1 % du capital de la société existant au jour où le conseil d'administration décide de l'attribution gratuite d'actions, étant précisé que ce plafond ne s'impute pas sur le plafond global prévu à la onzième résolution ;
4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera soumise à la réalisation de conditions de présence et de performance. Ces conditions de performance sont liés à des objectifs de résultat net par action et de résultat d'exploitation ou, à défaut, toutes autres conditions ou critères équivalents fixés par le Conseil d'administration.
5. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition qui sera fixée par le conseil d'administration et sera, sous réserve des dispositions du paragraphe 7, d'une durée minimale de 2 ans, l'attribution définitive des actions pouvant néanmoins intervenir avant ce terme en cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi ;
6. décide que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, telle que fixée par le conseil d'administration, sous réserve des dispositions du paragraphe 7, ne pourra être inférieure à 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition, les actions devenant cependant librement cessibles avant l'expiration de ce délai en cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi ;
7. décide que la période d'acquisition pourra être d'une durée minimale de 4 ans pour tout ou partie des actions attribuées gratuitement par le conseil d'administration, auquel cas la durée minimale de l'obligation de conservation est supprimée ;
8. autorise le conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition des actions attribuées, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'éventuelles opérations sur le capital de la société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10 % du capital de la société à la date de la décision d'attribution des actions par le conseil d'administration conformément à l'article L.225-197-1, I du Code de commerce ;
9. autorise le conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions gratuites dans les conditions prévues à la présente résolution ;
10. prend acte que la présente décision comporte de plein droit renonciation des actionnaires, en faveur des bénéficiaires d'actions gratuites, à leur droit préférentiel de souscription des actions nouvelles.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, notamment pour déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes, augmenter les durées des périodes d'acquisition et de conservation, augmenter, le cas échéant, le capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions attribuées gratuitement et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la ou les augmentations de capital résultant de l'attribution gratuite des actions et modifier les statuts en conséquence.

La présente autorisation annule et remplace, pour la partie non utilisée à ce jour, l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006 en sa dix-neuvième résolution. Elle est valable pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

VINGTIEME RESOLUTION

(Autorisation et délégation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto détenues qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation, pendant une période de vingt-quatre mois, est de 10 % des actions composant le capital de la Société, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités.

La présente autorisation annule et remplace, pour la partie non utilisée à ce jour, l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 en sa vingt-cinquième résolution. Elle est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

(Division par cinq de la valeur nominale de l'action pour la ramener de 2 euros à 0,40 euros)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de diviser par 5 la valeur nominale des actions composant le capital social, ce dernier demeurant inchangé.

En conséquence, l'assemblée générale décide que :

- la valeur nominale des actions de la Société sera réduite de 2 euros à 0,40 euros ;
- le nombre des actions en circulation se trouvera multiplié par 5 de sorte que le capital social restera inchangé ;
- chaque action de 2 euros de valeur nominale composant le capital social à la date de division du nominal sera de plein droit et sans formalité remplacée par 5 actions de 0,40 euros de valeur nominale qui sous réserve de cette seule modification jouiront des mêmes droits que les actions anciennes ;
- le nombre des actions susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, au titre des plans autorisés par les assemblées générales du 17 mai 2000, 15 mai 2002, 15 mai 2003, 11 mai 2006, 10 mai 2007 sera multiplié par 5 tandis que les prix unitaires de souscription des actions sous options en vigueur antérieurement à la division du nominal de l'action seront divisés par 5 ;
- le nombre des actions susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions au titre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 11 mai 2006 sera multiplié par 5.

L'assemblée générale délègue tous les pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour fixer la date d'effet de cette division par 5 de la valeur nominale de l'action, procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division ainsi qu'à ceux visés ci-dessus et pour accomplir tous actes, formalités, déclarations en conséquence de cette décision, et notamment déterminer le nombre d'actions nouvelles de 0,40 euros à émettre en fonction du nombre d'actions de 2 euros existant à cette date, réaliser l'échange des actions nouvelles contre les actions anciennes, procéder à toutes formalités et plus généralement faire directement

ou par mandataire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision, et modifier l'article 6 des statuts s'agissant de la valeur nominale de l'action et du nombre d'actions composant le capital.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce,

1. Délègue au conseil d'administration la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment d'obligations avec bon de souscription d'obligations ou de bons de souscription d'obligations,
2. Décide en outre que le montant des titres de créances susceptibles d'être émis dans le cadre de la présente délégation ne devra pas excéder la somme de six cents (600) millions d'euros ou son équivalent en devises étrangères ou en unité de compte, ce montant s'imputant sur le plafond global de six cents (600) millions d'euros prévu à la onzième résolution et relatif aux titres de créance. Le conseil d'administration pourra notamment déterminer le prix d'émission, le taux d'intérêt, fixe ou variable, des titres de créances, les dates de versement, les modalités de remboursement de ces titres, avec ou sans prime et les conditions de leur amortissement en fonction des conditions de marché.
3. La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 dans sa vingt-deuxième résolution.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 8-4 des statuts de la société en vue de la réduction de la durée des mandats des administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de réduire de 6 à 4 ans la durée des mandats des administrateurs. En conséquence, le premier paragraphe de l'article 8-4 des statuts est modifié comme suit:

Ancienne rédaction :

« Les administrateurs sont nommés pour six ans. »

Nouvelle rédaction :

« A compter de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, les fonctions des administrateurs en cours de mandat dont la durée a été fixée à six ans se poursuivront jusqu'à leur date d'expiration initialement fixée. »

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 14-6 des statuts de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 14-6 des statuts afin de réduire le délai de prise en compte des formulaires de vote par correspondance et d'introduire le vote électronique par correspondance.

Le onzième paragraphe de l'article 14-6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la rédaction suivante :

Ancienne rédaction :

« Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi. »

Nouvelle rédaction :

« Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions fixées par la loi, soit sous forme papier au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. »

Le douzième paragraphe de l'article 14-6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la rédaction suivante :

Ancienne rédaction :

« Il ne sera pas tenu compte des formulaires de vote reçus par la Société moins de trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée. »

Nouvelle rédaction :

« Les formulaires de vote peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la date de réunion de l'assemblée. Les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la date de réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures (heure de Paris). »

A la suite du douzième paragraphe, il est ajouté les deux paragraphes suivants :

« La saisie et la signature électroniques du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil.»

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité partout où besoin sera.

ANNEXE 2

DOCUMENT ANNUEL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 222-7 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas depuis le 1^{er} janvier 2007 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Mise en ligne sur le site internet de la Société et de l'AMF	02/01/2007
Augmentation de capital au 31/12/2006, statuts mis à jour	Journal d'annonces légales	16/01/2007
Prolongation d'un jour du délai pour le choix de la rémunération des actionnaires de Veritas	Mise en ligne sur le site internet de la Société, de l'AMF et de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	05/01/2007
Bilan semestriel du contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site internet de la Société et de l'AMF	08/01/2007
Approbation de la fusion par les assemblées générales des actionnaires de CGG et de Veritas DGC Inc.	Mise en ligne sur le site internet de la Société, de l'AMF et de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	09/01/2007
Notice of Effectiveness Form F-6	Mise en ligne sur le site de la Securities and Exchange Commission	11/01/2007
CGG et Veritas DGC Inc. annoncent les résultats provisoires des choix relatifs au type de rémunération de la fusion	Mise en ligne sur le site internet de la Société, de l'AMF, et de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	12/01/2007
Finalisation de la fusion	Mise en ligne sur le site internet de la Société, de l'AMF et de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	12/01/2007
Deposit Agreement American Depositary Shares	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	12/01/2007
Création de la Société	Mise en ligne sur le site internet de la Société, de l'AMF et de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	15/01/2007
la Société annonce la répartition définitive de la rémunération de l'acquisition de Veritas DGC Inc par voie de fusion	Mise en ligne sur le site internet de la Société, de l'AMF et de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	18/01/2007
Indication du nombre de droits de vote existants lors de l'assemblée générale du 9 janvier 2007	BALO	22/01/2007
Augmentation de capital au 10 et 11 janvier, et 18 janvier 2007, statuts mis à jour	Journal d'annonces légales	25/01/2007
Démission de M.M. Gérard Fries et John MacWilliams de leur mandat d'administrateur	Journal d'annonces légales	25/01/2007

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Approbation par l'assemblée générale mixte du 9 janvier 2007 de la nomination de quatre administrateurs, de la nomination de commissaires aux comptes suppléant, de la modification des statuts	Journal d'annonces légales	25/01/2007
Preliminary Prospectus \$300,000,000 Senior Notes due 2015 and \$300,000,000 Senior Notes due 2017) (Form F-3 and S-3)	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	29/01/2007
la Société procède à un placement obligataire de 600 millions de dollars	Mise en ligne sur le site internet de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	29/01/2007
Transfert du siège social	Journal d'annonces légales	30/01/2007
Issuer Free Writing Prospectus filed pursuant to Rule 433 supplementing the Prospectus dated January 29, 2007 (Credit Suisse)	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	02/02/2007
Form of Underwriting Agreement (Exhibits) in connection with the offering of senior notes (\$200,000,000 senior notes due 2015 and \$400,000,000 senior notes due 2017)	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	02/02/2007
Prospectus \$600,000,000 senior notes (\$200,000,000 senior notes due 2015 and \$400,000,000 senior notes due 2017)	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	05/02/2007
Succès du placement obligataire pour un montant de 600 millions de dollars	Mise en ligne sur le site internet de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	12/02/2007
Post-effective Amendment N° 1 to Form F-4 (Deregistration of securities)	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	13/02/2007
Notice of Effectiveness	Mise en ligne sur le site de la Securities and Exchange Commission	14/02/2007
Augmentation de capital au 26 janvier 2007, statuts mis à jour	Journal d'annonces légales	14/02/2007
Chiffre d'affaires du quatrième trimestre	BALO	14/02/2007
Chiffre d'affaires de CGG de 1,670 milliard USD en croissance de 54 %	Mise en ligne sur le site internet de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	15/02/2007
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	16/02/2007
Résultats consolidés 2006 : jeudi 8 mars 2007	Mise en ligne sur le site de la Société	23/02/2007

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Mise en ligne sur le site internet de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	08/03/2007
Résultats de l'année 2006 avant fusion	Mise en ligne sur le site internet de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	08/03/2007
Augmentation de capital au 27 février 2007, statuts mis à jour	Journal d'annonces légales	13/03/2007
Avis de réunion valant avis de convocation d'une assemblée générale mixte le 10 mai 2007	BALO	04/04/2007
Avis de projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions	BALO et Journal d'annonces légales	04/04/2007
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Mise en ligne sur le site internet de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	04/04/2007
Augmentation de capital au 31 mars 2007, statuts mis à jour	Journal d'annonces légales	13/04/2007
Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007	Journal d'annonces légales	23/04/2007
Documents comptables annuels provisoires	BALO	23/04/2007
Document d'information : attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales	Diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	25/04/2007
Assemblée générale annuelle et résultats du premier trimestre — jeudi 10 mai 2007	Mise en ligne sur le site de la Société	07/05/2007
Document de référence	Dépôt auprès de l'AMF	07/05/2007
Rapport annuel 2006 « Form 20-F »	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission et mise en ligne sur le site de la Société	09/05/2007
Communiqué de mise à disposition du document de référence 2006 et du rapport 20-F 2006	Diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	09/05/2007
la Société annonce les résultats du premier trimestre 2007	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-k) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	10/05/2007
Rapport trimestriel du premier trimestre	Mise en ligne sur le site de la Société et de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	10/05/2007
Chiffre d'affaires du premier trimestre	BALO	11/05/2007

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	23/05/2007
Comptes sociaux et comptes consolidés 2006	Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris	04/06/2007
Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés		
Affectation du résultat		
Inventaire des valeurs mobilières		
Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne et rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration		
Approbation des comptes sociaux et consolidés par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 et attestation des commissaires aux comptes	BALO	06/06/2007
Avis relatif aux options de souscriptions d'actions	BALO	11/06/2007
Deux navires sismiques de nouvelle génération pour la Société en 2010	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	02/07/2007
Augmentation de capital au 30 juin 2007, statuts mis à jour	Journal d'annonces légales	04/07/2007
Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	04/07/2007
Communiqué de mise en oeuvre d'un contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	06/07/2007
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	09/07/2007
Communiqué de cessation d'un contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	11/07/2007

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
la Société et OHM concluent une alliance stratégique	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	18/07/2007
Résultats du deuxième trimestre 2007 — jeudi 2 août 2007	Mise en ligne sur le site de la Société	24/07/2007
la Société annonce les résultats du second trimestre 2007	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	02/08/2007
Rapport financier semestriel	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	02/08/2007
Rapport trimestriel du second trimestre	Mise en ligne sur le site de la Société et de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	02/08/2007
Chiffre d'affaires du deuxième trimestre	BALO	03/08/2007
la Société prend une participation de 15 % dans OHM	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	21/08/2007
la Société obtient 250 millions de dollars de contrats	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	29/08/2007
Réduction de capital au 1 ^{er} août 2007, statuts mis à jour	Journal d'annonces légales	05/09/2007
Rapport financier semestriel 2007	BALO	19/09/2007
Augmentation de capital au 30 septembre 2007, statuts mis à jour	Journal d'annonces légales	11/10/2007
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	22/10/2007
Résultats du 3 ^{ème} trimestre — jeudi 15 novembre 2007	Mise en ligne sur le site de la Société	24/10/2007
la Société prend une participation minoritaire dans le capital de Eastern Echo	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	12/11/2007
la Société annonce ses résultats du troisième trimestre 2007	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	15/11/2007

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Rapport trimestriel du troisième trimestre	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	15/11/2007
Chiffre d'affaires du troisième trimestre	BALO	16/11/2007
la Société cède sa participation dans le capital de Eastern Echo	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	23/11/2007
Nouvelle organisation des services géophysiques	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	11/12/2007
Démission du Directeur Général Délégué, services géophysiques	Journal d'annonces légales	24/12/2007
Bilan semestriel du contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	09/01/2008
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	30/01/2008
Augmentation de capital au 31 décembre 2007, statuts mis à jour	Journal d'annonces légales	14/01/2008
la Société annonce son chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2007 et ses résultats consolidés — jeudi 28 février 2008	Mise en ligne sur le site de la Société	12/02/2008
la Société annonce un chiffre d'affaires de 604 M€, 876 M\$ au quatrième trimestre 2007	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	14/02/2008
Chiffre d'affaires du quatrième trimestre	BALO	15/02/2008
Résultats du quatrième trimestre 2007 et de l'année 2007	Mise en ligne sur le site de la Société, de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	28/02/2008
Avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008	BALO	24/03/2008
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	07/04/2008

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Communiqué de mise à disposition des documents de l'Assemblée générale	Mise en ligne sur le site de la Société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	8/04/2008
Avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008	Journal d'annonces légales	10/04/2008
Projets de comptes sociaux et consolidés 2007	BALO	14/04/2003
Document d'information: attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des filiales		14/04/2008
Avis rectificatif (4 ^e — 5 ^e résolutions de l'assemblée générale du 29/04/2008)	BALO	14/04/2008
Augmentation de capital au 31 mars 2008, statuts mis à jour	Journal d'annonces légales	16/04/2008

ANNEXE 3

Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2007

<u>Nom</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Date</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant de l'opération</u>
Robert Brunck Président Directeur Général	Souscription d'actions	31 mai 2007	65,39 €	1 438 580 €
	Cession d'actions	31 mai 2007	165,30 €	3 636 600 €
	Souscription d'actions	14 juin 2007	14,53 €	87 180 €
	Souscription d'actions	18 juin 2007	14,53 €	17 436 €
	Souscription d'actions	11 septembre 2007	65,39 €	653 900 €
	Cession d'actions	11 septembre 2007	197,43 €	1 974 300 €
Gérard Chambovet Directeur Général Adjoint	Souscription d'actions	4 juin 2007	45,83 €	91 660 €
	Cession d'actions	4 juin 2007	167,09 €	334 180 €
	Souscription d'actions	5 juin 2007	45,83 €	91 660 €
	Cession d'actions	5 juin 2007	168,12 €	336 240 €
	Souscription d'actions	18 juin 2007	45,83 €	91 660 €
	Cession d'actions	18 juin 2007	179,79 €	359 580 €
	Souscription d'actions	21 juin 2007	45,83 €	91 660 €
	Cession d'actions	21 juin 2007	177,98 €	355 960 €
	Souscription d'actions	31 août 2007	45,83 €	183 320 €
	Cession d'actions	31 août 2007	186,64 €	746 560 €
	Souscription d'actions	17 septembre 2007	45,83 €	198 535,56 €
	Cession d'actions	17 septembre 2007	207,09 €	897 113,88 €
Thierry Le Roux Directeur Général Exécutif	Souscription d'actions	5 février 2007	39,92 €	269 499,92 €
	Cession d'actions	5 février 2007	154,41 €	1 042 421,91 €
	Souscription d'actions	23 mai 2007	39,92 €	78 243,20 €
	Cession d'actions	23 mai 2007	166,30 €	325 948 €
	Souscription d'actions	31 mai 2007	14,53 €	58 120 €
	Cession d'actions	31 mai 2007	164,09 €	656 360 €
	Souscription d'actions	1 ^{er} juin 2007	14,53 €	71 022,64 €
	Cession d'actions	1 ^{er} juin 2007	166,76 €	815 122,88 €
	Cession d'actions	30 novembre 2007	204,14 €	612 430,50 €
Stéphane-Paul Frydman Directeur Financier	Souscription d'actions	16 mai 2007	14,53 €	55 373,83 €
	Cession d'actions	23 mai 2007	166 €	137 946 €
	Cession d'actions	23 mai 2007	166,19 €	99 049,24 €
	(opérations réalisées	23 mai 2007	166,30 €	99 114,80 €
	au nom et pour le	23 mai 2007	166,36 €	99 150,56 €
	compte de ses	23 mai 2007	166,36 €	99 150,56 €
	5 enfants mineurs)	23 mai 2007	166,38 €	99 162,48 €
Christophe Pettenati-Auzière Directeur Général Délégué, Services Géophysiques	Souscription d'actions	15 janvier 2007	65,39 €	867 463,74 €
	Cession d'actions	15 janvier 2007	155,22 €	2 059 179,16 €
	Souscription d'actions	29 mai 2007	39,92 €	65 149,44 €
	Cession d'actions	29 mai 2007	165,58 €	270 226,56 €
	Souscription d'actions	29 mai 2007	14,53 €	28 217,26 €
	Cession d'actions	29 mai 2007	165,13 €	320 682,46 €
	Souscription d'actions	18 juin 2007	14,53 €	43 590 €
	Cession d'actions	18 juin 2007	179,70 €	539 100 €

<u>Nom</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Date</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant de l'opération</u>
Luc Benoit-Cattin	Souscription d'actions	16 mai 2007	14,53 €	26 880,50 €
Directeur de l'Hémisphère Est,	Souscription d'actions	16 mai 2007	14,53 €	44 316,50 €
Services Géophysiques	Cession d'actions	16 mai 2007	162,52 €	495 686 €
	Cession d'actions	30 mai 2007	166,36 €	100 629,76 €
	Cession d'actions	30 mai 2007	163 €	100 408 €
	Cession d'actions	30 mai 2007	163,60 €	100 777,60 €
Pascal Rouiller	Souscription d'actions	23 mai 2007	39,92 €	34 730,40 €
Directeur Général de Sercel	Cession d'actions	23 mai 2007	165,70 €	144 159 €
	Souscription d'actions	23 mai 2007	14,53 €	29 060 €
	Cession d'actions	23 mai 2007	166,36 €	332 720 €
	Souscription d'actions	25 mai 2007	14,53 €	29 060 €
	Cession d'actions	25 mai 2007	161,25 €	322 500 €
	Souscription d'actions	13 juin 2007	14,53 €	20 981,31 €
	Cession d'actions	13 juin 2007	166,74 €	240 772,56 €
Timothy Wells	Cession d'ADS	30 janvier 2007	38,48 US\$	99 663,20 US\$
Président des l'Hémisphère	Cession d'ADS	30 janvier 2007	38,747686 US\$	114 352,03 US\$
Ouest				
Loren Carroll	Achat d'ADS	9 mars 2007	39,12 US\$	19 560 US\$
Administrateur				
Thierry Pilenko	Cession d'ADS	5 avril 2007	42,01 US\$	909 600,52 US\$
Administrateur				
David Work	Achat d'ADS	6 février 2007	39,84 US\$	19 920 US\$
Administrateur				
Terence Young	Achat d'ADS	26 janvier 2007	38,95 US\$	3 895 US\$
Administrateur			38,97 US\$	15 588 US\$
Olivier Appert	Achat d'actions	21 août 2007	170,67 €	1 706,70 €
Administrateur				
Daniel Valot	Achat d'actions	22 août 2007	174,13 €	49 975,31 €
Administrateur				

ANNEXE 4

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus » d'une part, et aux paragraphes du présent Document de référence d'autre part. Les informations non applicables à CGG Veritas sont indiquées « N/A ».

<u>Législation européenne¹</u>	<u>N° Paragraphe du Document de référence</u>
1 Personnes Responsables	1 Personnes responsables
1.1 Personnes responsables des informations	1.1 Responsable
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.2 Attestation
2 Contrôleurs légaux	2 Contrôleurs légaux
2.1 Nom et adresse	2 Contrôleurs légaux
2.2 Démission/Non-renouvellement	N/A
3 Informations financières sélectionnées	3 Informations financières sélectionnées
	9 Examen de la situation financière et du résultat b) Comparaison des exercices 2007 et 2006
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	9 Examen de la situation financière et du résultat b) Comparaison des exercices 2007 et 2006
3.2 Période intermédiaire	N/A
4 Facteurs de risques	4.1 Risques liés à l'activité de CGG Veritas et de ses filiales
	4.2 Risques liés à l'industrie
	4.3 Risques liés à l'endettement de CGG Veritas
	4.4 Risque de change au 31 décembre 2007
	4.5 Risque sur actions
	4.6 Risques liés à l'environnement
	4.7 Assurances
	4.8 Sous-traitance
5 Informations concernant l'émetteur	5 Informations sur la Société
	9 Examen de la situation financière et du résultat c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
5.1 Histoire et évolution de la Société	5.1 Histoire et évolution de la Société
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société
5.1.2 Enregistrement	5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société
5.1.3 Constitution	5.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)
5.1.4 Siège /forme juridique	5.1.4 Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social

¹ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en oeuvre la Directive.

Législation européenne

5.1.5 Evènements importants

5.2 Investissements

5.2.1 Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement

5.2.2 Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)

5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

6 Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Nature des opérations

6.1.2 Nouveaux produits

6.2 Principaux marchés

6.3 Evènements exceptionnels

6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats

6.5 Position concurrentielle

7 Organigramme

7.1 Organigramme

7.2 Liste des filiales

8 Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes

N° Paragraphe du Document de référence

5.1.5 Historique et évènements importants dans le développement des activités de la Société

5.1.6 Le nouveau groupe CGG Veritas issu de la fusion de CGG et Veritas

5.2 Investissements

5.2 Investissements

5.2 Investissements

9 Examen de la situation financière et du résultat
c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

5.2 Investissements

6 Principales activités du Groupe

6 Principales activités du Groupe

6.1 Les services géophysiques

6.2 Equipements

6.1 Les services géophysiques

a) Acquisition de données terrestres

b) Acquisition de données marines

c) Traitement&Réservoir

6.2 Equipements

6.1 Les services géophysiques

6.2 Equipements

6.1 Les services de géophysiques

6.2 Equipements

4.2.1 Le volume d'affaires de CGG Veritas est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière

6.1 Les services géophysiques

6.2 Equipements

7 Structure juridique — relations intra-groupe

7.1 Organigramme

7.1 Organigramme

8 Principales implantations — Environnement

8.1 Liste des principales implantations du Groupe

Législation européenne

8.2 Questions environnementales

9 Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté

9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements

9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

10 Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)

10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement

N° Paragraphe du Document de référence

4.6 Risques liés à l'environnement

8.2 Environnement

9 Examen de la situation financière et du résultat

3 Informations financières sélectionnées

9 Examen de la situation financière et du résultat

b) Comparaison des exercices 2007 et 2006

c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

3 Informations financières sélectionnées

9 Examen de la situation financière et du résultat

b) Comparaison des exercices 2007 et 2006

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

N/A

Chapitres IX et X

N/A

3 Informations financières sélectionnées

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

9 Examen de la situation financière et du résultat

b) Comparaison des exercices 2007 et 2006

3 Informations financières sélectionnées

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

9 Examen de la situation financière et du résultat

c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

9 Examen de la situation financière et du résultat

b) Comparaison des exercices 2007 et 2006

c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

4.3 Risques liés à l'endettement de CGG Veritas

4.3 Risques liés à l'endettement de CGG Veritas

N/A

Législation européenne

N° Paragraphe du Document de référence

11 Recherche et développement

5.2 Investissements

Note aux comptes N°20 Coûts de recherche et développement

12 Informations sur les tendances

6.3 Développements récents

11 Perspectives d'avenir

12.1 Principales tendances

6.3 Développements récents

11 Perspectives d'avenir

12.2 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

6.3 Développements récents

11 Perspectives d'avenir

13 Prévisions ou estimations du bénéfice

N/A

13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation

N/A

13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants

N/A

13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques

N/A

13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.

N/A

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

12 Organes d'administration et de direction

14.1 Information concernant les membres des organes d'administration

12.1 Composition du Conseil d'administration

12.2 Directeurs Généraux Délégués non administrateurs

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

12.3 Conflits d'intérêts

15 Rémunération et avantages

13 Rémunération et avantages

Note aux comptes N°26 Rémunération des dirigeants

15.1 Rémunération et avantages versés

13.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

13.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

13.4 Régime de retraite complémentaire

13.5 Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif

Note aux comptes N°26 Rémunération des dirigeants

Législation européenne

15.2 Montant provisionné

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Date d'expiration du mandat

16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres

16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur

16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site

17.2 Participations et stock-options

17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

18 Principaux actionnaires

18.1 Franchissement de seuil

18.2 Droits de vote différents

18.3 Contrôle

N° Paragraphe du Document de référence

13.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

13.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

13.4 Régime de retraite complémentaire

13.5 Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif

Note aux comptes N°10 Provisions pour risques et charges

14 Fonctionnement du Conseil d'administration — Comités

12.1 Composition du Conseil d'administration

12.1 Composition du Conseil d'administration

13.6 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

14.2 Comités institués par le Conseil d'administration

14.3 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

14.4 Rapport des commissaires aux comptes (article L.225-235 du code de commerce)

15 Salariés

Note aux comptes N°25 Effectifs du Groupe

8.1 Liste des principales implantations du Groupe

15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société

15.1.1 Emploi

13 Rémunérations et avantages

13.5 Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif

15.2 Schéma d'intéressement du personnel

15.2.1 Contrat d'intéressement et de participation

15.2.2 Options de souscription d'actions

15.2.3 Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe

16. Principaux actionnaires

16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2008

16.1.2 Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2008

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2008

Législation européenne

18.4 Accord relatif au changement de contrôle

19 Opérations avec les apparentés

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques

20.2 Informations financières pro forma

20.3 Etats financiers

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées

20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux

20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées

20.5 Date des dernières informations financières

20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

N° Paragraphe du Document de référence

16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2008

13.6 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote

17 Opérations avec les apparentées Renvoi à la note aux comptes N°27 Transactions avec des sociétés liées

10 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

3 Informations financières sélectionnées

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

Chapitre IX

3 Informations financières sélectionnées

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

10.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2007

2 Contrôleurs légaux

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

2 Contrôleurs légaux

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

10.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2007

10.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes

2 Contrôleurs légaux

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

10.1 Comptes consolidés 2006-2007

Législation européenne

20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser

20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables

20.7 Politique de distribution des dividendes

20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital souscrit

21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques

21.1.3 Nombre, valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales

N° Paragraphe du Document de référence

18.5 Dividendes

10.8 Litiges et arbitrages

6.3 Développements récents

9 Examen de la situation financière et du résultat

11 Perspectives d'avenir

18 Informations complémentaires

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

18.1.2 Capital social

18.1.2 Capital social

Note aux comptes N°8 Capital social et plan d'options

18.1.5 Titres non représentatifs du capital

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2008

16.1.2 Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Législation européenne

21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription

21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent

21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.

21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

21.2.3 Droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention

21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission

21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée

21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

N° Paragraphe du Document de référence

18.1.5 Titres non représentatifs du capital

18.1.4 Capital autorisé non émis

N/A

16.1.2 Modification de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

18.1.2 Capital social

18.2 Objet social (article 2 des statuts)

18.2 Objet social (article 2 des statuts)

14.1 Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2008

18.1.1 Modifications du capital et des droits sociaux

18.6 Assemblées Générales

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2008

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2008

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2008

Législation européenne

N° Paragraphe du Document de référence

22 Contrats importants

19 Contrats importants
Note aux comptes N°18 Engagements au titre des obligations contractuelles

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

N/A

23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement

N/A

23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.

N/A

24 Documents accessibles au public

20 Documents accessibles au public

25 Informations sur les participations

6.1 a) Acquisition de données terrestres : pacte d'actionnaires relatif à la société Argas Ltd.
6.2 Pacte d'actionnaires relatif à la société JunFeng Geophysical Equipment
7 Structure juridique et relations intra-groupe



Compagnie Générale de Géophysique - Veritas

Société anonyme au capital social de 54 935 280 €

Siège social : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine, 75015 Paris

969 202 241 RCS Paris

France

www.cggveritas.com

Le présent Document de Référence établi en application de l'article 212-13
du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
constitue le rapport annuel 2007 de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas.
Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété
par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.